

Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[avril-mai-juin] N°2/2004



Bulletin d'information

et de documentation

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

IMPRESSUM

Рнотоѕ

Photothèque S.I.P.
Tom Wagner
Oliver Tjaden
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de l'Éducation nationale

LAYOUT

Paperclip s.à r.l.

RÉDACTION

Service information et presse

IMPRESSION

Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

PUBLICATION

Service information et presse 33, bd Roosevelt L-2450 Luxembourg www.gouvernement.lu

Visite de S.A.R. le Grand-Duc et des ministres

A TO UNE		Lydie Polfer et Charles Goerens au Kosovo 19 mai 2004	61	
Jean-Claude Juncker en visite officielle en République portugaise 5-8 avril 2004		Vote de la loi portant organisation du Service de renseignement de l'État à la Chambre des députés		
Jean-Claude Juncker à la réunion annuelle de la BERD: «Sans le rôle novateur de la BERD, je dou que le processus de transition en Europe central et orientale eût été aussi simple et rapide» 18 avril 2004	ute	Rapport annuel sur l'économie luxembourgeoise: reprise en 2003, perspectives améliorées pour 2004 et 2005	53	
Première réunion commune des gouvernements Luxembourg et de la Belgique: «Poursuivre et intensifier davantage nos relations à tous les niveaux pour le bien-être de nos concitoyens» 28 avril 2004		Marie-Josée Jacobs présente les actions visant à la mise en place d'une culture d'accessibilité au Luxembourg 25 mai 2004	55	
L'Union européenne accueille 10 nouveaux membres 1er mai 2004	28	Luc Frieden signe l'initiative de cinq États membre de l'Union européenne en matière de coopération renforcée contre le terrorisme 28 mai 2004	es 66	
Conseil européen à Bruxelles: l'Europe se dote de sa première Constitution 17-18 juin 2004	32	Les élections législatives et européennes au Luxembourg 13 juin 2004	67	
Sommet de l'OTAN à Istanbul 27-29 juin 2004	38	Fête nationale le 23 juin 2004 22 et 23 juin 2004	58	
		Les réunions de la tripartite sidérurgique Avril-juin	71	
Chroniques				
D'ACTUALITÉ		Regard		
Visite du secrétaire d'État à l'Environnement		SUR LES ACTIVITÉS		
Eugène Berger au Népal 4-8 avril 2004	47	GOUVERNEMENTALES		
Étude sur les interrelations entre immigration et marché de l'emploi: «Quel que soit le niveau de la		Premier ministre		
croissance économique, nous avons besoin d'immigration» 22 avril 2004	51	Jean-Claude Juncker rencontre Tony Blair 19 avril 200	77	
Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2004 27 avril 2004	53	Jean-Claude Juncker reçoit son homologue sudédois Göran Persson: «Nous sommes frères» 23 avril 2004	77	
Le ministre de l'Économie à l'ouverture officielle de la 83 ^e Foire du printemps 8 mai 2004	60	Remise du «Gottlieb Duttweiler Preis» à Joschka Fischer: Jean-Claude Juncker rend hommage à ur «Européen convaincu» 4 mai 2004	า 78	

À la UNE

Jean-Claude Juncker à la table-ronde «L'élargissement: espoirs et craintes, chances er risques» 12 mai 2004		Visite de travail au Luxembourg du ministre de l'Économie et des Finances du Sénégal, Abdoula Diop 19-20 avril 2004	•	
	79		92	
Jean-Claude Juncker salue la désignation de José Manuel Durão Barroso comme futur Président de Commission européenne 29 juin 2004		Visite de Victor Borges, ministre des Affaires étrangères du Cap-Vert 23 - 24 avril 2004	93	
		Présentation de la nouvelle équipe d'intervention «HIT»	1	
Affaires étrangères		23 mai 2004	94	
Lydie Polfer à la cérémonie d'adhésion à l'OTAN de sept nouveaux membres		Culture		
2 avril 2004 Lydie Polfer à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'UE avec l'ASEM: coopération efficace entre l'Asie et l'Europe 17 avril 2004 Lydie Polfer au Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne 26-27 avril 2004 8		Visite officielle de Abdou Diouf, secrétaire généra de l'Organisation internationale de la Francophor 14 avril 2004		
		Présentation de l'avancement du projet «Luxembourg et Grande Région, capitale		
		européenne de la culture 2007» 27 avril 2004	96	
26-27 avril 2004 Visite de la ministre de l'Intégration européenne croate, Kolinda Grabar-Kitarovic: le Luxembourg soutient la candidature de la Croatie à l'UE 12 mai 2004		Le premier «Forum européen de la culture» placé sous le thème «Vivre la diversité culturelle» 24-25 mai 2004		
		Inauguration officielle du Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster: «dialogue des	97 S	
Visite de travail de Radmila Sekerinska, Vice-Premier ministre de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine		cultures et culture du dialogue» 28 mai 2004	99	
13 mai 2004	85	Défense		
Lydie Polfer et Charles Goerens participent au Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» de l'Union européenne 17-18 mai 2004	86	Visite de travail de Peter Struck, ministre de la Défense allemand 3 juin 2004	100	
Lydie Polfer représente le Luxembourg au 3 ^e sommet de l'UE avec les États de l'Amérique lat	ine	Économie		
et des Caraïbes à Guadalajara 27-28 mai 2004		Bilan du commerce extérieur luxembourgeois e 2003: Lydie Polfer souligne l'importance d'une		
Lydie Polfer se félicite de l'adoption de la nouvel résolution sur l'Irak par les Nations unies		économie ouverte 22 avril 2004	101	
9 juin 2004	88	Lancement du 1 ^{er} Prix luxembourgeois de la Qualité et présentation du «Guide luxembourgeo	is	
Coopération au développement		pour la Qualité 2004» 4 mai 2004	102	
Visite du ministre de la Coopération et de l'Actio humanitaire Charles Goerens au Niger	n	Titla 2007	102	

89

1^{er}-2 avril 2004

Signature d'une série d'accords relatifs au proje Esch/Belval entre le gouvernement luxembourg et le gouvernement français 6 mai 2004		Les Etats du Benelux renforcent leur coopération policière 8 juin 2004	1 14
		Recherche	
Éducation nationale Anne Brasseur commente et détaille les conclusions du rapport intermédiaire «Éducation et formation 2010»		La ministre Erna Hennicot-Schoepges signe l'accord d'adhésion du Luxembourg à l'Agence spatiale européenne 6 mai 2004	111
16 avril 2004 Visite d'Anne Brasseur au Liechtenstein 3 mai 2004	104	Le FNR présente les résultats intermédiaires de projets de recherche en cours 19 mai 2004	116
Anne Brasseur présente la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnel	lle	Santé	
continue 13 mai 2004	106	Stroke Units, un nouveau concept de prise en charge structurée de l'accident vasculaire cérébrau Luxembourg	ral
Enseignement		12 mai 2004	117
Conférence sur le logement étudiant à l'Université du Luxembourg		Transports	
17 mai 2004 Environnement	107	Anne Brasseur et Henri Grethen présentent le sit Internet «Mobilité et Sécurité sur la Route» 5 mai 2004	e 118
Fernand Boden et Charles Goerens présentent résultats du Programme forestier national 27 mai 2004	les	Inauguration du terminal B de l'aéroport de Luxembourg 26 mai 2004	121
Finances		Travail et emploi	
Compromis sur la fiscalité de l'épargne: les demandes du Luxembourg entièrement respect 13 mai 2004	tées 110	92 ^e session de la Conférence internationale du travail à Genève: François Biltgen plaide pour un meilleure gouvernance globale de la mondialisati 1 ^{er} -17 juin 2004	
Réunions du Conseil Affaires économiques et financières Avril-juin	110	François Biltgen présente le projet de loi portant introduction d'un Code de travail: améliorer l'accessibilité de la législation existante 2 juin 2004	122
Justice Luc Frieden rencontre le ministre de la Justice néerlandais Piet Hein Donner: «Il faut plus d'Eur pour être efficace»	rope	Comité de conjoncture Avril-juin	123

112

30 avril 2004

Travaux

DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

129

137

Les DISCOURS

Discours d'ouverture tenu par Jean-Claude
Juncker, président du conseil des gouverneurs,
lors de l'assemblée annuelle de la BERD
18 avril 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker présente à la Chambre des députés la «Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2004»

27 avril 2004 138

Discours d'ouverture prononcé par Henri Grethen, ministre de l'Economie, lors de l'ouverture officielle de la 83^e Foire de printemps

8 mai 2004

La ministre de la Culture Erna Hennicot-Schoepges lors de l'ouverture du 1er Forum européen de la culture

24 mai 2004 161

Discours de la ministre de la Culture Erna Hennicot-Schoepges lors de l'inauguration officielle du Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster

28 mai 2004 163

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen lors de la 92^e session de la Conférence internationale du travail à Genève 10 juin 2004

166

Discours prononcé par le Premier ministre à l'occasion de la Fête nationale 2004

22 juin 2004 168

Àla

UNE



5-8 avril 2004



Jean-Claude Juncker en visite officielle en

RÉPUBLIQUE PORTUGAISE

En réponse à l'invitation de son homologue portugais, exprimée en mars 2003 lors de sa visite au Luxembourg, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu du 5 au 6 avril 2004 pour une visite officielle au Portugal. Il était accompagné de Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, ministre de la Promotion féminine, et d'Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.





Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été accueilli par son homologue portugais José Manuel Durão Barroso à la résidence officielle du Premier ministre. Les deux chefs de gouvernement ont eu un échange de vues sur les grands dossiers d'actualité européenne tels que le suivi du Sommet européen de Bruxelles, le processus de Lisbonne, les perspectives financières ainsi que la future Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Les relations bilatérales et plus particulièrement la situation politique et économique du Portugal ainsi que l'intégration scolaire d'enfants portugais dans le système luxembourgeois furent également abordées.

Lors de la conférence de presse conjointe, Jean-Claude Juncker a mis en garde contre une réforme anticipée du pacte de stabilité. «Il ne faudra pas amender le pacte tant qu'il ne sera pas respecté par tous les États membres», a-t-il estimé. Toutefois, le pacte pourrait gagner en cohérence s'il pouvait s'adapter aux différentes phases de croissance ou de ralentissement conjoncturels.

En ce qui concerne la Constitution européenne, les deux chefs de gouvernement ont souligné la nécessité d'y inscrire «de façon inéquivoque» le principe de l'égalité entre les États membres: «Ce n'est pas une inscription formelle, il traduit un état d'esprit, une philosophie de cohabitation et de communauté», a déclaré Jean-Claude Juncker. Le Premier ministre portugais partage, par ailleurs, entièrement le point de vue de Jean-Claude Juncker qui a estimé que «l'Union européenne n'est pas une question de grands et de petits pays mais bien de grandes et petites ambitions».

À la question d'une candidature éventuelle du commissaire européen portugais aux Affaires intérieures



António Vitorino au poste de président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker a répondu qu'il pouvait s'imaginer sans problème «un ressortissant portugais à la tête de la Commission».

Les deux Premier ministres se sont également félicités des excellentes relations bilatérales qu'entretiennent les deux pays et ceci à tous les niveaux. Depuis leur arrivée au Luxembourg dans les années 1960, les Portugais ont contribué à la richesse du pays, a déclaré Jean-Claude Juncker. Il ne s'agirait pas seulement d'une «richesse en valeur, mais surtout d'une richesse humaine et culturelle sans pareille».

Par contre, Jean-Claude Juncker a regretté qu'au niveau des échanges commerciaux, le Portugal ne figure pas parmi les 10 premiers pays partenaires du Luxembourg. La Chambre de commerce luso-luxembourgeoise, récemment créée, devrait permettre de remédier à cette situation et d'améliorer le volume des échanges entre les deux pays, a noté le Premier

ministre luxembourgeois. Les deux gouvernements envisagent aussi d'augmenter la fréquence des vols entre le Luxembourg et le Portugal, qui, à l'heure actuelle, est considérée comme insuffisante.

Au niveau des relations de coopération entre le Luxembourg et le Portugal, l'idée d'une coopération triangulaire directe avec le Cap-Vert a été discutée. Celle-ci se baserait sur le modèle déjà établi avec São Tomé e Principe. L'idée est de mettre en oeuvre un programme de bourses pour des étudiants capverdiens leur permettant de suivre un cycle universitaire complet au Portugal.

Lors du déjeuner offert par le Premier ministre portugais en l'honneur de son homologue luxembourgeois, les dossiers d'actualité internationale, et notamment la situation en Afghanistan, en Irak et au Kosovo, ont été discutés.



Le prochain cadre financier de l'Union européenne et plus particulièrement les perspectives financières ont été au centre de l'entrevue que Jean-Claude Juncker a eue par la suite avec la ministre des Finances Manuela Ferreira Leite.

L'intégration dans le système éducatif luxembourgeois

L'intégration de la communauté portugaise dans le système éducatif luxembourgeois a été un autre grand point à l'ordre du jour des discussions entre les Premier ministres Juncker et Durão Barroso et entre les ministres de l'Éducation nationale Anne Brasseur et David Justino. Du côté portugais, l'accent a été largement mis sur la problématique de l'enseignement de la langue portugaise dans les écoles au Luxembourg.

Le Premier ministre luxembourgeois a soulevé d'emblée l'importance du maintien du contact des jeunes Portugais résidant au Luxembourg avec leur langue maternelle, tout en rappelant que l'apprentissage du luxembourgeois est indipensable dans le cadre d'une bonne intégration de ces jeunes au Grand-Duché.

Lors de son entrevue avec son homologue David Justino, Anne Brasseur a exposé, pour sa part, les mesures que le gouvernement luxembourgeois a déjà prises et continue de prendre au Luxembourg en collaboration avec le ministère de l'Éducation portugais: classes d'accueil et d'insertion, cours intégrés. Le ministre luxembourgeois a également rappelé la réalisation de matériel didactique pour l'enseignement du luxembourgeois, les intervenants portugais et le dialogue avec les parents pour faciliter l'intégration des enfants portugais dans le système luxembourgeois.

Anne Brasseur et David Justino ont décidé en outre d'intensifier la collaboration et les échanges entre les enseignants luxembourgeois et portugais.



Échange de vues sur la politique d'immigration

L'immigration a été le thème principal des réunions que la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs a eues avec le secrétaire d'État de l'Administration interne, le Dr. Nuno Miguel Miranda de Magalhães, et le ministre Nuno Morais Sarmento. Traditionnel pays d'émigration, le Portugal est devenu depuis la fin des années 1990 un pays d'immigration, notamment de deux grands groupes de ressortissants: ceux originaires des anciennes colonies portugaises et ceux provenant de l'Europe de l'Est.

À l'ordre du jour des discussions figurait ainsi la nouvelle loi en matière d'immigration, adoptée en février 2003, qui a introduit un système de permis de travail valable pendant un an. La violence domestique fut un autre sujet que la ministre Marie-Josée Jacobs a abordé avec ses interlocuteurs, qui se sont montrés

très intéressés par la nouvelle loi luxembourgeoise à ce sujet.

Le 5 avril 2004, Jean-Claude Juncker a également eu l'occasion de s'entretenir avec le président de l'Assemblée nationale de la République portugaise, João Bosco Mota Amaral. Le Premier ministre luxembourgeois a évoqué dans ce contexte la «dimension sentimentale» que représente pour lui cette visite au Parlament, vu les vifs souvenirs qui lui restent de l'éclosion de la jeune démocratie portugaise qu'il a «vécue et suivie» en tant que jeune homme.

En fin d'après-midi, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été reçu en audience par le président de la République portugaise, Jorge Sampaio, au Palais de Belém. L'audience a été suivie d'un dîner en l'honneur des hôtes luxembourgeois.

Le deuxième jour de sa visite officielle, Jean-Claude Juncker s'est entretenu avec le secrétaire général du Parti socialiste, Eduardo Ferro Rodrigues, ainsi qu'avec les secrétaires généraux des syndicats CGTP-IN et UGT, Manuel Carvalho et João Proença.



Accueil chaleureux à l'Université de Coimbra: merci au Portugal

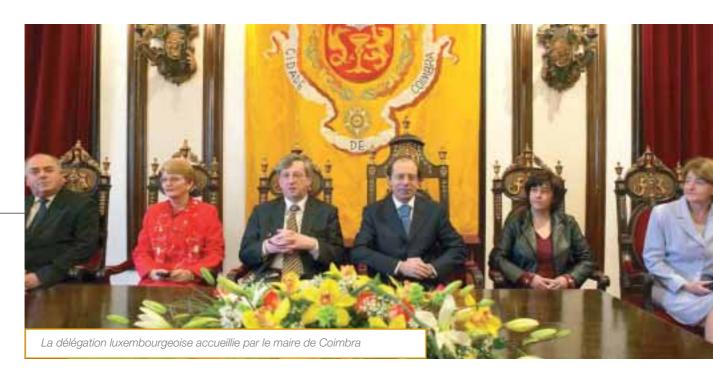
Le chef du gouvernement luxembourgeois a été également l'hôte de la prestigieuse Université de Coimbra. Il y a notamment eu un échange de vues avec les étudiants de la faculté de droit sur le thème «L'avenir de l'Europe».

Créée en 1290, l'Université de Coimbra est la plus ancienne université du Portugal, une des plus anciennes du monde, et elle compte aujourd'hui plus de 23.000 étudiants, dont 70% ne sont pas originaires du district de Coimbra.

Accueilli chaleureusement par le maire de Coimbra, Carlos Manuel De Sousa Encarnação, le Premier ministre a relevé que «malgré la distance géographique qui sépare nos deux pays, l'amitié qui lie Luxembourgeois et Portugais est immense».

Devant les habitants de Coimbra Jean-Claude Juncker a rendu hommage au Portugal et aux Portugais: «Le Portugal a des raisons de dire merci au Luxembourg, mais l'inverse est vrai aussi. Les Portugais nous ont apporté des richesses humaines et culturelles, car ils n'ont jamais voulu se démarquer de leur origine. En effet, au Luxembourg, Portugais luxembourgeois et Luxembourgeois portugais, c'est pareil», a affirmé Jean-Claude Juncker.

La visite du Premier ministre au Portugal a pris fin, le 6 avril 2004, par un déplacement à Figueira da Foz, région d'où provient une grande partie des immigrants portugais au Luxembourg. La population de Figueira da Foz était venue nombreuse pour remercier le gouvernement luxembourgeois pour l'accueil réservé au



Grand-Duché aux émigrants de cette ville. Lors d'une réception offerte en l'honneur du Premier ministre Juncker, Eng. Antonio Duarte Silva, président de la Câmara municipal, a relevé les relations très étroites qui existent entre Figueira da Foz et les villes d'Ettelbruck et Diekirch.

«Emigrer, c'est souvent la souffrance. Il faut prendre la décision de quitter le pays, la famille et les amis», a estimé le Premier ministre Jean-Claude Juncker avant d'ajouter que «nous nous sentons chez nous lorsque nous sommes ici et vous vous sentez chez vous lorsque vous êtes au Luxembourg».



16 À la Une BERD



18 avril 2004

Jean-Claude Juncker à la réunion annuelle de la BERD à



LONDRES

«Sans le rôle novateur de la BERD, je doute que le processus de transition en Europe centrale et orientale eût été aussi simple et rapide»

Le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker a participé les 18 et 19 avril 2004 à l'assemblée annuelle de la BERD à Londres. En tant que président du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) pour la période 2003-2004, Jean-Claude Juncker a ouvert la session 2004 aux côtés de Tony Blair, chef du gouvernement britannique, et Jean Lemierre, président de la BERD.





À la veille de l'adhésion à l'Union européenne de huit pays d'opérations de la BERD, à savoir la République tchèque, la Slovaquie, la Pologne, la Slovénie, la Hongrie, la Lettonie, l'Estonie et la Lituanie, la réunion de cette année était placée sous le signe de l'élargissement de l'Union européenne.

«Cet événement vient couronner l'évolution remarquable qu'a connue l'Europe centrale et orientale depuis la chute du mur de Berlin», a déclaré le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker qui, dans son discours d'ouverture, a rendu hommage au rôle décisif qu'a joué la BERD au niveau de la transition économique et politique de ces pays. «Sans son rôle novateur - soutenir le secteur privé de ces

pays tout en prêtant attention aux conséquences sociales des réformes - je doute que le processus de transition eût été aussi simple et rapide», a souligné Jean-Claude Juncker. Ce dernier a toutefois estimé que la mission de la BERD n'y est pas encore arrivée à son terme et qu'elle, grâce à sa longue expérience dans la région, peut continuer à «accompagner les nouveaux pays membres de l'Union européenne dans cette dernière ligne droite».

Dans son discours (voir page 137), Jean-Claude Juncker a passé en revue les grandes orientations et les futurs défis de la BERD, parmi lesquels le rôle accru de la BERD dans les pays en voie de transition les moins avancés du Sud et de l'Est. Dans ce contexte,



il a salué tout particulièrement le plan d'action pour les pays aux premiers stades de la transition que la BERD vient de présenter. «L'idée de s'appuyer sur des instruments existants qui ont prouvé leur valeur, notamment les prises de participation directes et les prêts aux petites entreprises, est un bon point de départ», a estimé Jean-Claude Juncker lors de son intervention.

Pour ce qui est des ressources concessionnelles nécessaires au soutien des opérations de la BERD, Jean-Claude Juncker a relevé qu'en «tant que donateurs, notre responsabilité dans le succès de la Banque dans ces pays est d'autant plus importante». Le Luxembourg, misant sur l'expérience positive faite avec

les programmes de la BERD en ce domaine, serait d'après Jean-Claude Juncker «disposé à consacrer davantage de ressources financières tant au développement des petites et moyennes entreprises dans les pays aux premiers stades de la transition qu'aux activités de micro-financement».

Jean-Claude Juncker a mis un accent particulier sur la Mongolie qui, bien que membre de la BERD depuis 2000, n'en est pas encore un pays d'opérations. C'est pour cela que le Luxembourg, ensemble avec les Pays-Bas et le Japon, a créé en 2001 un fonds de coopération technique pour soutenir le programme de transition de la Mongolie. Les montants de ce fonds seraient pourtant limités et seul un financement de



projets à partir des ressources régulières de la BERD pourrait garantir de progrès substantiels en terme de transitions. Aussi le Premier ministre luxembourgeois a-t-il invité tous les gouverneurs de la BERD à «assurer le suivi de la résolution unanime que nous avons adoptée pour admettre la Mongolie comme pays d'opérations de la BERD». Le Luxembourg serait sur le point d'adopter la loi requise en la matière, a informé Jean-Claude Juncker. Afin de s'informer plus en détail sur la situation générale en Mongolie, Jean-Claude Juncker a rencontré, en marge de l'assemblée annuelle de la BERD, le ministre des Finances de la Mongolie, Ulaan Chultem.

L'accent mis sur les pays aux premiers stades de la transition situés plus à l'Est ne devrait pourtant pas faire oublier ni les États de l'Europe du Sud-Est, comme les Balkans occidentaux, ni les pays de la région du Caucase, a relevé Jean-Claude Juncker. Rappelant l'engagement du Conseil européen de Thessalonique en juin 2003 en faveur du processus de stabilisation de la région des Balkans occidentaux, Jean-Claude Juncker a estimé que cet engagement devrait dorénavant «se traduire par un soutien financier et politique accru, si nous voulons mettre un terme à l'instabilité qui a affecté pendant trop longtemps certaines parties de la région». Selon le Premier ministre luxembourgeois, la BERD pourrait certainement jouer un rôle important à cet égard, non seule-



ment «en complétant le Pacte de stabilité de l'Union» par des initiatives du secteur privé, mais également en favorisant les investissements transfrontières et la transition juridique. «Cette région ne peut rester une enclave défavorisée dans une Europe élargie et prospère», a-t-il averti.

Finalement Jean-Claude Juncker a remercié le président de la BERD pour ses «performances exemplaires» à la tête de cette institution: «Vous avez su renforcer avec prudence les réserves de la banque et identifier clairement les défis opérationnels à relever».

Lors de cette assemblée annuelle, le Français Jean Lemierre a été élu par ailleurs pour un deuxième mandat de quatre ans à la présidence de la BERD. «Nous félicitons Jean Lemierre pour sa réélection au poste de président de la BERD», a déclaré dans ce contexte le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker.

En marge de l'assemblée annuelle des 61 gouverneurs de la BERD, Jean-Claude Juncker a également eu une entrevue avec le président de la Confédération helvétique Joseph Deiss. À l'ordre du jour figuraient les négociations bilatérales entre l'Union européenne et la Suisse et la question de la libre circulation des personnes entre l'Union et la Suisse dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne.



28 avril 2004

Première réunion commune des gouvernements du

Luxembourg et de la Belgique

«Poursuivre et intensifier davantage nos relations à tous les niveaux pour le bien-être de nos concitoyens»

Le 28 avril 2004, les gouvernements luxembourgeois et belge se sont réunis pour la première fois en Conseil de gouvernement commun. Cette première session a eu lieu au Luxembourg à *Gaichel*.

Les deux Premier ministres avaient décidé, lors de la visite officielle à Luxembourg du Premier ministre belge, Guy Verhofstadt, en novembre 2003, d'approfondir de façon significative leur coopération politique.



Photo de famille à l'issue de la réunion des gouvernements luxembourgeois et belge



En effet, depuis 1922, date de la création de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL), le Luxembourg et la Belgique ont continuellement développé leurs relations dans les domaines économiques, commerciaux et douaniers en procédant à l'intégration de larges pans de leurs économies nationales. La nouvelle convention de l'Union belgo-luxembourgeoise (UEBL), signée le 18 décembre 2002, a par la suite élargi l'éventail de la coopération bilatérale à d'autres domaines.

«Pour le bien-être de nos concitoyens»

De là est finalement née la volonté de « poursuivre et intensifier encore davantage nos relations à tous les

niveaux pour le bien-être de nos concitoyens belges et luxembourgeois», comme le spécifie la déclaration commune, adoptée par les gouvernements belge et luxembourgeois, le 28 avril 2004 à *Gaichel*. Afin de permettre aux citoyens de se renseigner sur les acquis et l'évolution de la coopération belgo-luxembourgeoise, il a été décidé de créer un site Internet.

«L'amélioration conjointe de nos voies de communications et de nos moyens de transport, la coopération et la mise en commun de nos ressources pour garantir la sécurité de nos concitoyens sont autant d'éléments qui auront un impact indéniable sur la vie quotidienne des populations de nos pays respectifs», ont souligné les deux Premier ministres Jean-Claude Juncker et Guy Verhofstadt lors de la conférence de presse conjointe.



Les deux chefs de gouvernement ont également annoncé leur intention de lancer une pièce commune d'un euro à l'effigie des deux chefs d'État belge et luxembourgeois. «Cette pièce commune témoignera de la volonté des deux gouvernements d'intensifier leur coopération et de fournir ainsi un exemple pour une coopération élargie au sein de l'Union européenne», a noté le Premier ministre belge en rappelant que «tout comme la coopération dans le cadre Benelux, la coopération belgo-luxembourgeoise a souvent été une inspiration précieuse pour le grand chantier européen». Précisément une coopération bilatérale plus étroite a été décidée dans des domaines où il existe traditionnellement, au niveau de l'Union européenne, des hésitations pour ce qui est d'un renforcement.

Les domaines de coopération renforcée

Une coopération renforcée belgo-luxembourgeoise a ainsi été décidée dans les domaines de la santé, de la sécurité sociale, de la sécurité sanitaire et alimentaire - «domaines d'une importance capitale pour la qualité de vie de nos citoyens» - de l'environnement, de la sécurité, du transport, de la recherche ainsi que de la coopération diplomatique.

 Coopération renforcée au niveau de la santé publique et de la sécurité sanitaire et alimentaire

Dans le domaine de la santé il a été prévu de mettre en commun les efforts des deux gouvernements «pour répondre aux exigences inhérentes à la transposition des directives européennes». Pour ce qui est



de la sécurité sanitaire et alimentaire, «depuis longtemps une source de préoccupation pour nos opinions publiques», les deux gouvernements ont convenu un accord de coopération relatif au dépistage précoce des épidémies de maladies animales.

- Collaboration en matière de sécurité sociale

Dans le domaine de la sécurité sociale, il a été décidé que les ministères compétents «feront le nécessaire afin que les frontaliers ne perçoivent plus de difficulté au niveau du paiement d'allocations familiales et au niveau de l'assurance maladie en ce qui concerne la prise en charge des prestations en nature».

- Protection de l'environnement

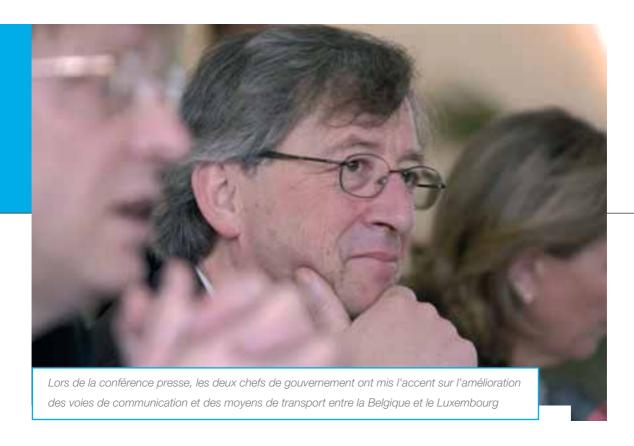
«Nous confirmons à nos concitoyens, ainsi qu'aux générations futures, notre souhait de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'environnement mondial, dans le cadre du développement durable», statue le texte de la Déclaration com-

mune. Une collaboration plus étroite est notamment prévue dans le cadre du Protocole de Kyoto ainsi qu'au niveau de la coordination des mesures à prendre en cas de taux élevés d'ozone.

 Une «bonne collaboration dans les dossiers de transport»

Soucieux de promouvoir «de bonnes connexions de transports» entre les deux pays, les deux gouvernements ont décidé d'améliorer plusieurs tronçons de lignes ferroviaires «dans le but de raccourcir les temps de trajet et de rendre plus agréable et confortable les moyens de transports en commun». Les deux Premier ministres se sont dits «fiers» de ce que leurs efforts communs ont déjà permis l'inscription du projet EUROCAPRAIL sur la liste des projets trans-européens prioritaires. Au niveau du transport maritime, le Luxembourg et la Belgique ont également convenu d'entamer une collaboration sur des dossiers concrets.

 La sécurité des citoyens au centre des préoccupations des deux gouvernements



Afin d'assurer la sécurité de leurs concitoyens, les deux gouvernements ont décidé de faire élaborer par les administrations respectives «des plans catastrophe transfrontaliers en mettant en commun les ressources des services d'urgence qui contribueront d'autant plus à assurer une meilleure couverture notamment médicale dans les régions limitrophes».

Dans ce contexte, les deux gouvernements belge et luxembourgeois ont également décidé de signer à l'occasion du Conseil de gouvernement commun un accord en matière d'échange d'information mutuelle en cas d'accident radiologique ou nucléaire pouvant avoir des conséquences radiologiques pour les deux pays.

Le Premier ministre belge Guy Verhofstadt s'est par ailleurs félicité de l'excellente coopération en matière de défense qui se fonde sur une longue tradition. Cette coopération qui montre de nombreuses facettes, allant notamment de programmes de formation militaire en commun aux opérations de maintien de la paix donnerait toujours «d'excellents résultats» lors des interventions que les armées belge et luxembourgeoise mènent ensemble sur le terrain.

Au niveau de la coopération diplomatique, Jean-Claude Juncker a annoncé dans le contexte de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne 2005 une concertation régulière avec le gouvernement belge afin de la préparer de manière optimale.

Les deux gouvernement ont finalement décidé de se rencontrer sur une base semestrielle en alternant les réunions plénières et rencontres thématiques «afin de pouvoir donner les impulsions nécessaires au renforcement des relations bilatérales». Le suivi de la mise en oeuvre des décisions prises a été confié à un comité conjoint de hauts fonctionnaires. La prochaine réunion aura lieu en Belgique au courant de l'automne 2004.

28 À la Une Élargissement



1^{er} mai 2004



L'Union européenne accueille

10 NOUVEAUX MEMBRES

Le 1^{er} mai 2004, l'Union européenne a accueilli dix nouveaux États membres, à savoir l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la République tchèque ainsi que Chypre et Malte.





Dans une proclamation officielle, les membres du gouvernement luxembourgeois se sont félicités de ce «nouveau pas historique sur le chemin de l'intégration» européenne. Pour le gouvernement, «plus encore que les élargissements successifs antérieurs, l'adhésion de huit pays d'Europe centrale et orientale est un symbole fort du génie des pères fondateurs qui ont toujours vu l'intégration européenne comme facteur déterminant de la pacification et de la stabilisation du continent européen, tellement meurtri par des guerres dévastatrices».

«Réjouissons-nous de la réconciliation de l'histoire et de la géographie européennes», ont proclamé les membres du gouvernement, tout en soulignant que cet élargissement aura «une influence décisive et permanente sur la stabilisation du continent entier et le rayonnement du modèle européen dans le monde.»

Les membres du gouvernement ont salué tout particulièrement «les hommes et femmes des anciens et des nouveaux pays membres qui, en dépit de leur vécu, ont choisi de construire l'Europe libre et en paix et nous ont légué la conviction que seule la solidarité entre pays et peuples européens peut bannir les démons de la guerre, de la souffrance et de la misère de notre continent».

Festivités à l'occasion de l'élargissement du 1^{er} mai

À Dublin, en Irlande - pays qui assurait alors la Présidence du Conseil de l'Union européenne - les chefs d'État et de gouvernement des quinze anciens et des dix nouveaux États membres ont célébré l'élargissement ensemble dans le cadre d'une «Journée de bienvenue» à laquelle assista également le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker. Ils ont participé notamment à une cérémonie spéciale de levée de drapeau qui s'est tenue à la résidence de la présidente irlandaise Mary McAleese, accompagnée de multiples événements culturels. Au Luxembourg, le gouvernement luxembourgeois, la Commission européenne et le Parlement européen ont initié une série de festivités pour commémorer cet événement historique.



Proclamation du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg à l'occasion de l'adhésion de dix nouveaux États membres

pas historique sur le chemin de son intégration.

Plus encore que les élargissements successifs antérieurs, l'adhésion de huit pays d'Europe centrale et orientale, à savoir l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la Nous saluons les hommes et femmes des anciens et République tchèque ainsi que de Chypre et de Malte, est un symbole fort du génie des pères fondateurs vécu, ont choisi de construire l'Europe libre et en paix qui ont toujours vu l'intégration européenne comme facteur déterminant de la pacification et de la stabi- té entre pays et peuples européens peut bannir les lisation du continent européen, tellement meurtri par démons de la guerre, de la souffrance et de la misèdes guerres dévastatrices.

de d'après-guerre et de la séparation cruelle de notre Etats membres de l'Union européenne avec lesquels continent. Réjouissons-nous de la réconciliation de il se réjouit de pouvoir continuer à œuvrer dans l'in-

Le 1er mai 2004, l'Union européenne accueille dix nou- l'histoire et de la géographie européennes. Yalta est veaux États membres et franchit ainsi un nouveau enterré. L'Union européenne vit, et elle vit en liberté et en paix. Cet élargissement aura une influence décisive et permanente sur la stabilisation du continent entier et le rayonnement du modèle européen dans le monde.

> des nouveaux pays membres qui, en dépit de leur et nous ont légué la conviction que seule la solidarire de notre continent.

Aujourd'hui nous assistons à la fin définitive de la pério- Le gouvernement souhaite la bienvenue aux nouveaux térêt de l'intégration européenne.



17-18 juin 2004

CONSEIL EUROPÉEN À BRUXELLES

L'Europe se dote de sa première Constitution

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer, ont représenté le gouvernement luxembourgeois au Conseil européen les 17 et 18 juin 2004 à Bruxelles.





Une Constitution pour l'Europe

Les 25 États membres de l'Europe élargie ont réussi à trouver un accord historique sur la première Constitution européenne. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est félicité de «ce saut qualitatif qui mérite la désignation d'historique». La Constitution «est bonne pour l'Europe et bonne pour le Luxembourg», a-t-il constaté, «car elle rendra l'Europe plus efficace, plus démocratique et transparente». Il faudrait désormais faire en sorte que la Constitution gagne le cœur des gens: «Il faudra savoir l'ancrer dans les têtes et les cœurs des Européens», a souligné le

Premier ministre luxembourgeois, tout en rappelant qu'au Luxembourg la ratification de la Constitution sera soumise à un référendum.

Dans ce contexte, le Premier ministre a également rendu hommage à la Présidence irlandaise qui a permis d'aboutir à ce «remarquable succès». Selon Jean-Claude Juncker la Présidence irlandaise a été «parfaite à tous les égards» et «dotée d'une énorme faculté d'écoute, prouvant, une fois de plus, que les petits États membres ont de plus grandes oreilles que les grands États».

La Constitution rendra l'Europe plus efficace, car nous réduisons le nombre des instruments de prise de décision au sein des institutions européennes,



l'Europe sera plus démocratique, car nous augmentons le pouvoir du Parlement européen», a constaté Jean-Claude Juncker. Il a rappelé par ailleurs que la Constitution «respecte un vieil équilibre européen et continental qui est l'égalité entre les Etats membres, tout en consacrant l'inscription de la très nécessaire nuance démographique». Jean-Claude Juncker s'est félicité par ailleurs du fait que le Luxembourg ait su garder ses 6 députés européens au sein du Parlement européen.

En quête d'un nouveau président de la Commission européenne

En revanche, aucun accord n'a pu être trouvé pour ce qui est de la succession de Romano Prodi à la tête de la Commission européenne. La désignation du futur président de la Commission européenne a été reportée à une date ultérieure.

Les candidats pressentis n'ayant trouvé l'appui nécessaire des chefs d'Etat et de gouvernement des 25 États membres, une pression très forte était revenue sur le Premier ministre Jean-Claude Juncker au cours

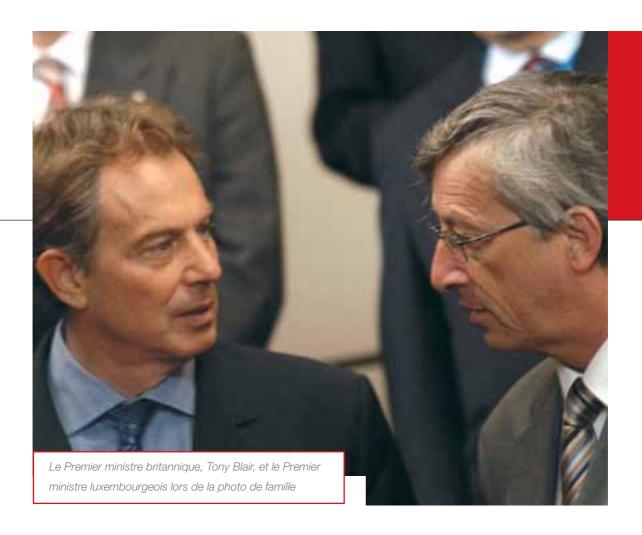


de la soirée du 17 et de la journée du 18 juin. Pourtant celui-ci, fidèle à ses engagements pris envers ses électeurs, a déclaré qu'il résisterait jusqu'au bout à toutes ces pressions, répétant, comme il le fait depuis des mois, qu'il n'était pas candidat à ce poste.

Lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil européen, Jean-Claude Juncker a souligné à cet égard que même si «l'élan attendrissant dont certains font preuve à mon égard va peut-être aller en augmentant, je ne pense pas que la pression puisse encore croître». Il y a réitéré la volonté de rester Premier ministre au Luxembourg: «J'ai été chargé de

constituer ce gouvernement. Je veux continuer cette mission et rester Premier ministre», a-t-il déclaré.

La journée du 18 juin a débuté par la réunion habituelle du Conseil européen avec le président du Parlement européen, Pat Cox, après laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté les conclusions du Conseil européen. Par ailleurs, les progrès initiaux réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration contre le terrorisme, adoptée lors du Conseil européen de mars 2004 après les attentats de Madrid, ont été passés en revue.



Le Conseil européen a en outre eu l'occasion d'analyser l'état d'avancement des négociations d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie ainsi que les efforts de réforme entrepris par la Turquie. Les chefs d'État ou de gouvernement ont confirmé l'avis positif de la Commission européenne quant à l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Croatie.

Les ministres des Affaires étrangères ont, de leur côté, eu l'occasion d'aborder différentes questions internationales, dont le processus de paix au Moyen-Orient, l'Iran et l'Afghanistan.



27-29 juin 2004



ISTANBUL

Le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer et le ministre de la Défense, Charles Goerens, ont participé au sommet de l'OTAN qui s'est tenu du 27 au 29 juin 2004 à Istanbul.





Accueil officiel par le président turc, Ahmet Necdet Sezer, et le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer



La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie participaient pour la première fois à la réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement depuis leur adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le 2 avril 2004.

Suite à la demande du nouveau gouvernement irakien de pouvoir disposer de l'expertise et de personnel de l'OTAN pour la formation de ses forces de sécurité, le sommet a adopté la déclaration sur l'Irak donnant une suite favorable à cette demande. Les modalités exactes de cette assistance seraient déterminées dans les mois à venir.

À l'ordre du jour figuraient par ailleurs

- l'extension de l'opération de l'OTAN en Afghanistan en soutien du processus de Bonn. Les pays membres de l'OTAN ont ainsi décidé d'élargir la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF), dirigée par l'OTAN en Afghanistan, y compris par l'établissement de plusieurs équipes de reconstruction provinciale (PRT) supplémentaires, et en renforçant notre soutien pour les élections à venir;
- le renforcement de la contribution de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme, y compris dans le



domaine des armes de destruction massive. Dans sa déclaration d'Istanbul, l'OTAN met notamment l'accent sur la coopération transatlantique comme pierre angulaire de la lutte contre le terrorisme; la contribution à la stabilité des Balkans notamment par la conclusion de la mission de la SFOR, par une nouvelle mission de l'Union européenne en Bosnie et par la poursuite de l'engagement de



Le Premier ministre luxembourgeois et son homologue portugais, José Manuel Durão Barroso, qui allait être nommé quelques jours plus tard nouveau président de la Commission européenne



l'OTAN au Kosovo. Les chefs d'État et de gouvernement des 26 pays membres de l'OTAN ont ainsi décidé de mettre un terme aux opérations de l'Alliance menées avec succès par la SFOR en Bosnie-Herzégovine, et ont noté avec satisfaction que l'Union européenne est prête à y déployer une nouvelle mission distincte, en vertu d'un mandat des Nations unies au titre du chapitre VII de

- la Charte et sur la base des arrangements Berlin+ agréés entre l'Union européenne et l'OTAN;
- fourniture de forces plus performantes, davantage utilisables et plus adaptables en soutien des nouvelles missions de l'Otan;
- le renforcement de la coopération avec les partenaires, en particulier dans la région euro-atlantique et au-delà.



Les chefs d'État et de gouvernement ont également réaffirmé que la porte de l'OTAN reste ouverte à de nouveaux membres et ont encouragé l'Albanie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine à poursuivre les réformes nécessaires pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'OTAN.

M. Juncker a rendu ses homologues attentifs à la nécessité de coordonner les processus de ratification de la future Constitution européenne, notamment dans les États membres ayant opté pour la ratification par voie référendaire. «Je crois qu'il ne serait pas souhaitable que les procédures de ratification, surtout les procédures référendaires, s'étirent sur une

année ou une année et demie. Je voudrais que sur ce point nous procédions à tir groupé», a dit le chef du gouvernement luxembourgeois.

S'exprimant devant la presse M. Juncker a également rappelé que lors de son entrevue avec l'ancien Premier ministre grec Costas Simitis, le 11 juin dernier à Luxembourg l'idée a été formulée de «créer un comité des sages composé d'hommes politiques européens dont la réputation ne serait plus à faire, pour aller plaider la cause constitutionnelle dans les États membres de l'Union européenne et pour avancer les arguments en faveur d'une ratification, notamment par voie référendaire».

Chroniques

D'ACTUALITÉ

Visite du secrétaire d'Etat à l'Environnement Eugène Berger au Népal

4-8 avril 2004

Le secrétaire d'Etat à l'Environnement Eugène Berger a effectué du 4 au 8 avril 2004 un déplacement au Népal pour visiter des projets de coopération initiés par les scouts luxembourgeois FNEL et co-financés par le gouvernement luxembourgeois.

Il s'agit de projets de coopération réalisés dans le domaine de la santé. de l'environnement et dans le domaine social. La visite s'est effectuée avec des responsables de la FNEL-ONGD, I'organisation nongouvernementale de développement (ONGD) de la FNEL, créée en 1989 par l'ensemble des cadres de la Fédération nationale des éclaireurs et éclaireuses du Luxemboura (FNEL) pour réaliser des projets dans des pays en voie de développement. Au Népal, l'ONGD de la FNEL est surtout active dans la construction d'écoles et de postes de santé, de la plantation d'arbres, du soutien aux enfants les plus démunis, de la prévention du sida et du renforcement de structures de sensibilisation.

Le projet d'extension de l'hôpital Dhulikel

Le 4 avril 2004, première journée de la visite, a été exclusivement dédié à la visite de projets dans le domaine de la santé. Le secrétaire d'État à l'Environnement Eugène Berger a inauguré à Dhulikel, municipalité à 30 km au nordest de la capitale de Katmandou, l'annexe de l'hôpital Dhulikel.

Le projet d'extension de l'hôpital Dhulikel, qui a ouvert ses portes en 1996, sous la responsabilité du Dr Ram Shrestha, consiste en la construction d'un internat avec cuisine pour infirmières étudiant au Dhulikel Hospital Nepal. La construction d'un internat s'est imposée du fait que les infirmières étudiant à l'hôpital Dhulikel vivent souvent dans des endroits éloignés et ne peuvent se déplacer tous les jours afin d'y suivre leurs cours. Par le passé, ce problème a conduit certaines filles à renoncer à leurs études, le logement chez les habitants de la ville étant assez coûteux. Cette nouvelle construction sera alimentée en électricité par des panneaux solaires. Eugène Berger a également visité l'extension de l'hôpital de Dhulikel, construction récemment terminée, qui permettra d'augmenter le nombre de lits disponibles.

Le projet de Dhulikel Hospital est le second issu de la collaboration entre la FNEL-ONGD et NepaliMed Luxembourg et est accompagné d'une intervention financière de la part du gouvernement luxembourgeois. NepaliMed Luxembourg est une ONG composée, entre autre, d'anciens scouts de la FNEL et qui a entamé ses projets au Népal en 2001.

Eugène Berger a été très chaleureusement reçu par le personnel de l'hôpital et par son directeur médical, le Dr Sherma, qui lui a expliqué le fonctionnement de l'hôpital et les principes selon lesquels il travaille, qui sont ceux de l'égalité sociale et du développement durable.

L'hôpital a été fondé en 1996 par le Dr Ram Shrestha. Après avoir terminé ses études de médicine et de chirurgie en Autriche et après



Femmes népalaises devant une maison d'accueil à Pakhara



Plantation d'un arbre dans le cadre du projet de reboisement à Katmandou

des années d'efforts pour faire profiter la population népalaise d'une médicine moderne, le Dr Ram Shrestha est retourné avec son épouse autrichienne dans son village natal de Dhulikel pour y fonder un hôpital. Dhulikel Hospital a été inauguré par Leurs Majestés le Roi et la Reine du Népal en 1996 et compte actuellement 120 employés. Depuis, 3 postes de secours ruraux ont été mis en service assurant les premiers soins et évitant à la population des marches de plusieurs jours.

La visite de l'hôpital de Dhulikel s'est terminée par la remise des clés d'une ambulance financée par NepaliMed que le secrétaire d'Etat a eu le plaisir de transmettre au directeur médical de l'hôpital.

Visite du Hospital and Rehabilitation Centre for Disabled Children (HRDC) à Banepa

Lors d'une visite du Hospital and Rehabilitation Centre for Disabled Children (HRDC) à Banepa, construit avec l'aide de l'ONGD-FNEL. le secrétaire d'État à l'Environnement a eu l'occasion de se renseigner sur place sur l'état d'avancement d'un projet co-financé par le gouvernement luxembourgeois qui consiste à participer aux frais d'hospitalisation d'enfants handicapés à Banepa. Le projet, qui est mis en œuvre de 2003 à 2007, concerne l'identification, le traitement, l'hospitalisation et le suivi médical de 250 enfants souffrant d'handicaps de toutes sortes

suite à des brûlures (mais pas en urgence) et des malformations physiques (congénitales ou dues à l'arthrite), de la scoliose et de la myelodysplasia.

Au total, l'hôpital fera en moyenne 1.320 interventions chirurgicales par an dont 120 seront des cas d'handicaps graves - la catégorie cible du projet. 50 enfants handicapés seront identifiés par an afin de leur donner accès aux soins médicaux appropriés et de les suivre en réhabilitation pendant 5 ans. L'hôpital cherche également à faire participer activement les familles des handicapés à la phase de rééducation.

Le partenariat entre la FNEL-ONGD avec le HRDC de Banepa remonte au début des années 1990. C'est en 1996 que le partenariat connaît un nouvel élan quand la FNEL-ONGD, avec le soutien du gouvernement luxembourgeois, finance la construction de l'hôpital HRDC. Un accord bilatéral avait alors été signé entre les gouvernements népalais et luxembourgeois pour l'équipement de l'hôpital. Le projet actuel est financé pour 5 ans par la FNEL-ONGD et le gouvernement luxembourgeois. A partir de 2007, le suivi du projet sera assuré par Terre des hommes Suisse et Friends of the Disabled Nepal.

Inauguration du Centre de formation pour les jeunes à Kakani

Le 5 avril 2004, deuxième jour de la visite, a été consacré à des projets de sensibilisation environnementale pour des jeunes népalais.

Le secrétaire d'Etat luxembourgeois à l'Environnement et le ministre népalais de l'Education nationale et des Sports ont inauguré le Centre de formation pour les jeunes à Kakani, à 23 km au nord de Katmandou, et qui se situe à une altitude de 2.073 mètres sur un plateau d'environ 27 hectares.

Ce projet, réalisé en collaboration avec les Nepal Scouts, comprend la construction d'un ensemble de bâtiments, y compris l'alimentation en eau et en électricité, la canalisation pour eaux usées, l'infrastructure pour la formation et l'offre d'une formation spécifique aux cadres du mouvement scout népalais. La construction d'une maison (maison des Kiewerlecken d'après le nom du groupe FNEL de Strassen) sur le site fait partie du précédent accord-cadre financé par le gouvernement luxembourgeois et la FNEL-ONGD.

Le centre, unique en son genre au Népal, sera dédié à la formation des jeunes au niveau national. Selon les responsables luxembourgeois, il pourrait même attirer des groupes de scouts des régions avoisinantes de l'Inde.

Les scouts luxembourgeois avaient rejoint leurs collègues népalais sur le site de Kakani pour assister à l'inauguration officielle de «leur» maison des Kiewerlecken, dont les travaux viennent d'être achevés. C'est dans ce bâtiment situé sur le sommet d'une colline que le weekend se dérouleront dorénavant les activités de sensibilisation des jeunes scouts népalais à la cause environnementale. Pendant la semaine, ce seront les villageois qui y bénéficieront de cours d'hygiène générale et alimentaire. Un deuxième bâtiment, situé au pied de la colline, hébergera un dortoir de 21 lits. L'alimentation en énergie sera assurée par une installation à biogaz qui se trouve sur le site même.

Les bénéficiaires directs du projet sont surtout des jeunes filles et garçons de 14 à 20 ans qui participeront à une éducation non-formelle complémentaire dans le scoutisme. Ce système de formation aura non seulement un effet multiplicateur sur les familles, du fait de la sensibilisation de leurs enfants, mais aussi sur les villageois, qui profiteront des cours d'hygiène générale et alimentaire. Les jeunes auront en outre la possibilité de devenir eux-mêmes des formateurs pour d'autres jeunes.

Lors d'une cérémonie d'accueil très chaleureuse en présence de hauts responsables du scoutisme népalais, du ministre népalais de l'Education et des Sports ainsi que de membres de la FNEL et de la FNEL-ONGD, le secrétaire d'Etat Eugène Berger s'est vu discerner la plus haute distinction du scoutisme népalais, à savoir le Golden Rhino.

Eugène Berger a également eu l'occasion de s'informer sur l'état d'avancement d'un projet de reboisement sur le site de Kakani, concernant la plantation d'arbres fruitiers sur une surface de 20 à 25 hectares. Ce projet est réalisé par la FNEL-ONGD en collaboration avec les scouts et guides népalais. Les bénéficiaires du projet sont d'une part les scouts et guides népalais, qui planteront eux-mêmes les arbres et les haies épineuses, et d'autre part les familles voisines de ce site, ainsi que l'ensemble des villageois de Kakani, à qui l'on dis-



Une école à Lukla à proximité du Mount Everest



Eugène Berger devant la maison d'accueil «SOS Bahini»

tribuera des arbres fruitiers. Leur plantation empêchera l'érosion et permettra de fournir des récoltes de fruits. A la fin de la visite, le secrétaire d'Etat Eugène Berger et le ministre népalais ont eux-mêmes planté un arbre fruitier.

L'après-midi fut consacrée à la visite d'un autre projet de reboisement de l'ONGD-FNEL, cette fois-ci à Sankhu, dans la vallée de Katmandou. Tout comme le projet de Kakani, ce projet vise à préserver les ressources du sol et à diminuer son érosion. Les villageois pourront bénéficier des fruits, du fourrage et de l'amélioration des conditions routières qui va de paire avec l'exécution du projet. De jeunes plants seront cultivés en pépinières pour couvrir une surface de 235 hectares d'arbres forestiers. A terme, ces pépinières produiront des plants et des légumes et le surplus pourra être vendu aux villageois. Le contrôle de l'érosion, la

construction de chaussées et le drainage de caniveaux protégeront les ressources forestières et les champs des paysans. Dans ce projet l'ONGD-FNEL fournit le budget et les conseils techniques au partenaire local, l'ONG Friends of Sankhu.

Avant de visiter le projet environnemental de Sankhu, Eugène Berger s'est rendu sur le site dans la région montagneuse près de Kakani où le 28 mai 2003, à l'occasion du 50^e anniversaire de la première ascension du Mount Everest, les *summiteers* du Mount Everest ont planté des arbres.

Le projet pilote en énergie renouvelable à l'école de Sir Edmund Hillary

Après avoir vu les deux premiers jours des projets dans le domaine de la santé et de l'environnement, Eugène Berger s'est rendu le dernier jour de sa visite à Lukla, pays des sherpas, pour visiter le projet pilote en énergie renouvelable à l'école de Sir Edmund Hillary, premier homme à avoir atteint le sommet du Mount Everest.

En raison des manifestations actuelles dans la capitale de Katmandou et des affrontements réguliers entre l'armée et les rebelles maoïstes, une «Népal bandha», une grève générale, avait été proclamée du 6 au 8 avril 2004. C'est pour cette raison que la délégation luxembourgeoise s'est vu obligée d'accomplir cette visite «en privé» et que les travaux à l'école à Lukla n'avaient pas avancé comme prévu.

En mai 2003, lors d'une visite au Népal à l'occasion du 50e anniversaire de la première ascension du Mount Everest, Eugène Berger avait présenté ce projet qui vise à équiper des écoles construites par Sir Edmund Hillary avec des panneaux solaires en vue de leur approvisionnement en énergie renouvelable et afin d'éviter la déforestation et les dégradations écologiques. De retour à Luxembourg, la FNEL-ONGD s'était spontanément montrée disposée à mettre à disposition des fonds pour la mise en œuvre du projet.

Assis sur un banc d'école parmi les élèves, le secrétaire d'Etat à l'Environnement s'est fait expliquer par le directeur de l'école les contraintes auxquelles sont confrontés au quotidien tant le corps enseignant que les élèves. Lukla est situé à 2.700 mètres à l'est du pays à proximité du Mount Everest. La plupart des écoliers doivent marcher au-delà d'une heure pour arriver à l'école située dans la vallée. L'école construite en 1957

ne dispose pas de suffisamment de ressources énergétiques pour alimenter par exemple les quelques PC sur place. C'est grâce à des panneaux solaires, ainsi qu'à l'installation à biogaz qu'à l'avenir l'école pourra bénéficier d'une certaine autonomie énergétique. Eugène Berger voit dans cette initiative un projet environnemental avec un fort accent sur l'aspect social. Le projet constitue un bel exemple de partenariat renforcé entre une ONG luxembourgeoise et le gouvernement luxembourgeois. L'avantage d'une telle collaboration est que les projets peuvent se réaliser dans des délais raisonnables.

Visite d'une maison d'accueil pour filles et jeunes femmes en détresse à Pokhara

Ce dernier jour de visite au Népal fut aussi consacré à la visite de projets dans le domaine social. Le secrétaire d'Etat Eugène Berger s'est rendu à Pokhara dans une maison d'accueil pour filles et jeunes femmes en détresse. Pokhara, située à 200 km à l'est de Katmandou, est la deuxième ville du Népal. Avec une population de 750.000 habitants, cette ville compte 2.000 à 3.000 enfants et jeunes gens âgés de 7 à 25 ans qui vivent dans la rue ou dans les bidonvilles. 66% de ces jeunes sont des filles qui risquent de devenir victimes de la drogue, de la prostitution et du trafic sexuel vers l'Inde.

Cette maison d'accueil, dont la construction sera terminée en juin 2004, servira de centre d'accueil à «SOS Bahini» et hébergera les filles de la rue de Pokhara. Elles y bénéficieront d'un accompagnement psychologique, de soins médicaux et de cours éducatifs. La maison

pourra loger et nourrir 45 filles par an. Le projet est réalisé en collaboration avec Raymond Lindlinger, responsable du projet «SOS Bahini» au Népal et président de l'ONG luxembourgeoise Mettalux, qui est responsable de l'exécution du projet.

Le partenaire local est Child Welfare Scheme Nepal (CWSN), ONG qui a fondé à Pokhara un centre de formation professionnelle pour les enfants de la rue ainsi que des postes de premier soin pour les plus pauvres tels que *Asha Clinic*. Des accords ont été trouvés afin que les filles logées à la maison d'accueil «SOS Bahini» puissent profiter des institutions de CWSN.

Eugène Berger a eu l'occasion de visiter la maison d'accueil «SOS Bahini» où les jeunes filles sont logées, maison louée qui est devenue bien trop petite, ainsi que le centre de formation professionnelle et le chantier de la future maison d'accueil, financée par la FNEL-ONGD et co-financée par le gouvernement luxembourgeois.

Le Népal

Le Népal est un des pays les plus pauvres et les moins développés au monde avec 42% de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté. Le pays ne compte pas parmi les pays cible de la Coopération luxembourgeoise, mais le gouvernement luxembourgeois y co-finance des projets de coopération initiés et réalisés par les ONG luxembourgeoises.

Étude sur les interrelations entre immigration et marché de l'emploi: «Quel que soit le niveau de la croissance économique, nous avons besoin d'immigration»

22 avril 2004

Le 22 avril 2004, Marcel Glesener, président de la Commission parlementaire spéciale «immigration», a remis et présenté au ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen une étude d'orientation politique sur les relations à moyen et à long terme entre l'immigration d'une part et le marché de l'emploi au Luxembourg d'autre part.

En 2003, suite à la déclaration du Premier ministre Jean-Claude Juncker sur la situation économique, sociale et financière du pays, le ministre François Biltgen avait chargé Marcel Glesener de la réalisation de cette étude. L'objectif a été d'évaluer les potentialités et le développement futur en ce qui concerne l'offre et les demandes et besoins du marché de l'emploi.

Marcel Glesener, qui a bénéficié de l'appui scientifique du Sesopi-Centre intercommunautaire et de l'Institut de formation sociale, a relevé d'abord la neutralité politique de l'étude, élaborée en toute indépendance. Il ajouta qu'il a mené une vingtaine d'entrevues lors de la réalisation du document, notamment avec les différents ministères concernés, les entreprises jouant un rôle déterminant sur le marché de l'emploi, les organisations patronales et les syndicats.

L'environnement et l'évolution économiques ont considérablement



François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, et Marcel Glesener lors de la conférence de presse sur l'étude faite par ce demier

changé au cours des dernières années et décennies, a estimé l'auteur de l'étude. En effet, le nombre de nouveaux emplois créés au Luxembourg a diminué au cours des trois dernières années (5.700 en 2003 contre 14.000 en 2000), dit Marcel Glesener, avant d'ajouter que cette tendance négative ne s'améliorera guère au cours des prochaines années. Marcel Glesener a souligné dans ce contexte l'importance d'attirer davantage d'entreprises internationales au Luxembourg.

Parallèlement à la diminution d'emplois créés, l'immigration connaîtra aussi une stagnation, tout comme le nombre des frontaliers travaillant au Grand-Duché, ce qui, de son côté, ne restera pas sans conséquences sur le nombre d'habitants au Luxembourg.

Lors de la présentation de l'étude, Marcel Glesener a souligné l'importance de l'immigration pour le Luxembourg. Le marché de l'emploi serait dominé aujourd'hui par les non-Luxembourgeois, a-t-il noté et à peine un tiers des travailleurs seraient des résidants luxembourgeois. Marcel Glesener a rappelé que «l'expansion économique du pays n'a été possible que grâce à l'immigration». Plus de 90% de la croissance de la population au Luxembourg aux cours des dernières années serait dû à l'immigration.

Suivant cette étude sur les interrelations entre immigration et marché de l'emploi, entre 35.000 et 81.000 nouveaux emplois seront créés au Luxembourg jusqu'en 2025. Le marché de l'emploi comptera alors entre 308.000 et 354.000 travailleurs. Si l'on y ajoute le fait que l'âge de la population augmente, il faut s'interroger sur le financement de la sécurité sociale et trouver éventuellement de

nouveaux moyens de financement, dit Marcel Glesener.

Dans son étude, Marcel Glesener présente plusieurs facteurs importants sur l'évolution du marché de l'emploi, et notamment la formation professionnelle et la formation professionnelle continue ainsi que la politique linguistique. Il analyse également les tendances à la segmentation du marché de l'emploi et se penche sur les potentialités de l'immigration portugaise. L'auteur propose en outre des réflexions concernant les besoins du marché de l'emploi, les modalités de l'immigration et des permis de travail et l'accès des demandeurs d'asile sur le marché de l'emploi.

L'étude reprend également les effets de l'élargissement sur le marché de l'emploi et les flux migratoires Est-Ouest. Dans ce contexte, Marcel Glesener propose de profiter de la période transitoire de deux ans (en attendant l'entrée en vigueur du principe de la libre circulation des hommes) pour informer les citoyens du Luxembourg et les populations des nouveaux Etats membres sur les perspectives des marchés de l'emploi. Il a proposé en outre de procéder en mars 2005 à un premier examen des effets de l'élargissement en matière d'emploi.

Suite à la présentation de l'étude, le ministre François Biltgen a relevé l'interaction étroite entre croissance économique, immigration et marché de l'emploi. En matière d'immigration, il a conclu: «Quel que soit le niveau de la croissance économique, nous avons besoin d'immigration».

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2004

27 avril 2004

Le 27 avril 2004, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présenté à la Chambre des députés la «Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2004» (voir page 138). Les points essentiels du discours du Premier ministre ont été:

Introduction

 Vu la cadence de l'histoire, il est essentiel de prendre le temps de s'adonner à la réflexion sur le temps présent et le futur.

Élections législatives du 13 juin 2004

- Le 13 juin est plus important pour le pays lui-même que pour les partis politiques. C'est le rendez-vous de la politique avec la vraie puissance souveraine: le peuple luxembourgeois.
- Les Luxembourgeois doivent savoir que le pays n'est pas gouverné par le hasard, mais par ceux qu'ils élisent.

60e anniversaire de la Libération

- Hommage aux générations de la guerre: «c'est grâce au fait qu'elles ont osé dire non, que nous avons pu rester ce que nous sommes».
- Appel aux Luxembourgeois de célébrer le 60^e anniversaire de la Libération, «jour de tous les Luxembourgeois, ceux d'hier et d'aujourd'hui».

 Rappel de la loi du 20 décembre 2002 portant création d'un Centre de documentation et de recherche sur la Résistance et de la loi du 16 avril 2004 relative aux enrôlés de force.

A) Politique communautaire

Élargissement de l'Union européenne

- 60 ans après la libération, le 1^{er} mai 2004 marquera une étape historique, celle de l'élargissement de l'Union européenne à huit pays de l'Europe centrale et de l'Est et à Chypre et Malte.
- L'élargissement constitue la réconciliation entre la géographie et l'histoire européennes.
- Le 1er mai 2004 sera un jour propice pour l'Europe, pour ses citoyens, pour ses nations, pour leur vie commune, pour l'intégration des uns aux autres, pour leur volonté de surmonter des divergences et de lier leurs souverainetés nationales de telle façon qu'elles perdent de leur tranchant, mais qu'elles maintiennent tout de même leurs contours légitimes.
- Les données de l'élargissement: le nombre des habitants croîtra de 380 à 455 millions, donc de 20%, la surface européenne augmentera de 23 % pour atteindre 4 millions de km2, le PIB n'augmentera que de 5%.
- Des conflits de redistribution des richesses européennes s'annoncent. Or, bien que l'Europe des 25 grève le budget luxembourgeois plus que l'Europe des Quinze, le Luxembourg ne s'est pas allié à ceux qui veulent maintenir le budget euro-

- péen en-dessous de 1% de son PIB car «la solidarité est une vertu européenne».
- Il ne faut pas oublier que notre économie profite déjà aujourd'hui de l'ouverture des marchés vers l'Europe centrale et de l'Est. Sans les nouveaux Etats membres et sans le commerce avec ces derniers, notre économie serait moins performante qu'elle ne l'est aujourd'hui.
- Concernant les risques liés à l'élargissement: compréhension pour les soucis et les peurs des citoyens. Mais, il faut affronter ces peurs plutôt que de les nourrir.
- La pression sur les salaires, due à une plus grande compétition dans le contexte de l'élargissement, sera atténuée par le fait que le gouvernement et les partenaires sociaux suivent de près l'évolution des charges salariales.
- Concernant les risques de délocalisation en raison des coûts inférieurs, la volonté de se rapprocher des clients sur les nouveaux marchés est compréhensible. Si les entreprises luxembourgeoises évitent les nouveaux marchés, elles risqueront des pertes d'emplois au Luxembourg. Si par contre elles profitent du potentiel des nouveaux marchés, l'économie luxembourgeoise en profitera également.
- Concernant le risque du dumping fiscal: les entreprises s'installeront là où les pressions fiscales sont les moindres; bien que le Luxembourg ait égale-



Monsieur le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de la déclaration du gouvernment sur la situation économique, sociale et financière du pays 2004

ment joué sur ce tableau, il reste partisan de socles minimaux pour la taxation des entreprises, car la compétition fiscale en Europe risque d'avoir en fin de compte des effets ruineux pour tous les Etats membres, les anciens et les nouveaux.

 Sans vouloir louer ou dénigrer l'élargissement, il n'y a pas d'alternative à l'élargissement: la seule qu'il pourrait y avoir serait le retour vers le vieux monde. Il faudra désormais payer un peu plus pour l'Europe élargie:
 € 20 par tête par an, un petit prix pour une grande paix.

Constitution européenne et référendum

 Concernant la déclaration de politique étrangère du ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer il y a identité de vues entre le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères.

- Volonté de parvenir à une version définitive du traité constitutionnel avant la fin de la Présidence irlandaise, même si cela demande encore beaucoup d'efforts, compte tenu de la subsistance de points de vues fort divergents.
- Ratification de la future Constitution européenne par référendum national au Luxembourg:
 l'Europe est plus que l'affaire de gouvernements et de parlements, c'est l'affaire de la population entière, celle d'aujourd'hui et de demain.
- Les Luxembourgeois devront trancher au sujet de la question si la Constitution est bonne pour l'Europe et bonne pour le Luxembourg.
- Le gouvernement reste confiant que les Luxembourgeois montreront lors du référendum qu'ils ont compris que l'affaire européenne est toujours une affaire complexe, aux éléments communs et aux nuances les plus diverses.

B) Politique internationale

Irak

Pour ce qui est de la reconstruction de l'Irak, le gouvernement luxembourgeois plaide pour

- le retour aux Irakiens de l'autorité civile et politique le plus tôt possible;
- le maintien de la date du 30 juin 2004 pour le transfert de souveraineté aux Irakiens;
- l'adoption d'une nouvelle résolution sur l'Irak au sein du Conseil de sécurité des Nations unies afin de tracer une voie

internationalement encadrée vers l'avenir du pays.

Proche-Orient

- Comme pour l'Irak, le gouvernement luxembourgeois plaide pour le recours au multilatéralisme pour le Proche-Orient.
- Les récentes propositions israéliennes concernant les implantations israéliennes en territoires palestiniens vont dans la bonne direction mais ne sauraient constituer une décision unilatérale et devront être développées par des négociations avec les Palestiniens. Il en est de même pour la question extrêmement complexe concernant le retour des réfugiés palestiniens
- Il n'y aura pas de perspective de paix entre Israéliens et Palestiniens tant que des groupes palestiniens remettront en cause la sécurité des Israéliens par des attentats et tant que les Israéliens iront presque jusqu'aux limites du terrorisme d'Etat en faisant d'assassinats commandités par l'Etat une banalisation du meurtre.
- La communauté internationale, l'Union européenne ainsi que la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2005 doivent œuvrer pour atteindre l'objectif de sécurité pour Israël et la création d'un Etat palestinien viable.

Kosovo

 Il faudra trouver une solution sur le statut final du Kosovo avec des perspectives à long terme. Tant que la situation au Kosovo ne s'améliorera pas, le gouvernement luxembourgeois n'organisera pas de retours forcés de réfugiés au Kosovo, à moins que la sécurité personnelle des réfugiés ne soit garantie à cent pour cent.

Terrorisme international et sécurité nationale

- Le gouvernement luxembourgeois souligne son engagement actif au niveau européen en matière de lutte contre le terrorisme international.
- Sur le plan national, le Luxembourg s'engage à couper les voies de financement du terrorisme international à travers la place financière luxembourgeoise en maintenant les propositions gouvernementales faites dans le cadre du projet de loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme.
- Il faut éviter que les mesures préventives contre le terrorisme ne mettent en danger les principes de l'Etat de droit. Il faut trouver un bon équilibre entre libertés individuelles et sécurité collective.
- Succès dans la lutte contre la criminalité en 2003 grâce à une présence policière accrue et grâce à une augmentation des moyens matériels de la police grand-ducale.
- Le gouvernement s'engage à poursuivre sa politique de renforcement des effectifs auprès des forces de l'ordre et des autorités judiciaires afin de

garantir une sécurité nationale maximale.

C) Politique nationale

Économie

- Bien que l'économie luxembourgeoise ne jouisse pas de la robustesse des années 1990, elle reste plus performante que la moyenne européenne et des signes de relance sont nettement perceptibles depuis le dernier trimestre 2003.
- La croissance 2003 dans la zone euro était de 0,4%. La croissance de l'économie luxembourgeoise était supérieure à 2% en 2003 en dépit de la stagnation ou de la très faible croissance de nos partenaires commerciaux principaux qui sont les trois pays voisins (Allemagne 0%, Belgique 1,1%, France 0,2%) et qui comptent pour 60% de nos exportations.
- Bien que l'économie luxembourgeoise traverse une période difficile, il est irresponsable de parler de stagnation ou de récession. La croissance cumulée des années 2002 et 2003 est de 3,3%.
- Les prévisions conjoncturelles de la Commission européenne pour le Luxembourg prédisent un taux de croissance de 2,4% en 2004 et supérieur à 3% en 2005.

Emploi

La croissance de l'emploi intérieur s'est poursuivie entre 1999 et 2004. En 1999, l'emploi total au Luxembourg était de 248.261 unités. Entre 1995 et 1999 la croissance était de 40.000 uni-

Chroniques d'actualité

tés, entre 2000 et 2004 elle était de 43.207. Aujourd'hui, 291.449

ne annuelle.

personnes travaillent au Luxembourg, une progression de 16% au total ou de 4% en moyen-

 Même en 2003, année particulièrement difficile, la croissance de l'emploi a été de 2% au Luxembourg, contre 0,9% en moyenne communautaire. En Belgique et en France, l'emploi

a reculé de 0,5%, respective-

 Bien que l'économie luxembourgeoise crée toujours plus d'emplois qu'elle n'en perd, il est un fait que le chômage est en hausse.

ment de 1,1% en 2003.

Au-delà des souffrances individuelles que la perte d'un emploi peut engendrer, le gouvernement continuera à veiller, comme les gouvernements antérieurs l'ont fait, à ce que des emplois soient sauvegardés et des solutions socialement acceptables trouvées.

Arcelor

- La situation actuelle est la preuve que le gouvernement et les syndicats avaient raison d'exiger dès la création d'Arcelor que cet instrument d'explication, de dialogue et de concertation qu'est la tripartite soit sauvegardé.
- Actuellement, le gouvernement et les partenaires sociaux déblayent chaque millimètre du chantier Arcelor: usine par usine, site par site, segment par segment et poste par poste.
- Les mêmes négociations minutieuses sont en cours pour l'ave-

- nir du site de Dudelange, le berceau de la sidérurgie luxembourgeoise.
- € 350 millions seront investis par Arcelor au Luxembourg, mais le gouvernement veut connaître toutes les conséquences sociales de cette restructuration.
- Arcelor ne licenciera pas un seul ouvrier, employé ou cadre. Les mécanismes de la préretraite joueront pleinement leur rôle.

Diversification économique

- L'exemple d'Arcelor montre, une fois de plus, la nécessité de la poursuite des efforts du gouvernement pour une plus grande diversification économique du Luxembourg.
- Le gouvernement a mis l'accent sur l'implantation de nouvelles activités et la promotion de nouveaux investissements.
- En 5 ans, 58 nouvelles activités ont pu démarrer au Luxembourg qui ont créé 1.920 nouveaux emplois et généré des investissements à hauteur de € 604 millions.
- Le secteur industriel s'est agrandi de 37 entreprises et de 2.385 emplois, portant le nombre total d'entreprises dans ce secteur de 146 en 1999 à 183 aujour-d'hui, avec un emploi total de 15.892 unités.

Cadre budgétaire et fiscal

 L'économie a besoin d'un taux élevé d'investissements publics.
 Au cours de cette législature, le gouvernement a alloué € 2,720 milliards de crédits aux investissements publics. Une

- augmentation de 46% par rapport à la période 1994-1999.
- 34% des investissements publics concernent le secteur des transports, 17% le secteur de la santé, 9% l'éducation et 6% la culture.
- En moyenne, les investissements publics représentent entre 3 et 4% du PIB, ce qui constitue un record en Europe.
 Ces taux élevés d'investissements publics sont toutefois vitaux pour l'évolution de l'économie luxembourgeoise.
- L'économie a besoin d'un cadre fiscal prévisible et adéquatement aménagé.
- En 2002, le gouvernement a baissé l'impôt sur les collectivités à 37,25%. Ce fut à l'époque juste, mais osé. Aujourd'hui c'est encore plus juste, quoique toujours osé.
- Mais en l'absence de cette mesure fiscale, le Luxembourg aurait pu faire une croix sur ses efforts de diversification.
- Afin de préserver la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, ce taux ne devra pas être revu à la hausse.

Place financière

- L'accord européen sur la fiscalité de l'épargne est bien pour l'Europe et bien pour le Luxembourg parce qu'il protège nos intérêts et donne la prévisibilité nécessaire aux acteurs de la place financière.
- La place financière a pu se diversifier grâce à de nouvelles lois sur les fonds d'investissement, les professionnels du secteur



La Chambre des députés était réunie au grand complet pour cette déclaration annuelle du gouvernement

- financier, la fiducie, le trace commun, la titrisation et les SICAV.
- La Luxembourg School of Finance, qui a été créée pendant cette législature, est un nouveau pilier de la place financière.

Université du Luxembourg

- L'Université du Luxembourg aura des effets bénéfiques sur l'économie luxembourgeoise, notamment en ce qui concerne la recherche.
- Les investissements dans la recherche publique ont été une des grandes priorités de ce gouvernement.

- Les crédits alloués aux fins de la recherche ont quadruplé entre 1999 et 2004 pour atteindre aujourd'hui € 41 millions.
- En combinaison avec les fonds que l'État met à disposition de la recherche dans le secteur privé, le Luxembourg atteindra en 2005 son objectif de 0,3% du PIB de fonds pour la recherche. 450 chercheurs travaillent aujourd'hui au Luxembourg.
- Ces efforts devront se poursuivre dans les années à venir, notamment pour rattraper le retard européen face aux États-Unis d'Amérique.

Kyoto

- Il a fallu se rendre à l'évidence qu'il ne sera pas possible de réduire les émissions de CO2 au Luxembourg de 28% par le seul effort national.
- Des augmentations massives du prix des carburants auraient des conséquences économiques et financières lourdes, sans pour autant réduire les émissions de CO2 qui se délocaliseraient tout simplement.
- La Chambre des députés connaît le problème et devra assumer ses responsabilités.
- Le gouvernement est prêt à créer un Fonds de protection du climat afin d'accompagner

Chroniques

d'actualité

financièrement les conséquences de la réduction et de la compensation.

Artisanat et PME

- L'artisanat évolue bien au Grand-Duché. Dans ce secteur. le nombre des emplois augmente régulièrement. 54.342 personnes sont occupées aujourd'hui dans 4.171 entreprises. Un tiers des emplois créés en 2003 doit être attribué à ce secteur, qui a représenté 10% du PIB en 2003.
- Pour éviter des difficultés dans le secteur des travaux souterrains, le gouvernement examinera prochainement les possibilités d'intervention avec les représentants du secteur.
- Dans le secteur du bâtiment, les mesures fiscales spécifiques introduites en 2003 seront reconduites en 2005. Le gouvernement issu des élections du 13 juin 2004 devra veiller par ailleurs à l'application de l'impôt sur la spéculation foncière.
- Le gouvernement réduira les charges administratives qui incombent aux petites et moyennes entreprises (PME), en particulier du côté des administrations relevant du ministère des Finances.
- La charge administrative pour le secteur financier sera également réduite.

Chômage et formation professionnelle continue

Entre mars 2003 et mars 2004, le nombre de salariés a également progressé (+5.273). Si cette évolution se maintenait tout au long de l'année 2004,

- le nombre d'emplois créés serait supérieur qu'en 2003.
- La situation sur le marché de l'emploi s'améliore. Ce constat est confirmé par les derniers chiffres relatifs au chômage, qui a diminué en février 2004 de 2,2% et en mars de 1,8%. Avec 4,3%, le taux de chômage demeure le taux le plus bas en Europe, mais néanmoins «trop élevé pour le Luxembourg».
- Le plein emploi demeure le but du gouvernement. Au sein d'une économie moderne comme celle du Luxembourg, ce plein emploi correspond à un taux de chômage inférieur à 3%.
- Malgré cette situation expansive sur le marché de l'emploi, le chômage ne diminue pas assez au Grand-Duché. En effet, la création d'emplois ne se traduit pas forcément par une réduction du chômage. Ainsi, sur les 1.563 emplois créés en mars 2004, deux tiers ont été occupés par des frontaliers. De plus, 938 offres d'emplois sont restées vacantes.
- Concrètement, 65% des personnes au chômage sont des étrangers résidant au Luxembourg, dont majoritairement des Portugais. Et 80% des Portugais au chômage n'ont pas assez de qualifications. Dès lors, les postes vacants sont occupés par les frontaliers, qui sont mieux qualifiés.
- La situation sur le marché de l'emploi se caractérise ainsi par une demande considérable de travailleurs qualifiés, alors que les personnes au chômage ne sont pas assez qualifiées.

- Les Luxembourgeois au chômage souffrent également de leur manque de qualifications. Comme pour les Portugais, ils étaient expérimentés pour un travail précis, mais n'ont pas les compétences nécessaires pour occuper d'autres emplois créés.
- La réponse au problème de l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi réside dans la formation professionnelle continue. Les personnes au chômage doivent rester ou devenir employables. Les mesures de FPC sont nécessaires pour réduire la durée d'un éventuel chômage.
- Longtemps négligée au Luxembourg, la formation continue s'est considérablement développée depuis l'entrée en vigueur de la loi du 22 juin 1999. En 2002, 18% des travailleurs ont suivi une mesure de FPC (moyenne UE: 13%). La participation financière de l'Etat aux mesures de formation s'est élevée entre 2000 et 2002 à € 43 millions.
- Côté éducation, l'école doit s'ouvrir davantage aux élèves étrangers, notamment en adaptant le régime linguistique correspondant à leurs aspirations professionnelles. Le nombre d'élèves étrangers inscrits dans l'enseignement secondaire classique a déjà augmenté pendant l'année scolaire 2003/2004 (de 14 à 21%). Ces élèves ont plus de chances sur le marché de l'emploi.
- Entre 1999 et 2004, le personnel de l'administration de l'Emploi a été renforcé. En février

- 2004, les 153 employés de l'ADEM ont organisé 3.015 mesures en faveur de l'emploi.
- Le chômage doit être combattu par le travail. Dès lors, les chômeurs doivent être occupés par des mesures de placement pour devenir ou rester employables. L'augmentation de l'employabilité des chômeurs créera des salariés qui ne seront pas perdus sur le marché de l'emploi en cas de chômage.
- Toutes les mesures de placement seront renforcées, tout comme le personnel du service de placement de l'ADEM.
- L'ADEM seule ne pourra résoudre le problème du chômage. Chômage et plein emploi ne sont pas la seule charge de l'Etat. Tout le monde doit se sentir concerné par la problématique.
- A commencer par les personnes au chômage, qui doivent clairement afficher la volonté pour rester employable et accepter, le cas échéant, un emploi moins bien rémunéré. Elles doivent en outre s'engager activement pour sortir du chômage. Pour favoriser cet engagement personnel, le ministre du Travail et de l'Emploi accordera une prime d'encouragement à tous ceux qui ont trouvé un emploi de leur propre initiative.
- Les entreprises doivent recourir davantage aux instruments existant en matière de politique de l'emploi. L'Etat de son côté est prêt à supporter une partie des charges dues à la réduction du temps de travail, si celle-

- ci permet d'éviter des licenciements.
- En général, la société doit réussir à mieux combiner vie familiale, vie professionnelle et école.
 Au sein d'une telle société pourrait se mettre en place un marché de l'emploi capable d'accueillir davantage de personnes résidentes au Luxembourg.
- Le congé parental suit cette direction et constitue un grand succès. De plus, le nombre de places dans les crèches conventionnées doit être augmenté, tout comme les entreprises devraient également mettre en place davantage de crèches. L'école à plein temps constitue un autre moyen pouvant combiner école, famille et vie professionnelle.

Processus de Lisbonne

- Jusqu'en 2010, l'agenda de réforme du processus de Lisbonne doit être mis en œuvre au Luxembourg. Une révision à mi-parcours aura lieu sous Présidence luxembourgeoise. Cette révision sera préparée par un groupe d'experts présidé par l'ancien Premier ministre néerlandais Wim Kok. Le directeur général de la société SES Global, Romain Bausch, fait également partie de ce groupe.
- Pour réaliser les objectifs du processus de Lisbonne le gouvernement doit travailler ensemble avec les autres partenaires: la Chambre des députés, la tripartite ou encore le Conseil économique et social.
- Dans le cadre de la lutte contre le chômage et de la mise en

œuvre de l'agenda européen de réforme, il faut éviter de suivre les exemples de l'étranger. Le chômage ne peut pas être réduit en diminuant les indemnisations aux chômeurs ou en déchiquetant le droit du travail.

Politique budgétaire et pacte de stabilité

- Les chiffres clé du budget 2003. pendant cette période, l'Etat a dépensé au total € 6,48 milliards, ce qui signifie un plus de 136 millions de ce qui avait été initialement prévu.
- «Nous avons pu investir ces 136 millions dans des projets sociaux et économiques parce que nos recettes ont dépassé de € 212 millions le niveau que nous nous étions fixé en décembre 2002».
- Les baisses de l'impôt sur les collectivités et de la taxe d'abonnement ont pu être compensées par un surplus du côté de l'impôt sur le revenu et sur la fortune ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée.
- Les réserves budgétaires ont augmenté de € 1,7 milliard en 1999 à 3 milliards en 2003. Pendant cette période, la dette publique est passée de € 700 à € 400 millions.
- Malgré les difficultés conjoncturelles en Europe et au Luxembourg, et malgré le niveau élevé des investissements et les réformes fiscales entrées en vigueur en 2001 et 2002, tous les budgets mis en œuvre par le gouvernement en fonction étaient en équilibre.

- Chroniques d'actualité
 - Réforme du pacte de stabilité et de croissance qui lie les 12 États membres de la zone euro: le fait que les investissements financés par la voie des réserves budgétaires soient attribués sans nuances aux dépenses budgétaires est un non-sens contraire à une politique budgétaire pluriannuelle correcte. Le gouvernement plaide par ailleurs en faveur d'une application cyclique du pacte de stabilité. En temps de stagnation économique, les pays de la zone euro devraient disposer de la possibilité d'augmenter leurs dépenses afin de soutenir la croissance.
 - Afin de ne pas lancer de mauvais signal aux marchés financiers, cette réforme ne devrait pourtant pas être entamée avant que chaque pays membre ne respecte les dispositions actuelles du pacte. En principe, les discussions y relatives pourraient commencer sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2005.

Bénévolat, éducation et aménagement du territoire

- Le gouvernement se déclare en faveur d'un débat général sur les problèmes de financement et de recrutement de bénévoles pour l'année 2005. Le remplacement des 2150 volontaires de la Protection civile par des professionnels engendrerait des coûts annuels de l'ordre de € 30 millions.
- Concernant les plaintes déposées par des parents d'élèves

- devant les tribunaux, le gouvernement estime que les problèmes inhérents à l'école devraient être tranchés dans le cadre de l'école, et non devant les tribunaux.
- Le projet de concept intégré du développement spatial et des transports (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept, IVL) est le plus grand défi qui se pose au pays et à la politique dans les décennies à venir. Les questions y contenues touchent aux problèmes fondamentaux du Grand-Duché. Les réponses à ces questions ne pourraient pas être décrétées d'en haut, mais devraient découler d'un large débat national sur l'avenir du pays, débat qui devrait permettre à tout individu de prendre la parole. «Au lieu de mener les débats, ceux qui gouvernent devraient plutôt tendre l'oreille et discuter avec les citoyens». Il s'agit de relever ces défis dans l'intérêt des générations futures.

Le ministre de l'Économie à l'ouverture officielle de la 83^e Foire de printemps

8 mai 2004

L'ouverture officielle de la 83e édition de la Foire internationale de printemps de Luxembourg a eu lieu le 8 mai 2004. A cette occasion, le ministre de l'Economie Henri Grethen a prononcé le discours d'ouverture (voir page 155). «Il n'y a de richesse économique qui ne vienne de l'entreprise. A nous de veiller que cette vérité garde toute sa valeur», a notamment déclaré le ministre. En présence du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse ainsi que de nombreuses personnalités du monde économique, culturel et politique, le ministre a ainsi dressé le bilan de la situation économique et de la compétitivité du Grand-Duché.

Elargissement de l'UE, déplacement des pôles de croissance vers l'Asie, ouverture des marchés nationaux à la concurrence étrangère, restructuration d'Arcelor ont figuré parmi les sujets évoqués.



M. Grethen lors de l'ouverture de la Foire de printemps

Visite de S.A.R. le Grand-Duc et des ministres Lydie Polfer et Charles Goerens au Kosovo

19 mai 2004

S.A.R. le Grand-Duc s'est rendu le 19 mai 2004 pour une troisième visite au Kosovo. Il était accompagné de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, de Charles Goerens, ministre de la Défense, ainsi que du chef d'État-major de l'Armée luxembourgeoise, Nico Ries.

À Pristina, la délégation luxembourgeoise a rencontré le représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU (RSSG), Charles H. Brayshaw, pour un échange de vues sur la situation actuelle au Kosovo qui est sous protectorat onusien depuis 1999.

Les discussions ont porté essentiellement sur le développement politique et économique, la lutte contre le crime organisé ainsi que sur les élections générales au Kosovo, prévues pour le 23 octobre 2004.

Le rôle du détachement luxembourgeois au Kosovo

Après cette entrevue, le chef d'État et sa délégation se sont rendus au camp du Belvedere près de Mitrovica où est installé, depuis le mois d'octobre 2003, le contingent BELUKOS. Ils y ont été accueillis par le général de Brigade Xavier Michel de l'armée française, commandant de la *Multinational Brigade Northeast* (MNB NE) ainsi que par le commandant du bataillon français (BATFRA), le colonel Hautecloque-Raysz pour un briefing



S.A.R le Grand-Duc, Mme Lydie Polfer et M. Henri Grethen avec le général de brigade de l'armée française Xavier Michel

sur la situation actuelle sur le terrain.

Le contingent BELUKOS est composé d'un élément de commandement et d'appui et d'une compagnie à trois pelotons, dont le peloton luxembourgeois. Sa zone d'opération se situe au Nord-ouest du Kosovo dans le secteur du bataillon français.

Lors du briefing, les représentants de l'armée française ont tout d'abord tenu à remercier S.A.R. le Grand-Duc pour sa visite au Belvedere «qui constitue un support sans pareil pour toutes les troupes déployées sur le terrain». Se disant très heureux de pouvoir accueillir la plus haute autorité nationale d'un contingent, ils ont souligné avec beaucoup de fierté le professionnalisme, l'engagement et le comportement exemplaire du contingent luxembourgeois lors des émeutes du 17 mars 2004.

En effet, le détachement luxembourgeois a joué un rôle important lors des manifestations d'étudiants albanais de la mi-mars au Kosovo et plus particulièrement à Mitrovica. Ces manifestations, qui avaient commencé dans le calme, ont évolué vers des actions brutales entre la communauté albanaise et la communauté serbe du Kosovo. Suite à ces actions, les trois pelotons belges et le peloton luxembourgeois ont été très vite déployés sur le terrain où le peloton luxembourgeois avait pour mission d'extraire des villageois serbes. Le bilan des émeutes fut très lourd. Plusieurs personnes furent tuées, il y eut des centaines de blessés, des maisons mises à feu et grand nombre d'églises et de monastères furent endommagés, voire détruits.

Rencontre avec les soldats luxembourgeois

C'est le lieutenant en 1er Georges Campill, commandant du 13e détachement luxembourgeois de la KFOR (KFOR XIII/15), qui a accueilli ensuite S.A.R. le Grand-Duc et sa délégation près de l'église de Saint Sava où le contingent luxembourgeois assure, depuis les récentes émeutes, une mission de sécurisation de la zone afin de maintenir un environnement sûr. Le chef d'État y eut l'occasion de discuter avec les soldats luxembourgeois de leurs expériences acquises sur le terrain et du rôle de leurs missions.

Après le déjeuner offert par les soldats luxembourgeois en l'honneur de leurs hôtes, S.A.R. le Grand-Duc et le ministre Charles Goerens ont rencontré sur le site du quartier général de la KFOR, le commandant en chef de la KFOR, le lieutenant-général Holger Kammerhoff, pour un échange de vues.

«La KFOR a repris le contrôle», a évalué ce dernier la situation actuelle, en ajoutant qu'il faudrait encore du temps pour avoir à nouveau un environnement sûr. Des efforts considérables devraient encore être fournis pour stabiliser la situation. Ceci ne pourrait se faire que par un renforcement de la KFOR a tenu à préciser le lieutenant-général Holger Kammerhoff, notamment pour répondre aux défis auxquels sont confrontés quotidiennement les troupes sur le terrain.

Les entretiens politiques

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a eu, de son côté, des pourparlers avec le Premier ministre Barjam Rexhepi et le représentant de la coalition serbe pour le retour (Povratak) Dragisa Krstovic.

La situation politique et économique du Kosovo, la relation entre le Kosovo et l'Union européenne ainsi que la mise en œuvre du Kosovo Standards Implementation Plan (KSIP), qui fut approuvé par le Conseil de sécurité des Nations

unies dans sa déclaration du 12 décembre 2003, ont été abordés lors de ces entretiens avec les différents responsables politiques.

A l'issue de ses entretiens politiques, le chef de la diplomatie luxembourgeoise ne s'est pas montré trop optimiste quant à l'avenir immédiat du Kosovo. Malgré les efforts considérables depuis 1999, la situation économique reste précaire. La relance économique est inexistante. Le produit intérieur brut (PIB) dépend largement de la communauté internationale et des contributions de la diaspora. Le revenu par habitant demeure aussi un des plus bas en Europe. A Mitrovica, par exemple, on enregistre même un taux de chômage de 80% parmi les jeunes.

Cette situation économique catastrophique nuit considérablement au climat en général au Kosovo. C'est cette grande insatisfaction qui fut à la base des événements de la mi-mars, a tenu à préciser Lvdie Polfer à l'issue de son entrevue avec le Premier ministre kosovare albanais Barjam Rexhepi. Ce dernier a par contre rassuré le Vice-Premier ministre luxembourgeois à sa demande, que son gouvernement veillera à ce que les maisons, églises et monastères endommagés et détruits soient reconstruits d'ici la fin de l'année.

Alors que ces événements ont gravement nuit à l'image du gouvernement en place, le Premier ministre kosovare albanais sait parfaitement combien il sera difficile de rétablir à nouveau la confiance entre les deux communautés, a souligné Lydie Polfer.

Après sa rencontre avec le représentant kosovare serbe, le Vice-



Entrevue de Mme le Vice-Premier ministre Lydie Polfer avec M.Barjam Rexhepi, Premier ministre au Kosovo



Le lieutenant en 1er Georges Campill explique à S.A.R le Grand-Duc et aux membres du gouvernement les missions du poste d'observation

Premier ministre luxembourgeois fut confirmé dans son opinion et s'est dit très pessimiste quant à un rétablissement d'une atmosphère saine avant les prochaines élections. Depuis la mi-mars 2004, les hommes politiques kosovares serbes ont une attitude très réticente envers le gouvernement en place et refusent toute collaboration.

«Ce dossier sensible préoccupera la future Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne», a conclu Lydie Polfer étant donné que mi-2005 demeure la date d'évaluation du respect du concept «normes avant statut» qui vise à évaluer les progrès réalisés dans une série de domaines clés. Ce n'est que lorsque ces normes auront été respectées que la discussion sur le statut final du Kosovo pourra être envisagée.

Vote de la loi portant organisation du Service de renseignement de l'État à la Chambre des députés

19 mai 2004

Le 19 mai 2004, la Chambre des députés a adopté la loi portant organisation du Service de renseignement (SRE) de l'État.

La nouvelle loi a pour objet d'adapter, en les étendant, les missions du Service de renseignement et les moyens mis à sa disposition, tout en prévoyant un contrôle accru sur les activités du SRE, par l'institution d'un nouveau contrôle parlementaire.

Jusqu'à présent, le Service de renseignement avait pour mission d'assurer la protection des secrets liés à la sécurité extérieure de l'État luxembourgeois et de rechercher les informations requises pour la sauvegarde de la sécurité extérieure de l'État luxembourgeois et des États alliés. Le champ d'action du service s'étendra désormais à la sécurité intérieure et couvrira la sécurité tout court du pays et des pays alliés.

Il est également prévu que le Service de renseignement opère en amont, d'une manière préventive, sans interférer avec les activités de la Police et qu'il coopère avec les autorités policières, judiciaires et administratives nationales ainsi qu'avec les organes de renseignement et de sécurité étrangers.

Afin d'atteindre cet objectif, sera institué un comité interministériel. composé du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères, du ministre de la Justice et du ministre ayant dans ses attributions la Police grand-ducale, avec pour mission de coordonner les activités du Service de renseignement et des services de police. En application de la loi relative à la classification de pièces et aux habilitations de sécurité, le SRE deviendra l'Autorité nationale de sécurité, habilitée à procéder à des enquêtes de sécurité.

La nouvelle loi prévoit que le service accède à différentes banques de données existant dans certaines administrations publiques et mette en place ses propres bases de données, le tout dans le respect de la législation sur la protection des données nominatives. L'accès du SRE aux informations requises dans le cadre de ses enquêtes de sécurité est précisé dans la loi relative à la classification de pièces et aux habilitations de sécurité. Un régi-

me de protection des sources d'information du SRE est également instauré.

En ce qui concerne les moyens humains mis à disposition du SRE, la loi innove en ce que le SRE aura désormais son propre cadre du personnel, et en ce qu'il recrutera à l'avenir non seulement de façon interne à l'administration, mais aussi par voie d'examens-concours, le nombre total des effectifs étant progressivement augmenté pour atteindre en fin de compte un plafond de 60 unités. La loi innove sur un point fondamental en prévoyant que les activités du SRE soient désormais soumises au contrôle d'une Commission de contrôle parlementaire composée des présidents des différents groupes politiques de la Chambre.

La Commission de contrôle parlementaire pourra contrôler aussi bien l'activité générale du SRE que des dossiers spécifiques. Elle pourra se faire assister par des experts. Le directeur du SRE devra périodiquement faire rapport à la Commission de contrôle. Le Premier ministre informera la Commission du détail du budget mis à disposition du SRE. La Commission sera également informée au sujet de la surveillance et du contrôle, par le SRE, des télécommunications et de la correspondance tels que prévus par le Code d'instruction criminelle. La Commission de contrôle soumettra chaque année un rapport d'activité à la Chambre des députés.

Rapport annuel sur l'économie luxembourgeoise: reprise en 2003, perspectives améliorées pour 2004 et 2005

24 mai 2004

Le ministre de l'Économie, Henri Grethen, a assisté le 24 mai 2004 à la présentation du rapport économique annuel 2003 et des prévisions économiques pour 2004 et 2005 par le Statec.

D'après les données statistiques, les estimations pour 2003 font état d'une évolution plus favorable de l'économie luxembourgeoise que celle prévue en automne 2003, le PIB devant atteindre un taux de croissance de l'ordre de 2,1%. Au niveau des différentes branches d'activité, le commerce, l'industrie et la construction ont constitué des piliers solides de la croissance en 2003, tandis que le commerce a pu profiter pendant cette période de son ouverture sur l'extérieur.

Tandis que les entreprises de l'Horeca et le secteur des transports ont connu une année difficile, le secteur financier a pu améliorer son résultat grâce à la reprise des marchés financiers et à la réduction de ses frais généraux.

Hausse continue du taux de chômage

Bien que l'activité économique ait repris au cours de l'année 2003, le marché de l'emploi ne s'est guère remis du ralentissement économique des années 2001 et 2002. Ainsi, l'emploi intérieur net ne devrait augmenter que de 2,1%. La hausse du chômage se poursuit, quoiqu'à un rythme moins accéléré, à partir du deuxième semestre 2003, la moyenne annuelle étant de 3,8%.

Pour ce qui est de l'évolution des prix et salaires, l'année 2003 a été marquée par une tendance au ralentissement, l'inflation et le coût salarial moyen ayant atteint des taux de croissance respectifs de l'ordre de 1,9%.



Le directeur du Statec, Serge Allegrezza, et le ministre de l'Économie, Henri Grethen, lors de la présentation du rapport annuel sur l'économie

Optimisme pour 2004 et 2005

Suite à la reprise économique qui s'est affirmée au niveau international depuis l'automne 2003, le Statec se dit résolument optimiste pour les années 2004 et 2005. Un taux de croissance du PIB de l'ordre de 2,5% est prévu pour l'année 2004, celui de l'année 2005 devant même atteindre 3,5%. Cependant, des incertitudes subsistent quant à la durabilité de la croissance mondiale et quant à la force de la reprise en Europe.

Cette reprise économique n'est pourtant pas accompagnée par une amélioration du marché du travail. En effet, le Statec prévoit une augmentation de l'emploi intérieur de l'ordre de 1,6% pour les années 2004 et 2005, après un taux de croissance de 2% en 2003. Le chômage continuerait à augmenter pour atteindre un taux de 4,3% pour l'année 2004 et de 4,5% en 2005.

Le Statec prévoit par ailleurs une croissance du coût salarial moyen de 1,9% en 2004 et de 2,5% en 2005. L'accélération en 2005 serait due notamment à l'échéance de la prochaine tranche indiciaire, prévue pour fin 2004.

Marie-Josée Jacobs présente les actions visant à la mise en place d'une culture d'accessibilité au Luxembourg

25 mai 2004

La ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, Marie-Josée Jacobs, a présenté le



La ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, Marie-Josée Jacobs, présente une série de mesures visant à assurer l'accès aux services ouverts au public, y compris les personnes en situation de handicap

25 mai 2004 une série de mesures visant à assurer l'accès aux services ouverts au public afin de garantir l'égalité des chances et la pleine participation à l'ensemble des citoyens, y compris les personnes en situation de handicap.

Sur demande du ministère et sur base de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public, les associations Info-Handicap et Adapth ont élaboré un concept national concernant la mise en place de l'accessibilité au Grand-Duché. Ce concept prévoit notamment la mise en place systématique de l'accessibilité par des professionnels dans les domaines de l'information et de la formation, le «monitoring politique» par un groupe de pilotage coordonné par le ministère ainsi que la validation de la procédure par le Conseil national des personnes handicapées.

Le concept comprend par ailleurs deux labels d'accessibilité liés par une approche commune, mais agissant sur différents terrains.

Ainsi, le label EureWelcome vise à promouvoir l'accessibilité sur le plan national en recherchant une extension sur la Grande Région et touche, entre autres, les secteurs touristique, culturel et sportif. Il peut être attribué à tout site où l'accessibilité du cadre bâti n'est pas encore garantie, mais où la forme de l'accueil et l'assistance peuvent compenser le manque d'accessibilité. Le deuxième label, appelé AccessiblePlus, vise à sensibiliser les promoteurs privés afin que leur constructions respectent les critères d'accessibilité. Le contrôle et l'attribution de ces deux labels sont assurés par le service Info-Handicap, conventionné avec le ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse.

Chroniques d'actualité

La ministre de la Famille a aussi présenté un guide d'hôtels et de restaurants accessibles à tous. Il s'agit là d'une brochure touristique bilingue qui a été réalisée grâce à la collaboration entre la Sarre, le Luxembourg, l'ADAC de la Sarre et Info-Handicap et qui vise à promouvoir la mobilité des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de la politique gouvernementale en faveur des personnes âgées, Marie Josée Jacobs a par ailleurs signalé la parution d'une brochure éditée par le ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse et regroupant les différentes mesures développées au bénéfice des personnes âgées.

Luc Frieden signe l'initiative de cinq États membres de l'Union européenne en matière de coopération renforcée contre le terrorisme

28 mai 2004

Les ministres de la Justice, respectivement de l'Intérieur de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, des Pays-Bas ainsi que, pour le Luxembourg, le ministre de la Justice Luc Frieden, ont signé le 28 mai 2004 à Bruxelles une déclaration commune visant à renforcer la coopération entre leurs pays respectifs dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et l'immigration illégale.

Les cinq pays concernés entendent ainsi mettre rapidement en œuvre, au niveau régional, les engagements pris au niveau européen en matière de sécurité intérieure. Les ministres ont invité les autres États membres de l'Union européenne à se joindre à leur initiative.

Base d'une future convention

La déclaration commune retient les principes de base d'une future convention qui est en cours d'élaboration. Les ministres ont décidé de finaliser le texte dans les mois à venir.

Pour mieux lutter contre la criminalité de façon concrète, les ministres ont notamment convenu:

- d'optimiser la transmission de profils d'ADN de délinquants;
- d'accélérer l'échange d'empreintes digitales de délinquants;
- de coopérer de manière plus étroite en vue d'assurer le bon déroulement de grands évènements internationaux par

- l'échange d'informations et de données;
- d'examiner la manière dont le profilage peut contribuer à la recherche de terroristes;
- de mettre en place un mécanisme d'échange d'informations en matière de faux documents;
- d'élargir leur coopération en matière de retours communs d'immigrants illégaux et
- d'intensifier la coopération policière par le biais de patrouilles communes et de la transmission d'informations policières.

Luc Frieden caractérise le renforcement de la coopération de primordial

Face à la presse internationale, le ministre Luc Frieden a déclaré que, dans un espace sans frontières intérieures, un renforcement de la coopération policière et judiciaire entre pays limitrophes est primor-



Luc Frieden lors de la cérémonie de signature, en compagnie des ministres belge et allemand de l'Intérieur, Patrick Dewael et Otto Schily

dial pour lutter efficacement contre la criminalité.

Dans ce contexte, le ministre luxembourgeois a rappelé qu'une des tâches fondamentales de l'État est d'assurer la sécurité de ses citoyens et que dans le contexte européen, cela doit se traduire par une coopération très étroite entre les services compétents des différents pays. Pour le ministre Frieden, dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et l'immigration illégale, plus d'Europe veut dire plus de liberté et plus de sécurité pour les citoyens.

Les élections législatives et européennes au Luxembourg

13 juin 2004

Le 13 juin 2004 ont eu lieu au Luxembourg les élections législatives et l'élection des représentants du Luxembourg au Parlement européen.

Pour les élections législatives, 7 listes complètes ont présenté leurs candidats dans les circonscriptions du Sud, de l'Est et du Centre, tandis que la circonscription du Nord aura connu une liste concurrente supplémentaire (FPL). En ce qui concerne les élections européennes, 7 listes ont présenté leurs candidats respectifs aux électeurs (CSV, LSAP, DP, Déi Gréng, ADR, Déi Lénk, KPL).

Le Centre informatique de l'Etat et le Service information et presse ont élaboré un site Internet pour communiquer les résultats le jour des élections, ceci aussi bien aux



Le Premier ministre informe la presse que S.A.R le Grand-Duc a demandé au gouvernement actuel de rester en fonction jusqu'à sa nouvelle formation

médias qu'au grand public (www.elections.public.lu).

Le Parti chrétien-social, qui avait 19 sièges à la Chambre des députés après les élections de 1999, a obtenu 24 sièges et a donc augmenté son capital de 5 sièges. Le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois, qui avait 13 sièges, en a obtenu 14 et a donc gagné 1 siège. En revanche, le Parti Démocratique a perdu 5 sièges. Il est tombé de 15 à 10 sièges. Le ADR quant à lui a perdu 2 sièges et est tombé de 7 à 5 sièges à la Chambre des députés. Les Déi Gréng ont gagné 2 sièges et sont passés de 5 à 7 sièges et finalement les Déi Lénk ont perdu leur seul et unique siège.

Les élections européennes ont donné les résultats suivants: 3

sièges pour le Parti chrétien-social, 1 siège pour le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois, 1 siège pour le Parti démocratique et 1 siège pour les Déi Gréng.

Après les élections législatives du 13 juin 2004, Son Altesse Royale le Grand-Duc a chargé Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'Etat du gouvernement sortant, de la formation du nouveau gouvernement en date du 15 juin 2004.

Au lendemain des élections, le 14 juin 2004, le Premier ministre, a présenté, selon les usages, la démission du gouvernement au chef d'État. Selon le communiqué du Maréchalat de la Cour, S.A.R. le Grand-Duc, « au regard des importantes échéances européennes, a

demandé au gouvernement de rester en fonction et d'expédier par ailleurs les affaires courantes jusqu'à la formation d'un gouvernement».

Dans la matinée du 15 juin 2004, S.A.R. le Grand-Duc a reçu en audience successivement le président sortant de la Chambre des députés, Jean Spautz, le président du Conseil d'État, Pierre Mores, ainsi que les présidents des partis politiques représentés à la Chambre des députés, François Biltgen, Lydie Polfer, Jean Asselborn, François Bausch, Robert Mehlen et André Hoffmann.

Le 21 juin, Jean-Claude Juncker a rencontré successivement les représentants des partis *Déi Gréng,* LSAP et DP pour des réunions de consultation en vue de la formation du nouveau gouvernement.

Le 22 juin, Jean-Claude Juncker a de nouveau reçu une délégation du LSAP pour une brève entrevue.

Dans le cadre de la mission que lui a confiée S.A.R. le Grand-Duc en vue de la constitution du nouveau gouvernement, Jean-Claude Juncker a été reçu à sa demande par le chef d'État le 25 juin au Palais grandducal. A cette occasion, il a informé le chef d'État des consultations menées avec les différents partis ainsi que la décision qu'il a prise dans la perspective d'entamer des négociations de coalition.

Parti chrétien-social (PCS-CSV) et Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (POSL-LSAP)

Le 26 juin 2004, le Conseil national du Parti chrétien-social (PCS-CSV) a chargé la direction du parti d'engager des négociations de coalition avec le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (POSL-LSAP). Le 28 juin 2004 le Comité directeur du parti socialiste, pour sa part, a donné le feu vert à l'ouverture de ces négociations.

Les négociations de coalition débuteraient le 1^{er} juillet 2004 avec une première réunion entre les deux partis.

Fête nationale du Grand-Duché de Luxembourg

22 et 23 juin 2004

Dans le cadre de la Fête nationale du Grand-Duché de Luxembourg, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que le Grand-Duc héritier ont assisté les 22 et 23 juin 2004 aux festivités organisées à Wiltz, Esch-sur-Alzette et Luxembourg.

Le 22 juin, l'honneur est revenu à la ville de Wiltz où le couple grand-ducal fut accueilli par le bourgmestre Romain Schneider et le collège échevinal. LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont d'abord visité les différentes stations du Rodange-Renert-Kulturweeen présence de l'artiste luxembourgeois Ad. Deville pour se diriger ensuite au lieu-dit Op der Lann afin d'assister à l'inauguration du monument Michel Rodange.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument national de la grève,



S.A.R. le Grand-Duc héritier Guillaume, accompagné de son frère le prince Félix, lors des cérémonies de célébration de la Fête nationale à Esch-sur-Alzette

le couple grand-ducal a eu l'occasion de participer, ensemble avec la population locale, à la Fête de l'amitié sur la place du Festival.

Le 22 juin 2004, le Premier ministre a également tenu sa traditionnelle allocution à l'occasion de la Fête nationale (voir page 168).

Relève de la garde devant le palais grand-ducal

Dans le courant de l'après-midi du 22 juin a également eu lieu la traditionnelle relève de la garde devant le palais grand-ducal. Y a participé un détachement d'honneur de l'armée sous le commandement du lieutenant en 1er Steve Koch. Les chefs de peloton furent les lieutenants Peter Bodé et Michel Useldinger. La garde montante fut commandée par le sergent John Lanser et la garde descendante par le 1er sergent Patrick Placidi. L'encadrement musical était assuré par la musique militaire sous la direction du lieutenant-colonel André Reichling, chef de la musique militaire.

Volleksfest à Esch-sur-Alzette

En fin d'après-midi, S.A.R. le Grand-Duc héritier, accompagné de son frère le prince Félix, se sont rendus à Esch-sur-Alzette. Ils ont été accueillis par la bourgmestre Lydia Mutsch, le collège échevinal et le conseil communal à la place de la Résistance.

Après le traditionnel dépôt de fleurs au monument aux Morts, les princes Guillaume et Félix se sont rendus au Théâtre municipal pour assister à des présentations musicales de plusieurs classes du conservatoire de musique de la ville d'Eschsur-Alzette.



S.A.R. le Grand-Duc Henri, la Grande-Duchesse Maria Teresa, le Grand-Duc héritier Guillaume et les ministres Charles Goerens et Michel Wolter lors de la prise d'armes

Le cortège, en présence des deux membres de la famille grand-ducale, s'est dirigé de la place de la Résistance vers l'Hôtel de Ville où eut lieu le traditionnel *Escher Volleksfest*. Après le défilé des nombreuses associations de la ville, LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et le prince Félix ont allumé le feu de camp des scouts luxembourgeois.

Festivités à Luxembourg-ville

Le 22 juin à partir de 22 heures, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc héritier, le prince Félix, la princesse Alexandra et le prince Sébastien ont assisté le 22 juin aux festivités organisées par la Ville de Luxembourg.

À la sortie du palais grand-ducal, ils ont été accueillis par le bourgmestre et les échevins de la ville de Luxembourg qui les accompagnèrent vers la tribune d'honneur installée sur la place Guillaume II, à partir de laquelle ils ont suivi l'aubade de la musique militaire et la traditionnelle retraite aux flambeaux animée par les nombreuses associations de la ville.

Le programme du 22 juin s'est a pris fin par le traditionnel feu d'artifice sur le pont Adolphe. L'encadrement musical fut assuré par une composition signée Paul Dahm.

Prise d'armes et *Te Deum* solennel

Mercredi 23 juin, jour de la Fête nationale, l'armée et la police grandducale se sont présentés pour la prise d'armes dans l'avenue de la Liberté. La prise d'armes fut placée sous le commandement du lieutenant-colonel Gaston Reinig,



Le gouvernement réuni à l'occasion du Te Deum solennel

commandant du centre militaire de Diekirch.

L'armée y fut représentée avec une compagnie d'honneur, une compagnie à pied - dont un peloton composé de soldats belges ayant participé avec les militaires luxembourgeois à des missions au Kosovo et en Afghanistan dans le cadre de la coopération militaire belgo-luxembourgeoise -, un détachement motorisé et la musique militaire. La police grand-ducale, de son côté, y participait avec une compagnie d'honneur et un détachement motorisé.

En présence de S.A.R. la Grande-Duchesse et des enfants princiers, du chef d'état-major de l'armée Nico Ries, du directeur général de la police grand-ducale Pierre Reuland, du ministre de la Défense Charles Goerens et du ministre de l'Intérieur Michel Wolter, le chef d'État et le Grand-Duc héritier ont passé en revue les troupes.

Le *Te Deum* solennel fut célébré ensuite en la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg en présence des membres de la famille grandducale, des membres de la maison grand-ducale, des membres du gouvernement, des députés, des autres corps constitués ainsi que du corps diplomatique accrédité auprès du chef d'État luxembourgeois.

Le traditionnel tir d'honneur de 101 coups de canon au Fetschenhaff a clôturé les festivités officielles de la Fête nationale 2004.

Réunions de concertation Tripartite

Avril - juin 2004

8 avril 2004: secteurs des produits longs

Le 8 avril 2004 a eu lieu une première réunion de la Tripartite sidérurgique sous la présidence du Premier ministre Jean-Claude Juncker. Cette entrevue a été consacrée à la présentation par Arcelor de l'analyse de la situation actuelle dans les secteurs des produits longs au Luxembourg.

La direction générale d'Arcelor a informé les membres du gouvernement – le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer, le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden et le ministre de l'Économie Henri Grethen – et les représentants syndicaux de leur plan qui vise à augmenter la rentabilité des sites sidérurgiques au Luxembourg. Les représentants d'Arcelor ont par ailleurs présenté leurs vues concernant l'évolution des activités, en particulier du côté social.

À l'issue de la réunion Jean-Claude Juncker a informé qu'Arcelor envisage de faire des investissements considérables au Luxembourg afin d'y assurer la pérennisation des activités sidérurgiques. Selon les renseignements fournis par la direction générale d'Arcelor, ces investissements ne pourraient pas être sans conséquences au niveau du personnel, a précisé Jean-Claude Juncker.

«Aucune décision ne sera toutefois prise tant qu'il n'y aura pas accord dans le détail», a souligné Jean-Claude Juncker, «Nous examinons avec autant d'intérêt la position des syndicats que celle de la direction du groupe», a affirmé le Premier ministre. Les représentants d'Arcelor ont rappelé de leur côté que le plan présenté ne concerne pas seulement le Luxembourg, mais bien toutes les activités de produits longs en Europe.

Lors de la réunion du 21 avril, les membres du gouvernement, les représentants d'Arcelor ainsi que les représentants syndicaux ont continué leurs discussions sur la stratégie d'Arcelor concernant les sites sidérurgiques luxembourgeois. Aucune décision ne fut prise à cette occasion. Il s'agissait d'une simple réunion de travail consacrée à la présentation au gouvernement du contenu des réunions bilatérales entre la direction d'Arcelor et les syndicats.

18 mai: suite des discussions

Le 18 mai 2004, la Tripartite sidérurgique s'est réunie pour continuer les discussions sur la stratégie d'Arcelor concernant les sites sidérurgiques luxembourgeois.

À l'issue de la réunion, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré devant la presse que la délégation patronale du groupe Arcelor et les représentants syndicaux n'avaient pas encore pu surmonter leur désaccord de principe relatif au plan sidérurgique 2006 d'Arcelor. Les syndicats ont notamment manifesté leurs réserves quant aux arguments de fermeture du site de Dudelange, dit le chef du gouvernement.

Le Premier ministre a invité les deux parties à se rencontrer dans les jours suivants afin de rapprocher



Luc Frieden, Henri Grethen, John Castegnaro, Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer en pleine discussion lors de la réunion tripartite sidérurgique du 8 avril 2004

leurs positions respectives. Ce ne serait qu'à partir de ce moment-là que le gouvernement pourrait intervenir, a-t-il ajouté. Jean-Claude Juncker a rappelé aux deux parties que, une fois les positions rapprochées, le gouvernement serait prêt à apporter son aide notamment via l'instrument de la «préretraite ajustement» ou qu'il serait prêt à rechercher d'autres formules.

10 juin: pas de décision sur la fermeture du site à Dudelange

Une réunion de concertation Tripartite, convoquée par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, réunissant le gouvernement ainsi que les représentants syndicaux et patronaux du groupe Arcelor, a eu lieu le 10 juin 2004 afin d'analyser l'évolution des négociations sur le plan sidérurgique du groupe Arcelor, le projet «Lux 2006».

La réunion a permis de rassembler tous les éléments dégagés lors des nombreuses réunions qui ont eu lieu au cours des semaines précédentes entre le patronat et les syndicats du groupe Arcelor, entre les représentants syndicaux de la Tripartite et les syndicats et employés du secteur en question et au sein même des organisations syndicales. Le gouvernement, de son côté, a également rencontré les syndicats et le patronat du groupe Arcelor pour des entretiens séparés. Une dernière réunion commune a eu lieu le 3 juin 2004. Finalement, les syndicats ont rencontré les délégués du secteur le 9 juin. A l'issue de la réunion aucune décision définitive concernant le site de Dudelange ainsi que la réduction de postes dans le cadre du plan de restructuration visant à assurer la pérennité des sites sidérurgiques luxembourgeois n'a été

Arcelor entend toutefois engager 250 personnes dans les 5 prochaines années, a annoncé le Premier ministre. Si on y ajoute les 800 emplois créés au cours des cinq dernières années, le groupe Arcelor aura créé 1.000 emplois, occupés en grande partie par des résidents luxembourgeois, au cours d'une période de dix ans, a-t-il noté.

Les membres de la Tripartite ont convenu qu'en cas de réduction d'emplois, l'instrument de la préretraite-ajustement s'appliquera. Cette mesure ne vaudrait pas seulement pour le secteur de l'acier, mais également pour les tréfileries et, dans les prochaines années, 1.377 personnes seraient concernées par cette mesure: notamment les travailleurs dans le secteur de l'acier et des tréfileries des années 1948 à 1951 et, par ailleurs, les travailleurs des tréfileries des années 1945 à 1947. Entre ceux-ci, il faudrait tenir compte du fait que 800 travailleurs ont de toute façon le droit de bénéficier de la préretraite-ajustement, puisqu'ils ont presté par exemple le travail de nuit ou les trois-huit. Dès lors, la mesure s'appliquerait encore à environ 600 personnes, soit 150 par an au cours des 4 prochaines années, a dit le chef du gouvernement.

Selon Jean-Claude Juncker, le coût supplémentaire engendré par l'application de l'instrument de la préretraite-ajustement et le coût des répercussions engendrées par le plan «Lux 2006» pour la cellule de reclassement s'élèveraient à environ 65 millions d'euros pour la période 2005 à 2011, soit près de 10 millions par an, et ce indépendamment de la décision relative au site de Dudelange.

«Une divergence de vue continue à exister entre le groupe Arcelor et les syndicats au sujet de la ferme-



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, avec Monsieur Kinsch et Monsieur Castegnaro

ture du site de Dudelange», a noté le Premier ministre Juncker à l'issue de la réunion. Aucune décision n'a été prise lors de la réunion du 10 juin, les trois parties se sont néanmoins engagées à prendre une décision à ce sujet lors de la prochaine réunion formelle de la Tripartite prévue pour le 24 juin, a ajouté Jean-Claude Juncker.

Par ailleurs, «si le site de Dudelange devait malgré tout être fermé, un autre terrain appartenant à Arcelor, d'une superficie de 30 hectares et situé également à Dudelange, pourrait être revitalisé dans le cadre d'un plan d'aménagement urbanistique», a ajouté le Premier ministre. Ce terrain pourrait servir par exemple à la construction de logements, à des activités de loisirs ou à des fins économiques. À ce sujet, une réunion était prévue pour le 21 juin avec les autorités de la Ville de Dudelange, a dit Jean-Claude Juncker.

Le Premier ministre a souligné dans ce contexte qu'il s'agit ici d'un apport considérable du groupe Arcelor en faveur de l'urbanisme de Dudelange et d'une reconnaissance du rôle d'Arcelor dans cette ville.

L'engagement d'Arcelor, de même que celui du ministère de l'Économie, en faveur de la création de nouveaux emplois industriels dans la région de Dudelange a également été relevé. À cet effet, Arcelor avait déjà mis à disposition un autre terrain d'une superficie de 7 hectares. Dans ce contexte, le ministre de l'Économie Henri Grethen a ajouté que le ministère est en contact avec plusieurs entreprises industrielles intéressées à s'y implanter.



M. Juncker, Mme Polfer, MM. Grethen et Biltgen avant la réunion tripartite du 24 iuin

24 juin: accord sur le plan sidérurgique «Lux 2006» d'Arcelor

La Tripartite sidérurgique, réunissant le gouvernement ainsi que les représentants syndicaux et patronaux du groupe Arcelor, a eu lieu le 24 juin 2004 sous la présidence du Premier ministre Jean-Claude Juncker. À l'issue de la réunion, les trois parties ont annoncé qu'un accord a pu être trouvé au sujet du plan sidérurgique «Lux 2006» d'Arcelor.

Selon les dires du ministre Luc Frieden, l'accord trouvé assure le maintien de la position du Luxembourg comme site sidérurgique: «Malgré un environnement pas très favorable, nous avons préparé le site luxembourgeois pour l'avenir.»

L'accord, qui met un terme à six mois de négociations, combine les volets sociaux et économiques, ce qui, selon Luc Frieden, a été l'objectif de la Tripartite sidérurgique. «Nous avons combiné une politique économique active avec une politique sociale acceptable», a-til souligné.

Les représentants d'Arcelor se sont montrés satisfaits de l'accord qui a pu être trouvé. «L'accord nous permet de mener une politique industrielle active, ce qui constituait un des buts du plan Lux 2006», a déclaré Joseph Kinsch, président du groupe. L'accord permettrait ainsi d'augmenter, au sein du groupe Arcelor et au niveau international, la compétitivité des sites luxembourgeois.

Le président du groupe sidérurgique a rappelé les importants investissements prévus dans le plan. Ceux-ci s'élèveront à 370 millions d'euros et permettront d'augmenter considérablement la productivité du groupe dans certains domaines.

En ce qui concerne le laminoir de Dudelange, l'accord prévoit sa fermeture fin 2005, a annoncé le président d'Arcelor. Les mesures de restructuration envisagées qui concernent environ 1.000 personnes seront accompagnées par une nouvelle vague d'embauches (50 nouveaux postes par an) initiée par le groupe Arcelor à Luxembourg.

Arcelor s'engage en outre à mettre au point, avec le gouvernement et les syndicats, un plan de développement industriel afin de promouvoir des activités industrielles dans la région de Dudelange. À cet effet, le groupe sidérurgique cèdera un de ses terrains à Dudelange.

Le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen a donné des précisions quant au volet social, qui fait partie intégrante l'accord. Ainsi, il a été convenu de recourir à deux instruments pour accompagner les réductions d'emploi: la préretraite-ajustement et la cellule de reclassement.

Au dire du ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, le recours à l'instrument de la préretraite-ajustement entraîne un coût net pour l'État de 47 millions d'euros pour la période 2005-2011. En contrepartie, Arcelor mettra un terrain de 30 hectares à disposition de la région.

Selon le ministre de l'Économie Henri Grethen, le développement de ce terrain constitue une chance au niveau de l'emploi, du logement et de la culture pour la région de Dudelange. Le ministre a ajouté que des négociations sont en cours avec un groupe industriel intéressé à y développer des activités.

Lors de la conférence de presse à l'issue de la réunion, les trois parties ont en outre salué le fait que le modèle luxembourgeois de la Tripartite ait été confirmé. «Même après la création d'Arcelor à la suite de la fusion de l'Arbed avec deux groupes étrangers, l'esprit de la Tripartite a pu être maintenu», a noté un représentant syndical. Le ministre du Trésor et du Budget s'est réjoui, de son côté, de «l'esprit constructif qui a régné lors des nombreuses réunions qui ont eu lieu au cours des six derniers mois».

Regard sur

LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

PREMIER MINISTRE

Jean-Claude Juncker rencontre Tony Blair

19 avril 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu le 19 avril 2004 une entrevue avec le Premier ministre du Royaume-Uni, Tony Blair, au Downing Street 10, siège du gouvernement britannique.

Les deux chefs de gouvernement ont passé en revue les grands dossiers qui feront partie de l'agenda des présidences luxembourgeoise et britannique du Conseil de l'Union européenne, au premier, respectivement deuxième semestre 2005. Dans ce contexte, ils ont arrêté le principe d'une coordination étroite des éléments de contenu des programmes des trois futures présidences néerlandaise, luxembourgeoise et britannique.

Au-delà des dossiers de l'élargissement de l'Union européenne et des perspectives financières de l'Union européenne pour la période 2007-2013, les deux Premier ministres ont évoqué les différentes possibilités de ratification du Traité constitutionnel.

Concernant les dossiers d'actualité internationale, Jean-Claude Juncker et Tony Blair ont abordé plus particulièrement la situation au Moyen-Orient et en Irak. Le chef du gouvernement britannique a notamment informé le Premier ministre luxembourgeois sur ses récents pourparlers avec le président des Etats-Unis.

Jean-Claude Juncker reçoit son homologue sudédois Göran Persson: «Nous sommes frères»

23 avril 2004

Jean-Claude Juncker a reçu le 23 avril 2004 son homologue suédois Göran Persson pour une visite de travail au Luxembourg. D'emblée, le Premier ministre a souligné les bonnes relations qui le lient à son invité suédois: «Nous sommes plus qu'amis, nous sommes frères, même si nous appartenons à des partis politiques différents».

Parmi les sujets abordés lors de l'entrevue en tête à tête figuraient des questions d'actualité politique européenne et plus particulièrement la future Constitution européenne. Le Premier ministre luxembourgeois a estimé que les négociations y relatives devraient se terminer sous la Présidence irlandaise du Conseil de l'Union. Il a par ailleurs mis en exergue le bon



Jean-Claude Juncker a eu une entrevue avec Tony Blair au Downing Street 10



Jean-Claude Juncker reçoit le Premier ministre suédois Göran Persson

travail fourni par les responsables irlandais: «Ce sont des personnes très terre à terre. Ils ont fait preuve de leur capacité de rassembler autour d'une même table des hommes politiques d'avis opposés».

Les deux chefs de gouvernement ont en outre parlé de l'élargissement de l'Union européenne que Jean-Claude Juncker a qualifié de «bonne nouvelle pour l'Europe». Malgré les divergences existant entre les différents Etats, l'histoire retiendrait de l'année 2004 la date du 1er mai en tant que jour où l'histoire et la géographie européennes allaient se retrouver.

Échange de vues sur l'adhésion de la Turquie

En ce qui concerne une éventuelle adhésion de la Turquie, le Premier

ministre suédois a estimé «qu'il ne faut pas rater l'occasion de participer à l'évolution de ce pays en l'admettant au sein de l'Union européenne». Göran Persson a pourtant insisté sur le fait que le respect des critères de Copenhague serait une condition essentielle à une telle adhésion.

Les échanges de vue entre les deux chefs de gouvernement ont par ailleurs porté sur les perspectives financières de l'Union européenne pour les années 2007 à 2013, sujet qui figure au programme de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE au premier semestre 2005, et sur la réorganisation institutionnelle de l'Union européenne dans le cadre des négociations sur la future Constitution. A ce sujet, Göran Persson a regretté de ne pas voir le Premier ministre luxembourgeois parmi les candidats à

une éventuelle présidence de la Commission.

Les deux chefs de gouvernement ont poursuivi leurs échanges de vues sur l'actualité internationale lors du dîner que le Premier ministre luxembourgeois a offert en l'honneur de son homologue suédois.

Remise du «Gottlieb Duttweiler Preis» à Joschka Fischer: Jean-Claude Juncker rend hommage à un «Européen convaincu»

4 mai 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a assisté le 4 mai 2004 à Rüschlikon, près de Zurich, à la remise du Gottlieb Duttweiler Preis au Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères allemand Joschka Fischer.

La ministre des Affaires étrangères suisse, Micheline Calmy-Rey, et le ministre des Affaires étrangères du Liechtenstein, Ernst Walch, assistèrent également à la cérémonie.

Par cette distinction, le Gottlieb Duttweiler Institut a voulu honorer le dévouement et l'engagement du lauréat dans la réalisation de changements durables.

Mérites dans le processus d'intégration européenne

Dans l'allocution prononcée en l'honneur du lauréat, le Premier ministre a mis en évidence les mérites du ministre des Affaires étrangères allemand dans le processus d'intégration européenne: «Joschka Fischer est un Européen convaincu et il n'a pas peur de se

battre pour ses convictions», a déclaré Jean-Claude Juncker.

Le Premier ministre luxembourgeois a par ailleurs souligné le rôle qui revient au lauréat dans l'évolution de l'amitié franco-allemande. «Les petits Etats européens voient souvent le rapprochement franco-allemand d'un mauvais œil. Ils ont tort. Au lieu de s'en méfier, il vaudrait mieux se réjouir du fait que, après une si longue époque de conflits, Français et Allemands s'entendent enfin».

Le Luxembourg en tant qu'exemple

Selon Jean-Claude Juncker, Joschka Fischer est conscient du fait que l'Europe a besoin de la bonne entente entre petits et grands Etats membres: «Lors de ses interventions au niveau européen, Joschka Fischer ne nous donne jamais l'impression que les grands regardent d'en haut sur les petits», a-t-il affirmé.

Le ministre des Affaires étrangères allemand s'est, de son côté, référé à l'exemple du Luxembourg pour démontrer le rôle bénéfique qui revient à l'intégration européenne dans le processus de pacification du continent: «Durant trois siècles, le Luxembourg a souffert des affrontements entre Allemands et Français. Ce n'est que l'unification européenne qui a mis une fin à cette situation. L'influence du Luxembourg au niveau européen est aujourd'hui plus importante que jamais: voilà un des secrets du succès de l'intégration européenne».

En marge de la cérémonie à Rüschlikon, le Premier ministre luxembourgeois a eu une entrevue avec la ministre des Affaires étrangères suisse Micheline Calmy-Rey. A l'ordre du jour de l'entretien ont figuré des sujets d'actualité politique européenne.

Jean-Claude Juncker à la table-ronde «L'élargissement: espoirs et craintes, chances et risques»

12 mai 2004

Le 12 mai 2004, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à la table ronde consacrée à l'élargissement de l'Union européenne: «L'élargissement de l'Union européenne: espoirs et craintes, chances et risques», organisée par la Banque de Luxembourg et l'hebdomadaire *D'Lëtzebuerger Land*.

Lors du débat, qui a surtout porté sur les volets économique et fiscal de l'élargissement, le Premier ministre s'est dit optimiste quant au succès à long terme de l'adhésion des dix nouveaux Etats membres à l'Union européenne: «Tout en ayant conscience des difficultés que le processus engendre, je ne suis pas de ceux qui ont le blues de l'élargissement», a-t-il affirmé.

Pour montrer les effets bénéfiques que l'adhésion apporte au Luxembourg, Jean-Claude Juncker s'est référé à l'évolution de la balance commerciale luxembourgeoise. Ainsi, le commerce extérieur avec les huit Etats d'Europe orientale aurait augmenté de 45 % au cours des dix dernières années, les exportations vers la République tchèque et la Pologne ayant même atteint une croissance de l'ordre de 1000 %.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères allemand Joschka Fischer lors de la cérémonie au Gottlieb Duttweiler Institut

Le Premier ministre a, en outre, plaidé en faveur de l'introduction d'un socle minimum commun en ce qui concerne la fiscalité des entreprises: «Je ne suis pas contre le principe de la concurrence. Mais il nous faut un minimum de règles communes pour que nos marchés continuent à fonctionner».

Jean-Claude Juncker s'est dit également favorable à une réforme du mode de répartition des fonds structurels entre anciens et nouveaux Etats membres. «Je ne vois pas pourquoi le Luxembourg continuerait à profiter de ces fonds à un tel niveau, alors que les nouveaux adhérents, dont les économies subissent toujours des transformations, en ont autrement besoin».

Le débat, animé par le rédacteur en chef du *Lëtzebuerger Land*, Mario Hirsch, a réuni les professeurs Marek Dabrowski du Centre de recherche économique et social de Varsovie et Alfred Steinherr, chief economist de la Banque européenne d'investissement ainsi que Guy Wagner, chief economist de la Banque de Luxembourg.

Jean-Claude Juncker salue la désignation de José Manuel Durão Barroso comme futur Président de la Commission européenne

29 juin 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé le 29 juin 2004, à Bruxelles, à un Conseil européen extraordinaire, convoqué par la Présidence irlandaise du Conseil, qui a entériné la désignation du Premier ministre portugais, José Manuel Durão Barroso, comme futur président de la Commission européenne, appelé à succéder à Romano Prodi dont le mandat expire le 31 octobre 2004.

«Il a le sens de l'équilibre, une bonne connaissance de l'Europe, de ses subtilités, de ses complications. Il vient de la périphérie Sud. Sa nomination à la tête de la Commission européenne a valeur de message à l'heure de l'élargissement à l'Est. Il ne faut pas oublier les pays du Sud.» C'est avec ces mots que Jean-Claude Juncker a salué la désignation de José Manuel Durão Barroso à la tête de la Commission.

La Présidence irlandaise avait réussi à dégager, deux jours auparavant, un accord sur le nom de José Manuel Durão Barroso comme candidat au poste de Président de la Commission européenne. Le 27 juin, le président en exercice du Conseil de l'Union européenne, Bertie Ahern avait déclaré: «A l'is-

sue des nombreuses consultations des quelques derniers jours avec mes collègues, je suis très heureux d'être en mesure de confirmer l'appui général prêté à la nomination du Premier ministre portugais Barroso en tant que président de la Commission».

Lors du Conseil européen des 17 et 18 juin 2004, les chefs d'Etat et de gouvernement n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur la question de la succession de Romano Prodi à la tête de la Commission européenne et avaient décidé de reporter cette décision à une date ultérieure.

Plaidoyer en faveur d'une ratification rapide de la Constitution européenne

S'exprimant sur la future Constitution européenne adoptée lors du Conseil européen des 17 et 18 juin 2004, le Premier ministre luxembourgeois a par ailleurs plaidé en



José Manuel Durão Barroso et Jean-Claude Juncker au Conseil européen extraordinaire à Bruxelles

sur les activités gouvernementales

faveur d'une ratification rapide par les 25 Etats membres: «Je crois qu'il ne serait pas souhaitable que les procédures de ratification, surtout les procédures référendaires, s'étirent sur une année ou une année et demie. Je voudrais que sur ce point nous procédions à tir groupé», a-t-il déclaré en marge de la réunion de Bruxelles.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Lydie Polfer à la cérémonie d'adhésion à l'OTAN de sept nouveaux membres

2 avril 2004

Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a participé le 2 avril 2004 à Bruxelles, à la cérémonie d'adhésion à l'OTAN de la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovaquie

Sur fond des hymnes nationaux, les drapeaux des sept nouveaux Etats membres de l'OTAN ont été hissés dans le cadre d'une cérémonie solennelle au quartier général de l'organisation à Bruxelles. «La cérémonie était émouvante et remplie de signification, surtout pour les nouveaux pays membres. Il s'agit d'un des moments historiques les plus importants pour la stabilité de leur société, les fondements démocratiques, les droits de l'homme et la liberté,» a déclaré le chef de la diplomatie luxembourgeoise.



Le secrétaire d'État américain Colin Powell, Lydie Polfer et le ministre des Affaires étrangères de la Turquie, Abdullah Gul

Première réunion de travail avec les sept nouveaux membres

Les moments cérémoniels ont été suivis d'une réunion informelle de travail à laquelle les sept pays adhérents ont participé pour la première fois en qualité de membres à part entière. L'ordre du jour présenté par le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, était ambitieux et les discussions ont porté sur des sujets d'actualité en vue de la préparation du sommet d'Istanbul, fin juin 2004.

A la suite des événements atroces à Madrid, un des sujets principaux était la lutte contre le terrorisme, y compris le rôle joué par l'OTAN. Lydie Polfer souligna la nécessité d'une approche globale et cohérente utilisant tous les moyens à notre portée, économique, politique, social et psychologique: «Notre condamnation du terrorisme est totale; notre détermination à le combattre est totale; notre solidarité pour coopérer est totale». Les pays membres ont exprimé leur appui aux propositions du secrétaire général pour améliorer la lutte contre le terrorisme, tel un meilleur partage des renseignements et l'aide aux pays victimes apprécié.

Appel aux responsables politiques du Kosovo

La récente vague de violence interethnique au Kosovo a été fermement condamnée avec la réalisation que plus que jamais il était nécessaire de lancer un appel univoque aux communautés de la région d'éviter une nouvelle escalade. Les ministres ont appelé au

sur les activités gouvernementales

> calme. Lydie Polfer a rendu hommage à l'action des soldats de la KFOR lors des récents événements au Kosovo. Elle a mis en garde contre trois dangers: éviter que les événements ne dictent la vitesse de nos réactions, prévenir la contagion des pays voisins et éviter une confusion de messages. «Nous devons poursuivre sur la voie 'des règles d'abord, le statut ensuite', en rassurant les deux communautés que nous sommes conscients de leurs problèmes et que la question du statut final du Kosovo n'est pas reportée sine die».

> Dans le dossier de l'élargissement la FIAS (Force internationale d'assistance et de sécurité) en Afghanistan au-delà de Kaboul, le Luxembourg a contribué à fermer un maillon considéré comme un élément indispensable par les autorités militaires de l'OTAN dans la mise en place de l'opération. Lors de la réunion, Lydie Polfer a finalisé avec son homologue turc, Abdullah Gul, l'offre du Luxembourg pour aider au déploiement de trois hélicoptères turcs en Afghanistan. Elle a rappelé l'autre contribution luxembourgeoise qu'est le financement de deux aiguilleurs du ciel lituaniens affectés à l'aéroport de Kaboul, ceci pour souligner la volonté du pays d'appuyer l'action collective de l'OTAN. La sécurité sur le terrain en Afghanistan a d'ailleurs été mise en avant lors de la conférence de Berlin comme un élément essentiel pour la stabilisation politique de ce pays.

Renforcer le dialogue méditerranéen

La ministre luxembourgeoise et ses collègues ont affirmé leur appui au renforcement qualitatif du dialogue méditerranéen lancé il y a dix ans pour développer les relations entre l'OTAN et les pays de la région. La discussion a pris en compte les projets américains relatifs à la démocratisation du Moyen-Orient élargi. Les ministres ont approuvé le lancement des consultations avec les pays concernés de la région à propos de l'initiative de coopération d'Istanbul.

Lydie Polfer à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'UE avec l'ASEM: coopération efficace entre l'Asie et l'Europe

17-18 juin 2004

Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a représenté le Luxembourg lors de la réunion des ministres des Affaires d'Asie - Europe (ASEM), les 17 et 18 avril 2004 à Kildare (Irlande).

Réunis autour du thème: «Comment maintenir un ordre international fondé sur un multilatéralisme efficace», les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et leurs homologues de dix Etats asiatiques (Brunei, Chine, Indonésie, Japon, Corée, Malaisie, Philippines, Singapour, Thailande, Vietnam) regroupées dans le cadre de l'ASEM, ont abordé un vaste éventail de questions couvrant le terrorisme et la prévention des conflits, le rôle central des Nations unies, le développement durable, l'Irak ainsi que le processus de paix au Moyen-Orient. Face à la vulnérabilité du monde, ils ont affirmé dans leur déclaration commune vouloir assurer en priorité l'existence d'un système collectif digne de la confiance des nations et des individus



Lydie Polfer et Li Zhaoxing, ministre des Affaires étrangères de Chine



Lydie Polfer en compagnie de Ban Ki-Moon, ministre des Affaires étrangères de Corée

Il ressort par ailleurs de la déclaration commune que les partenaires européens et asiatiques partagent une même démarche à l'égard d'un grand nombre de difficultés auxquelles la communauté internationale se trouve confrontée: urgence de la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive notamment. Les ministres se sont également livrés à un échange de vue concernant le rôle central des Nations unies, la péninsule coréenne, la voie à suivre en Irak, le processus de paix au Moyen-Orient et l'élargissement de l'ASEM.

Dans le cadre de leurs discussions ils ont également traité des divers effets de la mondialisation et, plus particulièrement, du besoin d'arriver à une conclusion positive et acceptable par tous des négociations sur l'agenda de Doha pour un développement mondial durable.

Cette réunion était la sixième au niveau des ministres des Affaires étrangères depuis que les sommets de l'ASEM furent établis en 1996 en tant que tribune pour un dialogue entre l'Asie et l'Europe. L'objectif étant la consolidation des relations entre l'Europe et l'Asie, pour faciliter et ouvrir l'échange de vues sur des sujets d'inquiétude communs, dans un esprit de respect mutuel et de partenariat équitable.

Les ministres des Affaires étrangères se réunissent en principe une fois par an. La prochaine réunion aura lieu en 2005 sous Présidence luxembourgeoise. En perspective de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, Lydie Polfer a mené en marge de la réunion des consultations avec ses homologues de Singapore, de Corée du Sud et de Chine.

Lydie Polfer au Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne

26-27 avril 2004

Le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a représenté le Luxembourg au Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» qui s'est réuni le 26 avril 2004 à Luxembourg.

A l'ordre du jour figurait notamment une discussion sur les prochaines étapes de la Conférence inter-gouvernementale, chargée de préparer une constitution pour l'Union européenne. Les ministres des Affaires étrangères ont convenu de reprendre le 17 mai les négociations sur la Constitution, en vue du Conseil européen en juin lors duquel un accord définitif sur le texte devrait être trouvé.

A ce sujet, Lydie Polfer a déclaré: «On ne peut pas risquer un autre échec. Si les règles proposées à Nice doivent être changées, c'est pour qu'elles soient simplifiées et non pas compliquées davantage».

259 millions d'euros pour les Chypriotes turcs

Suite au résultat négatif du référendum à Chypre, le Conseil a recommandé de débloquer une aide de 259 millions d'euros prévue en cas de réunification de l'île. «La partie turque de l'île s'est massivement prononcée en faveur du plan Annan et a ainsi démontré sa volonté d'intégrer l'UE. Nous ne pouvons pas sanctionner les Chypriotes turcs en raison du rejet des Chypriotes grecs et nous devons tout faire pour ne pas amplifier le



En marge du CAG, Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, a reçu son homologue russe, Segueï Lavrov

sentiment de division», a affirmé Lydie Polfer.

En marge du Conseil Lydie Polfer a rencontré son homologue chypriote George Iacovou pour une réunion de travail au ministère des Affaires étrangères. Une partie importante des discussions a été consacrée à la discussion des relations avec la Russie notamment en vue de la préparation du Conseil de partenariat qui s'est tenu le 27 avril à Luxembourg et du sommet entre la Russie et l'Union prévu le 21 mai à Moscou. Le commissaire européen aux Relations extérieures, Chris Patten, ainsi que le ministre irlandais des Affaires étrangères Brian Cowen en tant que président en exercice du Conseil de l'UE d'un côté, et le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov de l'autre côté, ont procédé à la signature de

l'extension aux nouveaux Etats membres de l'accord de partenariat et de coopération qui définit les relations notamment dans le domaine commercial. En marge du Conseil, le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a reçu son homologue russe, Sergueï Lavrov le 27 avril 2004. A l'ordre du jour de cette entrevue bilatérale figuraient le Conseil de partenariat UE-Russie, qui se tenait le jour même à Luxembourg, ainsi que le sommet entre la Russie et l'Union européenne prévu le 21 mai à Moscou.

Les ministres des Affaires étrangères ont par ailleurs décidé de maintenir l'embargo sur les ventes d'armes en Chine. D'après Lydie Polfer, cette décision s'était imposée à cause des problèmes liés au respect des droits de l'homme dans ce pays et des tensions géopolitiques existantes dans cette région. L'évolution dans les Balkans et au Moyen Orient ainsi que les relations entre l'Union et les pays partenaires d'Afrique figuraient aussi à l'ordre du jour.

Visite de la ministre de l'Intégration européenne croate, Kolinda Grabar-Kitarovic: le Luxembourg soutient la candidature de la Croatie à l'UE

12 mai 2004

La ministre de l'Intégration européenne de la République de Croatie, Kolinda Grabar-Kitarovic a visité le Luxembourg le 12 mai 2004 pour une entrevue avec Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

A cette occasion, les deux ministres ont signé un accord sur le déminage en Croatie, qui prévoit une contribution luxembourgeoise de €100.000 pour l'assainissement d'une zone agricole de 105.000 m² dans la région de Moscenica. Le Luxembourg contribue par ailleurs à des programmes de formation de fonctionnaires et d'agents bancaires croates.

Outre les dossiers de coopération bilatérale, Lydie Polfer et Kolinda Grabar-Kitarovic ont abordé les perspectives européennes de la Croatie suite à l'avis favorable de la Commission européenne à la candidature d'adhésion du pays à l'UE.

Soutien luxembourgeois à la candidature croate

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a exprimé son admira-

sur les activités gouvernementales

tion face à l'évolution que la Croatie a subie au cours des dernières années en vue d'une éventuelle adhésion à l'Union européenne: «Nous soutenons de plein cœur la Croatie dans son désir d'intégrer l'Union européenne, puisqu'elle montre l'exemple aux Etats voisins et contribue à la stabilisation politique d'une région sujette à de multiples pressions», a déclaré Lydie Polfer.

La ministre de l'Intégration européenne croate a, de son côté, remercié le Luxembourg pour son soutien dans le processus de rapprochement à l'Union européenne, que son pays voudrait intégrer en 2007. «Nous nous sentons prêts pour entamer les négociations avec l'UE. La Croatie veut être un pays qui contribue au développement de compromis au sein de l'Union», a affirmé Kolinda Grabar-Kitarovic, qui a, par ailleurs, exprimé l'espoir de voir les chefs d'Etat et de gouvernement accorder à la Croatie le statut de pays candidat lors du Conseil européen les 17 et 18 juin 2004 à Bruxelles.

Interrogée sur les chances d'une décision positive des 25 Etats membres, Lydie Polfer a répondu: «Suite à l'avis positif de la Commission, je ne vois pas de raison de refuser à la Croatie le statut de candidat». Le ministre des Affaires étrangères a toutefois prévenu son invitée croate de ne pas accorder une trop grande importance à la date d'adhésion, vu qu'une telle approche pourrait générer une pression sur les Etats membres de l'Union européenne qui pourrait finalement nuire à la candidature de la Croatie.

Visite de travail de Radmila Sekerinska, Vice-Premier ministre de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine

13 mai 2004

La Vice-Premier ministre et ministre en charge de l'Intégration européenne de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Radmila Sekerinska, a effectué le 13 mai 2004 une visite de travail au Luxembourg. Les relations bilatérales, la situation dans les Balkans et les perspectives européennes de la Macédoine ont figuré à l'ordre du jour de ses entrevues avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et le ministre de la Justice Luc Frieden.

«Au cours des quatre dernières années, l'évolution de la Macédoine a été marquée par des moments de tristesse, de joie et de conflits», a introduit Lydie Polfer lors d'un point presse à l'issue de son entrevue avec la ministre macédonienne et rappela notamment le décès tragique de l'ancien président Boris Trajkovski en février 2004.

Perspectives européennes

La Macédoine veut devenir membre de l'Union européenne, et «le gouvernement luxembourgeois soutient l'ARYM sur son chemin vers l'intégration européenne», a signalé Lydie Polfer. Le Luxembourg représente d'ailleurs une référence historique importante pour la Macédoine en ce qui concerne ses perspectives européennes, puisque l'accord de stabilisation et d'association de l'ARYM, qui est entré



La ministre de l'Intégration européenne de la république de Croatie, Kolinda Grabar-Kitarovic, et la Vice-Premier ministre du Luxembourg, Lydie Polfer. lors de la signature d'un accord sur le déminage



La Vice-Premier ministre de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine Radmila Sekerinska, et le Vice-Premier ministre Lydie Polfer au ministère des Affaires étrangères à Luxembourg

en vigueur le 1^{er} mai 2004, a été signé au Grand-Duché.

En mars 2004, la Macédoine a introduit son application pour devenir membre de l'Union européenne. La ministre en charge de l'Intégration européenne de l'ARYM a espéré dans ce contexte que le prochain Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» donnerait son feu vert à cette application. Le rapport qui serait rédigé par la suite par la Commission européenne montrerait alors que la Macédoine a tout fait pour répondre aux critères de Copenhague, a estimé la ministre Sekerinska, tout en admettant que cette application ne serait que le début du difficile processus d'intégration.

Situation économique et politique

Aux dires de la ministre Sekerinska, la Macédoine a fait des progrès

significatifs. «Nous avons souffert politiquement et économiquement, mais nous avons réussi à construire un Etat multiethnique et démocratique», dit-elle. Depuis son indépendance, la Macédoine a fait preuve de signes de redressement économique et politique. Des progrès seraient observables dans tous les domaines, continua la ministre au sujet de la situation actuelle en Macédoine. Monnaie stable, inflation basse et intérêt croissant des investisseurs étrangers témoigneraient de cette bonne évolution.

L'entrevue du ministre de la Justice Luc Frieden avec la Vice-Premier ministre chargée de l'Intégration européenne de Macédoine Radmila Sekerinska fait suite aux entretiens menés par le ministre Frieden à Skopje le 18 novembre 2003 et le 5 mars 2004. Dans le contexte de la Macédoine, les ministres ont fait le point sur la stra-

tégie européenne de lutte contre le crime organisé dans les Balkans, sur la mission de police européenne PROXIMA ainsi que sur la coopération judiciaire et policière entre les Balkans et l'Europe.

Selon le ministre Frieden, les réformes institutionnelles dans le domaine de la justice et de la police dans les Balkans et notamment en Macédoine constitueront un point important de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne. Selon Luc Frieden, ces réformes sont essentielles pour assurer la stabilité et la sécurité intérieure en Europe.

Le ministre de la Justice Luc Frieden a également remercié le gouvernement macédonien pour la coopération avec le Luxembourg dans la lutte contre l'immigration illégale en provenance de Macédoine.

Lydie Polfer et Charles Goerens participent au Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» de l'Union européenne

17-18 mai 2004

Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et Charles Goerens, ministre de la Défense, ont participé les 17 et 18 mai 2004 au Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» (CAGRE) de l'Union européenne, qui s'est tenu sous Présidence irlandaise à Bruxelles. A cette occasion, les ministres des Affaires étrangères des 25 ont approuvé le compromis sur la fiscalité de l'épargne trouvé le 13 mai 2004 à Bruxelles.

Une réunion de la Conférence intergouvernementale au niveau des ministres des Affaires étrangères fut également convoquée. A l'ordre du jour de la CIG se trouvaient notamment l'étendue du vote à la majorité qualifiée et la composition de la Commission européenne.

Les principaux dossiers à l'ordre du jour du CAGRE, qui comportait un important volet sécuritaire, ont été la définition des capacités à l'horizon 2010 et l'Agence européenne de l'armement.

Du côté des Relations extérieures, les ministres ont évoqué les préparatifs du sommet de Guadalajara entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine, les 28 et 29 mai 2004, l'actualité politique dans les Balkans occidentaux, notamment à la lumière des événements récents au Kosovo, et le processus de paix au Moyen-Orient.

Réunion avec le Conseil de coopération du Golfe

Les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne se sont réunis en marge de leur conseil traditionnel avec leurs homologues du Conseil de coopération du Golfe, qui regroupe les pays du Golfe arabo-persique.

Les discussions ont porté sur le conflit israélo-palestinien ainsi que sur les principaux problèmes d'actualité, notamment l'Irak, l'Iran et une réponse concertée de la communauté internationale au terrorisme.

Au cours de son intervention, Lydie Polfer a insisté sur la nécessité de combattre les causes qui fournissent un terreau fertile au terrorisme, tels que la pauvreté, le désespoir, le manque de perspectives et le sentiment de profonde injustice de certaines populations. Ce n'est en effet qu'en abordant résolument ces problèmes et avec un enga-

gement dirigé sur le long terme que la communauté internationale pourra combattre le fléau que constitue le terrorisme et redresser progressivement une situation qui ne peut être combattue par la seule approche militaire.

Lydie Polfer représente le Luxembourg au 3^e sommet de l'UE avec les États de l'Amérique latine et des Caraïbes à Guadalajara

27-28 mai 2004

En remplacement du Premier ministre, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer, a représenté le Luxembourg au sommet «Union européenne/Amérique latine et Caraïbes» les 27 et 28 mai 2004 à Guadalajara (Mexique).

Cette réunion, qui regroupait les représentants des 25 États membres de l'Union européenne et de 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, faisait suite au sommet de Madrid qui s'est déroulé dans la capitale espagnole du 16 au 18 mai 2002, dans le but de donner un nouvel élan au partenariat stratégique entre les deux régions lancé à Rio de Janeiro en 1999.

En remplacement du Premier ministre, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer, a représenté le Luxembourg au sommet «Union européenne/Amérique latine et Caraïbes» les 27 et 28 mai 2004 à Guadalajara (Mexique).

Cette réunion, qui regroupait les représentants des 25 États membres de l'Union européenne et



Lydie Polfer aux côtés de son homologue danois Stig Moeller et deux représentants du Conseil de coopération du Golfe



Entrevue bilatérale à Guadalajara entre Lydie Polfer et Rodriguez Cuadros, ministre des Affaires étrangères de la République du Pérou

de 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, faisait suite au sommet de Madrid qui s'est déroulé dans la capitale espagnole du 16 au 18 mai 2002 dans le but de donner un nouvel élan au partenariat stratégique entre les deux régions lancé à Rio de Janeiro en 1999.

Le prochain sommet UE/Amérique latine et Caraïbes est prévu à Vienne en 2006. Les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et du groupe de Rio se rencontreront, de leur côté, dans le courant du premier semestre 2005, pendant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Entrevues bilatérales

Le sommet des chefs d'État et/ou de gouvernement entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes a été précédé le 27 mai 2004 d'une réunion birégionale des ministres des Affaires étrangères lors de laquelle ces derniers ont eu l'occasion de se pencher sur la déclaration politique à adopter le lendemain par les chefs d'État et/ou de gouvernement. Le sommet s'est focalisé sur deux thèmes majeurs, à savoir le multilatéralisme efficace et la cohésion sociale.

Lydie Polfer se félicite de l'adoption par les Nations unies de la nouvelle résolution sur l'Irak

9 juin 2004

Le 9 juin 2004, le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer s'est félicitée dans un communiqué de presse de «l'adoption unanime de la nouvelle résolution sur l'Irak par le Conseil de sécurité des Nations unies». «La résolution adoptée la nuit dernière réaffirme l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Irak. Elle cautionne la formation d'un gouvernement intérimaire souverain de l'Irak qui assumera l'autorité de gouverner le pays d'ici le 30 juin 2004 ainsi que la convocation d'une conférence nationale représentative de la société irakienne dans sa diversité», souligne le communiqué.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise y note avec satisfaction que «la résolution donne des assurances crédibles au peuple irakien sur la continuation du processus politique et qu'elle souligne le caractère temporaire de la présence de troupes étrangères dans le pays».

Le Luxembourg salue notamment «l'esprit constructif dans lequel se sont déroulées les négociations à l'issue desquelles le Conseil de sécurité a pu atteindre l'unanimité dans l'adoption de cette résolution». Le vote confirmerait que l'ONU a assumé sa part de responsabilité, tout en restant un acteur indispensable dans la stabilisation de l'Irak.

Rappelons également que le Luxembourg avait contribué en 2003 la somme de 3,5 millions d'euros pour la reconstruction de l'Irak. À la conférence de Madrid, le Luxembourg avait promis une contribution bilatérale additionnelle de 2 millions d'euros pour 2004 et 2005, à condition que les agences de l'ONU retournent en Irak et que le pays ne soit pas encore en mesure de subvenir à ses propres besoins.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Visite du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens au Niger

1er-2 avril 2004

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens s'est rendu les 1er et 2 avril 2004 au Niger, pays cible de la Coopération luxembourgeoise. Au programme de cette visite ont figuré des entrevues avec le président de la République du Niger, avec le Premier ministre et avec la ministre des Affaires étrangères et de la Coopération. Eut également lieu la Commission de partenariat Luxembourg - Niger, qui a porté sur des questions politiques régionales et qui a assuré le suivi du programme de la Coopération luxembourgeoise au Niger. Le ministre Charles Goerens a pu ensuite se rendre compte dans la région de Dosso de plusieurs réalisations concrètes de la Coopération du gouvernement luxembourgeois au Niger: il a visité un nouveau Centre de santé de base, une nouvelle école et il a inauguré une piste rurale.

«Je me sens en terre amie», a noté Charles Goerens à l'issue d'une rencontre bilatérale le 1er avril à Niamey, capitale du Niger, avec la ministre des Affaires étrangères et de la Coopération Aïchatou Mindaoudou. Il ajouta que le Luxembourg a un partenariat privilégié avec le Niger qui se caractérise par sa dimension stratégique: réunion annuelle de la Commission de partenariat et signature en 2003 d'un

Programme indicatif de coopération (PIC) qui porte sur une durée de cinq ans et qui identifie notamment les secteurs d'intervention prioritaires.

Le ministre luxembourgeois et le chef de la diplomatie nigérienne ont également signé deux nouveaux accords de coopération: le premier porte sur une troisième phase du projet de développement de l'artisanat au Niger (DANI 3), le deuxième a trait à un cadre partenarial par lequel tous les pays partenaires du Niger s'engagent ensemble à coopérer avec le gouvernement du Niger pour faciliter l'accès à l'éducation de base et à l'alphabétisation ainsi qu'à améliorer la qualité de cette éducation.

La ministre des Affaires étrangères Aïchatou Mindaoudou a remercié de son côté le gouvernement luxembourgeois pour sa générosité et a relevé la qualité des interventions du Grand-Duché au Niger: «La Coopération luxembourgeoise constitue un acquis inestimable dans la lutte contre la pauvreté et plus particulièrement dans les domaines de l'éducation, du soutien à l'artisanat, de la sécurité alimentaire et du développement rural intégré».

«Nous restons à l'écoute de nos partenaires», a dit Charles Goerens au sujet de la Coopération luxembourgeoise. Les partenariats sont l'émanation de la volonté des deux gouvernements. De plus, sur le terrain, le Luxembourg essaye d'œuvrer en commun avec d'autres acteurs. Aux dires du ministre, il s'agit d'apporter des réponses qui sont complémentaires. Rester en accord avec le Programme nigérien de réduction de la pauvreté et avec le Programme indicatif de coopération (PIC) constitue un autre principe de la Coopération luxembourgeoise.

La Commission de partenariat Luxembourg - Niger

Le ministre luxembourgeois a également présidé le 1^{er} avril, ensemble avec le secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires étrangères et



Charles Goerens et Aïchatou Mindaoudou ont signé 2 nouveaux accords de coopération

de la Coopération, chargé de la Coopération, le Dr Sani Gonimi, la deuxième Commission de partenariat. La première réunion avait eu lieu le 25 mars 2003 à Luxembourg. Cette deuxième Commission a permis de faire le tour de la coopération entre les deux pays: évolution de la mise en œuvre des politiques sectorielles dans les domaines d'intervention du PIC et revue des projets et programmes financés par le gouvernement luxembourgeois.

Les deux délégations ont aussi abordé les questions relatives à la crise en Côte d'Ivoire, qui reste un sujet préoccupant et qui a un impact surtout économique négatif sur tous les pays de la région.

Concernant les relations commerciales, Charles Goerens a souligné que l'Europe doit appuyer l'Afrique pour que la mondialisation soit profitable à des pays comme le Niger. En somme, la globalisation doit apporter plus de réponses que de problèmes pour l'Afrique, dit le ministre.

Au sujet des relations entre l'Union européenne et l'Afrique, Charles Goerens a affirmé que le Luxembourg, au moment d'exercer la présidence du Conseil de l'Union européenne en 2005, apportera sa contribution à la Coopération au développement au niveau européen et à la pérennisation des efforts déjà réalisés. Le ministre veut ainsi aborder le sujet du financement de la Coopération lors des discussions relatives au paquet financier de l'UE pour 2007 à 2013. A son avis, «il faut rester complice de l'Afrique en matière de coopération».

De plus, les deux parties ont examiné les nouvelles requêtes nigériennes. Elles sont tombé d'accord de poursuivre et d'étendre les interventions actuellement en cours. Vu l'importance que la partie nigérienne attache au programme concernant l'artisanat, les délégations ont examiné les mesures à prendre par chacun des partenaires pour permettre le désengagement

progressif du Luxembourg au cours des trois prochaines années afin d'en assurer la durabilité des projets réalisés.

L'action en faveur de la femme au Niger

Dans le dernier Rapport mondial sur le développement humain, le Niger occupe l'avant-dernière place. Le secrétaire d'Etat chargé de la Coopération a souligné dès lors l'importance et l'utilité de la Coopération luxembourgeoise, notamment dans les domaines de base que sont la santé et l'éducation.

Actuellement, le Niger connaît une croissance annuelle de sa population de 3%. En moyenne, chaque femme donne naissance à 7 enfants. De plus, le taux de mortalité des moins de 5 ans est très élevé et 30% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

En présence de la représentante du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), Charles Goerens a souligné la priorité que la Coopération luxembourgeoise réserve au rôle de la femme dans le développement. Le Luxembourg a donc décidé de renforcer, en accord avec la partie nigérienne, la coopération avec le FNUAP. II appuiera une deuxième phase du projet du Fonds à Agadez intitulé «Maternité sans risques» tout comme le projet «Population et santé de la reproduction dans les districts de Loga et de Mirrah» pour la période 2004-2007. L'examen du statut de la femme au Niger a également figuré au centre des discussions lors d'une visite que la délégation luxembourgeoise a effectuée au siège du FNUAP.



Charles Goerens à son arrivée au Niger

Le ministre luxembourgeois et ses interlocuteurs nigériens ont dessiné un tableau positif et optimiste du développement du Niger. En effet, si le rythme du développement était maintenu, le pays serait à même de respecter les Objectifs du millénaire.

Rencontre avec le président et avec le Premier ministre du Niger

Lors de la deuxième journée de sa visite au Niger, Charles Goerens a d'abord rencontré plusieurs membres de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Le ministre leur a expliqué les travaux de la 2º Commission de partenariat. Il évoqua aussi l'initiative Nord-Nord-Sud, qui prévoit que deux pays du Nord (un pays membre de l'UE et un pays adhérant) interviennent ensemble dans un pays du Sud.

Le ministre luxembourgeois présenta également le projet ESTHER aux députés nigériens, qui consiste à faire des hôpitaux les acteurs centraux dans la lutte contre le sida. Aux dires de Charles Goerens, qui veut faire d'ESTHER (lancée en 2002 par le Luxembourg, la France, l'Italie et l'Espagne) un projet européen, il y a toujours des moyens pour développer les initiatives en matière de coopération. «On peut être sceptique, mais pas inactif», conclut-il à ce sujet.

La coopération bilatérale, les accords de Cotonou ainsi que la réduction de la dette des pays pauvres furent aussi abordés par le ministre et les membres de la Commission des Affaires étrangères.



Inauguration officielle de la nouvelle piste rurale à Tessa

Lors de l'entrevue du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens avec le président du Niger, Tandja Mamadou, ce dernier s'est montré satisfait de la collaboration entre le Luxembourg et le Niger. Il a mis l'accent surtout sur l'importance d'une approche participative et d'un esprit de partenariat dans la réalisation des projets de coopération. Le président du Niger a informé en outre le ministre de son Programme spécial de lutte contre la pauvreté.

Le ministre Goerens et le président Tandja ont été d'accord sur la nécessité de présenter à l'extérieur une image plus équilibrée de l'Afrique en montrant également les progrès dans le développement et la capacité des Africains à assumer eux-mêmes le développement.

La Présidence luxembourgeoise en 2005 et l'opportunité qui sera alors offerte au Luxembourg pour influer au niveau européen sur la politique de coopération fut également un sujet de discussion entre le ministre Charles Goerens et le Premier ministre Hama Amadou. «En 2005, nous serons un partenaire encore plus attentif des pays africains», a promis Charles Goerens. Hama Amadou a demandé par ailleurs une meilleure complémentarité des actions européennes en matière de coopération. Et au ministre Goerens d'ajouter que l'UE pourrait s'inspirer de «formules nationales qui marchent».

Visites de projets

La dernière partie du programme de la visite du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens au Niger était réservée à la visite de deux projets de la Coopération luxembourgeoise, exécutés par Lux-Development, dans la région de Dosso.

Accompagnée par le préfet de la région de Dosso, la délégation luxembourgeoise s'est d'abord rendue à Kafi, où elle a été très chaleureusement accueillie par la population locale. Le ministre Charles



Goerens y a inauguré le nouveau Centre de santé intégrée (CSI). Ce centre médical s'adresse en particulier aux femmes qui peuvent disposer d'une assistance pré- et postnatale et d'un accouchement assisté. Il vise en outre à promouvoir la santé reproductive.

La délégation du ministre Goerens a ensuite continué son chemin vers Tessa, où une importante foule lui a souhaité la bienvenue. Dans le cadre d'un projet de développement rural intégré (PDRI), Lux-Development y a fait construire une nouvelle piste rurale, qui fut officiellement inaugurée à l'occasion de la visite du ministre le 2 avril 2004.

Longue de 34 kilomètres, la route relie les villages de Tessa et d'Agali. Elle permet le désenclavement de nombreux villages où habitent quelque 15.000 habitants. Elle facilite ainsi le transport à Dosso des marchandises que les villageois espèrent vendre sur le marché de

cette ville régionale, distant souvent de plusieurs kilomètres.

Finalement, Charles Goerens a visité l'école de Tessa, dont la réalisation s'inscrit dans le cadre du projet écoles et santé et qui porte sur la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires de la région. Ce projet doit ainsi contribuer à faciliter l'accès à l'école primaire dans un pays où plus de la moitié des enfants ne peuvent pas encore aller à l'école.

Visite de travail au Luxembourg du ministre de l'Économie et des Finances du Sénégal, Abdoulaye Diop

19-20 avril 2004

Les 19 et 20 avril 2004, Abdoulaye Diop, ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a été accompagné par Georges Tendeng, ministre délégué auprès du ministre de l'Education nationale chargé de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues nationales.

Lors d'une réunion de travail avec Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, les deux parties ont procédé à la revue à mi-parcours du PIC (Programme indicatif de coopération) Luxembourg-Sénégal 2002-2006, où fut évoqué en outre l'ensemble des relations en matière de Coopération au développement.

Large convergence de vues

Les deux délégations ont par ailleurs adopté neuf recommandations destinées à les guider dans l'exécution future de leur coopération. Ainsi, il a été convenu de poursuivre et d'intensifier le dialogue stratégique, d'améliorer la collaboration des différents acteurs sur le terrain, de mettre l'accent sur une plus forte interconnexion des différents domaines de la coopération et d'y associer plus fortement les municipalités.

A l'issue de leur entrevue, les deux ministres ont fait prévaloir leur large convergence de vues en ce qui concerne les points traités, qui, outre la politique de coopération, touchaient à la situation politique régionale suite aux troubles en Sierra Leone et Côte d'Ivoire, ainsi qu'aux questions économiques. A cet égard, le ministre Charles Goerens a signalié vouloir thématiser, sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, l'importante asymmétrie dont sont marquées les relations commerciales entre l'Afrique et l'UE. Abdoulaye Diop, quant à lui, a souligné que l'accès au marché européen ne pouvait se faire sans une préparation adéquate des entreprises sénégalaises.

Le ministre sénégalais a par ailleurs exprimé sa satisfaction quant à l'évolution et l'avancement de la Coopération luxembourgeoise dans son pays. «Les efforts et l'engagement du Luxembourg dans le domaine de la coopération sont à saluer», a-t-il déclaré, faisant référence au volume important du PIB que le Grand-Duché dédie à l'aide au développement.

L'éducation étant un des domaines de la Coopération luxembourgeoise au Sénégal, Abdoulaye Diop a souligné les importants efforts entrepris au cours des années passées dans la lutte contre l'analphabétisme: «D'après nos estimations, l'éducation des enfants sera universelle à partir de 2008», a-t-il annoncé. En ce qui concerne le domaine de la santé, le ministre

Charles Goerens a fait valoir que l'aide luxembourgeoise aurait contribué à augmenter de 5 % la part de la population rurale ayant un accès à l'eau potable.

Le Sénégal

Le Sénégal est un des 10 pays cible de la coopération luxembourgeoise et se situe, avec une espérance de vie à la naissance de 52,3 ans (en 2001), à la 156e place (sur 175 pays), d'après le Rapport mondial sur le développement humain 2003 du PNUD (Programme des Nations unies pour le Développement).

La Coopération luxembourgeoise se concentre dans ses activités sur les secteurs de l'éducation et de la formation des ressources humaines, de la santé, de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement dans les régions de Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis.

Visite de Victor Borges, ministre des Affaires étrangères du Cap-Vert

23-24 avril 2004

Le nouveau ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de la République du Cap-Vert, Victor Borges, a effectué les 23 et 24 avril 2004 une visite au Luxembourg. Lors des entrevues avec le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens ont été abordés les questions et défis qui se posent au Cap-Vert ainsi que la gestion des relations bilatérales.

Lors de leur entrevue, Charles Goerens et Victor Borges ont fait le point de la coopération entre les deux pays. Aux dires du ministre luxembourgeois, le Luxembourg intervient surtout dans les secteurs de l'éducation, de la promotion des soins de santé et de l'aide alimentaire. «Ces secteurs sont développés en commun avec le Cap-Vert et conformément au Programme indicatif de coopération (PIC) qui donne une dimension stratégique à la coopération», signala Charles Goerens.

Victor Borges a également relevé l'importance du partenariat bilatéral. L'engagement du Luxembourg au niveau des infrastructures, de l'accès à l'eau potable, de l'éducation et de la formation concernerait des secteurs importants pour le développement du Cap-Vert. Et en l'absence de ressources naturelles, le potentiel et la richesse humaines seraient d'autant plus importants, ajouta-t-il. Par son engagement dans le secteur de l'éducation, «le Luxembourg est en



Monsieur Abdoulaye Diop, ministre sénégalais de l'Économie et des Finances, et Monsieur Charles Goerens



Victor Borges et Charles Goerens lors de leur conférence de presse

train de nous aider à créer le potentiel humain qui sera le moteur du développement du Cap-Vert».

La présence d'une importante communauté capverdienne au Luxembourg n'est pas la seule raison de l'engagement du Luxembourg au Cap-Vert, expliqua le ministre Goerens. A son avis, le Cap-Vert est confronté à des obstacles qui sont de taille: forte dépendance alimentaire et forte dépendance de la communauté locale vis-à-vis de la diaspora capverdienne.

Selon Charles Goerens, le Luxembourg ne reste pas indifférent au sort du Cap-Vert, un pays «qui cherche sa voie dans une économie globalisée». Face à ce défi, le ministre Goerens a estimé qu'un petit pays aurait besoin d'un bouclier - tout comme l'Europe avait servi de bouclier pour le Luxembourg - et que le Luxembourg pourrait être l'avocat du Cap-Vert auprès des institutions internationales. Malgré les progressions du Cap-Vert,

Charles Goerens ajouta qu'il ne serait pas question de laisser tomber le pays.

Les deux ministres ont décidé d'avoir des échanges de vues réguliers sur les meilleures voies à emprunter par le Cap-Vert, afin de faire en sorte que le pays soit mieux intégré dans la communauté internationale.

Accords de Cotonou

Dans ce contexte, la mise en œuvre des accords de Cotonou fut abordée dans les entrevues du ministre capverdien au Luxembourg. Ces accords prévoient entre autre la mise au point d'accords de coopération spécifiques.

Ainsi le Cap-Vert est en train d'approfondir l'idée d'une coopération spéciale avec l'Union européenne, dit Victor Borges. Cette option se justifierait entre autre par la proximité du Cap-Vert avec une partie de l'Europe, à savoir les lles Canaries, et par l'histoire même du pays. En effet, il serait difficile de trouver une famille capverdienne dépourvue de liens avec le Luxembourg, le Portugal ou les Pays-Bas, dit Victor Borges. Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de la République du Cap-Vert compte ainsi sur l'appui du Luxembourg pour sensibiliser les autres pays de l'Union à cette question.

Mission économique au Cap-Vert

Lors de la conférence de presse conjointe, le ministre Charles Goerens a finalement annoncé la tenue d'une mission économique au Cap-Vert en mai 2004. Cette mission devrait notamment permettre de rapprocher davantage les deux pays, dit le ministre luxembourgeois. Dans ce contexte, la compagnie aérienne Luxair examinera la possibilité de vols entre le Luxembourg et le Cap-Vert.

En marge de sa visite au Luxembourg, Victor Borges a assisté le 24 avril, en présence du ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Anne Brasseur, à une réunion d'information et d'échange sur l'école luxembourgeoise à l'intention des parents d'élèves capverdiens.

Présentation de la nouvelle équipe d'intervention «HIT»

23 mai 2004

Le ministre de l'Intérieur, Michel Wolter, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Charles Goerens, ont assisté le 23 mai 2004, en présence du président de la *Bundesanstalt Tech*-

nisches Hilfswerk, le Dr Georg Thiel, et du directeur du Service national de la protection civile, Léon Anen, à la présentation de la nouvelle équipe d'intervention «HIT» (Humanitarian Intervention Team Luxembourg).

L'accord de coalition de 1999 annonçait au chapitre consacré au ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense la mise sur pied d'un corps civil «au sein duquel pourraient s'engager des femmes et des hommes soucieux d'apporter leur contribution à la réponse aux défis survenant dans des zones de crise, d'instabilité, de conflits ethniques».

Lors des sommets européens de Helsinki en décembre 1999 et de Feira en 2000, les États membres de l'Union européenne se sont engagés à renforcer leurs capacités civiles de gestion de crise en focalisant les priorités dans les domaines où une action rapide est nécessaire et représente une valeur ajoutée aux opérations de rétablissement ou de maintien de la paix.

Dans ce contexte, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense ont présenté la nouvelle équipe d'intervention «HIT» (Humanitarian Intervention Team Luxembourg) de l'Administration des services de secours le 23 mai 2004.

Ce nouveau groupe d'intervention est chargé de missions humanitaires en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg en cas de catastrophes naturelles très graves (tremblements de terre, inondations, etc.) sur ordre du gouvernement, soit sur demande du ou des pays concernés, soit dans le cadre d'une assistance internationale.

CULTURE

Visite officielle de Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie

14 avril 2004

C'est sur invitation d'Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche que le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Abdou Diouf a effectué une visite au Luxembourg, le 14 avril 2004.

Lors des entrevues avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères ont été évoqués la préparation du X^e Sommet de la Francophonie à Ouagadougou (Burkina Faso), le plan pluriannuel d'action pour le français en préparation de l'élargissement de l'Union européenne ainsi que la gestion civile des crises.

La diversité culturelle à l'ordre du jour

Par ailleurs, le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie a rencontré Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense.



Erna Hennicot Schoepges et Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF

sur les activités gouvernementales

> Lors d'une conférence de presse conjointe, la ministre Erna Hennicot-Schoepges a rappelé le rôle actif qu'a joué le Luxembourg dans l'OIF au cours des années passées, évoquant l'organisation de l'assemblée constituante de l'assemblée parlementaire francophone en 1967 ainsi que la Conférence des femmes francophones à Luxembourg en février 2000. A ce sujet, Abdou Diouf a incité les instances luxembourgeoises à renforcer leur action de coopération dans le domaine de l'attribution des micro-crédits aux femmes.

> La ministre de la Culture a par ailleurs souligné le rôle précurseur que son invité a joué en tant qu'ancien président du Sénégal sur le continent africain dans le domaine de la promotion des droits des femmes. Evoquant le problème des mutilations génitales, Abdou Diouf a estimé que le travail de sensibilisation dans ce domaine nécessitait beaucoup de temps. «Il s'agit là d'une coutume méprisable. Mais les traditions ont la vie dure», a-t-il reconnu.

Coopération avec les universités du Sénégal et d'Ile Maurice

Parmi les autres sujets abordés lors de l'entrevue avec le secrétaire général de l'OIF figuraient par ailleurs la diversité culturelle et le dialogue des cultures, le rôle et le statut du français dans les organisations internationales et les relations de l'Université de Luxembourg et l'agence universitaire francophone. A ce sujet, Erna Hennicot-Schoepges a mentionné deux projets de coopération mis en route dans le cadre de la Francophonie. Il s'agit notamment de la création

d'un master en droits de l'homme au Sénégal et d'un programme de gestion de période après-conflit en lle Maurice.

Interrogé sur les ambitions politiques de l'Organisation internationale de la Francophonie, Abdou Diouf a affirmé vouloir agir davantage dans le domaine de la prévention des conflits, par la mise en place d'un système d'alerte précoce. Le rôle que pourrait assumer l'OIF se situerait moins au niveau d'une intervention militaire, mais dans le domaine de la médiation: «Nous voulons enraciner la démocratie dans l'espace francophone. Cela ne se fera pas par un coup de baguette magique, mais nécessitera un travail de longue haleine», a-t-il constaté.

La visite du secrétaire général s'est clôturée par une réception auprès du président de la Chambre des députés, Jean Spautz, et des membres de la commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense.

Présentation de l'avancement du projet «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007»

27 avril 2004

Le 27 avril 2004, la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Erna Hennicot-Schoepges, aux côtés de Paul Helminger, maire de Luxembourg-ville, de Guy Dockendorf, président de l'asbl Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, et de

Robert Garcia, coordinateur général du projet a donné des informations relatives à l'évolution positive que connaît le projet Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture.

Erna Hennicot-Schoepges a rappelé d'emblée la très bonne réception que le jury européen a finalement donné au dossier de candidature luxembourgeois et à son concept novateur. En effet, ce projet ne se borne pas à la seule capitale du Luxembourg mais s'ouvre sur les régions limitrophes. L'année culturelle 2007 sera ainsi à l'origine d'un «brassage inédit de populations, d'identités culturelles et d'émotions».

Comme l'a exprimé Erna Hennicot-Schoepges, ce projet de capitale de la culture réunira «cinq régions, quatre pays, trois langues et onze millions d'habitants». Puisant ses racines dans le patrimoine historique des régions participantes, le programme culturel gravitera autour de cinq thèmes:

- Migrations pour le Luxembourg,
- Patrimoine industriel pour la Sarre
- Grandes personnalités européennes pour la Rhénanie-Palatinat.
- Culture de la mémoire pour la Lorraine.
- Expressions de la modernité pour la Région wallonne et les communautés française et germanophone de Belgique

En outre, le Luxembourg profitera de toute l'année 2007 pour faire participer, en tant que partenaire, la ville de Sibiu (anciennement Hermannstadt) en Roumanie, pays



Paul Helminger, Robert Garcia, Erna Hennicot-Schoepges, Guy Dockendorf, Georges Fondeur lors de la présentation du projet Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture

candidat à l'adhésion à l'Union européenne par ailleurs. Le choix de cette ville est loin d'être le fait du hasard puisque, au 12e siècle, les fondateurs de celle-ci ont immigré d'une région qui deviendra plus tard le Grand-Duché de Luxembourg et qu'on y rencontre encore aujourd'hui le dialecte francique mosellan à l'origine de la langue luxembourgeoise.

Le coordinateur général de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, Robert Garcia, a mis l'accent sur les points essentiels du dossier de candidature luxembourgeois qui ont le plus séduit le jury européen. Selon lui c'est là, tout d'abord, une «candidature honnête, qui ne jette pas de la poudre aux yeux avec des promesses d'événements grandiloquents sans grandes chances de succès en pratique».

Le projet de capitale de la culture du Luxembourg suit le fil rouge d'un meilleur rapprochement de la Grande Région. Ainsi, Robert Gracia désire que les projets, qui seront finalement choisis parmi la centaine de projets introduits jusqu'à présent, mettent l'accent sur l'interaction de différentes disciplines culturelles, tout en privilégiant une interprétation résolument contemporaine de l'histoire au lieu de se limiter au seul travail de mémoire.

Le jury aurait également apprécié le fait que Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 privilégie une approche de développement culturel durable. En effet, le projet encouragera la création et les coopérations transfrontalières au-delà de la seule année culturelle.

Le projet soutiendra notamment la mobilité culturelle des populations. On prévoit, par exemple, la création de trains et/ou péniches de la culture et organiser le transport de différentes tranches du public visé (jeunes, vieux, etc.) vers des institutions culturelles limitrophes. Les organisateurs espèrent agir ainsi contre un certain hermétisme dont font encore preuve les populations des différentes régions, même si, chaque jour, quelque 100.000 personnes transitent déjà de ces régions vers le Luxembourg et viceversa, comme l'a fait remarquer le maire de Luxembourg Paul Helminger.

De cette manière, Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 rapprochera les sensibilités et oeuvrera pour le renforcement d'un sentiment d'appartenance à une grande région européenne. Dès lors, le programme de l'année culturelle permettra de positionner la Grande Région «unifiée» sur l'échiquier européen et de la présenter comme un espace pionnier en matière d'intégration européenne.

Le premier «Forum européen de la culture» placé sous le thème «Vivre la diversité culturelle»

24-25 mai 2004

L'Institut Pierre Werner a organisé les 24 et 25 mai 2004 le premier «Forum européen de la culture, Luxembourg» sous le thème «Vivre la diversité culturelle», avec le concours de Jacques Rigaud, président du Conseil scientifique de l'IPW

En réunissant des personnalités de toutes origines et de tous horizons



Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lors du Forum européen de la Culture

(culture, recherche, médias, politique...), ce forum mettait avant tout l'accent sur le vécu de la diversité culturelle. Ayant fait l'expérience de la diversité culturelle par le biais d'une double culture, d'un travail dans un autre milieu culturel ou d'une réflexion sur un plan plus conceptuel, les participants au forum ont ouvert le dialogue des cultures et essayé de dégager les nœuds de la problématique de l'échange multiculturel grâce à leurs témoignages.

Inauguré le 13 octobre 2003 dans l'enceinte de l'Abbaye de Neumünster, l'Institut trinational Pierre Werner (IPW), initié par le ministère de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg, le Centre culturel français et le Goethe-Institut, a pour but de créer une dynamique dans la réflexion, les échanges culturels, la recherche et le soutien à la création en Europe. Portant le nom du grand Européen Pierre Werner, ancien Premier

ministre, ministre des Finances et ministre de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg, ce lieu de culture européenne veut renouer avec la tradition des échanges intellectuels de haut niveau et des créations qui ont fait la richesse des cultures d'Europe au cours des siècles précédents.

Récits personnels et confessions

En évitant l'écueil d'une approche trop théorique, le forum a concentré le débat sur les expériences personnelles et concrètes des intervenants. S'articulant autour de récits personnels et de confessions, le dialogue sur la notion de «diversité culturelle» en acquit toute sa dimension humaine et transcenda, sans les ignorer, les cultures de chacun, en appelant à une compréhension et un enrichissement mutuels.

Située dans le quartier du Grund, le cœur historique de la vieille ville de Luxembourg, l'Abbaye de Neumünster avait offert le cadre idéal à cette rencontre européenne organisée sur deux jours. Le forum se fit le point de départ d'un rendez-vous annuel fixé au Luxembourg, laboratoire du vécu de la diversité culturelle et carrefour des mondes romain et germanique avec, pour intervenants, tous ceux qui œuvrent pour le dialogue des cultures en Europe.

La diversité culturelle sous tous ses aspects

La cérémonie d'ouverture du 24 mai a été marquée par le discours de Jorge Semprun, homme de lettres, scénariste et grand homme d'État, qui, de par sa double culture et son parcours personnel, est le représentant naturel de la diversité culturelle. Le forum se poursuivit en musique avec «Liszt: La Hongrie et l'Italie à Luxembourg» interprété par Carlo Maria Dominici (Rome) et se termina, le 24 mai, sur les témoignages de plusieurs personnalités de renom (Nele Hertling, Berlin; Marja-Leena Junker, Luxembourg; Lenka Reinerová, Praque; Andréï Makine, Paris; Zafer Senocak, Berlin; Prof. Dr. Werner Spies, Paris). De double culture ou vivant et travaillant dans un univers multiculturel, elles ont abordé le thème de la diversité culturelle en partant de leur propre vécu et des réflexions que celui-ci leur inspire.

De plus, des ateliers ont été organisés autour de thèmes ayant trait aux multiples aspects de la diversité culturelle tant sur le plan des institutions que de l'éducation, de la langue, du langage et de l'expression artistique. Le professeur Jutta Limbach, présidente du Goethe-Institut et ancienne présidente du Tribunal constitutionnel de la République fédérale d'Allemagne, a prononcé un discours sur la notion des «Droits de l'homme et de la diversité culturelle». La comtesse Marie-Louise von Plessen fit l'introduction à l'exposition «Idee Europa», dont elle a été la curatrice au «Deutsches Historisches Museum» de Berlin. Conçue et réalisée au Luxembourg, la version itinérante de cette exposition séjournera durant quatre mois dans l'enceinte de l'Abbaye Neumünster pour ensuite entamer son voyage à travers l'Europe. Un concert en plein air du groupe multiculturel «FizFüs» termina cette soirée du 24 mai sur une note musicale.

La problématique de la multiculturalité

Le 25 mai, l'ambassadeur Hans Heinrich Wrede, président du Conseil exécutif de l'Unesco et représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne à l'Unesco, aborda la question de «L'engagement de l'Unesco pour une convention sur la diversité culturelle».

Par la suite, des tables rondes ont permis d'élargir, en présence du public, la réflexion des expériences personnelles aux problématiques plus générales de la multiculturalité. Les intervenants ont tâché d'apporter des réponses à des interrogations telles que: «Existet-il des sociétés multiculturelles? Le cas du Luxembourg», «Le rôle des médias dans la diffusion de la diversité culturelle?», «Le monde de l'économie et la diversité culturelle» ou encore «L'Europe: terre

d'une culture ou terre des cultures?». En fin d'après-midi, les résultats des ateliers furent communiqués à l'auditoire.

Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie et ancien président du Sénégal, prononca un discours sur la diversité culturelle. Le mot de la fin de ce premier «Forum européen de la culture» appartenait à Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et présidente de l'Institut Pierre Werner.

Inauguration officielle du Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster: «dialogue des cultures et culture du dialogue»

28 mai 2004

Le 28 mai 2004 a eu lieu, en présence de S.A.R. le Grand-Duc,

l'inauguration officielle du Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster.

Dans l'allocution prononcée à l'occasion de la cérémonie d'inauguration (voir page 163), la ministre de la Culture, Erna Hennicot-Schoepges a mis en exergue le passé fort symbolique de l'Abbaye Neumünster:

«Que ces bâtiments, où tant de nos compatriotes ont souffert, ouvrent largement leurs portes à la rencontre et au dialogue des cultures, est un signe fort de notre engagement, une marque tangible de notre projet culturel». Le fait qu'une ancienne prison devienne un lieu de rencontre culturel, est, d'après les mots de la ministre, «une magnifique victoire pour la culture».

Après un vaste programme de restauration et de réhabilitation du complexe de plus de 12.000 m2, le Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster, qui fera partie d'un réseau de centres cul-



turels de rencontre qui s'étend à travers toute l'Europe (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Slovaquie et Tchéquie), comprend dorénavant:

- la salle Robert Krieps, une salle de 283 places, équipée pour le théâtre, la danse, la musique et les conférences publiques;
- le bâtiment Robert Bruch qui abrite des ateliers, chambres et studios pour les artistes et des modules pour ateliers associatifs:
- l'Institut culturel franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner, qui y a d'ailleurs organisé le 1^{er} Forum européen de la culture;
- l'Institut européen des itinéraires culturels de Conseil de l'Europe;
- des salles d'exposition, dont une permanente avec les œuvres de Lucien Wercollier;
- un jardin contemporain;
- une bibliothèque virtuelle;
- un restaurant;
- une brasserie; etc.

Le tout doit être un lieu ouvert à tous, un espace de rencontres permettant «le dialogue des cultures et la culture du dialogue».

DÉFENSE

Visite de travail de Peter Struck, ministre de la Défense allemand

3 juin 2004

Sur invitation du ministre de la Défense, Charles Goerens, le ministre de la Défense allemand, Peter Struck, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 3 juin 2004.

À l'ordre du jour de cette visite figuraient des entrevues avec le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Lydie Polfer, et le ministre de la Défense, Charles Goerens.

Lors d'une conférence de presse conjointe, Charles Goerens a qualifié Peter Struck d'«homme politique humaniste, dévoué à l'idée du maintien de la paix, principe auquel tient également le Luxembourg». Les deux ministres ont évoqué, dans ce contexte, les missions communes effectuées par les soldats de la Bundeswehr allemande et de l'armée luxembourgeoise au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine et en Afghanistan.

De son côté, le ministre de la Défense allemand a mis en évidence le rôle important joué par son homologue luxembourgeois à la tête du secrétariat de l'Eurocorps lors de la décision des représentants militaires français, belge, allemand, espagnol et luxembourgeois d'assumer dès juillet 2004 une responsabilité militaire commune à Kaboul (Afghanistan).

Évoquant la bonne collaboration entre les États-majors allemand et luxembourgeois, Peter Struck a mis en évidence l'importance du



Charles Goerens et Peter Struck lors de la conférence de presse commune

partage des efforts militaires entre les États européens: «Les Nations unies souhaitent que l'Europe prenne plus de responsabilités dans le règlement de conflits à travers le monde, mais il n'est pas nécessaire que chaque pays soit capable d'assumer toutes les tâches».

Le ministre de la Défense allemand a cité la situation aux Balkans et en Afghanistan pour justifier la nécessité de prolonger les missions des soldats allemands à l'étranger: «Un retrait de nos troupes de ces régions signifierait le retour du chaos, ce qui constituerait une menace pour la sécurité en Europe».

Les deux ministres ont évoqué par ailleurs le sommet de l'OTAN qui se déroulerait les 28 et 29 juin 2004 à Istanbul. La situation en Irak y figurait au centre de leurs discussions.

ÉCONOMIE

Bilan du commerce extérieur luxembourgeois en 2003: Lydie Polfer souligne l'importance d'une économie ouverte

22 avril 2004

Le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Lydie Polfer, a présenté le 22 avril 2004 les chiffres de l'évolution du commerce extérieur luxembourgeois en 2003. Citant les chiffres relevés par le STATEC, Lydie Polfer a mis en exergue le rôle important que joue le commerce extérieur pour l'économie luxembourgeoise: «Le commerce extérieur ne prend dans aucun autre pays de l'Union européenne la dimension qui lui revient



Lydie Polfer et Marc Thill du ministère des Affaires étrangères lors de la présentation du bilan du commerce extérieur luxembourgeois

chez nous», a-t-elle déclaré, en ajoutant que le Luxembourg exporte presque la totalité de sa production industrielle et la moitié de ses fabrications artisanales.

Le fait que le volume total des exportations de biens et services corresponde à une valeur 140 % du PIB - la moyenne européenne étant de 35 % du PIB - est selon le ministre un signe de l'esprit d'ouverture dont fait preuve l'économie luxembourgeoise.

Forte interdépendance avec les partenaires européens

En ce qui concerne les principaux partenaires commerciaux du Grand-Duché, le ministre a souligné le rôle primordial qui revient aux Etats membres de l'Union européenne et plus particulièrement aux trois pays limitrophes. En effet, 85 % des biens ont été exportés en 2003 vers les 14 partenaires européens, ce qui équivaut à un volume total de 9 milliards d'euros, dont 7,5 milliards reviennent à l'Al-

lemagne, la France et la Belgique. «Puisque la quasi-totalité de nos exportations va vers l'Union européenne, nous sommes capables de contribuer activement à la définition des conditions dans lesquelles ces échanges se déroulent», a expliqué Lydie Polfer, tout en admettant les conséquences négatives de cette forte interdépendance : «Nous sommes extrêmement dépendants du bien-être économique de nos partenaires européens».

Outre l'Union européenne, Lydie Polfer a défini trois espaces économiques vers lesquels se dirigent les efforts de diversification du commerce extérieur luxembourgeois:

 les futurs Etats membres de l'UE ainsi que les pays de la deuxième vague d'adhésion vers lesquels sont exportés 3,3 % des biens produits au Grand-Duché. Le fait que les relations commerciales avec ces Etats augmenté de 45 % au cours des 5 dernières années est, selon

sur les activités gouvernementales

> Lydie Polfer, la preuve que «les entreprises luxembourgeoises sont très bien préparées à l'élargissement de l'Union européenne»;

- l'Asie, qui a reçu en 2003 3,5% des exportations luxembourgeoises. Le fait que le volume du commerce extérieur avec ces pays ait connu une hausse de 128 % au cours des 5 dernières années est, d'après Lydie Polfer, la preuve du potentiel énorme dont dispose ce continent. «C'est la première fois que nos exportations vers l'Asie sont plus importantes que celles qui sont allées vers le continent américain», a constaté le ministre des Affaires étrangères, évoquant notamment l'exemple de la Chine avec laquelle les échanges commerciaux auraient doublé;
- le continent américain vers lequel vont 3,2 % des biens exportés. D'après Lydie Polfer, les échanges commerciaux avec les Etats-Unis et l'Amérique latine ont depuis 2000 connu un net recul, ce qui s'expliquerait par la morosité générale suite aux événements du 11 septembre 2001, et les relations commerciales difficiles entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Une mission économique luxembourgeoise, prévue pour le mois de septembre 2004, devrait permettre de redresser cette évolution.

Le ministre a par ailleurs décrit le cadre dans lequel se déroulent ces missions économiques et commerciales à l'étranger: «Nous ne faisons pas de l'art pour l'art, mais nous allons vers les régions qui intéressent tout particulièrement nos entreprises». Au total, 24 missions économiques ont été conduites au cours des 5 années passées dans 22 pays. Pour l'année 2004 étaient prévus des déplacements vers les Etats-Unis, la Chine et la région du Golfe arabe.

Lancement du 1^{er} Prix luxembourgeois de la Qualité et présentation du «Guide luxembourgeois pour la Qualité 2004»

4 mai 2004

Le ministre de l'Economie Henri Grethen a présenté le 4 mai 2004 le 1^{er} Prix luxembourgeois de la Qualité ainsi que le «Guide luxembourgeois pour la Qualité 2004».

Prix luxembourgeois de la Qualité

Le Mouvement luxembourgeois pour la Qualité, le ministère de l'Economie et le CRP Henri Tudor se sont associés pour créer et lancer ce prix d'envergure nationale en matière de qualité. Qualité, vise à valoriser des entreprises et organismes qui ont mis en place une organisation performante.

Plus qu'un simple concours, ce prix évalue tous les aspects du management des organismes qui y postulent.

Il récompense non seulement les vainqueurs pour leur excellence, mais aussi chaque candidat en leur donnant les moyens de devenir toujours plus performants.

Un modèle d'excellence a été conçu spécialement pour le marché luxembourgeois, sur base des modèles les plus prestigieux qui existent déjà dans le monde. Il est ouvert à tous les types d'organismes, petits à grands, publics et privés. Durant les mois de mai à juillet 2004, les entreprises intéressées par le Prix luxembourgeois de la Qualité auront l'occasion de



Le ministre de l'Économie Henri Grethen et Monsieur Hastert lors de la présentation du 1^{er} Prix luxembourgeois de la Qualité 2004

sur les activités gouvernementales

participer à diverses manifestations d'information à ce sujet.

Une première remise des prix aura lieu le 9 novembre 2004.

Guide luxembourgeois pour la Qualité 2004

Cette 2e édition du guide est éditée par le Mouvement luxembourgeois pour la Qualité en collaboration avec le ministère de l'Economie et l'OLAS. Elle a trois objectifs:

- fournir une information pratique, synthétique et pertinente sur les démarches d'amélioration des performances (qualité, environnement, sécurité, ...);
- présenter des initiatives et expériences nationales en matière de qualité;
- présenter les acteurs nationaux actifs dans le domaine de la qualité.

La deuxième édition du guide comprend quatre parties:

- les démarches de management: management de la qualité, Prix luxembourgeois de la qualité, management environnemental, systèmes intégrés de management, labels, chartes qualité, théorie des contraintes, normalisation, travaux du Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité, veille technologique et portail de l'innovation:
 - www.innovation.public.lu;
- les démarches spécifiques à des secteurs d'activités: santé, certificat qualité «Luxembourg e-commerce certified», projet cases, qualité dans le déve-

loppement informatique, accréditation des laboratoires d'essai, d'étalonnage et d'analyse, et artisanat et construction;

- les outils et méthodes: outils et management de la qualité, AMDEC et plans d'expériences;
- l'annuaire des acteurs actifs dans le domaine de l'assurance de la qualité: Etat, Chambres, fédérations professionnelles et associations, Mouvement luxembourgeois pour la qualité, fournisseurs de consultance, outils et service qualité.

L'ensemble des informations seront accessibles via le site web www.qualite.lu. Ce site, mis en ligne dans le courant du mois de mai, sera le portail d'information de référence en matière de qualité pour le Grand-Duché de Luxembourg.

Signature d'une série d'accords relatifs au projet Esch/Belval entre le gouvernement luxembourgeois et le gouvernement français

6 mai 2004

Le ministre de l'Economie, ministre des Transports, Henri Grethen, ainsi que le secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire français, Frédéric de Saint-Sernin, ont procédé le 6 mai 2004 sur le site de Belval-Ouest à la signature de la convention cadre relative au développement transfrontalier ainsi que de la convention «infrastructures» liées au projet Esch-Belval.

Approuvé le 30 avril 2004 par le Conseil de gouvernement, la convention cadre propose une



Le ministre de l'Économie, ministre des Transports, Henri Grethen, ainsi que le secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire français, Frédéric de Saint-Semin, lors de la signature des accords relatifs au projet Esch/Belval

sur les activités gouvernementales

> vision partagée du développement du bassin frontalier ancrée spécifiquement sur le projet Belval-Ouest, incluant les domaines de l'aménagement, des infrastructures, des transports, du développement économique et de la recherche.

> La convention «infrastructures» marque quant à elle l'accord avec la partie française sur la réalisation et les modalités de mise en œuvre de tous les équipements nécessaires au fonctionnement de Belval-Ouest à savoir:

- l'accord avec la partie française, sur tous les équipements nécessaires au fonctionnement de Belval-Ouest à savoir
 - déplacement du CR 168
 - construction du Park & Ride et ses annexes
 - construction d'un giratoire et ses annexes, situé sur le territoire français actuel;
- pour chacun de ces équipements, une définition claire des modalités de construction, de responsabilité et de maîtrise d'ouvrage;
- une rectification de frontières (m² contre m²) concernant les emprises d'infrastructures situées sur le territoire français actuel et à réaliser par l'Etat luxembourgeois.

Il est à noter que la rectification de frontières entre les deux États ne modifie pas les surfaces respectives des communes concernées, à savoir les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem.

ÉDUCATION NATIONALE

Anne Brasseur commente et détaille les conclusions du rapport intermédiaire «Éducation et formation 2010»

16 avril 2004

Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a comment lors d'une conférence de presse les conclusions du rapport intermédiaire conjoint du Conseil et de la Commission européenne intitulé «Éducation et Formation 2010 - L'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne».

Tout en soulignant que «la réalité ne correspond pas aux conclusions tirées dans le rapport européen», le ministre a plus particulièrement commenté les résultats négatifs attribués au Luxembourg dans certains points précis.

- En ce qui concerne le niveau d'éducation des jeunes âgés de 20 à 24 ans, le rapport attribue un score de 70 % au Luxembourg, les Républiques tchèque et slovaque occupant, avec un score de près de 95 %, les premiers rangs. Anne Brasseur a opposé ces chiffres au «taux de certification» - le taux de jeunes gens d'une tranche d'âge ayant accompli avec succès les études de l'enseignement secondaires - calculé au sein de son ministère, qui s'élèverait en fait à près de 80 %.
- Le ministre a par ailleurs souligné que les diplômes et certificats, comptabilisés par Etat membre dans l'étude de la Commission européenne, n'étaient pas équivalents, certains pays prenant en compte des certificats du type *Mittlere Reife*, tandis que d'autres ne les considéraient pas.
- Le rapport européen a par ailleurs évalué les progrès réa-



Anne Brasseur s'exprime sur le rapport intermédiaire «Éducation et formation 2010»

lisés depuis 2000 en ce qui concerne l'acquis de compétences-clé. D'après ces chiffres, 35,1 % des élèves luxembourgeois enregistreraient de mauvais résultats, la moyenne européenne se situant à 17,2 %. «La Commission européenne reprend pour cette analyse les chiffres à la base de l'étude PISA réalisée en 2001. Il lui est par conséquent impossible de détecter les progrès que nous avons réalisés depuis lors», a estimé le ministre.

Pour ce qui est de la formation continue, le taux attribué au Luxembourg se situerait à 7 %. D'après Anne Brasseur, les statistiques du ministère de l'Education nationale révéleraient en fait un taux de 18 %, la moyenne européenne étant de 13 %.

Anne Brasseur a par ailleurs rappelé les objectifs que l'Union européenne s'est fixés dans le processus de Lisbonne en ce qui concerne le domaine de l'éducation.

- Réduire le décrochage scolaire. Le ministre a souligné que le taux des jeunes Luxembourgeois abandonnant leurs études prématurément se situerait endessous de la moyenne européenne. «Mais cela ne nous suffit pas. C'est pourquoi nous avons fait de la lutte contre l'échec scolaire notre objectif principal pour cette année scolaire», a-t-elle déclaré.
- Augmenter le taux de jeunes filles optant pour une branche scientifique. A ce sujet, le ministre de l'Education nationale a fait valoir son intention d'améliorer l'offre d'orientation

- pédagogique offerte dans les établissements scolaires.
- Maîtriser les compétences clé. A cet égard, le ministre de l'Education nationale a rappelé des mesures tel que l'apprentissage systématique de la langue luxembourgeoise dans le préscolaire et l'introduction de cycles d'apprentissage dans le primaire, destinées à améliorer les connaissances des élèves luxembourgeois dans le domaine des compétences clé.
- Mettre l'accent sur le lifelong learning. Un projet de loi fixant les modalités de l'attribution d'un congé de formation professionnelle devrait, d'après le ministre de l'Education nationale, servir à la promotion d'une culture de l'apprentissage tout au long de la vie.

Visite d'Anne Brasseur au Liechtenstein

3 mai 2004

La ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, Anne Brasseur s'est rendue le 3 mai 2004 à Vaduz pour une réunion de travail avec son homologue Rita Kieber-Beck, Vice-Premier ministre et ministre de l'Éducation de la principauté du Liechtenstein. Elle répond ainsi à une invitation faite par Rita Kieber-Beck lors de sa visite au Luxembourg le 18 février 2004.

Bien que de taille plus réduite que le Luxembourg, le Liechtenstein présente des similitudes avec le Grand-Duché. Le taux d'immigrés est élevé (34,2% de résidents), de même que celui des frontaliers venant travailler au pays (42% des actifs).

Le système éducatif présente lui aussi des similitudes avec le système luxembourgeois: après l'école primaire, les élèves passent, à l'âge de 12 ans, à l'un des 4 ordres d'enseignement, *Gymnasium, Realschule, Oberschule et Sonderschule*, qui mènent vers une formation professionnelle.

Les réunions de travail ont surtout concerné l'école primaire et l'école différenciée, notamment les objectifs d'apprentissage, la formation initiale et continue des enseignants et le dialogue de l'école avec les parents d'élèves.

Lors de la visite de l'école primaire de Ruggell, Anne Brasseur a pu s'enquérir sur place de la manière originelle dont fonctionne l'appui aux élèves qui ont des difficultés scolaires. En effet, chaque centre scolaire compte parmi son personnel plusieurs instituteurs qui ont suivi en cours d'emploi une formation de pédagogie curative; chaque enseignant intervient dans plusieurs classes pendant quelques leçons par semaine et se concerte régulièrement avec le titulaire de la classe. Il s'agit là d'une version légère d'un team teaching géné-

Après la réunion de travail bilatérale des deux délégations, Anne Brasseur s'est rendue au «Heilpädagogisches Zentrum», un centre d'éducation différenciée où des enfants ayant des troubles du langage et des enfants ayant un handicap mental sont pris en charge. La politique éducative du Liechtenstein en matière d'intégration des enfants handicapés dans des classes usuelles suit la même ligne



Rita Kieber-Beck et Anne Brasseur assistent au travail d'un pédagogue curatif avec des enfants ayant des difficultés en calcul

directrice que la politique luxembourgeoise: autant d'intégration que possible, mais une scolarisation dans un centre d'éducation différenciée si nécessaire.

Anne Brasseur présente la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue

13 mai 2004

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, Anne Brasseur, a présenté le 13 mai 2004 les détails de l'avant-projet de loi relatif à la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

Etant donné que le système actuel de la formation des apprentis repose sur des bases légales remontant aux années 1929 et 1945, une réforme s'est avérée indispensable afin de mieux préparer les étudiants aux revendica-

tions du monde économique moderne, a expliqué Anne Brasseur. Elle a par ailleurs signalé le nombre croissant de jeunes gens inscrits en régime de formation professionnelle: tandis qu'en 1993, 2763 élèves avaient profité d'une telle formation, ils étaient 3587 en 2003.

Par la réforme de l'apprentissage, le ministère de l'Education poursuit six objectifs, à savoir:

- Améliorer et harmoniser la formation professionnelle initiale. Les différentes approches à l'apprentissage existantes vont être remplacées par un système identique pour tous les métiers concernés. Ainsi, la formation initiale est censée commencer en classe de 10e, suivie de deux années de spécialisation dans le métier choisi, formation qui va se faire en alternance entre le milieu de travail et le milieu scolaire.
- Offrir une deuxième chance aux jeunes gens en rupture scolaire

ou en rupture sociale par la voie de la formation d'initiation socio-professionnelle. Ce dispositif permet aux jeunes concernés de poursuivre des stages en entreprise et ainsi d'acquérir les compétences sociales et scolaires nécessaires à un éventuel accès au marché du travail.

- Améliorer la collaboration entre l'école et le monde des entreprises. Des commissions mixtes vont être créées en vue d'une meilleure coordination entre le monde scolaire et les acteurs économiques.
- Organiser la formation en modules capitalisables. Le programme d'études d'un métier va être structuré en unités capitalisables qui sont subdivisées en modules. L'élève qui ne réussit pas un module aura l'occasion de le rattraper au trimestre suivant. Par ce dispositif, le ministère vise à éviter les échecs scolaires accumulés.
- Introduire une série de mesures accompagnatrices, comme par exemple la validation des acquis professionnels par la voie de certificats attestant les expériences acquises, un meilleur encadrement des élèves dès leur arrivée en 7e, ainsi que la création de portefeuilles d'orientation regroupant les certificats attestant l'expérience acquise.
- Créer une base légale pour le comité consultatif à la formation professionnelle. Initié en 1996, ce comité regroupe tous les acteurs concernés par la formation professionnelle et sert de forum de discussion pour



Anne Brasseur présente la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue

tous les aspects relatifs à ce régime d'instruction.

Après avoir présenté l'avant-projet de loi le 30 avril 2004 au Conseil de gouvernement, Anne Brasseur vise à initier un large débat public autour de la réforme de l'apprentissage, en la soumettant pour avis à tous les acteurs concernés. Elle s'est dite confiante de voir la réforme se concrétiser dès la rentrée scolaire 2006/2007.

Schoepges et le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement Fernand Boden ont assisté le 17 mai 2004 au campus Limpertsberg de l'Université du Luxembourg à une conférence sur le logement étudiant.

Le but de la conférence était de présenter les travaux du gouvernement en la matière et de réunir tous les partenaires potentiels dans la création de logements étudiants au Luxembourg.

Ont ainsi participé à cette première conférence sur le logement étudiant:

- les ministères et administrations publiques,
- les communes hébergeant un site universitaire et les communes limitrophes,
- les professionnels de l'immobilier,
- les banques et assurances,
- les chambres professionnelles et les associations professionnelles,
- les propriétaires privés.

L'Université du Luxembourg

Le succès de l'Université du Luxembourg dépendra du rayonnement de son enseignement et de l'envergure de sa recherche et elle doit donc attirer les meilleurs enseignants, chercheurs et étudiants. Pour cela, il faut, certes, offrir d'excellentes conditions de travail et d'étude, mais aussi des logements à la juste taille et dans des conditions financières acceptables et concurrentielles.

ENSEIGNEMENT

Conférence sur le logement étudiant à l'Université du Luxembourg

17 mai 2004

La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-

Les inscriptions 2003/2004 à l'Université du Luxembourg				
Par Faculté	Par site			
Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication: 606	Campus Limpertsberg: 1.523			
Faculté de Droit, d'Economie et de Finances: 830	Campus Kirchberg: 425			
Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Education: 1.413	Campus Walferdange: 901			

sur les activités gouvernementales



Les ministres Erna Hennicot-Schoepges et Fernand Boden à la conférence sur le logement étudiant

Le logement étudiant: situation actuelle

A l'heure actuelle, les logements pour étudiants sont gérés par l'Association sans but lucratif Wunnraum fir Studenten, association conventionnée et subventionnée par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'association gère un parc de 117 logements répartis sur 10 maisons situées sur le territoire de la Ville de Luxembourg et à Walferdange. Les loyers demandés aux étudiants se situent entre € 200 et €425 par mois. L'association dispose en outre d'une liste de logements à louer chez l'habitant.

Le logement étudiant: les besoins

L'Université du Luxembourg compte arriver à un effectif de 5.000 étudiants au cours des 5 premières années de son existence. En matière de logement étudiant, l'objectif est d'atteindre le chiffre de 800 logements au cours des 5 prochaines années. A moyen terme, il

est prévu de pouvoir mettre des logements à disposition de 20% des étudiants inscrits à l'Université. Ce pourcentage s'aligne sur les normes en vigueur dans les autres villes universitaires des pays limitrophes.

La gestion des logements pour étudiants sera effectuée par l'Université du Luxembourg qui est en train de se doter d'un service «vie étudiante».

Les décisions du gouvernement en matière de logement étudiant

A plusieurs reprises, le Gouvernement s'est penché sur la question des logements à mettre à la disposition des étudiants. S'il est vrai que l'Etat doit être le moteur qui enclenche le processus et qui lui donne une dynamique certaine, il est tout aussi vrai que la création de logements pour étudiants nécessite la participation de plusieurs acteurs, publics et privés.

Le Gouvernement a donc décidé:

le 25 avril 2003:

- d'acquérir le couvent des Sœurs dominicaines, avenue Pasteur, et d'en confier la remise en état et la transformation en logements pour étudiants au Fonds du logement,
- d'acquérir la maison de retraite de la commune de Sanem, une fois que la commune aura fait construire un nouveau Centre intégré pour personnes âgées,
- de faire construire des objets supplémentaires via adjudication publique,
- de confier la gestion des logements pour étudiants à l'Université du Luxembourg.

le 19 décembre 2003:

- de faire intervenir le Fonds du logement dans la construction de logements pour étudiants,
- de stimuler l'investissement privé en accordant aux investisseurs qui construisent des logements pour étudiants des financements préférentiels via la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI),
- de développer la formule du logement chez l'habitant en sensibilisant les propriétaires privés.

Les standards en matière de logement étudiant

Les logements pour étudiants doivent être situés de préférence:

- dans les communes hébergeant un site universitaire ou dans les communes limitrophes,
- dans les quartiers afin de favoriser l'intégration de l'étudiant dans le tissu social,

Regroupement

Plusieurs modèles sont possibles:

transports publics.

à distance raisonnable des

- chambres individuelles chez l'habitant;
- maisons unifamiliales rénovées et transformées en logements pour étudiants; ce type de logement peut accueillir entre 6 et 10 étudiants,
- résidences universitaires pouvant loger jusqu'à 100 étudiants.

L'objectif est d'arriver à une offre regroupant ces différents types de logements.

Agencement intérieur

Entre 16m² et 20m² de surface habitable par étudiant; cette surface comprend la chambre, la salle d'eau, la cuisine ainsi que les locaux communs. Différents agencements sont possibles:

- chambre individuelle avec salle d'eau et kitchenette privatives;
- deux étudiants en chambres individuelles partagent une salle d'eau et une kitchenette;
- plusieurs étudiants partagent des salles d'eau (1 salle d'eau pour 4 étudiants au plus) ainsi qu'un séjour et une cuisine commune.

En outre, les étudiants auront à leur disposition des locaux communs tels qu'une salle de jeux/sports, une bibliothèque, une buanderie, un débarras avec armoires individuelles ainsi qu'un parking à vélos.

L'équipement minimum de chaque chambre comprend un lit, un chevet, une table de travail, une chaise, une étagère, une armoire et un fauteuil. En outre, chaque chambre dispose d'un accès internet à haut débit, d'un branchement TV et d'une prise téléphonique.

Le loyer à payer par l'étudiant ne dépassera pas € 400 par mois, charges comprises.

ENVIRONNEMENT

Fernand Boden et Charles Goerens présentent les résultats du Programme forestier national

27 mai 2004

Le 27 mai 2004, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, et le ministre de l'Environnement Charles Goerens, ont assisté à la présentation des résultats du Programme forestier national (PFN).

De novembre 2003 à mai 2004, une trentaine d'organisations des secteurs associatif, privé, public et scientifique ont travaillé à la réalisation de ce plan. Sur base d'un examen de la situation de la forêt et de ses fonctions, les participants ont proposé une vision pour la forêt de demain, à laquelle sont liés une série de grands objectifs déclinés en un ensemble de mesures et constituant un véritable programme d'action.

L'élément clé utilisé pour la formulation des propositions est le principe de la gestion forestière durable qui est basé sur la prise en considération équivalente des trois piliers du développement durable, à savoir ses aspects économiques, écologiques et sociaux. Les principes promus dans le cadre du Programme forestier national prévoient entre autres:

- un renforcement de la protection des surfaces forestières dans le cadre de la législation existante;
- une utilisation améliorée de la ressource «bois» par une meilleure commercialisation et revalorisation du bois;
- une valorisation du bois par la production de biens durables et parallèlement comme source d'énergie à bilan CO2 neutre;
- une diminution des risques économiques et écologiques de la production forestière par l'orientation du choix des essences et de la gestion forestière;
- la réduction de la pollution atmosphérique par l'adoption de mesures adéquates;
- une gestion économique des forêts naturelles et semi-naturelles dans le respect de l'esprit de la directive européenne «Habitats»:
- une amélioration de la rentabilité des propriétés forestières dans le respect du principe d'une gestion forestière durable.

La mise en oeuvre des actions et mesures prévues dans le Programme forestier national sera réalisée sous l'autorité de l'Administration des eaux et forêts qui instaure à cet effet une cellule de mise en oeuvre du PFN, chargée de proposer et de lancer des programmes d'action, ainsi qu'un groupe de suivi accompagnant ces activités et fixant les axes d'interventions prioritaires.

sur les activités gouvernementales

FINANCES

Compromis sur la fiscalité de l'épargne: les demandes du Luxembourg entièrement respectées

13 mai 2004

«Le compromis qui a été trouvé aujourd'hui à Bruxelles sur la fiscalité de l'épargne est très satisfaisant pour le Luxembourg», a déclaré le ministre luxembourgeois du Budget, Luc Frieden le 13 mai 2004.

Luc Frieden s'est dit particulièrement satisfait que le compromis ait retenu que de futures modifications en matière d'entraide judiciaire dans le domaine des impôts directs garantissent un traitement égal des pays tiers et des pays membres de l'Union européenne.

«Il ne pourra ainsi y avoir une exception pour la Suisse qui ne puisse pas être adoptée par le Luxembourg également», a dit le ministre luxembourgeois pour qui la déclaration du Conseil «est une garantie pour la compétitivité future de la place financière luxembourgeoise».

«Mir hunn also Satisfactioun kritt op der ganzer Linn. Eis Linn war am Schengen-Dossier zënter Joren fir eng Gläichverhandlung ze hunn, fir eis Konkurrenzfähegkeet ze halen, an dofir musse mir millimetergenee ëmmer assuréieren, datt an der Schwäiz, am Liechtenstein an an anere Finanzzentren näischt aneschtes geschitt wéi zu Lëtzebuerg.»

(Luc Frieden interrogé par RTL Radio Lëtzebuerg, le 13 mai 2004)

Réunions du Conseil Affaires économiques et financières

Avril-Juin

2-3 avril 2004

Les ministres des Finances des pays membres de l'Union européenne, le Président de la Banque centrale européenne, le Président de la Commission européenne et plusieurs commissaires ainsi que les gouverneurs des Banques centrales européennes se sont retrouvés les 2 et 3 avril 2004 à Punchestown (County Kildare) en Irlande pour des réunions informelles de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières».

Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden. La Banque centrale du Luxembourg fut représentée par son gouverneur Yves Mersch.

En marge des deux réunions, Jean-Claude Juncker et Luc Frieden ont eu un entretien en aparté avec le nouveau ministre français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie Nicolas Sarkozy, au cours duquel divers dossiers d'actualité européenne furent abordés. Luc Frieden, dans sa qualité de ministre du Budget et du Trésor, eut ainsi le plaisir de retrouver son ami et complice de longue date qu'il fréquentait régulièrement au Conseil Justice et Affaires intérieures.

Les ministres ont eu un premier échange de vues sur la communication publiée par la Commission européenne, en février 2004, au sujet du programme-cadre pluriannuel de budget de l'UE pour la période 2007-2013, communément appelé perspectives financières. Cette réunion a permis aux ministres de donner un premier avis à la Commission, qui doit faire état



Henri Grethen et Jean-Claude Juncker en compagnie de Dawn Primarolo du ministère des Finances britannique le 1^{er} juin à Luxembourg

en milieu d'année de ses projets de législation dans ce domaine, juste avant que ne soient véritablement lancées les négociations.

Réunis au sein de l'Eurogroupe (composé des ministres des Finances des 12 pays membres de la zone euro), les ministres ont analysé les données récentes de l'évolution conjoncturelle en Europe et sur le plan international. La Commission européenne a ainsi informé les ministres qu'elle allait revoir la semaine prochaine sa prévision de croissance pour la zone euro en 2004 de 1,7% contre 1,8% précédemment. La Commission européenne et les ministres des Finances ont toutefois envoyé le message rassurant qu'une reprise plus graduelle de consommation était attendue en Europe, en raison notamment de l'importance du volume de l'épargne constitué ces dernières années.

Au niveau des politiques budgétaires des pays membres, l'Eurogroupe a fait le constat que plusieurs pays auront des déficits bien au-delà de la valeur référence des 3%.

Pour ce qui est des perspectives conjoncturelles, les ministres ont jugé dans leur communiqué final que les économies européennes devraient «gagner en élan au cours de l'année 2004, aidées par la reprise mondiale et le renforcement attendu de la demande intérieure».

D'autres points à l'ordre du jour des deux réunions furent:

 la préparation de l'intervention de la Présidence, au nom de l'UE, à l'occasion des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale à Washington:



Jean-Claude Juncker et Luc Frieden en discussion avec Karl-Heinz Grasser, Charlie Mc Creevy et Gerrit Zalm le 2 avril à Bruxelles

un débat sur les services financiers et les marchés, notamment sur les discussions entre l'UE et les Etats-Unis au sujet d'une approche commune des règles appliquées aux services financiers, dont l'objectif serait de faciliter l'accès aux marchés de capitaux.

Pour ce qui est d'une candidature européenne au poste de Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), la réunion informelle a permis de dégager deux noms: l'ancien ministre espagnol des Finances Rodrigo Rato et l'actuel Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) Jean Lemierre. Des consultations avec les partenaires non européens au FMI seront lancées en vue de la nomination définitive d'un seul candidat européen.

10-11 mai 2004

Le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker a participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» les 10 et 11 mai 2004 à Bruxelles.

La réunion de l'Eurogroupe du 10 mai, qui regroupe les ministres des Finances des pays membres de la zone Euro, fut essentiellement consacrée à l'analyse de la conjoncture internationale et européenne ainsi qu'aux situations budgétaires des États membres.

Le Conseil «Affaires économiques et financières» du 11 mai était appelé à prendre des décisions en matière de la mise en oeuvre du pacte de stabilité et de croissance, notamment en ce qui concerne l'abrogation de la décision antérieure du Conseil constatant un déficit excessif au Portugal. A cet égard, les ministres ont décidé

sur les activités gouvernementales

> d'abroger la procédure en déficit excessif lancée il y a deux ans contre cet Etat membre.

> Dans le cas de l'Italie, le Conseil a décidé de reporter au 5 juillet sa décision de déclencher la procédure d'alerte rapide pour risque de déficit excessif. Les ministres des 25 Etats membres ont accordé à l'Italie un délai de deux mois supplémentaires afin de respecter le pacte de stabilité.

Dans le cadre de la directive sur la fiscalité de l'épargne, les ministres ont fait le point sur la position concernant les territoires dépendants et associés et les pays tiers, plus particulièrement la Suisse.

A ce sujet, le Premier ministre luxembourgeois a fait savoir au Conseil que le Luxembourg insistait sur un strict parallélisme entre le traitement réservé à la Suisse dans le cadre des négociations d'adhésion de la Confédération helvétique aux Accords de Schengen, et le Luxembourg en ce qui concerne plus particulièrement l'entraide judiciaire pénale dans le domaine de la fiscalité directe. À cette fin, le Luxembourg proposera une déclaration du Conseil qui garantira que des actes ou mesures futurs dans ce domaine ne pourront être décidés par l'Union européenne qu'après négociations avec la partie suisse.

Les ministres ont également continué leurs discussions sur les perspectives financières 2007-2013, qu'ils avaient entamées lors de leur réunion informelle en Irlande début avril.

1er-2 juin 2004

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Économie, Henri Grethen, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» qui se sont tenues les 1^{er} et 2 juin 2004 à Luxembourg.

Les ministres des Finances des douze pays membres de la zone euro ont eu des discussions approfondies sur les perspectives économiques internationales, notamment en relation avec la flambée des prix du pétrole qui risque de pénaliser la relance conjoncturelle en Europe. Selon le Premier ministre Jean-Claude Juncker, I'Union européenne devrait surtout trouver une approche concertée et coordonnée avant d'entamer des discussions avec les pays producteurs et exportateurs de pétrole. Jean-Claude Juncker s'est toutefois dit confiant que les prix du brut «reviendront à des taux normaux une fois les discussions avec l'OPEP terminées».

Le Conseil «Affaires économiques et financières» a entériné les accords entre l'Union européenne et quatre pays tiers (Andorre, Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin) pour ce qui est de la mise en oeuvre par ces pays, au 1er janvier 2005, de mesures équivalentes à celles contenues dans la directive communautaire sur la fiscalité de l'épargne.

Sur insistance du Luxembourg, le Conseil a accepté de mandater la Commission européenne pour obtenir des garanties des autorités suisses quant à la date de mise en oeuvre de l'accord, prévue pour le 1er janvier 2005. La Suisse ayant émis des doutes que ses contraintes constitutionnelles lui permettent de respecter cette date, le Conseil estime qu'une garantie en ce sens devra être obtenue avant

la fin du mois de juin 2004, faute de quoi de nouveaux arrangements s'imposeraient.

Les ministres ont pu finaliser leur rapport au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 17 et 18 juin 2004 sur l'actualisation des grandes orientations de politique économique. Finalement, le Conseil a décidé la mise en route de la procédure pour déficit budgétaire excessif à l'encontre des Pays-Bas.

JUSTICE

Luc Frieden rencontre le ministre de la Justice néerlandais Piet Hein Donner: «Il faut plus d'Europe pour être efficace»

30 avril 2004

En vue des Présidences néerlandaise et luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2004, respectivement au premier semestre 2005, le ministre de la Justice Luc Frieden a accueilli le 30 avril 2004 son homologue néerlandais, Piet Hein Donner, pour une réunion de travail.

Les ministres Frieden et Donner ont abordé en particulier les priorités des deux présidences dans les domaines de la justice, de la police, de l'asile et de l'immigration. La coopération au niveau du Benelux et de l'Union européenne était également à l'ordre du jour de cette entrevue Les ministres de la Justice du Luxembourg et des Pays-Bas ont manifesté leur volonté de coordonner les éléments de contenu du programme des Présidences du Conseil de l'UE pour ce qui est du champ de la justice. «Nous devons, en effet, dans les prochains mois, envisager une coopération renforcée dans le domaine de la justice et des affaires intérieures dans le cadre du futur Traité constitutionnel», a rappelé Piet Hein Donner.

Le ministre de la Justice néerlandais a spécifié les domaines dans lesquels la présidence néerlandaise serait tout particulièrement sollicitée:

- le programme de Tampere s'achevant en fin d'année, une des priorités de la Présidence néerlandaise serait l'élaboration d'un nouveau programme dans ce domaine;
- il leur appartiendrait également de jeter les bases pour une nouvelle stratégie au niveau du combat du trafic illicite des drogues pour les prochaines 5 années;
- une coopération renforcée au sein de l'UE ainsi qu'avec des pays tiers, comme les Etats-Unis, sur le terrain de l'action anti-terroriste serait également à l'ordre du jour.

«On a constaté que pour ce qui est de l'immigration, l'Europe a intérêt à continuer l'intensification de la coopération en direction d'une politique commune au niveau de l'asile et de l'immigration», a souligné par ailleurs Piet Hein Donner, en rappelant en même temps que le processus de décision dans ce domaine se ferait bientôt à la majo-



Piet Hein Donner et Luc Frieden lors de la conférence de presse

rité qualifiée et non plus à l'unanimité.

Les deux ministres se sont félicités dans ce contexte de l'accord sur la procédure en matière du statut de réfugié dans l'UE, trouvé lors du Conseil des ministres de la Justice et des Affaires intérieures qui s'est déroulé du 29 au 30 avril à Luxembourg.

Piet Hein Donner a également mis en évidence la nécessité d'une coordination plus poussée au niveau du droit civil existant dans les divers Etats membres de l'Union européenne. «Notre vie familiale, notre vie quotidienne devient de plus en plus transfrontalière, alors qu'au niveau du droit on continue à faire la distinction entre droit national et droit international au sein de l'Europe», a constaté dans ce contexte le ministre néerlandais.

Au niveau de la lutte anti-terroriste, Luc Frieden a souligné que dans ce genre de domaine, «il faut plus d'Europe pour être efficace». «On ne peut pas combattre la criminalité transfrontalière quand on est seul». Il a salué dans ce contexte l'entrée en fonction du Néerlandais Gijs de Vries comme «coordinateur anti-terroriste de l'Union européenne» et qu'il avait rencontré la veille à Luxembourg.

Les ministres luxembourgeois et néerlandais de la Justice ont fixé par ailleurs une entrevue commune avec leur homologue du Royaume-Uni - qui assurera la Présidence du Conseil de l'UE lors du deuxième semestre 2005 - afin de coordonner de façon optimale leur programme de travail dans le domaine de la justice. «La collaboration entre le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni est très importante, car la politique dans ce domaine doit être mise sur une base plus solide pendant ces prochaines présidences», a signalé Luc Frieden.

Regard sur les activités gouvernementales

Les États du Benelux renforcent leur coopération policière

8 juin 2004

Les trois pays du Benelux ont signé un traité en matière d'intervention policière transfrontalière le 8 juin 2004. Ont assisté à la cérémonie de signature les ministres de la Justice et de l'Intérieur des trois pays. Le Luxembourg a été représenté par le ministre de l'Intérieur Michel Wolter et le ministre de la Justice Luc Frieden. Ce traité s'inscrit dans une longue tradition de coopération entre les forces de l'ordre du Benelux. Il se situe, d'une part, dans la continuité de la Convention d'application des Accords de Schengen qui permet aux États frontaliers de régler entre eux certaines formes d'intervention policière transfrontalière, et, d'autre part, il prolonge la coopération déjà engagée dans ce domaine, notamment à travers le mémorandum d'accord conclu à Senningen en 1996.

L'objectif du traité est d'étendre les possibilités de coopération policière dans le cadre du maintien de l'ordre public et de la sécurité, de la protection des personnes et des biens ainsi que de la prévention et de la recherche de faits punissables.

Le traité règle notamment les modalités:

- de l'intervention transfrontalière dans le cadre du maintien de l'ordre et de la sécurité sur demande d'un des pays (p.ex. à l'occasion de la Présidence luxembourgeoise de l'UE en 2005);
- d'une intervention transfrontalière urgente pour parer à un

- danger imminent sur le territoire d'un pays voisin;
- de la fourniture de moyens et de matériel entre les pays du Benelux afin de maintenir l'ordre public et la sécurité;
- de la poursuite transfrontalière par voie terrestre, aérienne, fluviale et maritime en complément des dispositions existantes dans le cadre d'accords antérieurs (sans limite territoriale, mais avec l'obligation d'informer les forces de l'ordre locales).

Régler la coopération policière au quotidien

Le ministre de la Justice Luc Frieden a tenu à préciser que le présent traité définit de manière détaillée les formes de l'intervention policière transfrontalière sur le terrain au quotidien, alors que la déclaration commune signée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg le 28 mai 2004 à Bruxelles vise essentiellement l'échange d'informations entre autorités chargées de la lutte contre la criminalité. Les deux processus s'inscrivent ainsi dans des logiques parfaitement complémentaires.

Les ministres luxembourgeois ont en outre salué les avancées réalisées à l'occasion de ce traité. Pour les ministres Frieden et Wolter, le traité permettra de résorber une série de difficultés juridiques et pratiques auxquelles étaient confrontés les policiers luxembourgeois par le passé et de contribuer ainsi à l'amélioration de la sécurité des habitants du pays.



Le ministre de la Justice Luc Frieden et le ministre de l'Intérieur Michel Wolter signent le traité en matière d'intervention policière transfrontalière

RECHERCHE

La ministre Erna
Hennicot-Schoepges
signe l'accord d'adhésion
du Luxembourg à
l'Agence spatiale
européenne

6 mai 2004

Le 6 mai 2004, Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Jean-Jacques Dordain, directeur général de l'Agence spatiale européenne, ont signé l'accord d'adhésion du Grand-Duché à la Convention portant création de l'Agence spatiale européenne (ASE).

Considérant les résultats très encourageants des activités déployées dans le contexte d'un accord de coopération signé en 2000 avec l'Agence, le gouvernement luxembourgeois a décidé début décembre 2003 à l'initiative de la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de solliciter l'adhésion du Grand-Duché à l'Agence spatiale européenne. Au cours de sa réunion à Kiruna (Suède) les 24 et 25 mars 2004, le Conseil de l'ASE a approuvé à l'unanimité l'adhésion du Luxembourg à la Convention de l'Agence.

Lors de son adhésion, le Grand-Duché bénéficiera d'une période de transition qui devrait notamment assurer des mesures particulières en vue de la «mise à niveau» du dispositif scientifique, technologique et industriel permettant de tirer, à terme, pleinement profit de cette adhésion.



Erna Hennicot-Schoepges et Jean-Jacques Dordain, directeur général de l'Agence spatiale européenne, signent l'accord d'adhésion du Grand-Duché

L'adhésion permettra aux entreprises et aux instituts de recherche luxembourgeois d'accéder à de nombreux programmes spatiaux européens dans des domaines très variés. A relever à cet égard que tous les composants «sols» ou «espace» nécessaires pour mener à bien les multiples missions de l'Agence sont développés par l'industrie européenne via des appels d'offres émis par l'ASE, et que le principe de «juste retour géographique» assure la participation effective des entreprises et instituts de recherche des Etats membres aux programmes de l'Agence.

L'adhésion à l'ASE offre aux acteurs luxembourgeois de nouvelles opportunités de partenariat de haute technologie et de participation à des programmes de recherche et de développement en coopération avec les leaders technologiques européens. Les exemples d'autres Etats membres ont confirmé le potentiel élevé en matière d'acquisition de compétences technologiques nouvelles et de transfert de technologie, notamment vers les petites et moyennes entreprises, qui est susceptible de découler d'une telle participation.

Elle souligne également la volonté du gouvernement luxembourgeois concernant la promotion du Grand-Duché comme lieu d'implantation de projets innovateurs de technologie avancée. Les opportunités de développement supplémentaires offertes par cette adhésion combinées au savoir-faire technologique et économique des acteurs nationaux en la matière pourront jeter la base pour le développement d'activités économiques nouvelles au Luxembourg.

sur les activités gouvernementales

Le FNR présente les résultats intermédiaires de projets de recherche en cours

19 mai 2004

Le 19 mai 2004, le Fonds national de la recherche (FNR) a présenté, en présence de nombreux invités du monde politique, civique et académique, les résultats intermédiaires de projets de recherche en cours, financés dans le cadre de ses programmes pluriannuels.

Par la même occasion, le Fonds a présenté son rapport d'activités 2003.

Depuis sa création par la loi du 31 mai 1999, le Fonds national de la recherche a pu mettre en place les sept programmes pluriannuels suivants, d'une durée moyenne de 7 ans:

- SECOM (Sécurité du commerce électronique): 7.500.000 euros;
- NANO (Matériaux innovateurs et nanotechnologies): 6.700.000 euros;
- EAU (Gestion durable des ressources hydriques): 5.000.000 euros;
- BIOSAN (Biotechnologie et santé): 6.000.000 euros;
- extension PROVIE (Processus de vieillissement) en 2003: 2.500.000 euros;
- VIVRE (Vivre demain au Luxembourg): 12.000.000 euros;
- TRASU (Traitement de surfaces): 6.000.000 euros;
- SECAL (Sécurité alimentaire): 6.000.000 euros.

Après une introduction par Raymond Bausch, secrétaire général, et le professeur Jean-Frank Wagner, président du conseil scientifique du FNR, les chercheurs responsables de six projets des programmes SECOM, NANO, EAU, BIOSAN et VIVRE ont présenté le contenu de leurs projets, en montrant également les applications concrètes réelles ou potentielles de leurs recherches.

Les activités du Fonds national de la recherche

Le Fonds finance actuellement 37 projets de recherche pour les cinq programmes pluriannuels SECOM, NANO, EAU, BIOSAN et VIVRE.

Concernant les deux nouveaux programmes «Sécurité alimentaire (SECAL)» et «Traitement de surface (TRASU)» ainsi que l'extension «Processus de vieillissement (PROVIE)» du programme BIOSAN, des appels à propositions avaient eu lieu au deuxième semestre 2003. La sélection des projets relatifs à ces trois programmes supplémentaires n'étaient pas encore tout à fait terminée. Les projets allaient démarrer à partir du deuxième semestre 2004.

De plus, le Fonds finance des mesures d'accompagnement destinées à:

- promouvoir la culture scientifique, la coopération scientifique internationale et la coordination nationale en matière de recherche;
- organiser des conférences scientifiques;
- promouvoir la mobilité des chercheurs;

- soutenir la participation de chercheurs débutants à des conférences scientifiques à l'étranger;
- soutenir des publications scientifiques et des publications de thèses de doctorat;
- rembourser sur base d'un forfait les frais de préparation pour les coordonnateurs de projets de recherche européens;
- promouvoir des brevets et soutenir la participation des chercheurs à des formations en matière de brevets et de propriété intellectuelle.

Pour certaines de ces mesures, le délai de soumission n'est pas fixe et se détermine en fonction de l'activité. Pour d'autres, des appels semestriels ont lieu, la prochaine date de soumission étant le 1er octobre 2004.

Concernant les programmes actuels, un deuxième appel à propositions de projets est ouvert dans le cadre du programme SECOM, doté d'un budget de 1,2 million d'euros. Les projets étaient à soumettre au Fonds jusqu'au 15 juillet 2004.

En matière de collaboration internationale, le Fonds est membre de la European Science Foundation depuis 2002 et fait partie du European Union Research Organisations' Heads of Research Councils (EUROHORCS) et du European Research Consortium for Informatics and Mathematics (ERCIM). De plus, des chercheurs luxembourgeois sont représentés dans les différents comités et actions européens COST.

Par ailleurs, le Fonds participe depuis 2003 à trois réseaux ERA-NET (European Research Area Networks) financés par le 6e programme-cadre de l'Union européenne pour renforcer l'Espace européen de recherche. Ces trois ERANET concernent les sciences des matériaux, la neurologie et la recherche sur le vieillissement. Des participations éventuelles à d'autres ERANET allaient être étudiées. D'autres participations et collaborations internationales potentielles seront étudiées en concertation avec le ministère de la Recherche. telles que les opportunités qui résultaient de la participation du Luxembourg dans la European Space Agency (ESA).



Le ministre de la santé Carlo Wagner lors de la présentation du concept de prise en charge structurée de l'accident vasculaire cérébral

SANTÉ

Stroke Units, un nouveau concept de prise en charge structurée de l'accident vasculaire cérébral au Luxembourg

12 mai 2004

Le ministre de la Santé Carlo Wagner a présenté le 12 mai 2004 un nouveau concept de prise en charge structurée de l'accident vasculaire cérébral (AVC) au Luxembourg, et en particulier le concept Stroke Units, qui constitue le point central du nouveau concept.

Le concept a une importance capitale pour les résidents au Luxembourg, selon les dires de Carlo Wagner, qui ne veut pas sous-estimer cette pathologie fréquente. En effet, 1.400 personnes par an sont victimes d'un accident vasculaire

cérébral au Luxembourg, soit environ 4 personnes par jour, dont, en moyenne, une succombe. Aux dires du ministre, le nouveau concept permettra de réduire de 27% le risque de mort ou de handicap sévère qui entraînera une dépendance.

«Chaque patient, à chaque endroit du pays, doit pouvoir bénéficier d'une prise en charge optimale en cas d'accident vasculaire cérébral», a expliqué le ministre de la Santé quant à la finalité du concept. Carlo Wagner a également souligné que l'optimisation de cette prise en charge nécessite le bon fonctionnement de toute la filière des soins, depuis la prise en charge du patient par le SAMU jusqu'à son retour à domicile.

Le Dr. Michel Kruger, président de la Société luxembourgeoise de neurologie, a présenté par la suite le nouveau concept en détail, élaboré à partir de 2001 sur demande du ministre de la Santé et approuvé en 2004 par la Commission des hôpitaux.

Le concept de prise en charge structurée de l'AVC est basé sur les recommandations internationales et les contraintes en vigueur au Luxembourg. Le point central constitue le Stroke Units, ou unités neurovasculaires aiguës. Le concept a été divisé en 3 phases:

- phase pré-SU (Stroke Unit) (de l'AVC aigu à l'arrivée en SU);
- phase SU (séjour en Stroke Unit);
- phase post-SU (de la sortie de SU au retour à domicile).

La prise en charge doit être assurée par une équipe pluridisciplinaire aussi bien médicale que paramédicale. Lors de la première phase, la rapidité de l'intervention en cas d'AVC est un facteur primordial. Dans ce contexte, Carlo Wagner a attiré l'attention sur l'im-

sur les activités gouvernementales

> portance de la prévention et a rappelé la récente campagne de sensibilisation et d'information en la matière.

> Parmi les tâches qui incombent aux unités neurovasculaires aiguës dans les hôpitaux, qui devront par ailleurs fonctionner 24 heures sur 24, il y a lieu de citer:

- le diagnostique rapide;
- la recherche des causes de l'AVC;
- le monitoring des fonctions importantes;
- la rééducation précoce.

Enfin, le ministre Wagner a ajouté que 3 unités neurovasculaires aiguës seront mises en place: au Centre hospitalier de Luxembourg, au Centre hospitalier Emile Mayrisch et au Centre hospitalier du Nord.

TRANSPORTS

Anne Brasseur et Henri Grethen présentent le site Internet «Mobilité et Sécurité sur la Route» www.msr.lu

5 mai 2004

Le 5 mai 2004, Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, ainsi que Henri Grethen, ministre des Transports, ont présenté le site Internet «Mobilité et Sécurité sur la Route» - www.msr.lu. Consacré à l'éducation contre l'insécurité routière dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, ce programme éduca-

tif vise à sensibiliser les jeunes de l'enseignement post-primaire au fléau des accidents de la route.

Introduction

Les accidents de la route demeurent de loin la principale cause de mortalité des jeunes adultes. Cette triste réalité se voit confirmée dans le cadre du troisième programme d'action européen pour la sécurité routière de la Commission européenne qui soulève que parmi les 40.000 personnes décédant chaque année dans l'Union européenne (EUR-15) à la suite d'accidents de la route, les jeunes de 15 à 24 ans représentent, avec 10.000 tués, 25% du nombre total des victimes

Cette situation se présente également au Luxembourg où en 2003, 22,6% (en 2002 24,2%) des morts de la route avaient moins de 25 ans.

Remédier à ce fléau présuppose un changement fondamental du comportement des (jeunes) conducteurs et de l'attitude permissive et fataliste d'un grand nombre de personnes face aux accidents de la route. L'effort de sensibilisation et d'éducation doit intervenir dès le plus jeune âge afin de modifier ab initio le comportement des générations futures d'automobilistes avant que ceux-ci n'accèdent au droit de conduire. L'école, même si elle n'a pas vocation à prendre en charge tous les problèmes de société, se doit de contribuer, par les moyens dont elle dispose, à l'éducation à la sécurité routière dès le plus jeune âge.

Ainsi, des programmes ont été développés pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. Il y a quelques années, cette éducation était largement absente dans l'enseignement post-primaire, d'où l'idée d'intégrer ce sujet dans les programmes scolaires existants.

Le projet «Mobilité et Sécurité sur la Route», initié en commun par le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports et le ministère des Transports, traite de façon interdisciplinaire les volets civiques, moraux et psychologiques par le biais de matériels didactiques correspondant aux différents programmes des branches de langues, de l'éducation morale, etc. La prise de conscience des caractéristiques du déplacement, de la vitesse ayant trait à la physique, à l'écologie et à l'ergonomie est également abordée dans les branches concernées de manière que les élèves aient une bonne compréhension de ces phénomènes. Des ateliers pratiques illustrant de manière proche de la réalité les conséquences néfastes que peut avoir un comportement inadapté sur la route complètent la formation. Le programme «Mobilité et Sécurité sur la Route» est le fruit d'une collaboration exemplaire entre deux départements ministériels qui répond à un souci commun: la sauvegarde de l'intégrité physique et du comportement civique de nos jeunes dans la circulation routière.

Le projet www.msr.lu

L'Internet est un outil de communication aux aptitudes particulières, surtout pour les jeunes qui en font un usage de plus en plus intensément. La facilité avec laquelle on peut mettre directement et rapidement à la disposition d'un grand nombre de personnes des données de tout type à faible coût, ainsi que la possibilité d'organiser et de cibler cette information, permettent de conclure à l'utilité de présenter le matériel didactique en ligne. Comme une encyclopédie permet de rechercher au bon endroit un renseignement précis, un site web permet lui aussi à l'internaute de trouver les informations recherchées. Il permet aussi d'atteindre les niveaux d'information souhaités et de guider le visiteur vers d'autres adresses Internet traitant la même thématique sous d'autres points de vue.

En ce qui concerne le projet MSR, la mise en ligne répond en premier lieu à la demande formulée par la communauté scolaire suite au projet-pilote qui a précédé l'élaboration du site. La possibilité de procéder à des mises à jour (corrections, ajouts) et la facilité d'améliorer la qualité des documents présentés et d'organiser des échanges avec notre public-cible sont des avantages incontestables. La grande commodité qu'offre l'accès à l'information par Internet renforce les principes de démocratie et d'égalité des chances. Sans vouloir cautionner l'évolution vers une société hyper-informatisée, on peut compter sur l'utilisation de ce média commode pour développer d'autres campagnes de sensibilisation et pour faciliter l'accès aux informations sur le sujet de la mobilité et la sécurité sur la route.

Le site a été conçu de manière à rendre attrayante la présentation et le contenu, à ce que les jeunes internautes aient le réflexe de s'inviter mutuellement à visiter www.msr.lu.

Le programme éducatif «Mobilité et Sécurité sur la Route» comporte

un volet théorique et un volet pratique.

Volet théorique

La mise en pratique du concept est basée sur des fiches pédagogiques transdisciplinaires qui auront comme but final de traiter l'éducation à la mobilité et à la sécurité sur la route sous:

- ses aspects psychologiques, sociologiques et physiologiques;
- ses aspects relatifs à l'écologie et à la santé publique;
- ses aspects techniques;
- ses aspects juridiques;
- ses aspects économiques.

Dans un premier temps, ces fiches sont conçues principalement pour les classes de 5^e et de 3^e (enseignement secondaire) ainsi que de 9^e et de 11^e (enseignement secon-

daire technique). Leur utilisation dans d'autres classes, pour autant que le sujet de l'insécurité routière y est abordé, est évidemment souhaitable. Elles ont le caractère de fiches d'exercices s'inscrivant dans le cadre du programme prévu: aucune matière supplémentaire ne sera donc ajoutée aux programmes existants. Les fiches pédagogiques se baseront sur la matière enseignée d'office tout en proposant d'en accentuer les aspects d'actualité liés aux problèmes de la mobilité.

En fonction des classes, un choix de six branches est envisagé parmi les suivantes: français, allemand, anglais, biologie, chimie, physique, technologie, géographie, connaissance du monde contemporain, instruction civique, mathématiques, informatique, éducation artistique, éducation morale et sociale, instruction religieuse et morale, ...



Les ministres Anne Brasseur et Henri Grethen lors de la présentation du site Internet «Mobilité et Sécurité sur la Route» - www.msr.lu

sur les activités gouvernementales



Anne Brasseur et Henri Grethen lors de la démonstration pratique du site

Le choix des branches, de même que le recueil définitif des fiches, tiendra compte des suggestions des enseignants et des commissions nationales de programmes. A tout moment, des modifications pourront y être apportées.

Volet pratique

Evénement de sécurité dans les écoles

En complément du programme de sensibilisation «Mobilité et Sécurité sur la Route», offert depuis 2003 dans tous les lycées (voir fiches pédagogiques), toutes les classes de 11e EST et de 3e ES participeront à un événement de sécurité.

Pour la plupart des élèves, cet événement coïncide avec le début de leur apprentissage en vue de l'obtention du permis de conduire.

Une analyse en accidentologie couvrant la dernière décennie a démontré que - chez les jeunes en dessous de 25 ans - les trois causes principales d'accident sont:

- le niveau élevé d'acceptation de risques;
- l'inexpérience et le manque de connaissances;
- une attitude inadaptée envers la conduite et la vie.

Par conséquent, le programme «Mobilité et Sécurité sur la Route» abordera ces thèmes avec les élèves avant que ceux-ci ne prennent le chemin des auto-écoles.

L'événement de sécurité aura ainsi comme mission de dévoiler les causes profondes des accidents de la route aux jeunes en montrant en temps réel les conséquences d'un comportement inadapté.

Ceci se fera sous deux volets différents:

 dans le cadre d'une table ronde, les intervenants mettront en évidence, ensemble avec les élèves, l'importance du comportement personnel des conducteurs comme facteur primordial dans les accidents de route. Cette analyse, ainsi que les discussions interactives, seront animées à l'aide de témoignages, de statistiques, de clips-vidéos ainsi que de simulations digitales.

Lors de démonstrations pratiques présentées par des instructeurs qualifiés, les élèves pourront observer et mesurer entre autres la vitesse d'un véhicule, sa distance d'arrêt, la distance parcourue pendant le temps de réaction ainsi que la vitesse restante lors d'un choc. En participant à ces démonstrations, les élèves se feront une idée très concrète de l'influence de la vitesse lors d'une collision. En outre, les élèves se mettront à bord d'une voituretonneau, afin de tester euxmêmes l'impact de la ceinture de sécurité, dont le non-emploi reste une cause majeure dans les dégâts corporels. Finalement, les élèves verront de près des voitures accidentées, légèrement et gravement. Les conséquences sur le plan matériel, physique et juridique leur sont esquissées.

Ce programme de sensibilisation est offert à tous les établissements de l'enseignement post-primaire, après concertation avec les directions, pendant la période entre Carnaval et la fin de l'année scolaire en juillet.

Les séances seront animées par des collaborateurs du ministère de l'Éducation nationale et du ministère des Transports, du Centre de formation pour conducteurs de Colmar-Berg, de la Police grandducale, de la Protection civile et de l'Automobile Club de Luxembourg.

Inauguration du terminal B de l'aéroport de Luxembourg

26 mai 2004

Le ministre des Transports, Henri Grethen, a inauguré le terminal B de l'aéroport de Luxembourg le 26 mai 2004. Les ministres Fernand Boden et Charles Goerens ainsi que le secrétaire d'État à l'Environnement assistaient également à la cérémonie.

Le terminal B n'accueille que des avions petits porteurs en provenance ou à destination de l'espace Schengen. Ces vols représentent entre 55 et 65% du trafic total de l'aéroport du Findel, et environ 40% de ceux-ci transiteront par le terminal B. L'aérogare actuelle, qui

date de 1975, accueille annuellement 1,5 million de passagers et quelque 400.000 d'entre eux seront donc amenés à utiliser le nouveau terminal.

Le nouveau terminal B, développé sous forme de satellite, est accessible par l'actuelle aérogare. Après l'enregistrement du passager et de ses bagages dans l'aérogare actuelle, et après le contrôle de sa carte d'embarquement, il rejoint le terminal B par une passerelle d'une longueur de 108 mètres équipée de tapis roulants et offrant une vue intéressante sur les mouvements s'opérant sur le tarmac.

En chiffres, le terminal B se présente comme suit: 156 mètres de long, 14 mètres de large et 7,76 mètres de haut. Il comporte au total 10 portes d'embarquement pour les départs et 6 portes destinées aux arrivées. Il est équipé de 246 sièges d'attente.

Le budget de ce nouveau terminal, dont les travaux de construction ont débuté en 2000, entame environ 20 millions d'euros, c'est-à-dire environ 17% du budget global de la nouvelle aérogare qui s'élève à 162,2 millions d'euros indice 524,53 (terminaux A et B et l'aménagement du tarmac, honoraires et TVA compris). La mise en service de la nouvelle aérogare est prévue pour l'année 2006.

TRAVAIL ET EMPLOI

92e session de la Conférence internationale du travail à Genève: François Biltgen plaide pour une meilleure gouvernance globale de la mondialisation

du 1^{er} au 17 juin 2004

L'examen du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a été le sujet principal de la 92^e session de la Conférence internationale du travail qui s'est tenu du 1er au 17 juin 2004 à Genève.

En dépit des fortes différences de vue entre les membres de la Commission, celle-ci a réussi à se mettre d'accord sur des conclusions unanimes tendant à réorienter la globalisation afin de lui donner une dimension sociale, et faire ainsi profiter le plus grand nombre de parties prenantes des bénéfices rendus possibles par la globalisa-



Henri Grethen, Fernand Boden et Eugène Berger lors de l'inauguration du Terminal B au Findel

sur les activités gouvernementales

> tion, dont les potentialités intrinsèques ne sont par ailleurs pas mises en doute.

François Biltgen salue le changement de mentalités

Devant le parterre tripartite de l'assemblée annuelle plénière de l'Organisation internationale du travail (OIT), le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen a salué la prise de conscience et le changement de mentalités consacrés, sinon initiés par le rapport de la Commission (voir page 166). II semble y avoir désormais accord de la communauté mondiale sur la nécessité d'agir volontairement pour rendre la globalisation plus équitable et de la canaliser pour éviter qu'elle laisse pour compte tant de personnes, de pays et de régions.

Dans ce contexte, François Biltgen a plaidé pour la poursuite de deux objectifs propres à l'OIT, à savoir œuvrer pour faire de la notion d'emploi décent un objectif mondial et faire de l'OIT un protagoniste mondial servant, le cas échéant, de catalyseur pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission, notamment au niveau multilatéral. Cette approche demande avant tout une meilleure gouvernance de la globalisation. Le ministre a appuyé l'idée d'un forum régulier sur les politiques de mondialisation sous l'égide de l'ONU.

Entrevue avec le directeur général du BIT

En marge de la Conférence internationale du travail, le directeur général du Bureau international du travail (BIT), Juan Somavia, a reçu François Biltgen.

Juan Somavia, qui est le grand artisan de la Commission mondiale, a demandé au gouvernement luxembourgeois d'apporter tout appui possible à une action multilatérale concrète en faveur d'une approche globale et cohérente de la globalisation, qui doit être rendue équitable et mise au profit de tous.

Lors de sa présence à la Conférence internationale du travail à Genève, le ministre du Travail et de l'Emploi luxembourgeois, François Biltgen, a également signé un accord avec le Bureau international du travail portant sur le cofinancement de la 7^e Conférence régionale du travail (Europe) qui aura lieu à Budapest en février 2005.

Cette conférence, qui sera inscrite comme un des événements majeurs dans le calendrier de la Présidence luxembourgeoise, permettra aussi de faire le lien entre différentes organisations internationales et de positionner l'OIT comme acteur clé dans le cadre de la politique visant à faire de la globalisation un processus équitable et s'inscrivant dans le développement durable, a fortiori à l'égard des nouveaux États membres et des États candidats à l'adhésion à l'UE.

François Biltgen présente le projet de loi portant introduction d'un Code de travail: améliorer l'accessibilité de la législation existante

2 juin 2004

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a présenté le 2 juin 2004 le projet de loi por-

tant introduction d'un Code de travail. À cette occasion, le ministre a expliqué qu'il s'agissait là pour le Grand-Duché d'une première juridique en matière de codification, étant donné que la législation en viqueur en matière de droit du travail a été décortiquée afin de regrouper de façon thématique les dispositions des lois existantes. «Le but principal que nous poursuivons par cette codification est de rendre le droit de travail plus accessible et d'en améliorer la lisibilité, afin de créer une sécurité juridique améliorée», a-t-il déclaré.

L'élaboration du Code de travail a été assurée par une équipe au sein du ministère du Travail et de l'Emploi, sur avis d'un membre du Conseil d'État français, expert en matière de codification juridique, ainsi que des représentants du barreau luxembourgeois, spécialistes en droit du travail.

Le ministre Biltgen a par ailleurs insisté sur le fait que le travail de codification ne consistait pas en une modification quant au contenu de la législation existante, mais avait été entrepris en vertu du principe du «droit constant»: en aucun cas, il ne s'agissait d'un changement de fond de la disposition légale en vigueur. En effet, les adaptations effectuées ne touchent qu'à l'élimination d'erreurs matérielles, à la modification de dispositions obsolètes ainsi qu'à la correction de belgicismes ou d'erreurs grammaticales. Un système de numérotation a été introduit qui devrait permettre une insertion facile de nouveaux actes législatifs à l'avenir.

Après l'adoption du Code de travail au conseil de gouvernement, le ministre a annoncé vouloir dépo-



Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen lors de la présentation du projet de loi portant introduction d'un Code de travail

ser le projet de loi pour vote à la Chambre des députés, afin que le texte puisse entrer en vigueur au 1er janvier 2005.

Comité de conjoncture

Mars-Mai

28 avril 2004

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 28 avril 2004 sous la présidence de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie, et Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin mars 2004 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC. Trois entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de mai 2004 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjonc-

ture a avisé favorablement 2 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 135 personnes, 84 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de mars 2004, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a diminué. Au 31 mars 2004, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non-affectées à une mesure pour l'emploi était de 8.749 alors qu'à la fin du mois de février 2004, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 8.912. La baisse était de 163 unités, soit -1,8%. Le taux de chômage passait de 4,4% à 4,3%. La comparaison faite entre les mois de février et mars 2003 avait donné une diminution du chômage de 245 personnes (-3,2%).

Il faut relever qu'avec 8.749 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.449 unités supérieur (soit 19,8%) à la population enregistrée au 31 mars 2003 (7.300 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de mars 2002 et 2003 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1.895 unités (+35,1%) en passant de 5.405 à 7.300 pour les mois respectifs. Fin mars 2004, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 4,3%.

26 mai 2004

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 26 mai 2004 sous la présidence de Henri Grethen, ministre de l'Economie et François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi pour analyser les nouvelles données statistiques de fin avril 2004 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

Cinq entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de juin 2004 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement 4 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 218 personnes, 214 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois d'avril 2004, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a diminué. Regard sur les activités gouvernementales

Au 30 avril 2004, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 8.660 alors qu'à la fin du mois de mars 2004, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 8.749. La baisse était de 89 unités, soit - 1%. Le taux de chômage est de 4,3%. La comparaison faite entre les mois de mars et avril 2003 avait donné une diminution du chômage de 92 personnes (- 1,3 %).

Il faut relever qu'avec 8.660 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.452 unités supérieur (soit 20,1%) à la population enregistrée au 30 avril 2003 (7.208 demandeurs d'emploi).

En 2003, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois d'avril 2002 et 2003 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1.830 unités (+ 34%) en passant de 5.378 à 7.208 pour les mois respectifs. Fin avril 2004, le taux de chômage est provisoirement évalué à quelque 4,3%.

24 juin 2004

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 24 juin 2004 sous la présidence de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin mai 2004 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/Instead et le Statec.

Trois entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de juillet 2004 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement les 3 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 144 personnes, 140 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de mai 2004, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a diminué de façon considérable.

Au 31 mai 2004, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 8.079, alors qu'à la fin du mois d'avril 2004, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 8.660. La baisse est de 581 unités, soit -6,7%. Le taux de chômage passe de 4,3% à 4%. La comparaison faite entre les mois d'avril et mai 2003 avait donné une diminution du chômage de 39 personnes (-0,5%).

Il faut relever qu'avec 8.079 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 910 unités supérieur (soit 12,7%) à la population enregistrée au 31 mai 2003 (7.169 demandeurs d'emploi). L'année dernière, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de mai 2002 et 2003 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1.797 unités (+33,5%) en passant de 5.372 à 7.169 pour les mois respectifs. Fin mai 2004, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 4,0%.



Travaux

DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Remarque: les compte-rendus des différentes réunions du Conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique «Salle de presse». Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection, classée thématiquement, des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection a été effectuée afin de donner au lecteur un aperçu d'une partie de ses activités.

16 avril 2004

Emploi

Le Conseil a approuvé le projet de loi modifiant

- la loi du 25 juillet 2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle;
- le Code des assurances sociales;
- la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail;
- la loi modifiée du 21 février 1976 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Administration de l'Emploi et portant création d'une Commission nationale pour l'Emploi;
- la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds pour l'emploi; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet;
- la loi modifiée du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail;
- la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs.

Afin d'améliorer le système de **protection des travailleurs** incapables d'exercer pour des raisons de santé, d'infirmité ou d'usure leur dernier poste de travail, la loi du 25 juillet 2002 a mis en place une procédure de reclassement interne ou externe liée à l'attribution de certaines indemnités. Or, dans l'application pratique de ladite loi, il est apparu que l'effet accélérateur de la détermination du système de prise en charge approprié escompté ne s'est pas réalisé.

En effet, le travailleur préfère épuiser son droit à l'indemnité pécuniaire de maladie avant d'introduire une demande en invalidité. A ce moment, il arrive souvent que le contrat de travail soit déjà résilié, la période de protection légale contre le licenciement étant révolue, et la procédure de reclassement interne s'avère dès lors impossible. Afin d'y remédier, le Gouvernement propose de réviser la loi du 25 juillet 2003. Cette révision ne saurait être dissociée des mesures d'ordre structurel retenues dans le cadre du comité de coordination tripartite visant à maintenir à l'avenir l'équilibre financier de la gestion des prestations en espèces de l'assurance maladie.

Le comité de coordination tripartite a ainsi retenu qu'il convient d'améliorer la gestion de la prise en charge de l'incapacité de travail de longue durée, soit par l'assurance maladie, soit par l'assurance pension, soit dans le cadre des mesures de réinsertion professionnelle et d'exiger à ces fins la production d'un avis motivé sur l'état de santé de l'assuré à établir par le médecin traitant afin de permettre au Contrôle médical de la sécurité sociale de guider l'assuré vers le système de prise en charge approprié (continuation de l'indemnité pécuniaire, pension d'invalidité ou mesure de réinsertion professionnelle).

Ainsi le présent projet de loi propose-t-il de permettre au contrôle médical de la sécurité sociale de saisir la Commission mixte lorsqu'il estime que la personne concernée est susceptible de présenter une incapacité de travail pour exercer son dernier poste de travail et de déclencher ainsi la procédure de réinsertion professionnelle. Le projet comble également certaines lacunes constatées dans le cadre de la législation actuelle, en prévoyant notamment que les personnes auxquelles le bénéfice d'une invalidité provisoire a été retiré peuvent également bénéficier d'un reclassement externe.

Justice

Dans le cadre des mesures de **lutte contre la traite** des êtres humains, l'État luxembourgeois n'émettra plus d'autorisations pour les ressortissants d'Etats non membres de l'Union européenne souhaitant tra-

vailler à Luxembourg comme «artiste de cabaret» ou dans une activité similaire, avec effet au 1er mai 2004.

agrément de la Commission nationale pour la protection des données.

Recherche

Suite à sa décision de principe prise en janvier 2004 relativement à l'adhésion du Luxembourg à l'Agence spatiale européenne, le Conseil a maintenant définitivement approuvé le texte de l'Accord entre l'Agence spatiale européenne et le Grand-Duché de Luxembourg d'une part et le texte de l'Accord entre les États parties à la Convention portant création d'une Agence spatiale européenne concernant l'échange d'informations classifiées d'autre part. Soient indiqués à titre de rappel les avantages résultant d'une telle participation: Le principe du «juste retour géographique» assure la participation effective des entreprises et instituts de recherche luxembourgeois aux programmes de l'Agence. Les entreprises pourront accéder à de nombreux programmes spatiaux européens dans des domaines très variés. En tant que membre de l'Agence, la participation passera par une simple déclaration d'adhésion au programme visé, l'entreprise n'ayant plus besoin de négocier un accord d'adhésion spécifique pour chaque programme. On distingue entre les programmes obligatoires, auxquels tous les Etats participent, et entre les programmes facultatifs pour lesquels les Etats peuvent déclarer leur désintérêt.

Protection des données

A été adopté le projet de règlement grand-ducal fixant les modalités ayant trait aux missions du chargé de la protection des données. En application de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, le responsable d'une banque de données a la possibilité de désigner un chargé de la protection des données (avocat, réviseur d'entreprise, expertcomptable, médecin) qui est tenu d'assurer, de manière indépendante et à la place de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), la surveillance du respect des dispositions légales dans la mise en œuvre du traitement de données. Le présent règlement apporte certaines précisions concernant le chargé de la protection des données, dont notamment l'obligation du chargé de disposer d'un

23 avril 2004

Transports

Les membres du gouvernement ont approuvé le projet de loi modifiant a) la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques; b) la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteur. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme de lutte contre l'insécurité routière adopté par le Conseil de gouvernement en date du 11 septembre 2003. La législation existante est modifiée sur trois points, à savoir l'encadrement des conducteurs novices et la formation post-permis (refonte de la période stage), le renforcement des instruments légaux pour réprimer les infractions routières particulièrement graves et la mise en place d'un système de dépistage légal de droques.

Le projet introduit les bases légales nécessaires en vue de la réorganisation de la période de stage. En effet, il s'est avéré que les mesures restrictives actuelles au niveau des limitations de vitesse (75 km/h sur les routes de campagne et 90 km/h sur les autoroutes) ne sont guère adaptées aux conditions de circulation réelles. A l'heure actuelle, les jeunes conducteurs doivent suivre entre le 6ºme et le 24ºme mois un cours de formation complémentaire. Dans la mesure où 30% des accidents impliquant les jeunes conducteurs se déroulent dans les 6 mois suivant l'obtention du permis de conduire, une réduction du délai d'admission au cours de formation complémentaire est envisagée.

L'insécurité routière se situant au Luxembourg à un niveau plus élevé que dans nos pays voisins, il est envisagé de renforcer le dispositif de répression de la délinquance routière afin de parvenir à une responsabilisation accrue des conducteurs et particulièrement des délinquants récidivistes. A cette fin, le projet de loi propose des sanctions plus sévères pour les récidivistes ainsi qu'un relèvement sélectif des taux maxima des peines en présence de délits particuliè-

rement graves. Les délais de récidive concernant les infractions à la législation routière sont portés de façon générale de un à trois ans obligeant le contrevenant à faire preuve d'un comportement respectueux des règles de la route pendant une durée plus longue. Les exemptions à la sanction de l'interdiction de conduire sont supprimées dans des cas particulièrement graves (ivresse, conduite sous l'emprise de drogues, récidive en matière de délit de grande vitesse, défaut d'assurance, non observation d'une interdiction de conduire). Le retrait immédiat du permis de conduire peut être ordonné par la police en cas de délit routier ou excès de vitesse supérieur de 50% au maximum réglementaire de la vitesse autorisée.

Le projet prévoit enfin un dépistage légal des conducteurs se trouvant sous l'emprise de drogues. L'usage de drogues illicites étant devenu un facteur d'accident réel, bon nombre de pays européens ont adopté une législation donnant aux forces de police des pouvoirs de contrôle en matière de stupéfiants par l'emploi de nouvelles techniques de dépistage adaptées aux besoins spécifiques des contrôles effectués par la police. Le projet de loi généralise le dépistage de stupéfiants en cas d'accident ayant causé des dommages corporels, autorise les contrôles préventifs et crée un délit de conduite sous l'influence de stupéfiants.

Communes

A été adopté le projet de loi portant fusion des communes de Bastendorf et de Fouhren. A l'occasion d'un référendum organisé dans les deux communes en date du 12 octobre 2003, la population se prononçait en faveur de la fusion. Le présent projet de loi détermine maintenant les modalités de la fusion des deux communes précitées en une nouvelle commune de Tandel qui fera partie du canton de Vianden. La fusion deviendra effective le 1er janvier 2006; le bourgmestre, les échevins et les conseillers communaux commençant à exercer leurs fonctions immédiatement après les élections communales de 2005.

30 avril 2004

Economie

Le Gouvernement a approuvé la 1° Convention cadre instituant la coopération relative au **développement transfrontalier lie au projet Esch-Belval** entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et la 2° Convention entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relative à la réalisation d'infrastructures liées au site de Belval. La convention cadre propose une vision partagée du développement du bassin frontalier ancrée spécifiquement sur le projet Belval-Ouest, incluant les domaines de l'aménagement, des infrastructures, des transports, du développement économique et de la recherche.

Le convention relative à la réalisation des infrastructure liées au projet comporte 3 éléments majeurs:

- l'accord avec la partie française, sur tous les équipements nécessaires au fonctionnement de Belval-Ouest à savoir:
 - déplacement du CR 168
 - construction du Park & Ride et ses annexes
 - construction d'un giratoire et ses annexes, situé sur le territoire français actuel
- pour chacun de ces équipements, une définition claire des modalités de construction, de responsabilité et de maîtrise d'ouvrage;
- une rectification de frontières (m² contre m²) concernant les emprises d'infrastructures à réaliser par l'Etat luxembourgeois.

Il est à noter que la rectification de frontières entre les deux États ne modifie pas les surfaces respectives des communes concernées, à savoir les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem.

Culture

Le Conseil a approuvé le projet de loi relatif à la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales sur la friche industrielle de Belval-Ouest. Le projet de construction se fonde principalement sur

> deux motivations, à savoir que la construction d'un nouveau bâtiment permet la mise en place d'un institut culturel capable non seulement de conserver physiquement la mémoire collective mais également de garantir la longévité du matériel en assurant un traitement adéquat par un service de conditionnement et de restauration. Le nouveau site permettra d'intégrer les Archives dans le concept de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation et favorisera des synergies entre les Archives nationales et la future faculté des sciences de l'Université de Luxembourg. Afin de ne plus limiter les Archives nationales aux seuls chercheurs, mais pour attirer un public plus large, la future structure dispose d'une salle de conférences et d'un espace multimédia composé d'une grande salle de lecture et d'un espace de consultation par ordinateur. La construction permet en outre de regrouper sur un site les infrastructures actuelles dispersées sur des sites différents. Le recours à des dépôts externes ne sera plus nécessaire. Le coût du projet de construction du nouveau bâtiment pour les Archives nationales est évalué à € 84,2 millions.

Environnement

A été adopté le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifiée du 1^{er} octobre 2002 instituant une prime à l'entretien du paysage et de l'espace naturel et à l'encouragement d'une agriculture de l'environnement, qui comporte deux volets: 1) l'adaptation de la réglementation suite à une modification du régime communautaire de primes aux cultures arables en admettant que les surfaces prises en compte pour le calcul de la prime à l'entretien du paysage comportent également les surfaces affectées à la culture de légumineuses fourragères et 2) la précision du champ d'éligibilité de la prime à l'entretien du paysage qui n'est pas cumulable avec le bénéfice des aides allouées pour le pâturage itinérant de moutons.

7 mai 2004

Jeunesse

Le Conseil a approuvé le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 10 août 1992 relative à la **protection de la jeunesse**, qui se base sur les rapports élaborés par la commission parlementaire spéciale «jeunesse en détresse» et le groupe de travail interministériel. Les nouvelles mesures introduites peuvent être regroupées comme suit:

- les mesures ordonnées par le Tribunal de la Jeunesse prennent en principe fin à l'âge de la majorité. Une prolongation des mesures est possible en cas d'infraction d'une gravité particulière ou en cas d'infériorité physique ou mentale du mineur
- le régime des congés pour mineurs est précisé: à l'avenir le congé pourra également être accordé en vue d'un essai de réintégration familiale. Le congé ne pouvant toutefois dépasser une durée de six mois renouvelable une fois.
- la suspension du droit de visite des parents ou gardiens que le juge de la jeunesse peut ordonner est précisée. La suspension sera limitée dans un premier temps à un mois et ne pourra être renouvelée que par jugement rendu après débats contradictoires permettant aux parties impliquées de faire valoir leur point de vue;
- le placement de mineurs au centre pénitentiaire sera limité à la seule hypothèse où un mineur représente un danger pour l'ordre public ou pour la sécurité publique;
- à l'avenir les enquêtes sociales, psychologiques et psychiatriques ordonnées par le juge ne se limiteront plus à la personne du mineur mais pourront également porter sur les majeurs qui exercent la garde du mineur.

Environnement

Le Conseil a avalisé un projet de loi concernant la promotion du partenariat entre l'Etat et les syndicats de communes ainsi que le renforcement de la démarche scientifique en matière de protection de la nature. Le projet a pour but de répondre à une motion de la Chambre des députés visant à approfondir la

coopération Etat/syndicats de communes dans le domaine de la protection de la nature et à renforcer la démarche scientifique en matière de protection de la nature, en particulier pour respecter les obligations de suivi scientifique défini par les directives CE «Habitats» et «Oiseaux». Le renforcement de la démarche scientifique et une meilleure collecte de données sont également proposés.

14 mai 2004

Fiscalité

Le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, et le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, ont informé les membres du gouvernement de l'accord obtenu le 13 mai 2004 au Conseil de l'Union européenne dans le contexte de la directive sur la **fiscalité de l'épargne** et de la convention d'application des accords de Schengen. Ils ont notamment exprimé leur satisfaction que le Luxembourg ait pu obtenir une déclaration du Conseil qui stipule que de futures modifications en matière d'entraide judiciaire dans le domaine des impôts directs garantissent un traitement égal des pays tiers et des pays membres de l'Union européenne.

Justice

Le Conseil a adopté le projet de loi relatif aux procédures d'identification par empreintes génétiques en matière pénale et portant modification du Code d'instruction criminelle ainsi que le projet de règlement grand-ducal portant exécution de certaines dispositions de la loi relative aux procédures d'identification par empreintes génétiques en matière pénale et portant modification du Code d'instruction criminelle. L'objectif du projet de loi est de renforcer les moyens de lutte contre la criminalité en conférant une base juridique adéquate à l'établissement de profils d'ADN et dans le respect de la législation sur le traitement des données y relatives. La technique est en vigueur depuis plusieurs années dans de nombreux États européens. Le procédé et la procédure à utiliser respectent des limites très précises. Ainsi, la décision du prélèvement de cellules humaines et de l'établissement d'un profil ADN ainsi que toutes les décisions ultérieures y relatives sont toujours réservées aux seuls magistrats; l'intéressé est toujours informé, préalablement au prélèvement de cellules humaines, des conséquences et des suites réservées à l'établissement du profil ADN; l'ADN utilisé dans le cadre des procédures visées par le projet de loi ne permet pas de déterminer l'appartenance ethnique d'une personne, ni de déterminer les risques de maladies héréditaires ou une quelconque autre caractéristique génétique. C'est donc la seule partie «non codante» de l'ADN qui est utilisée, c.-à-d. celle qui permet uniquement de déterminer l'identité d'une personne. Ce procédé est conforme aux normes européennes en la matière.

24 mai 2004

Égalité des chances

Le Conseil a marqué son accord avec le rapport sur la mise en oeuvre du programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000). Ce rapport fournit les renseignements sur l'évolution des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, analyse les principaux défis qui demeurent et relève les actions envisagées à prendre au cours des 10 prochaines années. Le rapport a une importance certaine, étant donné que la 49^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (ONU) aura lieu en mars 2005, donc sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. Le rapport énumère d'abord les progrès qui ont été réalisés au Luxembourg (loi sur la violence domestique, insertion/réinsertion professionnelle des femmes, loi sur la protection contre le harcèlement, renforcement de la protection des travailleuses enceintes/accouchées et allaitantes, congé parental, Mammerent, RMG, programme mammographie, etc.). Il soulève finalement un certain nombre de défis et actions à prendre au cours des 10 prochaines années. Quelques objectifs à atteindre sont définis par la politique européenne en faveur de l'égalité des sexes, tels que: taux d'emploi des femmes supérieur à 60% à atteindre pour 2010, augmenta-

> tion du service de garde d'enfants, réduction des différences liées au sexe sur le marché de l'emploi etc.

> Les défis nationaux identifiés par le rapport mettent l'accent sur la lutte contre l'exclusion sociale, l'éducation et la formation, la santé, la violence et le monde économique.

Agriculture

Etant donné que les Etats membres doivent communiquer à la Commission européenne avant le 1er août prochain les options qu'ils souhaitent appliquer dans le cadre général de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) décidée par le Conseil de l'Union le 26 juin 2003, le Conseil de gouvernement a discuté des orientations quant aux options à prendre dans l'intérêt de l'agriculture luxembourgeoise pour la mise en œuvre de la réforme de la PAC. Il estime indiqué de retenir un modèle «hybride» qui prend en compte l'évolution des exploitations agricoles et minimise l'impact de la réforme sur les différents types d'exploitations tout en évitant une trop grande redistribution des aides entre les différentes exploitations. A ce titre le modèle «35/15/15» est le plus approprié. Dans le cadre des modalités d'application, le Luxembourg veillera à établir des normes minimales en matière de densité du cheptel afin de garantir le maintien des superficies fourragères dans de bonnes conditions agricoles. Le ministère poursuivra également les pourparlers avec les services de la Commission européenne afin de parvenir à une solution satisfaisante pour les exploitations qui disposent de superficies fourragères dans les pays limitrophes.

Logement

Le Conseil a avalisé le projet de règlement grandducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 juillet 1983 fixant les mesures d'exécution relatives aux **primes et subventions d'intérêt en faveur du logement**. La modification proposée a pour objet d'adapter vers le haut le montant de la prime d'amélioration pour logements anciens ainsi que le plafond des revenus admissibles pour bénéficier de la prime en question.

4 juin 2004

Organisations internationales

Le gouvernement a décidé que le Luxembourg participera aux missions d'observation de l'OSCE pour les élections législatives au Kazakhstan et les élections présidentielles en Ukraine. Pour les élections législatives au Kazakhstan, il est proposé d'envoyer au maximum 5 observateurs. Pour les élections présidentielles en Ukraine, l'équipe sera composée de 10 observateurs au maximum.

Télécommunications

Le Conseil a approuvé le projet de règlement grandducal déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel «stations de base pour réseaux publics de communications mobiles». Celui-ci détermine le cadre juridique pour l'établissement de stations de base nécessaires à la fourniture de services mobiles de communications électroniques de deuxième (GSM) et de troisième génération (UMTS). A l'heure actuelle, l'emplacement des antennes, ainsi que les questions liées à l'esthétique et à l'aménagement du territoire, sont réglés par les règlements communaux qui souvent ne prennent pas spécifiquement en compte la problématique des antennes et de leur emplacement. Afin d'assurer une couverture territoriale maximale, il a été décidé de régler la question de l'implantation des antennes GSM par la voie d'un plan sectoriel pris sur base de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire. Ce plan permet de laisser le choix de l'implantation aux opérateurs tout en assurant le respect des règles d'urbanisme et des dispositions relatives à la protection des monuments et sites.

Le règlement grand-ducal qui rend obligatoire le plan sectoriel repose sur les principes suivants, principes que les communes devront respecter au niveau des plans d'aménagement communaux:

le règlement consacre le principe que toute station de base justifie d'une utilité publique, qui est prise en considération lors des procédures et qui permet leur implantation sous le contrôle des autorités compétentes, notamment dans les zones vertes;

- toute station de base à l'extérieur d'une construction ou toute modification significative visible de l'extérieur d'une station de base sont soumises à l'autorisation du bourgmestre. L'autorisation est accordée si la station de base n'est pas contraire à l'affectation de la zone telle que définie par le PAG communal;
- l'autorisation est également accordée si la construction projetée est contraire à l'affectation prévue par le PAG à condition que la construction soit imposée par les impératifs opérationnels et qu'aucun intérêt prépondérant de la loi de 1937 (aménagement des villes), de la loi de 1999 (aménagement du territoire) et la loi de 1982 (protection de l'environnement) ne s'y oppose;
- le bourgmestre peut refuser l'octroi d'une autorisation, même en cas de respect par l'opérateur de toutes les conditions, lorsque l'implantation est projetée dans une zone de protection explicitement définie par le PAG et dont le but est de ménager l'aspect caractéristique du paysage, de la localité ou d'une partie de la localité, de curiosités naturelles ou de monuments dignes d'être conservés;
- le bourgmestre peut exiger le respect de certaines mesures (p.ex. masquage et adaptation au paysage des stations de base, entretien régulier de l'emplacement, utilisation d'une certaine couleur).

Les

DISCOURS

Discours d'ouverture tenu par Jean-Claude Juncker, président du conseil des gouverneurs, lors de l'assemblée annuelle de la BERD

19 avril 2004

Fellow Governors, Mr President, Ladies and Gentlemen,

It is a great honour for me to chair this year's Annual Meeting of the European Bank for Reconstruction and Development, a meeting that takes place on the eve of the accession to the European Union of eight countries in which the Bank has been active since 1991. This accession to my mind pays tribute to the tremendous changes that have taken place in Central and Eastern Europe since the fall of the Berlin Wall, and the EBRD can be proud to have played a crucial role in that transition. Had it not been for the pioneering role of the Bank to support the emerging private sector in these countries while paying due attention to the social consequences of the changes, I believe that the transition would not have been that smooth and that fast.

At the same time, I do not believe that the transition process is over for the accession countries, in such a way that there would be no further scope for EBRD involvement. On the contrary, the "last mile" to a fully functional market economy is usually the hardest, and it takes a specialist institution like the EBRD to accompany our new member states on that final stretch of the road. Financial markets there often do not yet have the desired breadth and depth, the restructuring of sensitive sectors is not yet completed, and municipalities still need help to provide better public services. I strongly believe that the EBRD because of its longstanding experience in the region can deliver on these issues without violating its usual conditions of additionality and transition impact; after all the EBRD is not in the business of taking away opportunities from other investors interested in the accession countries

One reason why the future work of EBRD in the EU accession countries will surely be additional is the greater risk element inherent in some of its future transactions there. This, combined with the push to do more in the least advanced transition countries to the

South and the East, will result in an increasingly risky project portfolio that the Bank has to manage. We as shareholders should however strongly support this development, as risk taking within the parameters of sound banking fully corresponds to EBRD's mandate. Moreover we are fortunate that the last years, and especially fiscal 2003, have for a variety of reasons produced solid financial results, which give the Bank a cushion for enhanced risk-taking.

I think at this point we should commend President Lemierre and the Bank's Management for their competent leadership in terms of financial health of the institution. We are well aware that at least part of the good results are due to profitable equity exits in deals concluded at the early stages of privatisation in Central Europe, and that it will be difficult to find similar opportunities in the future. However the sound fiscal management of the institution (with regard to banking, treasury operations and the operational budget) merits special mention, as it is not self-evident to stay clear of danger in the often imponderable waters of emerging economies.

Talking about new challenges, we certainly have in mind the expanded role of EBRD in the less advanced transition countries. By moving further east and south, not only will the economic environment become more difficult, but the conditions listed in Article 1 of the Bank's Articles of Agreement, namely political diversity and democratisation, are likely to gain greater prominence. Some of these countries represent the poorest part of an otherwise very dynamic region, stuck between lack of investor interest and high public debt. I warmly welcome the Action Plan for Early Transition Countries (ETCs) that the Bank has produced at the end of an extended review and analysis process. The idea of building on existing instruments that have proved their mettle like direct equity participations and small business lending is a good starting point. But the need to add on new instruments to stop the overall decline in EBRD commitments to this region has been well recognised. Moreover the increased mobilisation of staff resources, combined with a more direct management structure, are useful complements in this strategic refocu-

This leaves us with the last major element of the ETC Action Plan, the necessary grant finance resources

to accompany the Bank's operations. Because EBRD in contrast to other multilateral development banks does not have a concessional window, such grant financing has to come from outside sources: we as donors thus have an increased responsibility for the success of the Bank in the ETCs, and I believe that we must make a special effort to live up to that challenge. Luxembourg for its part is willing to build on the positive experience it has had with the TAM/BAS programme and put more grant resources for SME development in the early transition countries, as well as for microfinance activities; [for example we have just now approved a new commitment for TAM activities in Tajikistan and the Kyrgyz Republic].

One country that also deserves our attention in this region is Mongolia. Despite being excluded for the moment from direct EBRD financing, Mongolia is pursuing a courageous transition programme, with the support from the Mongolia Technical Cooperation Trust Fund set up by the Netherlands, Japan and Luxembourg three years ago (later joined by Taipei China). However effective this Fund is, its resources are limited, and wide-scale transition results can only come about through regular EBRD project financing. I therefore urge you, my fellow Governors, to personally follow-up on the unanimous resolution we have taken to admit Mongolia as an EBRD country of operation, and make sure that our national ratification requirements of the amendment to the Bank's Articles of Agreement are met as swiftly as possible. I can tell you that my own country is on the verge of passing the necessary law, and I hope that the Bank can quickly close this procedure in the interest of our Mongolian friends.

Having focussed on the early and intermediate transition countries in the East, we should not forget the ones in the South-East, notably the Caucasus and Western Balkans. Concerning the latter, the EU reaffirmed its commitment to the Stabilisation and Association Process at the Thessaloniki Summit in June 2003. This commitment however has to translate into increased financial and political support, if we are to stand a chance to overcome the instability that has plagued parts of the region for so long. The EBRD can surely play an important role in this regard, not only by complementing the EU's Stability Pact through private sector initiatives, but also by fostering cross-border investments and working on legal

transition. This region must not be left to remain an impoverished enclave in a wider, more prosperous Europe.

Let me close by thanking you personally, Mr President, for your exemplary leadership at the helm of this Bank. I already talked about your circumspective guidance in building up the Bank's reserves, and about your clear identification of the operational challenges that lie ahead. Let me add that the relationship with our representatives at the institution, the Board of Directors, continues to be excellent, and that the Bank's staff feels highly motivated to follow your lead. Mr President, I am sure that my fellow Governors a few minutes from now will be unanimous in voting for a renewal of your mandate for another four years, as we have been so well served by your competence and vision the first time we asked you to lead this institution.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker présente la «Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2004», à la Chambre des députés

27 avril 2004

Här President, Dir Dammen an dir Hären,

Besonnesch wann d'Geschicht séier leeft, wa se sech wéi elo e puermol d'Joer iwwerschléit fir dann ze probéiere sech nei ze betten, d'Bezéiungen tëschent de Mënschen, de Saachen an de Verhältnisser frësch ze sortéieren, dann ass et ubruecht, sech net vum Kaméidi vum Alldag an dem kapriziösen Zäitgeescht dreiwen ze loossen, méi roueg ze ginn: roueg ze gi fir besser ze gesinn, Rou akéieren ze loosse fir nozedenken, nozedenken doriwwer wou mer hierkommen, wou mer wëllen a kënnen higoen, nozedenken doriwwer wat mer sinn an iwwert dat wat mer wëlle bleiwen. Wat mer wëlle bleiwen a ginn am Matenee mat eisen europäeschen Noperen an och soss.

Déi déi d'Deeg nëmme séier kucken, déi déi se nëmme sträife fir se kënnen ze sträichen, déi déi se nëmme kuerz upake fir se direkt nees lass ze loosse wa se hir Mëllech ginn hunn, déi mengen datt d'Joer 2004 nëmmen aus engem Datum besteet: dem 13. Juni, dem Dag vun der Wahl. Fir déi Séier, fir déi Presséiert, fir déi lwwerflächlech huet den 13. Juni trotz breeder Ried nëmmen eng schmuel Bedeitung déi nëmme vu mueres aacht, wann d'Wahlbüroën opginn, bis mëttes zwou, wa se zoumaachen, undauert. Duerno réckele Leit a Saachen nees méi an den Hannergrond.

Déi déi roueg bleiwen, déi déi versiche méi wäit ze kucken an ze gesinn, déi wëssen: d'Demokratie léisst sech net op sechs Stonnen all fënnef Joer reduzéieren, si brauch fir sécher a staark ze sinn d'Ustrengung vun all Dag. Si brauch de klore Bléck no hannen ouni deen dem Bléck no vir d'Siicht verspäert bleiwt.

Sécher: den 13. Juni ass wichteg. En ass méi wichteg fir d'Land wéi fir d'Parteien. Et ass de grousse Rendez-vous tëschent der Politik an dem eigentleche Vollekssouverain: dem Lëtzebuerger Vollek. Et ass deen Dag wou d'Vollek jugéiert an decidéiert, deen Dag op deem d'Politik säi Wëllen akzeptéiert an exekutéiert. De Verdikt vum Vollek kennt keen Appell. D'Vollek jugéiert an éischter an a läschter Instanz. Dofir muss all Lëtzebuerger wëssen: d'Land gëtt net vum Zoufall regéiert mee vun deenen déi e wielt. An e muss wëssen: déi déi e wielt vertriede fënnef Joer laang eist Land, seng Leit, hir Suergen an hir Intressen: hir Intressen heiheem, hir Intressen dobaussen. Den 13. Juni ass all eenzelne Lëtzebuerger fir sech eleng d'ganzt Vollek. Dat muss e wëssen an dorunner muss en denken. E muss sech froen: kënnen déi déi ech wiele fir sozialen Ausgläich an horizontal Gerechtegkeet heiheem suergen och a grad wann de Wand méi staark bléist. Kënnen déi déi ech wiele fir eis suergen an eis Saach vertrieden do wou et drop ukënnt: zu Bréissel an an der EU, zu Paräis, zu Berlin an an Europa. Well dorop kënnt et och un: et muss een nogelauschtert kréie fir Afloss ze hunn. Fir eist Land. A fir eis Saach

Eis Saach: déi steet den 13. Juni zur Debatt. Mee si fänkt net eréischt den 13. Juni un. Si ass scho méi laang ënnerwee. An un hir hunn der vill matgeschafft, däer deenen hiren Numm mer verhal hunn, däer déi kee méi kennt mee déi hiert gemaach hunn.

An der nächster Chamber setze wahrscheinlech nemme méi Männer a Fraen déi nom Zweete Weltkrich grouss gi sinn a keng perséinlech Krichserennerungen hunn. Am Land höllt d'Zuel vun deenen of, déi dat Schlömmt dat tëschent 1940 an 1945 iwwer eis eragebrach war nach selwer erliewt hunn. Hinnen, der Generatioun vun eisen Elteren a Grousselteren, hu mer et ze verdanken datt mer könne bleiwe wat mer waren a wat mer sinn. Well si am richtege Moment an op der richteger Plaz hir läscht Fräiheet genotzt hunn: d'Fräiheet fir Neen ze soen.

Den 10. September jährt et sech fir d'sechzegste Kéier datt Stad a Land vun der däitscher Nazi-Okkupatioun befreit gi sinn. Am Joer 2004 dierft et schwéier ginn, d'Freed ze reproduzéieren déi d'Lëtzebuerger vun deemols den 10. September 1944 a sech gedroen an aus sech eraus gelooss hunn. Mee mir hunn d'Flicht eis mat deenen déi iwwerlieft hunn an déi déi eis op Orbite geschoss hunn den 10. September op dat ze konzentréiere wat eis zesummegehal huet. Deen Dag musse mer feiere well 't ass den Dag vun alle Lëtzebuerger - deene vu gëschter, och deene vun haut.

Dräi Méint méi spéit denke mer un den Ufank vun der Ardennen-Offensiv zréck, déi de 16. Dezember 1944 ugefaang huet an déi alles wat mer erreecht hate bal nees op d'Kopp gehäit hat. Kee vun eis kann d'Angscht vun deemols noerliewen. Alleguer musse mer awer um 60. Joresdag vum Ufank vum definitiven Enn vun der Schreckensgeschicht déi Momenter fannen déi d'Erënnerungsflicht vun eis verlaangt.

Vum Dezember 1944 un hunn d'Leit gebaangt bis dann den 8. Mee 1945 dat dausendjähregt Räich endlech kapituliéiert huet. Den 8. Mee 2005 feiere mer zesumme mat eisen Alliéierte vun deemols a vun haut d'Enn vum Zweete Weltkrich. Fir d'sechzegste Kéier éiere mer déi déi an Europa an heiheem dat Béist verjot hunn.

Dertëschent an duerno denke mer un déi déi en héije Präis fir eis Fräiheet bezuelt hunn: d'Resistenzler deenen hir Erënnerung mer duerch d'Gesetz vum 20. Dezember 2002 perpetuéiert hunn, d'Zwangsrekrutéiert déi duerch Regierungsbeschloss vum 16. Abrëll 2004 hiren Erënnerungscomitée an Dokumentatiounszentrum solle kréien, d'lëtzebuerger Judden och iwwert deenen hire Leidenswee net genuch geschwat ginn ass.

Am Joer 2004 kënne mer déi Geschicht déi war dacks besichtige goen. Mee den nächsten 1. Mee schreiwt dëst Joer selwer Geschicht. Op deem Dag gëtt d'europäesch Unioun ëm zéng Länner méi grouss, aacht mëtteleuropäesch Länner an zwou Inselen aus dem Mëttelmier. Deen Dag ass sech senger Plaz an der Geschicht secher. En ass net manner wéi den notariellen Akt deen d'Reconciliatioun tëschent europäescher Geschicht an europäescher Geographie festhällt. Am 60. Joer vum Enn vum Zweete Weltkrich si mer endlech - no esou villen Ëmweeër, no esou villem Ëmdréien an den europäesche Sakgaassen - u sengem effektiven Enn ukomm. Den Hitler, de Stalin a Jalta sinn definitiv doud, d'europäesch Unioun liewt - si liewt a Fräiheet an a Fridden. No esou vill Duercherneen a Géinteneen, no esou vill Blutt a Prisong, no esou vill Trennung an no esou vill kontinentalem Trennungswéi: ech soen haut an hei, an eng Ambiance vu Skepsis a vun Ängschtlechkeet eran: den 1. Mee ass ee gudden Dag fir Europa, fir seng Leit, fir seng Natiounen, fir hiert Mateneen, fir Integratioun ënnereneen, hire Wëlle Géigesätz z'iwwerwannen an national Souverainetéiten esou zesummenzebannen datt se hir Schäerft verléieren an hir berechtegt Kante behalen.

D'Erweiderung ass méiglech ginn, well d'Mënschen, virun allem a Mëtteleuropa, der Geschicht Bee gemaach hunn. Si ass och méiglech gi well déi Politiker déi am Ufank vun den 90er Joren um Pouvoir waren op der Héicht vun der Erausfuerderung waren: de François Mitterrand, den Helmut Kohl, de Felipe Gonzales, de Wim Kok, vill anerer, de Jacques Poos och - ech wëll dat hei ausdrécklech soen - dee säin dacks ënnerschatenen Undeel um Succès vum Gesamtprozess hat - vläicht och déi dei den Europäesche Rot vu Lëtzebuerg am Joer 1997 presidéiert hunn deen de Startschoss zur Erweiterung ginn huet. Ech erlabe mer op dëser Plaz eng méi perséinlech Bemierkung. Deen dee Politik mécht erliewt vill Enttäuschungen a vill Réckschléi. Dat ass esou. An trotzdem maache mer weider. Loosse mer eis also doriwwer net bekloen. Mee vun Zäit zu Zäit gëtt et Momenter wou ee frou ass, aktiv a periodesch gestaltend derbäi gewiescht ze sinn. Den 1. Mee - fir dat wat e bedeit a fir dat wat en un Effort bedéngt huet - ass esou ee Moment. Mäi Papp a seng Bridder waren zwangsrekrutéiert Zaldoten am Zweete Weltkrich. Si waren als Zaldote genau an deene Länner déi elo Member vun der europäescher Unioun ginn. Datt mir an eiser Generatioun - als Kanner vun deenen déi vun der Geschicht esou gebeetscht gi si wéi se gebeetscht gi sinn - et erliewen datt dat zesummewiisst wat ëmmer schon zesummegehéiert huet, datt eis Kanner a Kandskanner ni méi Angscht virun hiren europäeschen Nopere brauchen ze hunn, datt se an eng Zukunft eraginn déi aus Frëndschaft an aus Fridde besteet, dat ass eppes wat mer sollte mat vill Gefill a mat vill Dankbarkeet erliewen. Ech soen dat fir mech. Ech soen dat och fir d'Madame Polfer däer hire Papp esou wéi mäin Zwangsrekrutéierte war. Wa mer zesummen iwwer den Erweiterungsparcours beroden hunn, un deem sengem Festleeë si dezisiven Undeel hat, hunn ech gemierkt, och si gesäit sech als Ierwen an als Sachverwalter vun deenen déi eis zum Liewe verhollef an eis déi wiesentlech Saache bäibruecht hunn.

Déi Erweiterung déi den 1. Mee effektiv gëtt déi huet et a sech. D'Zuel vun den EU-Bierger klëmmt vun 380 op 455 Milliounen, also ëm 20 Prozent. D'Gesamtfläch vun der europäescher Unioun vergréissert sech op 4 Millioune Quadratkilometer, also ëm ronn 23 Prozent. Den europäesche Bruttoinlandprodukt wiist ëm 5 Prozent, dat ass net vill: 20 Prozent méi Leit brénge véiermol manner Wirtschaftskraaft.

Dës Zuelen impressionnéieren. Anerer och: haut ass déi räichsten EU-Regioun fënnefmol méi räich wéi déi Äermst, mar ass s'et néngmol. Et sti Verdeelungskonflikter an d'europäescht Haus. Eng Aarbechtsstonn am Europa vun deenen fofzéng kascht haut duerchschnëttlech 22,21 Euro. An Estland beleeft hire Käschtepunkt sech op 2,42 Euro, bal zéngmol manner. Sozialdumping, Loundrock an Delokaliséierung gi vun de Leit, och heiheem, als negativ Folge vun der Erweiterung gefaart.

Zum Verdeelungskonflikt ee Wuert: mir musse wëssen datt d'Fënnefanzwanzeger-EU eise lëtzebuerger Budget méi kaschte wäert wéi d'Fofzéngter-EU. An der EU gëtt et Nettobezueler an Nettoemfänger. Lëtzebuerg ass och en Nettobezueler. Awer mir schléissen eis der Démarche vun deenen aneren Nettobezueler, déi den europäesche Budget op ee Prozent vu sengem Bruttoinlandprodukt begrenze wëllen, net un. Well mer mengen d'Welt an der neier EU misst esou si wéi déi an der Aler: déi méi Räich mussen deene méi Aarmen hëllefe méi räich ze ginn. D'Solidaritéit ass eng europäesch Tugend. Hir Applikatioun huet et erlaabt Spuenien, Portugal a Griechenland wirtschaftlech a sozial méi staark ze maa-

chen. Hir Applikatioun wäert et och erlaben d'Ekonomië vun deenen neie Memberstaaten ze muskléieren. Zu hirem Benefiss an zu eisem. Well schon haut profitéiert eis Wirtschaft vun deenen neie Mäert a Mëtteleuropa: mir hunn eisen Aussenhandel mat hinnen an de leschte Joren ëm bal 50 Prozent ausgeweit, eise Mëttel- an Osteuropahandel ass zweemol méi séier gewues wéi eisen Undeel um Welthandel, mat Polen an der Tschechei zum Beispiel ëm 1000 Prozent. An anere Wierder: mir wieren ouni déi nei EU-Länner an den Handel mat hinne manner räich an eis Wirtschaft méi schwaach. Bei allem Kloen a bei aller Angscht iwwer dat wat ka kommen däerf een dat Positivt wat scho geschitt ass net vergiessen.

Zu den Erweiterungsrisiken en anert Wuert: mir verstinn d'Suergen an d'Ängschten déi mat der Erweiterung entstinn. Mee deen deen nëmmen Angscht mécht ass net een deen e gudde Rot ka ginn. De kompetitive Loundrock deen zweschenzäitlech aus deenen neien Ekonomië wäert komme kënne mer opfänken doduerch datt Regierung a Sozialpartner d'Produktivitéit an d'Entwécklung vun den Lounniewekäschten am A behalen a keng oniwwerluechten, eis Sozialsystemer iwwerbelaaschtend Extravaganze lasstrieden. Wat d'Delokaliséierungen aus Käschtegrenn ubelaangt: de Wonsch méi no beim Klient op deenen neie Mäert ze sinn ass verständlech. Wann eis Betriber déi nei Mäert géife meiden géifen heiheem Aarbechtsplaze verluer goen. Wa se sech op hinne breed maache wiist déi global alimentéiert Wirtschaft heiheem.

Ee lescht Wuert zum Steierdumping dee wahrscheinlech kënnt an dee partiell ze fäerten ass.

Déi nei EU-Membren - awer vun Zäit zu Zäit och déi al - setze voll op d'Steierkonkurrenz. D'Betriber ginn duer wou d'Steieren am niddregste sinn: dofir probéiere virun allem déi nei Memberstaaten den Niveau vun hirer Betribsbesteierung däitlech ënner d'Zwanzegprozentgrenz ze drécken. Si wëllen esou Investitiounskapital unzéien. Als Virreider vun hirer Politik hu si Irland an och Lëtzebuerg ausgemaach. Tatsaach ass: mir hunn och dacks op deem Tableau gespillt. Dofir sollte mer mat gebremstem Schaum optriede wa Kritik un däer Politik geäussert gëtt. Awer och eng aner Tatsaach ass aktenkundeg: zanter Jore verlaange mir an Europa Mindestregelen zur Betribsbesteierung. De Steierwettlaf an Europa ass am Endeffekt ruinös fir all europäesch Staaten, fir déi

nei esou gutt wéi fir déi al. D'Kapital däerf net Meeschter gi mee d'Politik muss d'Kadere setzen an d'Gestaltungsprozesser am Grapp behalen. Doriwwer ass bei der Regierungskonferenz prinzipiell nozedenken. An deem Beräich sinn Initiativen an der lëtzebuergescher EU-Presidence ze huelen.

Alles an allem: mir rieden d'Erweiterung net schéin an och net schlecht. Mee 't gëtt zu hir keng Alternativ. D'Alternativ wier de Retour an déi al Welt gewiescht. Mir hu léiwer datt d'Mënschen a Mëtteleuropa hir Erwaardungen op eis riichte wéi hir Rakéiten. Mir hu léiwer mir kënnen d'Zukunft mat hinne gewannen amplaz déi lähmend Nokrichssituatioun géint si ze verwalten. Mir mussen e bësse méi bezuele fir Europa wéi bis elo: 20 Euro pro Kapp a pro Joer. Ee klenge Präis fir de grousse Fridden! Et ass einfach géint d'Erweiterung ze hetzen. Mee et wier geféierlech gewiescht mat deenen neien Demokratien a Mëtteleuropa kuerze Prozess ze maachen. Mee mat der Geschicht mécht ee kee kuerze Prozess. Léiwer kleng Problemer haut an eng grouss Zukunft mar wéi keng Zukunft mar a grouss Problemer iwwermar!

D'europäesch Zukunft bleiwt hypothekéiert wa mer et net fäerdeg bréngen d'europäesch Verfassung op d'Been ze kréien. An hirer aussepolitescher Erklärung huet d'Madame Polfer heizou alles gesot wat ze soe war. Ech hunn deem näischt bäizefüge well tëschent der Chefin vun eiser Diplomatie an dem Regierungschef besteet an europäesche Froen eng total Identitéit vun de Vuesën. Vuesën déi mer zesummen ausschaffen. Mir wëllen datt nach ënner dem ireschem EU-Virsëtz virun Ausgangs Juni d'Verfassung endgülteg Form unhëllt. Dat kascht nach e gutt Stéck Aarbecht well d'Meenungen an Europa ginn nach wäit auserneen, net nëmme wat d'Stëmmegewiichtung bei den Decisiounen am Ministerrot ubelaangt.

Ech well nach eng Kéier - wéi mer dat scho viru Méint gemaach hunn - soen datt mer zu Lëtzebuerg déi europäesch Verfassung per Referendum ratifizéiere wäerten. Europa ass net nëmmen d'Saach vu Regierung a Parlament. Et ass d'Affair vum ganze Vollek, deem vun haut an deem vu mar. Wann et seng Affair ass - an et ass seng Affair - da mécht et Sënn dem Vollek d'Wuert ze ginn. D'Leit musse wëssen datt s'op deem Dag wou s'ofstëmmen zwou Froe musse beäntwerten: ass d'Verfassung gutt fir Europa, ass se gutt fir Lëtzebuerg. Kee Land kritt an der

Verfassungsdebatte alles duerchgesat wat et gäer fir sech hätt, och mir net. Dës Verfassung gëtt net "saignant" a si gëtt och net "bien cuit". Si gëtt méi oder manner "à point". Si gëtt esou datt s'eis méi Loscht op méi Europa mécht. Si gëtt esou datt s'eis net op de Mo schléit. Si gëtt esou datt Europa vun deem méi Europa keng Verdauungsschwieregkeete kritt. D'Lëtzebuerger wäerte beim Referendum weisen - ech hoffen dat an ech kämpfen dofir - datt se verstinn datt déi europäesch Kiche vill Goûten, vill Virléiften, vill Saucen, vill Gemeinsames a muenches dat extra ass op engem Teller muss zesummebréngen. De Menu muss jiddferengem schmaachen: hei zu Lëtzebuerg, a Finnland, an Italien an iwwermar um Balkan.

Ronderëm dee frësch gedeckten europäeschen Dësch musse mer eis zu vill setzen. Et gëtt am Ufank e bëssen Duerchernee bis datt jiddferee seng Plaz fonnt huet. Heiandsdo wäert e Stull ëmfalen, heiandsdo wäert ee mat der Fauscht op den Dësch schloen dee se besser an der Täsch gehalen hätt. Lëtzebuerg wäert net dee sinn dee mat der Fauscht op den Dësch schléit, et sief dann et géif ee probéieren eis eis Plaz um Dësch streideg ze maachen. Eierlech gesot: déi Gefor gesinn ech net. Am Géigendeel. Ech erliewen éischter de Versuch Eenzelner vun eis méi no un den Dësch ze zéien

Datt mer an Europa mat eise Meenungen, eisen Ideeën a Virschléi gefrot sinn, dat huet de Verlaf vun de läschten zwielef Méint tëschent der Erklärung vum läschte Joer an däer vun desem Joer gewisen. Virun engem Joer nach ass eis am Zesummenhang mat der Irak-Fro virausgesot ginn, eis däitsch, franséisch a belsch Nopere géifen eis an Zukunft meiden an ee groussen Bou ronderëm Lëtzebuerg maachen. De Géigendeel ass agetratt: den däitsche Bundeskanzler war op Visite zu Lëtzebuerg, de franséischen an de belsche Premier hunn eis offiziell besicht, mar de Muere kennt déi ganz belsch Regierung mat der lëtzebuergescher an der Gäichel fir déi éischt formell gemeinsam belschlëtzebuergesch Kabinettssitzung zesummen. Nach ni hate mer esou gutt Relatioune mat eisen Nopere wéi grad elo. Dat ass gutt esou. An esou muss et och bleiwen.

Ech hu vum Irak geschwat well iwwer den Irak muss ee schwätzen. Den irakeschen Diktator ass onschiedlech gemaach ginn. Kee bedauert dat. D'irakescht Vollek brauch keng Angscht méi zu hu viru Verfolgung, Prisong a Folter. Jiddferee begréisst dat. Mee d'irakescht Vollek ass net frou. Jiddferee gesäit dat. Den Terror zitt seng bluddeg Spuer, Mënsche stierwen - Iraker, Amerikaner, anerer -, Geisele gi geholl, Onschëlleger exekutéiert. Virum Krich hat ech heibanne gesot, de Krich géif och nom Krich nach virugoen. An e geet virun. Fir em seng Sprongfieder ze brieche menge mer datt déi zivil a politesch Autoritéit am Irak esou séier wéi méiglech muss bei d'Iraker zréckkommen. Mir halen um 30. Juni fest fir de Souveränitéitstransfert effektiv ze maachen. A mir hätte gäer eng nei Resolutioun vum Weltsecherheetsrot fir de Wee vum Irak an eng international enkadréiert Zukunft virzezeechnen.

D'Äntwert op d'Problemer vun der Welt besteet net am blannen an intresséierten Unilateralismus. Si muss multilateral Kanäl notze fir wierksam ze sinn.

Dat ass och wouer fir de Mëttleren Orient. Déi jéngsten israelesch Virschléi a Saache Siedlungspolitik ginn an déi richteg Richtung. Mee si däerfen net eesäiteg decidéiert ginn, si mussen a Verhandlung mat de Palestinenser weiderentwéckelt ginn. Datselwecht gellt och an däer extraordinär komplexer Fro vum Retour vun de palestinensesche Flüchtlingen. Vun Israel gett net verlaangt datt et Fridde mat senge Frënn am Westen mécht. Vun Israel a vun de Palestinenser gëtt verlaangt, datt se Fridden ënnerenee maachen. Soulaang wéi palestinensesch Gruppen d'israelesch Sëcherheet mat Attentater a Bomme bedroen an d'Israelië bis haart un d'Grenz vum Staatsterrorismus ginn an de Mord op staatlechen Optrag zum normalen Emgang matenee verkomme loossen, gëtt et keng Rou a kee Fridden. Israel brauch Sëcherheet, d'Palestinenser brauchen en eegene Staat. Dës zwou Exigenzen op eng Rei ze kréien dat ass d'Aufgab an dat ass d'Flicht vun der internationaler Gemeinschaft, och vun Europa, och vun eiser Présidence d'nächst Joer.

Eis Présidence wäert iwwerhaapt staark vun der internationaler aussereuropäescher Politik an Usproch geholl ginn. Et brauch een nëmmen un de Balkan, a speziell un de Kosovo - deem säin endgültege Statut endlech perspektivesch muss ugaang ginn - ze denke fir ze verstoe wat d'Erausfuerderunge fir eis Diplomatie an hiert Geschéck wäerte sinn. Soulaang wéi d'Situatioun am Kosovo sech net berouegt, soulaang

schéckt d'lëtzebuergesch Regierung och keng Flüchtlingen dohinner zréck, et sief dann et kënnt fir hir perséinlech Sëcherheet absolut garantéiert ginn.

Kosovo, Irak, Mëttleren Orient, Afghanistan, Madrid: dës Nimm si Statioune vum Terrorismus am Joer 2004. Et muss een dofir och doriwwer schwätzen.

Mir sinn ee kléngt Land. Mee eise Wëlle fir ze hëllefen dem internationalen Terrorismus d'Stier ze bidden ass grouss.

Mir maachen dat an Europa doduerch datt mer derbäi sinn den europäeschen Arsenal géint den Terrorismus ze kompletéieren fir esou eng efficace europäesch Anti-Terrorfront opzebauen.

Mer maachen dat heiheem doduerch datt mer alles maache fir dem Terrorismus d'Finanzéierungsweeër iwwer eis Finanzplaz ofzeschneiden: an dësem Zesummenhang géif ee sech heiandsdo méi Nuance wënsche wann d'Pläng vun der Regierung, besonnesch am Kampf géint d'Wäisswäsche vu Geld, kommentéiert ginn. Mir brauchen eng propper Finanzplaz déi net a Verdacht geréit. Dat ass eng national Exigenz.

De Kampf géint den Terrorismus huet och eng national Dimensioun. Ech wëll iwwer dësen Aspekt hei net vill schwätzen, mee nëmme soen: mir passen op, mir hunn Ursaach fir opzepassen, vun Zäit zu Zäit handele mer och well mer handele mussen op Grond vun deem Wësse wat mer hunn, vun Zäit zu Zäit stéisst dat Handelen op d'Onverständnis vun deenen déi dat Wëssen net hunn. Domat muss d'Regierung liewen - fir datt d'Leit an d'Land kënne roueg liewen. Mir wëlle net eréischt handele wann eppes geschitt ass. Mir handele léiwer ier eppes geschitt. Lëtzebuerg ass eng vun den europäeschen Haaptstied, ee vun de grousse Finanzzentre vun der Welt. Mir däerfen net naiv sinn a mir sinn et net. D'Reform vum Geheimdingscht wäert Eenzelne vun iech d'Méiglechkeet ginn, Abléck ze huelen an dat Wëssen dat et am Zesummenhang mat méiglechen Terrorgeforen zu Lëtzebuerg gëtt. Da si mer zu méi déi versti wat ech elo grad gesot hunn.

Mee eppes anescht ass och wouer wann iwwer de Kampf géint den Terrorismus geschwat gëtt: d'Moossnahme géint den Terrorismus, besonnesch déi präventiv, däerfen eis rechtsstaatlech Prinzipien net a Gefor bréngen. Mir mussen d'Intersektioun fäerdeg bréngen tëschent individuelle Fräiheeten a kollektiver Secherheet. Wa mer nemmen dei individuell Fräiheeten am Bleck hunn da kenne mer e Steck kollektiv Secherheet verleieren. Wa mer dei kollektiv Secherheet och do verabsoluteiere wou et net neideg ass, da stelle mer op eng schläichend Art a Weis d'individuell Fräiheeten zur Dispositioun. Dat däerf net gescheien.

Sëcherheet ass ee breede Begrëff. E mécht selbstverständlech Allusioun op den Terrorismus. Awer och op d'Realitéit vun der primärer Sëcherheet, vun der Lutte géint déi gängeg Form vun der Alldagskriminalitéit. An de Joren 2001 an 2002 ware mer vill gehäit mat Iwwerfäll op Banken an op Geldtransporter. Am Joer 2003 hate mer hei eis Rou: dat huet mam Helikopterasaz ze dinn - en ass niewebäi bemierkt zimlech deier. Dat huet mat enger verstäerkter Polizeipräsenz ze dinn déi och hëlleft déi sougenannte kleng Kriminalitéit anzedämmen. Zanter der reusséierter Fusioun vu Police a Gendarmerie sinn 315 Polizisten, ee Véirel vum Effektiv, an 71 Ziviliste bei der Police agestallt ginn, et goufen 30 Milliounen Euro an d'Equipementer investéiert. Bis 2007 wäerte mer 1.700 Polizisten hunn. Et bleiwe Problemer, grouss Problemer, bei der Jugend- an Drogekriminalitéit an am Beräich vun de grenziwwerschreidende Verbriechen. An de läschte Jore si mer ganz gutt gi bei der Bekämpfung vum Schwéierverbriechen: eiser Police gehéiert dofir grouss Unerkennung. Bei der Bekämpfung vun der Klengkriminalitéit si mer besser ginn, an e puer Joer wäerte mer och hei ganz gutt sinn. Awer nëmmen da wann an der nächster Legislaturperiod d'Opstockungsefforte beim Personal a Material ouni Broch virugefouert ginn. Mir sinn der Meenung datt dat geschéie muss well et gëtt e Biergerrecht op Sëcherheet, obschons een ni eng individuell Sëcherheetsgarantie ka ginn. Mee dem Staat seng Sëcherheetssuerg muss maximal sinn. Dat ass wouer um Niveau vun der Police. Dat stëmmt och am Beräich vun der Justiz. An deene läschte Jore sinn iwwer fofzeg Magistraten an anert Personal agestallt gi fir d'Aarbecht vun der Justiz méi séier ze maachen. D'Zuel vun den Untersuchungsriichteren ass esouquer doubléiert ginn.

Alles dat hat och als Resultat datt d'Zuel vun de Prisonnéier an deene läschte fënnef Joer ëm 70 Prozent an d'Luut gaangen ass a mécht et noutwendeg datt fofzéng zousätzlech Giischtercher am Prisong agestallt ginn.

Här President, Dir Dammen an dir Hären,

Sëcherheet am kollektive Liewen an am Liewe vum Eenzelne ginn zesummen. D'Leit musse wësse wou se dru sinn, wou et hi geet a wéi et geet oder ka goen. Domat si mer beim Häerzstéck vun all Politik ukomm: bei der Wirtschafts-, Finanz- an Aarbechtspolitik. An dësen zentrale Froe vun der Politik fënnt d'Liewe vu Land a Leit statt. Hei gëtt déi eigentlech Musék vum Liewe gemaach. Et ass hei wou een no der Harmonie muss sichen an et ass hei wou déi meeschten Dissonanzen entstinn. Dat ass normal: am groussen Orchester vu Wirtschaft a Finanze spillen der vill déi nëmmen hir Partitur kennen, déi dat spille wat si wëllen a wat si kënnen a si spillen et dacks esou wéi wa si eleng de ganzen Orchester wieren.

An der globaliséierter Welt, an däer international duerchdeklinéierter Wirtschaft gëtt et deen Dirigent net méi, dee mat rosenem Bléck a mat energescher Handbewegung fir Uerdnung suerge kënnt. Heiandsdo geet et zwar nach: beim Streik vun de Geldtransporteuren a beim ugekënnegte Streik vun de Luxairpiloten ass et gaang, dank dem Asaz vum zoustännege Minister deen am Hannergrond gedëlleg un de Kompromisser gestréckt huet, dank der Responsabilitéit och vu Gewerkschaften a vu Patronat. Mee meeschtens geet d'Dirigéiere vun uewen eleng net duer.

An trotzdem geet et heiheem besser wéi soss doruechter.

Well d'Dirigenten heiandsdo d'Instrumenter selwer an d'Hand huelen, net esou nervös gi wéi déi déi spillen an net esou hyperaktiv wéi déi déi Géigestécker inszenéieren.

Well déi déi spillen - Gewerkschaften, Patronen, Leit - sech déiselwecht Froe stellen an no deene selwechten Äntwerte siche wéi déi déi fir d'Arrangéiere vun de Stécker do sinn.

Dofir ass eis Gesamtopféierung ëmmer nach gutt net esou gutt wéi se kënnt sinn -, mee ëmmer nach besser wéi déi vun deene groussen Orchesteren ronderëm eis. Wa mir eis verspillen, da fänke mer nees frësch un. Mee mir verspillen eis net dacks. Wann déi aner sech verspillen, da blose se falsch virun. A si blose méi dacks falsch. Vläicht well et méi schwéier ass, ee groussen Orchester z'animéieren an ze diri-

géieren. Vläicht awer och well ee sech besser preparéiert an d'Noute méi genau kuckt wann ee virun engem méi klengen Ensemble steet. Vläicht awer och well déi déi an esou engem klengen Ensemble spillen den Dirigent besser gesinn, säin Zoupaken, seng Ängscht, seng Freed.

Wéi kléngt se dann elo, eis kollektiv Opféierung Enn Abrëll 2004?

Looss mer emol déi eenzel Stécker kucken. Wirtschaft an Aarbecht fir d'éischt.

Et gëtt, jee no der Laun vun deem dee schreiwt a schwätzt, esou gemaach wéi wa wirtschaftlech Wuestumsprognosen ee Stéck exakt Wëssenschaft wieren. Jee nodeem ob Pessimisten oder Optimisten schwätze schléit de Pendel esou oder esou aus. Besonnesch déi méi jonk an domat manner erfueren Zentralbanken bedeelege sech un desem Spill. Si sinn onofhängeg an dat ass gutt esou. Si mussen awer och responsabel sinn, net ouni Ursaach Konsumentemoral briechen, net ouni Grond Vertrauen zerstéieren, net onberechtegt d'Flemm verbreeden an onnéideg Angscht maachen. Besonnesch déi jéngsten Zentralbank an Europa - ech schwätze vun däer lëtzebuergescher - muss - wa se wëllt Afloss a Gesellschaft a Politik kréien - Nohëllefstonnen a Saache Wirtschaft a Psychologie huelen.

Eis Wirtschaft leeft net am Leerlauf. Si war scho besser a si gëtt och nees besser. D'Loft geet hir net aus, si kënnt nees lues a lues zu méi Kräften. Si ass net esou robust wéi Ausgangs vun de 90er Joren, si ass awer méi staark wéi d'Moyenne vun den europäeschen Ekonomien. Dat weisen net d'Prognosen. Dat weisen d'Resultater vun de leschte Joren a besonnesch vum leschte Joer, vum Joer 2003.

Am Joer 2003 ass d'Wirtschaft an der Eurozone ëm 0,4 Prozent gewues. Zu Lëtzebuerg huet se ee Spronk iwwer 2 Prozent gemaach. Am Oktober 2003 nach hat de Statec op nëmmen 1,2 Prozent fir 2003 getippt, mee de Verlaf vum véierten Trimester 2003 huet gewisen datt d'Konjunkturerhuelung sech zu Lëtzebuerg lues a lues materialiséiert.

Mir liesen dauernd d'lëtzebuerger Ekonomie géif sech ënner dem EU-Duerchschnëtt bewegen, jo et war heibanne virun engem Joer ze héieren, mir wieren d'Schlussliicht an Europa. Mir sinn net d'Schlussliicht a mir haten am Joer 2003 genau véiermol méi Wuestum

wéi d'Eurozone es am Duerchschnëtt hat. Mir sollen eis net besser maache wéi mer sinn. Mee 2 Prozent sinn der méi wéi 0,4 Prozent an der Eurozone, 0 Prozent an Däitschland, 0,2 Prozent a Frankräich an 1,1 Prozent an der Belsch, fir nëmmen déi dräi Länner ze huelen wou 60 Prozent vun eisen Exporter hi ginn. Obschon Däitschland a Frankräich 2003 a Stagnatioun an a Rezessioun gestach hunn, ass eis Wirtschaft ëm 2 Prozent gewues.

Ech sinn derfir fir de Leit d'Wourecht ze soen an dofir soen ech: et geet méi lues a mer hu Problemer.

Mee ech sinn dergéint fir de Leit anzerieden et géif eis ëmmer méi schlecht goen, ech sinn dergéint se gleewen ze dinn et géif eis esouguer méi schlecht goe wéi eise Noperen: eis Wirtschaft huet d'läscht Joer ëm 2 Prozent zougeluecht, si ass vun 2002 bis 2003 ëm 3,3 Prozent an der Moyenne gewues, dat ass keng Stagnatioun, dat ass keng Rezessioun, dat ass keen Zréckfalen a keen Zréckgoen, dat ass Wuestum, méi wirtschaftleche Räichtum, méi Chancen, méi Méiglechkeeten. Fouss bei Mol halen, jo, dat musse mer. De Kapp an de Sand strecken, dat däerfe mer net. Eist Land beschreiwe wéi wann alles nohanne géif kippen, dat solle mer net. Mir däerfen eis net goe loossen, mir mussen un eis schaffe fir besser ze ginn. Mee et gëtt keng Ursaach fir eis opzeginn. D'läscht Joer hunn ech hei gesot: mir packen dat. Dëst Joer soen ech: mir sinn amgaang et ze packen. Den décke Summer ass nach net do. Mee mir spieren d'Fréijoer ganz däitlech. D'Bréisseler Kommissioun seet eis fir 2004 eng Croissance vun 2,4 Prozent viraus: si huet hir lescht Prognosen ëm 0,4 Prozent gehéicht. Fir 2005 gesäit si eis nees däitlech iwwer 3 Prozent. Ech mengen de Wirtschaftsminister behällt Recht mat senger Aschätzung datt mer am Joer 2004 ronderëm 2,5 Prozent a méi wuessen.

Dat Wirtschaftswuestum wat mer hunn - och wann et méi schmuel ass wéi et war - huet zu enger weiderer substantieller Progressioun vun der Beschäftegung zu Lëtzebuerg gefouert. Mir huelen dat net richteg zur Kenntnis - oder wëllen et net zur Kenntnis huelen - well d'Augmentatioun vun der Zuel vun den Aarbechtslosen déi parallel Augmentatioun vun den Aarbechtsplaze verdeckt.

Am Joer 1999 hate mer 248.261 Aarbechtsplazen. Vun 1995 bis 1999 waren der 40.000 nei entstan. Am Joer 2003 hate mer 291.449 Aarbechtsplazen. Tëschent dem Joer 2000 an elo sinn der 43.207 nei derbäi komm, netto 43.207. Dat ass ee Plus vu 16 Prozent, e Joresduerchschnëtt vu 4 Prozent.

Och hei si mer wäit dervun ewech Schlussliicht an Europa ze sinn. An der europäescher Unioun sinn an de Joren 2000 bis 2003 nëmmen 0,9 Prozent méi Aarbechtsplazen an der Moyenne geschaf ginn, heiheem exakt véiermol méi. Am Joer 2003, dat besonnesch schwiereg war, sinn an der Belsch 0,5 an an Däitschland 1,1 Prozent Aarbechtsplazen ofgebaut ginn, zu Lëtzebuerg sinn der netto 2 Prozent entstan. Ech liesen an der Zeitung "chute de l'emploi". Hei ginn e puer Länner matenee verwiesselt.

Dës relativ betruecht éischter gutt Nouvelle - 2 Prozent Wirtschaftswuestum an 2 Prozent méi Aarbechtsplazen am Joer 2003 - kënnen déi Suergen déi mer an der Wirtschaft an um Aarbechtsmaart hunn awer net verdreiwen.

De Chômage klëmmt. Eenzel Betriber bauen of oder maachen zou. Dat däerf een net verharmlosen well dat bedeit fir déi déi et trëfft, fir déi déi et treffe kann a fir déi déi et treffe kënnt Angscht on Onsëcherheet. Et ginn - dat hunn ech iech elo grad bewisen - nach ëmmer bei wäitem méi nei Aarbechtsplaze geschaf wéi aler ofgebaut. Mee och wann dat global an allgemeng richteg ass, dann hëlleft dat Wëssen lokal an individuel net weider. Dat war och fréier esou. Erënnert iech: 1995 hate mer "nëmmen" - wéi haut géif gesot ginn - 1,4 Prozent Wirtschaftswuestum an "nëmmen" - wéi haut géif gesot ginn - liicht iwwer 2 Prozent méi Aarbechtsplazen. 1,4 Prozent Wirtschaftswuestum 1995: dat war iwwregens en décke Prozent manner wéi déi duerchschnëttlech Croissance an der deemoleger europäescher Unioun. D'Betriber déi an däer Zäit ofgebaut an zougemaach hu waren d'Cerabati, d'Fonderie vu Miersch, Recyplast, Retec a Stécker vun Electrolux.

Wat huet déi deemoleg Regierung, an däer ech Aarbechtsminister war, gemaach? Genau datselwecht wéi déi jetzeg Regierung. Si huet fir all Aarbechtsplaz gekämpft, sech fir sozial verträglech Léisungen agesat, all verfügbar aarbechtsmaartpolitesch Instrumenter genotzt. Well se sensibel war fir d'Problemer vun de Leit, fir d'Suerge vun de betraffene Gemengen. Wat mécht des Regierung dann elo anescht wéi hir Virgängerin? Näischt. Si mécht genau datselwecht

well se genau esou sensibel a sozial verantwortlech ass wéi hir Virgängerin. Dofir huet se bei Villeroy&Boch, bei der Cepal a bei anere Betriber d'Instrumenter vun der nationaler Solidaritéit spille gelooss. A genau dat mécht se och elo bei der Arcelor. Well se sensibel ass fir déi déi et trëfft a fir déi Gemengen déi et betrëfft.

Ech wëll vun dëser Plaz aus näischt soe wat ausgesi kënnt wéi wann ee kënnt vun hei aus d'Arcelor-Verhandlunge féieren. Déi féiere mer an der Stoltripartite. An et stellt sech elo eraus datt Regierung a Gewerkschafte Recht hate am Moment vun der Grënnung vun der Arcelor zwéngend ze verlaangen dëst Instrument vun Explikatioun, Dialog a Konzertatioun bäizebehalen. Ouni d'Tripartite wiere mer de Moment schlecht drun.

Ech wëll just e puer Saachen hei soen.

Et besteet keng ultra-kuerzfristeg Restrukturatiounsurgence - Urgence am Sënn vun e puer Wochen oder Méint - bei der Arcelor. Trotzdeem hu Regierung a Gewerkschafte gemengt, mir sollten elo mat de Verhandlungen ufänke well dës brauchen Zäit an Iwwerleeës. Mir wollten de Problem net eréischt de 14. Juni entdecken, mee en direkt ugoen nodeem en eis a sengem ganzen Ëmfank bekannt gemaach gi war. Dofir hu mer den 3. Mäerz matgedeelt d'Stoltripartite géif den 8. Abrëll tagen. Och schon den 3. Mäerz louch den 8. Abrëll iwwregens virum 13. Juni.

Ech widderhuelen haut wat ech den 23. Mäerz heibanne gesot hunn: op der Arcelor gëtt keen Aarbechter, kee Beamten a kee Kader entlooss, mee mir bréngen eis verschidden Préretraite-Instrumenter zum Asaz. Dir erënnert iech drun datt deemools am Mäerz nach vun engem Ofbau vun 2.000 Aarbechtsplaze geschwat a geschriwwe ginn ass. Haut schwätze mer schon vu manner wéi der Halschent.

Ech preziséieren datt d'Stoltripartite weder eng Poterstuff nach eng Alibi-Veranstaltung ass. Et ass ee Verhandlungsuert. D'Gewerkschaften an de Patron hunn dräi Aarbechtsgruppen agesat déi bis elo zéngmol getagt hunn. D'Patronatsvertrieder an däer Grupp sinn net nëmmen do fir z'erklären, mee fir gemeinsam mat de Gewerkschaften no Mëttelen a Weeër ze siche fir esouvill Aarbechtsplaze wéi méiglech z'erhalen. De Restrukturatiounsplang gëtt Schmelz fir Schmelz, Standuert fir Standuert, Segment fir Segment a Poste fir Posten duerchliicht.

Eng Remarque nach zu Diddeleng:

D'Virstellung datt et zu Diddeleng keng Stolaktivitéit méi gëtt - do wou alles ugefaang huet - ass eng Virstellung déi wéi deet. Et gëtt kee Minettsdapp deem se net wéi deet oder dee sech géif doriwwer freeën. Iwwer d'Zoumaachen oder Net-Zoumaachen, iwwer d'Zukunft vum Stolstanduert Diddeleng an dat wat industriell zu Diddeleng kann, jo muss geschéien gëtt haart verhandelt. Schon dee fréiere Wirtschaftsminister Goebbels huet eis an enger Foire's-Ried doriwwer beléiert, datt eis Sidérurgie ënner misst manner personalintensiv Zukunftstechnologien notze fir kompetitiv ze bleiwen an en hat Recht. Mee mir musse vum Stolplang iwwerzeecht ginn: global a lokal. Mir wessen datt 350 Milliounen Euros investéiert ginn. Dat ass net Näischt. Mee mir wëllen déi sozial Folgekäschten och genau ofschätze kënnen.

Wa mer eis bis eng Relioun gemaach hunn, da komme mer zu den Detailarrangementer. Da kucke mer wat des Relioun de Staat kascht. D'Préretraite an aner Instrumenter hu jo ee Käschtepunkt. An da kucke mer wat et d'Arcelor kascht datt et de Staat eppes kascht.

Déi vun der Arcelor annoncéiert Pläng hunn d'Noutwendegkeet vun der Diversifikatiounspolitik nees frësch ënnerstrach. Et gëtt no neien industriellen Aarbechtsplaze geruff, nodeems et laang zum gudden Toun gehéiert huet sech enger méi oder manner grousser Industrieretizenz hinnzeginn. Mir brauchen net all Aarbechtsplaz nozelafen huet et nach virun e puer Joer geheescht. Esou änneren d'Zäiten.

D'Regierung ass och net all Aarbechtsplaz nogelaf, virun allem dann net wa se net an eis Landschaft gepasst hätt. Mee mir sinn Aarbechtsplaze bei déi siche gaang déi der konnten an d'Land bréngen: bei déi auslännesch Investisseuren. Et ass drëmgaang nei Aktivitéiten op Lëtzebuerg ze bréngen an - net manner wichteg - geplangten Zousatzinvestitiounen op Lëtzebuerg ze drainéieren.

Esou sinn an deene leschte fënnef Joer 58 nei Aktivitéiten zu Lëtzebuerg gestart ginn. Si hunn 1.920 Emploiën an Investissementer vu 604 Milliounen Euro zur Folleg gehat. Netto hu mer haut 183 Industriebetriber a 15.892 Beschäftegten, géint 146 Industriebetriber Enn 1999 mat 13.507 Beschäftegten: 37 Betriber méi, 2.385 Aarbechtsplaze méi.

D'wirtschaftlech Entwécklung an d'Diversifikatiounspolitik maache sech net am eidle Raum. Si brauche Glänneren un deene se sech kënnen upaken, Dieren déi opginn, Trapen déi no uewe féieren.

D'Wirtschaft brauch fir vun der Plaz ze kommen héich öffentlech Investissementer. D'Wirtschaft brauch se. D'Leit brauche s'och. An dëser Legislaturperiod ass vill investéiert ginn. Insgesamt zwou Milliarden 720 Milliounen Euro, insgesamt 46 Prozent méi wéi an der Legislaturperiod virdrun. 34 Prozent vun den Investissementer sinn an den Transportsekteur gaang, 17 Prozent an d'Beräicher Gesondheet an Alter, 9 Prozent an d'Schoulen, 6 Prozent an d'Kultur. Dës Investissementer maachen am Schnëtt 3 bis 4 Prozent vum PIB aus. Keen anert europäescht Land investéiert méi wéi Lëtzebuerg. Wa mer wëllen d'Nues virbehale muss och an den nächste Joren déi öffentlech Investitiounsquote héich bleiwen. Manner Investitiounen d'nächst Joer ka manner Aarbechtsplazen dräi Joer duerno bedeiten.

D'Wirtschaft brauch ee previsibelt an adäquat amenagéiert steierlecht Ëmfeld. Ee Land deem seng Betribssteieren haut erof, mar an d'Luut, iwwermar nach méi erop, dat Joer duerno neess erof fir d'Joer drop erëm an d'Luut ze goen, dat zitt weder Betriber nach Kapital un. Mir hunn d'Kollektivitéissteier den 1. Januar 2002 vu 37,35 Prozent op ronn 30 Prozent erofgesat. Dat war deemols richteg a gewot. Dat ass haut nach méi richteg, wann och ëmmer nach e bësse gewot. Mee ouni déi zolidd Steiermoossnahm kënnte mer den Diversifikatiounsbuték zoumaachen. Wa mer net wëllen datt d'Rollueden erofginn da muss et an nächster Zäit bei deem Besteierungsniveau bleiwen. Kuckt wat eis Konkurrente maachen an da wësst der wat mer net däerfe maachen.

Datselwecht Mooss u Previsibilitéit brauch d'Finanzplaz. Deen europäesche Steieraccord dee mer ausgehandelt hunn ass gutt fir Europa a gutt fir Lëtzebuerg well e schützt eis Intressen a schount eis Plaz. D'Finanzplaz gouf diversifizéiert notamment duerch déi nei Gesetzer iwwer d'Investissementsfongen, iwwer d'Finanzberuffer, d'Fiducie, den Trust, d'Titrisatioun an d'Sicaren. D'Luxembourg School of Finance, déi an dëser Legislaturperiod gegrënnt gouf, ass ee weideren Ecksteen deen d'Finanzplaz zesummenhällt. Sou wéi sech iwwerhaapt d'Uni Lëtzebuerg, zu däer des Schoul gehéiert, positiv fir eis Ekonomie

wäert auswierken. Dëst wäert besonnesch am Beräich vun der Recherche de Fall sinn.

D'Investissementer an d'öffentlech Fuerschung war eng vun de Prioritéite vun dëser Regierung. D'Krediter hu sech praktesch verféierfacht, se si vun 11 Milliounen Euro am Joer 1999 op 41 Milliounen Euro am Joer 2004 geklommen. Zesumme mat de Finanzmëttele mat deenen de Staat d'Fuerschung am Privatsekteur ënnerstëtzt komme mer am Joer 2005 op den Objektiv dee mer eis 1999 virgeholl haten, nämlech den öffentleche Fuerschungseffort op 0,3 Prozent vum PIB unzehiewen. Mir sinn der Opfaassung datt dësen Effort muss virugefouert gi well mir sinn an Europa an domat och zu Lëtzebuerg nach wäit vun deene Paragen ewech an deenen d'Amerikaner an anerer sech längst bewegen. Et geet net duer ze soen datt d'Zukunft an eise groen Zellen, eiser eenzeger Matière Première, läit, mir mussen déi gro Zellen och fuersche loossen. Mir hu gutt Chercheuren - ëm déi 450 -, mir brauchen der nach méi a si brauchen de Staat fir virun ze kommen. Mee net nëmmen de Staat. D'Privatwirtschaft ass nach méi gefuerdert a si weess dat och.

Heiandsdo géng och déi pousséierste Fuerschung keng kuerzfristeg Resultater bréngen. Dat wier zum Beispill de Fall beim Lëtzebuerger CO2-Reduktiounsprogramm - mir kënnen d'Kyoto-Ziel eis CO2-Emissiounen ëm 28 Prozent ze reduzéieren net am nationalen Alleingang realiséieren. Ech hunn dat laang gemengt an nach méi laang gehofft well ee sech moralesch schweier domat deet dei flexibel Ausgläichsmechanismen ze notzen déi de Kyoto-Protokoll an déi europäesch Direktiven ubidden. Gemengt well déi Responsabel engem viru Joren gesot hu mir géifen d'Reduktiounsziel problemlos erreechen. Mee mir mussen haut agestoen datt et net geet. Och massiv Bensinspräis-Augmentatiounen - déi wirtschaftlech a finanziell net liicht ze verquësse wieren géifen de Problem net léisen. Si géifen d'Emissiounen net erofsetzen, de Klima net schützen, mee just hir Lokaliséierung deplacéieren. Äer Chamber huet des Problematik diskutéiert. Dir wesst Bescheed.

D'Regirung wëllt e Klimaschutzfong schafe fir d'Konsequenze vu Reduktiounen a Kompensatiounen um finanzielle Plang kënnen ze begleeden.

Här President, Dir Dammen an dir Hären,

Eng Ried iwwer Wirtschaft an Entwecklung wier net komplett wa se net vum Handwierk a vum Mëttelstand géif schwätzen.

Am Handwierk geet d'Zuel vun den Aarbechtsplaze stänneg an d'Luut. Ronn 1.800 Aarbechtsplazen - all drëtt Aarbechtsplaz also - sinn eleng am Joer 2003 am Handwierk entstan. 4.171 Betriber zielt d'Handwierk haut, 54.342 Leit schaffen an hinnen. 1980 waren et der eréischt 24.000. D'Handwierk huet d'läscht Joer 10 Prozent vum PIB erschafft, genau esouvill wéi d'Industrie. Handel an Handwierk hunn 2003 fir iwwer 100 Milliounen Euro Investissementer deklaréiert a sinn an de Genoss vu staatleche Bäihëllefe komm. D'Handwierk entwéckelt sech gutt an déi sukzessiv Regierungen, och dës, hunn et net am Stach gelooss. Dat beleeën ënner anerem déi rezent Decisioune vun der SNCI am Kreditberäich.

Mee ech wëll net vun deem schwätze wat gutt geet, mee vun deene Punkten op deenen et happert. Ech gesinn der am wiesentlechen zwee.

Et gëtt gefaart, den Déifbau géif a partiel Schwieregkeete kommen. D'Regierung setzt sech an deenen nächsten dräi Woche mat de Vertrieder vun dësem Sekteur zesumme fir ze studéiere wéi prophylaktesch ze reagéieren ass. De Logement, den Hausbau, geet besser. Dofir ginn déi spezifesch Steiermoossnahmen déi mer d'läscht Joer fir de Bau agefouert hu fir d'Joer 2005 verlängert. Fir datt et zu kengem Stau op dem Bau kënnt. Déi virzjoert ugekënnegt Besteierung vun der Baulandspekulatioun muss déi nächst Regierung zum virgeschloenen Termin a Kraaft setzen.

Et gëtt geklot iwwer déi administrativ lwwerbelaaschtung vun de mëttelstännege Betriber. Dës Kloen huele mer eescht. 'T muss een allerdéngs schon akzeptéieren datt an enger Wirtschaftswelt déi ëmmer méi komplizéiert an diversifizéiert gëtt déi politesch Decideuren och ëmmer méi Informatioune vun de Betriber brauchen: net fir alles gewuer ze ginn, mee fir genuch gewuer ze gi fir net alles falsch ze maachen. Trotzdem: jiddfereen - Beruffsvertrieder, Deputéierten, Betribscheffen - verlaangt déi administrativ Ofrëschtung am Mëttelstand. Da solle mer s'och maachen. Mäin Androck ass souwisou deen

datt de Finanzminister a seng Verwaltunge besonnesch staark bei der normativ-regulativer lwwerfettung an d'Gewiicht falen. Ech ginn zou mech mat däer Fronet genuch beschäftegt ze hunn. Am Finanzberäich kennt eng Schlankheetskur: dat verspriechen ech ze maache wann ech nach eng Kéier d'Geleeënheet dozou sollt kréien.

Här President, Dir Dammen an dir Hären,

Am Handwierk gëtt eng vun dräi Aarbechtsplaze geschaf. Ech hunn elo éinescht gesot, mir hätten Enn 2003 291.468 Leit an der aktiver Beschäftegung gehat, 43.207 méi wéi fënnef Joer virdrun. Dräi Méint méi spéit, am Mäerz 2004, waren et der schon 295.062, 3.594 méi, ronn 1.200 de Mount.

Wa mer eis nëmmen d'Zuel vun de Salariéën ukucken, da gesi mer datt si sech vum Mäerz 2003 op Mäerz 2004 ëm 5.273 vergréissert huet, eleng vum Februar 2004 op Mäerz 2004 em 1.563. Et gesäit een also: d'Zuel vun de Beschäftegungsverhältnisser klëmmt, am läschte Mount ass se souguer rasant geklommen. Wa se géif am Rescht vum Joer annähernd esou séier klammen, géife mer am Joer 2004 däitlech méi Aarbechtsplaze kreéiere wéi am Joer 2003. Mee 't ass ze fréi fir dat definitiv beuerteelen ze kënnen. Fest steht awer elo schon: et geet besser um Aarbechtsmaart. Dat weisen och déi rezensten Zuelen déi mer hunn: nodeems d'Aarbechtslosegkeet am Februar 2,2 Prozent zréckgaangen ass, fällt s'am Mäerz 2004 nach eng Kéier ëm 1,8 Prozent fir sech op 8.749 Leit ze belafen. Dat ass ee Chômage-Prozentsaz vu 4,3 Prozent, deen niddregsten an Europa, mee een dee fir Lëtzebuerg ze héich ass. E war schon am Mäerz 2003 mat 3,7 Prozent ze héich, ee Prozentsaz dee mer leider och schon an der leschter Legislaturperiod erreecht haten.

Mir mengen net - wéi dat virun e puer Woche vun enger europäescher Parteiefamill apostrophéiert gouf - datt 5 Prozent Chômage der Vollbeschäftegung géifen entspriechen. D'Vollbeschäftegung bleiwt eist Ziel: si läit an enger moderner Transformatiounsekonomie wéi eiser ënner 3 Prozent, net vill drënner well een déi friktionnel Aarbechtslosegkeet déi duerch déi noutwendig Upassungsprozesser entsteht net dauerhaft kann eliminéieren.

Elo géif ee mengen, vu eis expansiv Aarbechtsmaartsituatioun, mir missten ouni Problemer ënner 3

Prozent Chômage kommen. Vun deene 1.563 Aarbechtsplazen déi am leschte Mount bäikomm sinn, goufen der 1.038 vu Frontaliere besat, ronn zwee Drëttel. Dobäi kënnt datt 938 gemellten Aarbechtsplazen opstinn an net besat konnte ginn. Einfach, ze einfach ausgedréckt: de Chômage hätt kënnen am leschte Mount ëm 1.563 plus 938 ass 2.501 Unitéiten zréckgoen an op 6.411 Leit falen. Dat heescht op een Aarbechtslosen-Taux vun 3 Prozent. Nu sinn d'Leit an de Betriber an d'Leit um Aarbechtsmaart awer keng "Unitéiten". Si si Mënschen déi hiert eegent Liewen hunn, hir eegen Erwardungen, hir eege Biographien, Dreem an Hoffnungen. An dofir geet dat wat um Pabeier geet an der Wierklechkeet eben net. Theoretesch geet et. Praktesch net. Theoretesch gëtt a ganz Europa gesot: schaaft Aarbechtsplazen, da fällt de Chômage. Praktesch klëmmt zu Lëtzebuerg d'Zuel vun den Aarbechtsplazen, praktesch fällt awer zu Lëtzebuerg de Chômage net genuch. Fazit: d'Schach- an d'Räissbrieder si fir Figuren an Donnéeë gemaach, Mënschen awer passen net zu hinnen. Well se Mënschen, fräi Mënsche sinn. Well se Mënsche sinn a keng Figuren. A well se d'Donnéeën net selwer fixéieren mee se ganz dacks einfach virfannen, well se hinne virgesat goufen ouni datt s'Afloss op si konnten huelen.

Ee Beispill? Ee Beispill!

65 Prozent vun alle Leit ouni Aarbecht sinn Auslänner déi zu Lëtzebuerg wunnen an zu Lëtzebuerg geschafft hunn. Déi meescht vun den Auslänner ouni Aarbecht si Portugiesen. 80 Prozent vun den aarbechtslose Portugiesen hu keng Qualifikatioun. Si kommen an d'Land fir eng bestëmmten Aarbecht unzehuelen déi hirem Profil entsprécht. Wa se déi verléieren - esou qualifizéiert s'och op däer Aarbechtsplaz waren -, da feelt hinnen d'Qualifikatioun fir eng aner qualifizéiert Aarbecht ze fannen. Dat huet mat eisem Schoulsystem näischt ze dinn. Well déi Leit waren net an eisem mee an engem anere Schoulsystem. Déi Aarbechtsplazen déi si net kënnen unhuele well hinnen d'Qualifikatioun feelt gëtt vun engem Frontalier besat. Net well Frontaliere prinzipiell besser forméiert wiere wéi d'Leit hei am Land, mee well et eleng vun der Zuel hir méi gutt forméiert Frontalieren an der Belsch, am Frankräich an an Däitschland gëtt déi am Chômage sinn. Si si bei sech doheem am Chômage well a Regioune wou de Chômage tëschent 10 a 15 Prozent läit vill Qualifizéierter am Chômage sinn, ganz einfach well net genuch qualifizéiert Aarbechtsplaze fir déi vill Qualifizéiert do sinn. Ëmgedréit: hei zu Lëtzebuerg si vill qualifizéiert Aarbechtsplazen awer net genuch qualifizéiert Aarbechtsloser, ënner anerem well der vill vun hinnen nëmme fir déi Aarbecht qualifizéiert ware wéinst däer s'an d'Land komm sinn.

Och enner de Letzebuerger ouni Aarbecht gett et zevill Onqualifizéierter. Si haten eng Qualifikatioun fir déi Aarbecht déi se haten, si hunn der net genuch fir déi Aarbechtsplazen déi opginn. Contrairement zu deem wat mer mengen ass dat kee letzebuerger Sonderfall: esouguer an de Länner mat héijer Aarbechtslosegkeet bleiwen an de Regioune mat Netto-Kreatioun vun Aarbechtsplazen des dacks onbesat well et op der Plaz net genuch Qualifizéierter gett. Am Ausland ass dee Problem vun der Inadäquatioun teschent Offer an Demande regional, mee bei eis ass en direkt national.

Et ass evident wou d'Äntwert op dëse Problem vun der Inadäquatioun vun Offer an Demande läit. Si läit an der permanenter liewenslänglecher Weiderbildung.

Eis Leit musse weiderbeschäftegungsfäheg ginn. Mir mussen op d'Employabilitéit setzen, wéi mer d'Weiderbeschäftegungsfähegkeet um europäesche Beschäftegungs-Sommet 1997 zu Lëtzebuerg genannt hunn.

D'Weiderbildung vun den Aktiven war laang en doudegt Gleis zu Lëtzebuerg. Mee zanter dem Gesetz vum 22. Juni 1999 kënnt s'op Trapp. Am Joer 2000 hunn 117 Betriber mat 54.500, am Joer 2001 173 Betriber mat 65.139 an am Joer 2002 232 Betriber mat 70.524 Beschäftegten u Weiderbildungsmoossnahmen deelgeholl. Am Joer 2002 hunn domat 18 Prozent vun de Beschäftegte sech mat betriblecher a staatlecher Hëllef weiderbilde gelooss. Dat sinn der méi wéi an der EU-Moyenne, déi 13 Prozent ausmécht. 'T geet awer nach net duer. Et mussen der méi ginn déi esou hir Employabilitéit verbesseren. Dat neit Gesetz iwwer déi individuell Weiderbildung wäert d'Gesetz iwwer déi betriblech Weiderbildung utile kompletéieren. An de Joren 2000 bis 2003 huet de Staat - dee sech mat 10 Prozent um Käschtepunkt vun der betriblecher Weiderbildung bedeelegt - 66 Milliounen Euro fir d'Weiderbildung bäigesteiert, 2,6 Milliarde lëtzebuerger Frang, 660 Millioune Frang Déi betriblech an individuell Weiderbildung musse weider wuessen. Si kaschten de Staat a si kaschten d'Betriber. Mee si sinn noutwendeg fir datt am Fall vun Aarbechtslosegkeet dës manner laang dauert well d'Leit fit si fir eng nei Aarbechtsplaz.

Mee domat ass et net gedoen. Eis Schoul muss méi breed opgemaach gi fir déi auslännesch Schüler, ënnert anerem doduerch datt de virgeschriwwene Sproocheregime dem ugestriewtene Beruffswonsch adaptéiert gëtt. Dat ass amgaang ze geschéien an éischt Resultater sinn do: dëst Joer ass d'Zuel vun den auslännesche Schüler déi an de klassesche Sekundarunterricht gi vu 14 op 21,3 Prozent eropgaang. Dës 21,3 Prozent hu méi Chancen um Aarbechtsmaart wa s'aus der Schoul kommen.

Aarbechtsmaart an Aarbechtsmaartverwaltung: Marché de l'emploi an Administration de l'emploi, dat ass ee Begrëffspuer dat matenee muss otmen. D'Arbeitsamt - wéi mer dës Verwaltung nach ëmmer nennen - ass de Machinist um Aarbechtsmaart. Dee Machinist gëtt ëmmer méi aktiv. Vun 120 Beamten Enn 1999 ass d'Aarbechtsmaartverwaltung op 153 Beamten am Joer 2004 opgestockt ginn. 43 vun hinne schaffen am Service Placement. 23 Placeuren déi 4.000 Chômeure pro Mount beroden, 2 Sozialassistenten déi hinnen hëllefen, 4 Psychologen an 2 Educateuren déi d'läscht Joer 2.033 Chômeure méi individuell betreit hunn d'läscht Joer. 7 extern Konsultanten déi aus dem Privatsecteur kommen an dat néidegt lokalt Betribswessen hunn. D'Arbeitsamt ass keng passiv Verwaltung well si organiséiert eng helle Wull vun aktive Beschäftegungsmoossnahmen: eleng am Februar 2004 insgesamt 3.015 eenzel Moossnahme wéi Stagen an de Betriber, berufflech Reinsertiounsstagen, Formatiounen, Mises au travail. Aarbechtslosegkeet wëlle mer duerch Aarbecht bekämpfen. Dofir sollen déi déi keng Aarbecht hu beschäftegt ginn, employabel bleiwen, employabel ginn. All dës Moossnahme gi verstäerkt, grad ewéi de Service Placement am Laf vum Joer eng Rei vun zousätzleche Mataarbechter kréie wäerd.

Mee kee soll sech der flotter Illusioun higinn, déi administrativ Bekämpfung vun der Aarbechtslosegkeet an eng verstäerkten öffentlech Aarbechtsplazvermëttlung géifen de Chômage an de Grëff kréien. Well Chômage a Vollbeschäftegung sinn net eleng d'Aufgab vum Staat. Si sinn och seng, selbst-

verständlech. Mee si sinn net seng eleng. Hei muss jiddferee mat upaken. De Chômage geet eis alleguer eppes un.

Déi Aarbechtslos selwer fir d'éischt. Si mussen alleguer wëllen employabel ginn. A wa si et sinn, musse se sech och employéiere loosse wëllen. Dat kann am Grenzfall och heeschen datt se eng manner gutt bezuelten Aarbecht unhuele musse wéi déi déi se virdrun haten: de Staat bezillt hinnen dann eng "Aide au Réemploi". Si mussen an alle Fäll sech och selwer ëm eng nei Aarbecht beméien: den Aarbechtsminister wäerd an Zukunft un all Aarbechtslosen dee selwer eng Aarbecht sicht a fënnt eng speziell Encouragementsprime ausbezuelen.

D'Betriber fir d'zweet. Si mussen déi bestehend aarbechtsmaartpolitesch Instrumenter notzen. D'PAN-Gesetz vun 1999 erlaabt et. Aarbechtszäitverkierzung anzeféiere wann déi sougeschafen Aarbechtsplaze vu Chômeure besat ginn. Wann d'Sozialpartner sech op esou eng Regelung am Kollektivvertrag verstännegen, da bezillt de Staat een Deel vun den ufalende Käschten. De Staat géif gäer bezuelen: e waart drop datt däer Kollektivverträg ofgeschloss ginn. E waart schon zënter 1999 do drop. A Verlängerung vun däer Idee huet den Aarbechtsminister een neit Instrument virgeschloen: de Staat ass och bereet ee groussen Deel vum Käschtepunkt deen duerch Aarbechtszäitverkierzung entsteht ze bezuele wann duerch d'Kierze vun der Aarbechtszäit betriblech bedéngten Entloossunge kënne verhënnert ginn. Ech fuerderen déi nach retizent Deeler vum Patronat op op dësem Punkt hir Verweigerungshaltung opzeginn. Mir bezuelen léiwer Leit déi an Aarbecht bleiwe wéi Leit déi aarbechtslos gi well net probéiert ginn ass s'an Aarbecht ze behalen.

Grad wéi ech och nach eng Kéier wëll derzou opruffen, déi duerch den Elterenurlaub vorübergehend vakant geloossen Aarbechtsplazen a Richtung Chômeuren opzemaachen. Ëmmer hi sinn 2.300 Fraen a 600 Männer am Congé parental. Si maachen Aarbechtsplazen op fir déi déi keng hunn. Net an alle Fäll, mee a ville Fäll.

Här President, Dir Dammen an dir Hären,

D'Gesellschaft insgesamt muss méi aarbechtsfrëndlech a méi kannerfrëndlech ginn. D'Beruffs- a Familljeliewe gehéiere méi no beieneen.

De Congé parental war ee richtege Schrëtt an dës Richtung an e gëtt massiv genotzt. Den Ausbau vun de Crèche-Plaze muss virugoe well hien erlaabt den Elteren an de Kanner et Beruff a Famill mateneen ze verbannen. Hei ass muenches geschitt: vum Januar 1999 bis Januar 2004 ass d'Zuel vun de konventionéierte Crèche-Plaze vun 876 op 1.338 eropgaang, ee Plus vun 53 Prozent. Am Moment si fënnef nei konventionéiert Crèchen amgaang gebaut an dräi neier amgaang geplangt ze ginn. Dësen Effort muss weider verstäerkt ginn, grad ewéi méi Betriber Betribscrèche sollen ariichten déi den Elteren et erlaben hir Kanner no bei hirer Aarbecht betreien ze loossen. Mir hunn der eréischt dräi, dat geet net duer. Och d'Ganzdagsservicer an der Schoul - d'Kantinnen an eng Plaz fir d'Kanner an der Schoul, virun an no der Schoul - hëllefe Beruff a Famill kombinéieren, 18 esou Projeteë sinn amgaang realiséiert ze ginn, 51 sinn der à l'étude. D'Ganzdagsschoul - déi fakultativ net déi obligatoresch - ass ee weidere Wee zu engem bessere Matenee vu Schoul, Beruff a Famill. Dat musse mer zesummen upaken.

Duerch d'Kombinatioun vu Schoul, Beruff a Famill entsteht lues a lues een Aarbechtsmaart op deem méi Leit kënne schaffen déi hei am Land wunnen, virun allem Fraen a Mammen.

Duerch d'Steigerung von der Employabilitéit kréie mer no an no d'Salariéën déi um Aarbechtsmaart net verluer si wa se hir Aarbecht verléieren.

Duerch dat resolut Zougoe vun de Sozialpartner op nei Aarbechtszäitmodeller - bei deenen d'Aarbechtszäitverkierzung no Verhandlung keen Tabu däerf bleiwen - behale mer méi Leit a Beschäftegung a kréie mer méi Leit an d'Beschäftegung zréck.

Duerch eng méi effizient Aarbechtsvermëttlung eleng kréie mer de Problem vum Chômage net an de Grëff. Mee se géif zur Léisung vum Problem bäidroen.

Neen, Vollbeschäftegung am moderne Senn vum Wuert ass keng Illusioun. Mir kenne s'erreeche wa mer virun nei Aarbechtsplaze schafen, wa mer méi e staarke Wirtschaftswuestum fäerdeg bréngen a wann all Partner - Staat, Betriber, Sozialpartner, Chômeuren - engagéiert matmaachen.

Dobäi hu mer eng méi breed Aufgab. An dobäi däerfe mer ee Feeler net maachen.

Déi Aufgab déi mer hu besteet doran datt mer grouss Ustrengunge maache fir bis 2010 och hei zu Lëtzebuerg no beschtem Wëssen a Kënnen déi Lissabonner Reform-Agenda ëmzesetzen. Et ass eng Agenda fir méi Wuestum, méi Aarbecht, méi Kompetitivitéit, méi Chancennotzung. D'nächst Joer am Mäerz - an der lëtzebuergescher Présidence - gëtt se bilanzméisseg an hirer Konsistenz an an hirer Machbarkeet iwwerpréift. Eng Expertegrupp ënner dem Virsëtz vum fréieren hollännesche Premierminister Wim Kok bereed déi Hallefzäitbilanz um Wee an d'Joer 2010 vir. Ech si frou datt de Wim Kok bereet war, de Generaldirekter vun der SES, den Här Romain Bausch an dee Virbereedungsgrupp ze beruffen. Den Här Bausch kennt eppes vun der Ekonomie an och vun de Mënschen déi an hir schaffen.

Déi europäesch Bilanz, déi maache mer zu Bréissel. Ëmsetze musse mer déi Agenda hei zu Lëtzebuerg. Si besteet aus villen Deeler a si sprécht vill Beräicher vun eisem nationale Liewen un. Si ass ee Fahrplan fir Innovatioun a Kompetitivitéit. Innovatioun a Kompetitivitéit: si sollen net Angscht maachen, si sollen dem Land an de Mënschen dingen. Dofir schloe mer dem Land ee Pakt, ee Bündnis fir Innovatioun vir. Eng Regierung, esou gutt wéi s'och wier, kann dee Prozess net eleng steieren. Mir mussen en zesumme steieren: an der Chamber, an der Tripartite, am Wirtschafts- a Sozialrot, op anere Plazen.

De Feeler dee mer net beim Kampf géint de Chômage a bei der Emsetzung vun der europäescher Reform-Agenda däerfe maache lauert am Noäffen vu schlechten auslännesche Beispiller. Iwwerall gëtt probéiert de Chômage ze verdreiwen doduerch datt d'Aarbechtsrecht verdriwwe gëtt. Dat ass de falsche Wee.

De Chômage bekämpft een net doduerch datt een d'Aarbechtslosenentschiedegung kierzt. Et soll een deem s'ewech huelen deen net schaffe wëllt. Et soll een deem se loossen deen ee Moment keng Aarbecht huet an deen - well en employabel ass a wëllt ginn - erëm séier eng Aarbecht kritt.

De Chômage bekämpft een net doduerch datt een eist Aarbechtsrecht a Stécker räisst an d'Beschäftegungsverhältnisser prekariséiert. D'Leit déi schaffe musse flexibel sinn, jo. Awer si brauchen och Sëcherheet. Wa mäi Papp all sechs Méint hätt misste baangen ob säin Aarbechtsvertrag nach eng Kéier

Les discours

géif verlängert ginn, dann hätt en de finanzielle Risiko, säi Jong studéieren ze loossen net kënnen agoen. Mir wëlle keng Welt wou just déi déi alles hunn hire Kanner kënnen alles ginn. Déi einfach Rezepter si falsch. D'Wierklechkeet ass esou datt se no ville feinen Äntwerte freet, no Äntwerten an deenen hirem Wuertlaut jiddferee sech erëmerkennt.

Här President, Dir Dammen an dir Hären,

Eis Gesamtopféierung, vun däer ech elo d'Deelstécker Wirtschaft an Aarbecht beliicht hunn, besteet och aus der Finanzpolitik. Si stung am Dezember 2002 beim Vote vum Budget an am Mee 2003 bei der Aussprooch iwwer d'Lag vum Land am Mëttelpunkt vun enger hefteger Debatte. Am Oktober/November 2002 huet et geheescht, d'Land wier a Rezessioun, de Budget géif d'Rad schloen, t'Finanze géifen entgleisen, mir wieren um Wee an den Defizit-Staat, den europäesche Musterschüler misst de Fanger gemaach kréien, de Klasseprimus géif um Enn vum Joer 2003 sëtze bleiwen.

Da loosse mer elo emol kucken, Enn Abrëll 2004, wou e souz, de Schüler, Enn 2003.

Ech kann iech soen: e souz gutt. En huet säin Examen gepackt. En huet en direkt gepackt. En huet net brauche beim Noper ofzeschreiwen an en huet och net brauchen op d'Geriicht ze goen: dat huet en net brauchen ze maachen, dat hätt en och net maache kënnen an et wier gutt wann och an der Schoul keen dat géif maachen.

Mir hunn am Joer 2003 sechs Milliarden 480 Milliounen Euro ausginn. Dat waren 136 Millioune méi wéi mer wëlles haten. Mir hunn 10 Millioune méi ausginn fir d'Formation continue, 10 Millioune méi fir de Congé parental, 16 Millioune méi fir d'Flegeversëcherung, 8 Millioune méi fir den Agrarfong - well d'Bauere hunn 2002/2003 vill investéiert -, 11 Millioune méi fir de Fonds du Rail a 50 Millioune méi fir de Beschäftegungsfonds, an esou virun.

Déi 136 Millioune konnte mer méi ausginn - fir Soziales a fir Wirtschaftleches - well mer sechs Milliarden 562 Milliounen Euro erakritt hunn, 212 Millioune méi wéi mer am Dezember 2002 virsiichteg errechent haten.

Ënner dem Strich schléisst domat de Budget 2003 mat engem Iwwerschoss vu 76 Milliounen Euro of, ronn 3 Milliarde lëtzebuerger Frang.

De Budget 2003 ass opgaange well de Budgetsminister d'Ausgaben am Grëff hat. En ass opgaange well grosso modo d'Steieren insgesamt richteg a virsiichteg ageschätzt gi waren. Mir hunn zwar manner Kierperschaftssteier a manner Taxe d'abonnement ageholl, mee dat war vun Ufank un net ganz auszeschléissen. Awer mir hunn trotz Steierreform - déi déi net géigefinanzéiert war wéi en anere gesot huet méi Lounsteier, méi Verméigenssteier a méi TVA erakritt. Méi TVA wéinst dem unhalend staarke Konsum hei zu Lëtzebuerg, bedingt duerch d'Steierreform, bedingt duerch d'Lounofschlëss am Privatsekteur an déi kontinuierlech Lounpolitik am öffentleche Sekteur, bedingt duerch d'Rentenopbesserungen, bedingt och duerch AOL an anerer. Gutt Arrangementer a gutt Verhandlunge mat der Belsch hunn och eng zolidd Méi-Recette bei de gemeinsamen UEBL-Recette bruecht.

An anere Wierder: trotz der Wirtschaftskriis an Europa an dem Konjunkturofschwong zu Lëtzebuerg, trotz a grad wéinst den héijen Investissementer, trotz a grad wéinst der Steierreform - déi natiirlech net däerf zréckgeholl ginn -, trotz der Rentereform - déi natiirlech muss, grad ewéi d'Pensiounen och, laangfristeg wasserdicht gemaach ginn -, trotz a grad wéinst der Lounpolitik, trotz a grad wéinst de Verbesserunge beim Kannergeld an anere Sozialleeschtunge sinn all d'Budgetën opgaang déi dës Regierung abruecht an ausgefouert huet. Och a grad dee vum Joer 2003 dee mat deem fir d'Joer 2004 dee schwieregste war.

Doriwwer freeë mer eis. Well mir hunn eis finanziell net vertrëppelt. Mee mir triumphéieren net. Well d'Zäite bleiwe schwiereg. D'Finanzsituatioun bleiwt ugespaant. D'Problemer bleiwe grouss. Mir sinn net um Enn vun eiser Péng ukomm. Mir si matzendran. Mir hu kee Spillraum fir Extravagancen a Cadeauen. Net elo. Och net d'nächst an d'iwwernächst Joer. De Budget fir 2004 wiisst mat manner wéi 0,6 Prozent realer Progressioun ganz lues. Dee fir 2005 kann net vill méi séier wuessen. Dat wëll ech däitlech gesot hunn, wéi mäi Virgänger gesot hätt. Well Risike bleiwen an op déi musse mer kënne reagéieren.

Op déi Risike si mer gutt virbereed.

Déi lescht Regierung huet dëser Regierung 1,7 Milliarden Euro Finanzreserven hannerlooss. Dës Regierung hannerleisst däer nächster Regierung 3 Milliarden Euros Finanzreserven, 120 Milliarde letzebuerger Frang. Et ass gesot ginn, mir géifen d'Reserve plëmmen. Tatsaach ass: mir hu s'erhéicht.

Um Enn vun der leschter Legislaturperiod hate mer 700 Milliounen Euro Schold. Um Enn vun dëser Legislaturperiod hu mer der nëmme 400, dat heescht eng Schold vun 1,7 Prozent vun eisem Bruttoinland-Produkt. Déi aner EU-Länner hunn am Schnëtt 70 Prozent Schold.

Mir hunn d'Steiere reforméiert, vill Souen investéiert, d'Reserven augmentéiert an d'Scholde reduzéiert. Dat ass net alles. Mee 't ass alt dat.

Nu gëtt et eng national Präsentatioun vum Budget, eng déi Vergläicher mat fréier erlaabt. Déi gëtt et an all Land an déi hunn ech iech virdru ginn.

Et gëtt och eng europäesch Präsentatioun, eng Maastricht-Präsentatioun vum Budget, an déi ginn ech iech elo.

Wéi gëtt de Budget an den Defizit no der Maastricht-Methode, no de Regele vum Stabilitéitspakt gerechent? Et gëtt gekuckt wéivill Souen an engem Joer beim Staat, bei de Gemengen a bei der Sécurité sociale erakommen a wéivill Souen am selwechte Joer bei deenen dräi erausginn. Wann an engem Joer méi erausgeet wéi erakënnt, dann ass d'Differenz tëschent deenen zwee den Defizit vun deem Joer. Dës Rechemethode ass reformbedürfteg. Mee iwwerpréife mer emol wat dës Rechemethode no Maastrichter Art ergëtt wann ee s'op Ofschlosskonte vum lëtzebuerger Budget 2003 uwend. Dann ergëtt sech ee liichten Defizit dee keen ass, nämlech ee vun 0,1 Prozent vum PIB. Dat heescht: no der Maastrichter Stabilitéitsmethode ass eise Budget 2003 am Quasi-Equiliber, voire am Equiliber. Mir si wäit, ganz wäit vun deenen 3 Prozent Budgetsdefizit ewech déi Eenzelner eis viraussoen an dauernd ukënnegen.

Ech hu gesot de Stabilitéitspakt wier reformbedürfteg. Et gëtt dofir zwee Haaptgrënn.

Deen éischten: wann ee wéi mir déi budgetär Iwwerschëss déi ee realiséiert net direkt ausgëtt mee s'op d'Säit leet fir se kënnen a Joren an deene manner erakënnt wéi ee muss erausginn auszeginn, da ginn déi gespuerte Souen, da wa s'agesat ginn, als Defizit betruecht. An anere Wierder: déi Milliarden déi mer an de Reserven hunn, déi mer gespuert hunn, déi mer op d'Säit geluecht hunn, ginn zum Defizit wa

mer mat hinnen Investitiounen tätegen déi mer aus wirtschaftleche Grënn an engem Joer musse maachen an deem mer net genuch Souen erakréie fir s'aus dem lafende Budget kënnen ze bezuelen. Dat versteisst géint de gesonde Mënscheverstand an ass de Géigendeel vun enger konjonkturgerechter pluriannueller Finanzpolitik. Dat gesäit d'Kommissioun och, well si seet an hirer Beurteelung vun eisem leschte Stabilitéitsprogramm et misst ee bei der technescher Defizitberechnung der Tatsaach Rechnung droen datt et zu Lëtzebuerg héich Reserven an eng niddreg Staatsschold gëtt.

Deen zweeten Reformgrond: et mécht ëmmer manner Sënn, de Stabilitéitspakt zyklus-neutral z'applizéieren. Op d'Wirtschaft wiisst oder stagnéiert, de Pakt ass de Pakt, 3 Prozent sinn 3 Prozent, en Defizit ass en Defizit. Mir mengen datt dat falsch wier. Wann d'Wirtschaft stagnéiert mussen d'Euro-Staaten d'Méiglechkeet hu méi Defizit ze maache fir d'Konjunktur kënnen ze stäipen. Wann d'Wirtschaft awer boomt, da mussen d'steierlech lwwerschëss exklusiv an de Scholden- an Defizitofbau fléissen. Wann de Wirtschaftszyklus gutt ass muss méi gespuert gi wéi de Pakt dat haut virgesäit. Wann den Zyklus schlecht ass, muss manner kënne gespuert gi wéi de Pakt dat haut erlaabt.

Dat ass d'Positioun vun der lëtzebuerger Regierung an hirem Finanzminister zanter laangem. Dës Positioun erklärt och eis Haltung am Defizitsträit tëschent der Kommissioun an eisen däitschen a franséische Frënn. Mat all deenen aneren europäesche Finanzministere mengen mer awer och dës Reform dierft net elo mee eréischt an eiser Présidence 2005 gemaach ginn. Net elo well esou eng Reform de Finanzmäert an den nationale Parlamenter falsch Signaler géif schécken. An eiser Présidence well gemengt gëtt mir kënnten an däer Fro - wéi och schon an der Vergaangenheet - kredibel a konstruktiv vermëttelen.

Här President, Dir Dammen an dir Hären,

Wirtschaft, Finanzen, Aarbecht: op dësen dräi Bühne spillt eist lëtzebuerger Stéck. Mee dat Stéck ass kee Spill an déi dräi Bühne weisen net alles wat mer sinn, wat mer hunn a wat mer kënnen. Och ee klengt Land huet méi wéi Zuelen, Daten, Fakten. Et kann een d'Breed an d'Vielfalt vum lëtzebuerger Liewen an

enger séierer an awer ze laanger Ried net ganz beschreiwen. Iwwert Villes wouriwwer ech net geschwat hu misst ee schwätze fir dem Land a senge Leit gerecht ze ginn.

Gären hätt ech emol eng Kéier iwwer déi vill Leit geschwat déi eng fräiwëlleg Aarbecht an eiser Gesellschaft leeschten an déi, wa mer se géifen professionaliséieren eis d'Aen aus dem Kapp géife kaschten. Sou géif zum Beispill de Remplacement vun deenen 2.150 Volontaire vun der Protection civile duerch professionell Mataarbechter eis op d'mannst 30 Milliounen d'Joer ze stoe kommen. Rechent emol déi Zomm zesummen déi géif zesummekomme wann déi fräiwëlleg vu Protection civile, Pompjeeën, aneren Hëllefsdéngschter, Jugend-, Sport- a Kulturveräiner duerch haaptamtlech Mataarbechter missten ersat ginn. Iwwer d'Problemer, d'Finanzproblemer,

d'Recrutementsproblemer, d'Duerstellungsproblemer vum Benevolat misst ee schwätzen. Dat ass fir d'nächst Joer.

Ech hätt och misste méi am Detail iwwer d'Flüchtlingen, hir Problemer an eis Problemer mat Eenzelne vun hinne schwätzen. Mee dat hu mer schon e puermol heibanne gemaach an et geet ëmmer d'selwecht aus. Jiddferee weess et besser a kee weess et genau.

Gären hätt ech och iwwer d'Schoul geschwat, net nëmmen iwwer d'Beruffsausbildung an d'Weiderbildung. Mee et fënnt jo elo all Joer eng extra Chamber-Debatte iwwer d'Schoul statt. Nëmmen dat hei, och wann dat net dee wichtegste Schoulproblem ass: loosse mer d'Schoul aus de Geriichtssäll eraus. Do gehéiert se net hinn. D'Schoul soll hir Problemer, och hir Konflikter an der Schoul léisen. Dofir ass se do. A wa se net iwwer all Moyene verfügt fir mat sech selwer eens ze ginn, da musse mir hir déi ginn.

Gären hätt ech nach eng Kéier zréckgekuckt op dat wat eis déi läscht fënnef Joer frou gemaach huet: op den Trounwiessel zum Beispill dee gegléckt ass an deen d'Kontinuitéit vun eiser Geschicht ënnermolt. Oder op dat wat eis traureg gemaach huet: d'Geiselaffair vu Waasserbëlleg - meng schwéierste Stonnen zanter datt ech an der Regierung sinn -, de Luxair-Akzident, vill Affer am Verkéier. Mee dat hu mer jo alles zesummen erliewt a jiddferee vun eis huet seng Biller a seng Gedanken.

Et wier secherlech netzlech gewiescht mech am Eenzelnen mat e-Letzebuerg an e-Government ze beschäftegen, mat deene substantielle Fortschretter dei hei gemaach gi sinn a mat den Ursaache vun eenzelen Retarden. Ech ginn dem President eng Note dei weist datt mer besser si wei periodesch gesot gett an dei dat wat nach ze maache bleiwt erkenne leisst.

Ganz gäre wier ech - an zwar ganz am Detail - op den integrative Verkéiers- a Landesentwécklungskonzept fir Lëtzebuerg agaang. Et brennt mer op der Zong an ënner den Neel fir zum IVL eege Gedanken ze formuléieren. Dat Zukunftsdokument huet et a sech an huet villes fir sech. Wéi soll eist Land wuessen a besser zesummewuessen, wéi soll et sech entwéckelen a wéi soll et seng Bewegungen organiséieren a seng Bewegung koordinéieren, wou a wéi solle mer schaffen, wunnen, fueren, eis ameséieren, ergo liewen, wéivill Zuch, wéivill Tram, wéivill Stroossen a wéivill Gemenge brauche mer: déi Froen, déi richteg a wichteg Froen zu eisem Land, senger Zukunft, senger Modernitéit a senger Durabilitéit si Froen déi an d'Muerch gi well si betreffen d'Réckgrad vum Grand-Duché. Dir hutt doriwwer d'lescht Woch eng Debatte gefouert an déi Debatte hat Niveau. Kompliment! Déi gestallte Froe kann een net vun uewen erof beäntwerten. Si mussen hir Äntwerten um Enn vun enger grousser nationaler Zukunftsdebatte fanne bei dee jiddfereen d'Wuert muss ergräifen. Déi déi regéiere solle net dat grousst Wuert féieren, si solle fir d'éischt emol d'Ouere grouss opmaachen, gutt nolauschteren an dann net eleng schwätze mee matschwätzen, mat de Leit schwätzen. Eppes steet fest: déi grouss Moderniséierungsdebatte ass noutwendeg. Si kënnt éischter ze spéit wéi ze fréi. Fir an hir ze bestoe brauch een Erfahrung, Gedold, Verständnis, Imaginatioun an zum Schluss Courage. Et gëtt déi gréissten Erausfuerderung déi Land a Politik an de leschte Jorzéngten ze bestoen hat. Ech sinn - wéi an anere Froen och - vun eppes iwwerzeecht: Mir packen dat. Mir mussen dat packe wéinst eis selwer. Mir mussen dat packe wéinst deenen déi no eis kommen.

Et komme wichteg Joren. D'Présidence d'nächst Joer: do gi mer eng lescht Kéier gemooss. D'Kulturjoer 2007: do musse mer weisen datt mer méi si wéi muencheree méngt. Den IVL: do musse mer beweisen datt mer mat eis selwer eens ginn.

Discours d'ouverture prononcé par Henri Grethen, ministre de l'Économie, lors de l'ouverture officielle de la 83^e Foire de printemps

8 mai 2004

Altesses Royales,

Par Votre présence Vous soulignez l'intérêt que Vous ne cessez de témoigner à l'économie du pays. Les entreprises, petites et grandes, vous savent gré de Votre engagement qui leur est un encouragement précieux. Les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs apprécient à sa juste valeur l'aide que Vous ne cessez de leur apporter, que ce soit au plan national ou au plan international. Vous n'hésitez pas un seul instant pour Vous faire l'Ambassadeur de leurs intérêts et Vous ne cessez de les encourager, surtout par temps économiques plus difficiles, de persévérer dans leurs projets.

Soyez-en remerciés vivement.

Altesses Royales, Excellences, Mesdames, Messieurs,

La croissance du Produit Intérieur Brut au cours de l'année 2003 a été plus favorable que ce que la conjoncture internationale avait laissé entrevoir en automne dernier. La forte croissance de l'économie mondiale de près de 4% a permis de contrebalancer l'appréciation de l'euro. Au Luxembourg, malgré l'environnement morose, la croissance aura été de 2,1% en 2003. C'est un résultat satisfaisant, particulièrement si on le compare à celui de la zone euro qui a dû se contenter d'un petit demi-point de pourcentage.

Comparé au dernier épisode de ralentissement, celui de la période de 1992-1996, le ralentissement des trois années écoulées aura été plus prononcé. Il est vrai qu'à l'époque, le secteur financier qui progressait de 6,7% par an, avait protégé l'économie luxembourgeoise d'un retournement brutal de la conjoncture! Nous avons donc passé un cap difficile.

On est en droit de penser que la croissance est en passe de s'accélérer cette année et encore l'année prochaine. Tout en restant en dessous de son potentiel elle ne sera pas en mesure de stabiliser le taux de chômage, voire de le faire régresser.

La Commission européenne a d'ailleurs révisé à la hausse les prévisions de la croissance pour l'économie luxembourgeoise: elle table pour 2004 sur 2,4%. Cette prévision se situe entre celles du FMI de 2,3% et de l'OCDE de 2,6%. A la fin de ce mois, le STATEC va présenter le résultat de ses simulations pour l'année en cours et l'année prochaine. Je pense que le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques - qui avait fait preuve d'une grande prudence en se situant dans le bas de la fourchette d'estimation - va vraisemblablement réviser ses prévisions à la hausse.

En 2003, l'inflation est restée subjuguée en dessous de 2% alors que l'emploi a crû encore de 2% ce qui est remarquable.

Cette révision ne change pourtant pas le jugement global porté sur l'économie luxembourgeoise. Certes, ces chiffres permettent de reconsidérer plus favorablement notre appréciation de l'évolution de la productivité du travail, un élément décisif de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Mais cette embellie des chiffres ne doit pas cacher, au-delà des fluctuations conjoncturelles, certains problèmes structurels de la compétitivité des entreprises.

C'est la raison pour laquelle je vais m'attarder à présenter l'éventail très riche des mesures de politique structurelle que j'ai mis en place au cours de la législature et j'entends partager avec vous quelques propositions nouvelles pour préparer l'économie luxembourgeoise aux défis du 21e siècle.

Citons ainsi l'élargissement de l'Union Européenne par 10 nouveaux pays membres - à faibles coûts de main d'œuvre -, le déplacement des pôles de croissance vers l'Asie et l'ouverture de la quasi-totalité des marchés nationaux à la concurrence étrangère.

D'abord il m'incombe, en tant que Ministre de l'Economie, à replacer l'entreprise, - petite et grande -, au cœur de la création de richesse du pays.

Il n'y a de richesse économique qui ne vienne de l'entreprise.

Ainsi, la condition essentielle pour pouvoir garantir notre niveau de vie actuel et la politique sociale et redistributrice de l'Etat reste le renforcement de notre tissu économique national.

Ensuite, il convient de rappeler une autre donne essentielle de l'économie luxembourgeoise qui est son ouverture à l'extérieur et vers l'extérieur, et ainsi sa totale et immédiate dépendance de la compétitivité internationale de ses entreprises.

Dans ce contexte, le rôle de l'Etat est primordial. Il consiste à créer un environnement d'affaires hautement favorable au niveau international, augmentant ainsi la compétitivité des entreprises résidentes: par des mesures fiscales, par l'amélioration des infrastructures et - dans le contexte actuel d'importants changements structurels - par l'encouragement d'un dialogue constructif et responsable entre partenaires sociaux.

Cette concertation constructive entre acteurs sociaux et économiques a été et restera essentielle pour le bien-être de notre économie. Je voudrais souligner ma volonté de parvenir à des accords basés sur un dialogue ouvert et réaliste. Je m'abstiendrai de tomber dans le piège de la démagogie facile qui nuit à une approche raisonnable, sereine et constructive de quelques dossiers difficiles, actuellement sur la table de négociation.

Originaire du Sud de notre pays, je me sens viscéralement attaché à la sidérurgie qui a fait la richesse de notre pays. Je partage la conviction de feu Carlo Hemmer qui soulignait en 1953 que «le Luxembourg est un don du fer, comme l'Egypte est un don du Nil». Avec toute la population du Bassin Minier, j'ai souffert des restructurations opérées dans la sidérurgie pour sauver l'essentiel. Et ce n'est pas de gaieté de cœur que je participe à une nouvelle restructuration qui risque de coûter quelque mille emplois alors que l'emploi salarié dans la sidérurgie a déjà diminué d'environ 2000 unités au cours de la période 1994 à 1999.

Toutes ces restructurations ont été négociées dans le cadre de la tripartite dans un esprit de coopération et de transparence, dans le souci de consolider sur le long terme la production d'acier au Luxembourg dans un contexte économique international en mutation profonde. Les investissements considérables de quelque 350 Mio EUR que le groupe Arcelor se propose de réaliser doivent contribuer à renforcer la

compétitivité des usines luxembourgeoises et à pérenniser une activité industrielle importante dans l'acier à Luxembourg.

Ensemble avec le groupe Arcelor nous allons œuvrer pour implanter de nouvelles activités industrielles sur les sites sidérurgiques désaffectés, la priorité revenant aux localités les plus touchées par les restructurations en cours.

L'expérience d'Arcelor en France et en Wallonie, où le groupe fait appel à des sociétés spécialisées pour faciliter l'implantation d'entreprises nouvelles, pourrait servir d'exemple pour une démarche future au Luxembourg. Par ailleurs, je m'attends à ce qu'Arcelor facilite la réaffectation de friches sidérurgiques à des activités industrielles nouvelles.

L'infrastructure de transport détermine également la compétitivité d'une économie ouverte comme la nôtre, en assurant la connexion aux principaux pôles économiques européens.

Ainsi, des investissements conséquents seront engagés par le Gouvernement dans la modernisation des infrastructures de transport de biens, de personnes et d'informations. Rappelons ici: la connexion ferroviaire directe entre Luxembourg et le réseau de trains à grande vitesse (TGV) français, la modernisation de la ligne Luxembourg-Bruxelles, le développement des lignes ferroviaires en Grande Région, les investissements autoroutiers destinés à rendre le transport privé plus sûr et plus fluide ou encore la modernisation de l'aéroport de Luxembourg.

Ces investissements devront également trouver une contrepartie dans les entreprises luxembourgeoises utilisant ces infrastructures. Votre serviteur recherchera de façon conséquente et proactive le dialogue social, tout en tenant compte des données économiques incontournables.

Ainsi, le Gouvernement continuera à favoriser l'évolution nécessaire des CFL, de la LUXAIR et de l'Entreprise des P&T, afin que ces entreprises stratégiques pour l'attractivité du Luxembourg continuent à se développer au sein d'un environnement européen de plus en plus ouvert et concurrentiel. Ici aussi, la concertation avec tous les partenaires sociaux responsables autour d'objectifs communs donnera à ces entreprises les moyens de maîtriser avec succès les

défis qui se posent dans cette étape importante de leur évolution.

Au-delà de son souci pour les entreprises détenues en tout ou en partie par l'Etat, le Gouvernement a également su jouer le rôle de catalyseur dans le développement d'initiatives privées.

Ainsi, le Ministère a activement contribué à la prise de conscience et à la fédération d'entreprises faisant partie de grappes industrielles. Je voudrais citer ici comme exemple l'ILEA qui regroupe les industries sous-traitantes du secteur automobile. La proximité des instances politiques et administratives, et la flexibilité et la rapidité des chemins décisionnels au sein de l'Etat feront en sorte que l'efficacité de tels regroupements sera multipliée afin de répondre aux besoins spécifiques de ces secteurs.

Dans le contexte de la concurrence et du souci de durabilité, il importe aussi de souligner l'importance des petites entreprises à fort enracinement local, porteuses d'innovation et d'esprit d'entreprise, pour une économie diversifiée et structurellement saine. Un objectif prioritaire est et devra rester le renforcement conséquent de ces petites entreprises, face à une forte concurrence étrangère, par des mesures fiscales et réglementaires notamment.

Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement a déjà abaissé l'impôt sur le revenu des collectivités de 37,5% à 30,4%, parallèlement à la baisse des impôts sur le revenu des personnes physiques et il envisage l'abrogation complète de l'impôt sur la fortune professionnelle et privée.

Je m'oppose par contre à une réduction généralisée du temps de travail, puisque celle-ci nuit à la compétitivité des entreprises, particulièrement des petites entreprises. Il s'agira plutôt de réfléchir au cas par cas à des modèles flexibles d'aménagement du temps de travail conciliant les objectifs d'entreprises individuelles et les intérêts des salariés. Le CES planche actuellement sur une formule de «comptes épargne temps» qui devrait être un outil idoine d'assouplissement du temps de travail

Finalement, le Gouvernement continuera à faciliter l'accès des entreprises aux services de l'Etat, notamment par l'instauration en cours d'un guichet unique physique et en ligne, et portera à l'avenir plus d'attention à simplifier les procédures d'autorisations

administratives, en instaurant notamment un temps de réponse maximal.

Une autre priorité qui me tient particulièrement à cœur est l'adaptation des compétences des «ressources humaines» aux besoins d'une économie en pleine mutation. Le monde change à une vitesse grandissante et l'acquisition de compétences toujours plus spécialisées et poussées est une nécessité pour le maintien et le renforcement de la productivité et donc de la compétitivité nationale.

Le Ministre de l'Education, en coordination avec le Ministre de l'Economie, a su fédérer au sein de son programme 'Life-long Learning' de nombreuses initiatives publiques et privées qui visent à développer une véritable culture de la formation et de la mise à jour continuelle de compétences.

C'est également un des moyens les plus appropriés pour enrayer le développement du chômage, puisque de nombreuses analyses montrent que ce phénomène se caractérise au Luxembourg essentiellement par une inadéquation des profils des demandeurs d'emploi aux besoins des postes vacants.

Face donc à un environnement en forte mutation, vous aurez compris que le Ministre de l'Economie cherche avant tout à favoriser un environnement au sein duquel les entreprises, petites et grandes, trouvent une infrastructure physique et réglementaire compétitive, particulièrement en y associant les principaux acteurs économiques et sociaux dans un esprit de responsabilité, de concertation et de transparence.

Le potentiel de notre économie réside avant tout dans les services à haute valeur ajoutée: nous devons construire une véritable économie du savoir.

L'économie du savoir, c'est tout d'abord la qualité et l'efficacité de nos structures d'enseignement.

Les réformes de l'enseignement primaire et secondaire mises en œuvre au cours des 5 dernières années commencent à porter leurs fruits au fur et à mesure que les élèves évoluent dans leur carrière scolaire ou professionnelle: ces réformes ne sont pas des solutions «miracle» comme certains semblent le reprocher au Gouvernement, mais bien des réformes profondes apportant une amélioration durable et continue de notre enseignement. Ce qui me semble important dans cette démarche, c'est de construire un système qui encourage les jeunes à prendre des attitudes

entrepreneuriales dès le plus jeune âge; c'est la notion de responsabilité individuelle qui doit devenir davantage un trait de caractère dans notre société et c'est par l'école que cela devra passer.

Aujourd'hui, parmi les forces vives de notre nation, nous comptons de nombreux dirigeants étrangers qui contribuent à maintenir et à développer notre richesse. Nous avons besoin d'eux, tout comme nous avons besoin de centaines de cadres étrangers de haut niveau pour assurer la compétitivité de notre économie.

Pour les attirer, nous devons veiller à ce que les infrastructures scolaires soient à la mesure des aspirations de leurs enfants. Ainsi le Gouvernement a financé la construction de l'International School of Luxembourg et entend soutenir le Lycée Vauban ou la St. George's School.

La nouvelle loi sur le financement des écoles privées a concrétisé la volonté de faire de ces structures éducatives un élément d'attractivité pour les cadres étrangers dont notre économie a cruellement besoin.

L'Université du Luxembourg, qui rappelons-le, a été créée pendant cette législature, est amenée à devenir un moteur de l'innovation et de la recherche luxembourgeoise et sera sans doute un pilier indispensable de cette «économie du savoir» que nous voulons construire: de par sa place privilégiée dans l'infrastructure du savoir et du savoir-faire de notre pays, je la conçois comme un véritable moteur dans la création de capital humain. Et ce sont des projets européens de recherche et, surtout, de nouveaux modèles de coopération entre l'Université et le secteur privé en matière de recherche qui en seront le vecteur. C'est sur cette toile de fond que je m'engagerai pour l'augmentation des budgets de recherche publics dans l'esprit du processus de Lisbonne qui vise à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde.

L'«économie du savoir», c'est aussi la promotion de l'esprit d'entreprise, qui est et restera une préoccupation majeure du Ministre de l'Economie et des autres acteurs de la place, dont la Chambre de Commerce, la Fédération des Industriels ou encore le GIE Luxinnovation qui ont lancé, seuls ou ensemble, de nombreuses initiatives telles que la «Business Initiative».

Le récent projet de loi sur les SICAR, les Sociétés d'Investissement à Capital Risque, est l'un des nombreux résultats très concrets d'une démarche volontariste de développement économique. Dans ce contexte, ensemble avec les acteurs de la place financière, nous devons profiter de l'élan donné par ce véhicule très compétitif pour développer des fonds d'investissement en capital risque à Luxembourg. Mais nous devons aussi convaincre les acteurs du «private equity» d'établir une partie de leurs structures de gestion au Luxembourg.

Dans l'économie du 21^{ème} siècle, le commerce électronique deviendra la plateforme d'échange privilégiée. C'est ainsi qu'ont été transposées en droit luxembourgeois les directives européennes sur le commerce électronique et la signature électronique. Le Ministère de l'Economie, en partenariat avec le secteur bancaire, a aussi mené à bien le projet d'étude en vue de créer une infrastructure à clé publique sous le label «LuxTrust».

Altesses Royales, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi un mot sur la politique de développement et de diversification économiques dont d'aucuns voudraient faire l'aune à laquelle on jugera de la compétence du Ministre de l'Economie.

Sachez que j'assume entièrement les résultats de la politique menée au cours des cinq dernières années. 58 entreprises ou activités nouvelles, 604 Mio € d'investissements et un potentiel de création d'emplois de plus de 1900 unités, voilà des chiffres qui ne mentent pas. Je ne voudrais pas ici m'étendre sur le fait que les grands blocs économiques - Etats-Unis, Japon - ont pendant cette période accusé un net ralentissement de leur croissance économique bridant les ambitions de leurs entreprises d'investir dans des capacités de production en Europe, alors que parallèlement la perspective d'une adhésion imminente à l'Union Européenne a renforcé l'attractivité des nouveaux pays pour des investisseurs étrangers qui y trouvent une main d'œuvre souvent bien formée et toujours bon marché.

Mais quoiqu'il en soit, nous devons persévérer dans nos efforts de diversification économique et industrielle. S'il est vrai que le constat de Paul Lenert dans son éditorial paru au Luxemburger Wort du 17 avril 2004 est pertinent, à savoir que: «die Ansiedlung von AOL & Co hat dem Luxemburger Haushalt auf einen Schlag und umweltschonend mehr Einnahmen zufliessen lassen als beispielsweise jemals die grösste Bank an Körperschaftssteuer in ihrem besten Jahr abgeführt hat» alors il faut certes s'en féliciter, et nous le faisons, mais il ne faut pas se laisser éblouir par ces montants

Une économie structurellement saine et performante doit reposer également sur un pilier industriel largement diversifié et capable d'offrir des produits et services à forte valeur ajoutée. Au-delà de leur rôle de créateur de richesse et de pourvoyeur d'emplois qualifiés, l'industrie est également un vecteur de diffusion de technologies de pointe et de savoir-faire élaboré.

Par son appel à la sous-traitance, aux activités de services aux entreprises, l'industrie, plus que tout autre secteur, sert de point d'ancrage pour de multiples activités en amont et en aval de la production industrielle proprement dite.

Nous allons donc persévérer dans nos efforts pour implanter au Grand-Duché de nouvelles activités industrielles à forte intensité capitalistique et faisant appel des à technologies pointues.

Depuis samedi dernier, 10 nouveaux pays ont rejoint l'Union Européenne et pour nombreux de leurs fonctionnaires le Kirchberg et le Luxembourg sera leur nouvel environnement de travail et de vie familiale. Si nous pouvons certainement nous réjouir de cet élargissement, il faut cependant aussi nous préparer aux nouveaux défis qui en résultent. Ainsi, le différentiel salarial entre le Luxembourg et les nouveaux pays de l'Union Européenne ne peut plus se justifier simplement par le niveau INDIVIDUEL de compétence des travailleurs pris de façon isolée; aujourd'hui ce niveau est atteint, voire dépassé par d'autres. C'est plutôt par la combinaison de multiples éléments qui constituent notre société - infrastructures, institutions, paysage social, compétences et formations etc. - que nous pourrons rester compétitifs dans ce nouveau monde. L'interdisciplinarité de notre environnement nous montre la voie, car cette polyvalence est la caractéristique principale d'une société mature, mais dynamique. C'est une dynamique multidisciplinaire très complexe qui permet à une société d'assurer l'innovation, une notion qui prend toute son importance dans un monde dans lequel il faut être le «premier» à générer les produits et solutions, le «premier» à mettre les produits sur le marché, mais aussi le «premier» à adapter les produits aux changements constants de la demande; cette capacité d'être le «premier», cette longueur d'avance sur le marché, restera notre principal atout pour défendre notre niveau de vie élevé

La politique de l'innovation sera la forme moderne de la politique économique.

Le Conseil économique et social, dans son avis annuel, a consacré quelques passages à la bonne gouvernance publique. Il recommande la création de mécanismes transversaux entre les différentes composantes de l'Etat pour assurer une veille efficace des opportunités créées par l'Union Européenne afin que de nouveaux défis ou opportunités soient «identifiés au stade le plus précoce possible».

Portons un regard au-delà des frontières, vers des pays européens qui se classent parmi les plus avant-gardistes en matière de politique de redéploiement économique. La Finlande s'est ainsi dotée de plusieurs plateformes transversales qui visent la gestion de l'innovation au sein de l'économie finlandaise. En Suisse, l'Académie suisse des sciences techniques recommande l'adoption de plusieurs éléments du modèle finlandais par la Confédération, dont la mise en place d'une plateforme transversale pour l'innovation dans l'industrie et les services. L'innovation devient ainsi un effort commun et coordonné entre Gouvernement, entreprises, universités et administration.

Cette transversalité entre composantes de l'Etat avec des acteurs privés de la place a déjà été testée avec un succès certain dans le cadre de la place financière avec l'instauration du CODEPLAFI - Comité pour le Développement de la Place Financière: la toute récente loi sur la titrisation est un excellent exemple des initiatives transversales qui peuvent être réalisées à travers une telle structure.

Le Ministère de l'Economie qui pilote les travaux du Comité de développement économique et de l'Observatoire de la compétitivité dispose d'ores et déjà de deux instruments à vocation horizontale dont les missions et les travaux sont étroitement liés à nos objectifs et moyens en matière d'innovation et de développement.

160 Les discours

Je me propose de fédérer ces deux entités sous une forme qui reste à définir mais qui servira de plate-forme à vocation délibérément transversale appelée à engager une réflexion de fond sur une «Innovationspolitik aus einem Guss» comme le disent si bien nos amis suisses.

Les voies à creuser sont multiples, je pense notamment à la veille juridique, avec un regard sur les directives européennes en gestation et les opportunités de développement économique qu'elles renferment, le cas échéant, mais également à l'évolution à donner à notre droit économique pour créer un environnement légal et régulatif favorisant l'éclosion d'activités économiques nouvelles.

Un autre axe de réflexion couvre les besoins en qualifications pour les métiers de la société de l'information ainsi que les infrastructures indispensables pour attirer et ancrer durablement les entreprises de l'économie du savoir. En effet, la disponibilité d'une infrastructure technique et d'une main-d'œuvre qualifiée seront indispensables pour nous démarquer de concurrents comme l'Irlande, la Suisse ou le Royaume-Uni.

Altesses Royales, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Que le Luxembourg est aujourd'hui déjà un espace attractif pour l'activité économique et la qualité de vie, nul ne le contestera. Impôt sur le revenu des collectivités et charges sociales patronales compétitifs, multilinguisme, accès direct et peu bureaucratique aux décideurs, programme d'aides étatiques sont des réalités qui plaident en faveur d'une implantation sur le sol luxembourgeois.

Cette attractivité se reflète dans un grand nombre d'études internationales portant et sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et sur la qualité de vie locale.

Une simple recherche sur Internet suffit pour s'en convaincre. Permettez-moi ici de retenir à titre d'exemple une étude récente qui me semble très complète: l'UBS a en 2003 recueilli et analysé 35.000 données sur 70 agglomérations à travers le monde, en Asie, en Amérique et en Europe. En voici les résultats: Le Luxembourg se place au 8ème rang des salaires nets, en prenant en considération toutes les

catégories professionnelles: employés, fonctionnaires, ouvriers, artisans, indépendants. Pour ce qui est du niveau des prix par contre, le Luxembourg se situe au 26 em rang en prenant en compte le prix des loyers, de l'alimentation, de l'habillement, de divers biens de consommation et des services.

En combinant ces deux données pour obtenir le pouvoir d'achat, la banque classe le Luxembourg au 3ème rang mondial. Ainsi, le Luxembourg est un pays à très fort pouvoir d'achat. Ce fait est renforcé par des charges d'impôt et de sécurité sociale très faibles, puisque dans cette catégorie, le Luxembourg se situe au 47ème rang, tout à fait en queue du peloton des pays développés.

D'autres analyses, comme celles de l'IMD ou d'EuroMoney confirment les bons résultats du Luxembourg en tant que pays où il fait bien vivre et investir.

Comprenez-moi bien, il n'est pas dans mon intention de vouloir masquer certains problèmes que notre économie connaît aujourd'hui et que j'ai déjà abordés préalablement. Mais j'aimerais remettre ici les choses en perspective et clamer haut et fort ce dont je suis convaincu: en l'occurrence que, même s'il y a toujours des opportunités pour mieux faire, le Luxembourg est aujourd'hui un espace économique porteur de croissance et créateur d'emploi, un pays qui offre un cadre et une qualité de vie exceptionnels à ses habitants.

Ce constat devrait nous inspirer dans nos démarches de promotion et de prospection à l'étranger. Prenons un cas comme l'Irlande: dans l'étude UBS précitée, comme dans d'autres, Dublin se classe bien moins favorablement que Luxembourg. Mais l'Irlande se vend fort bien. Au sein de son agence de promotion IDA, dotée d'un budget annuel de 200 Mio €, quelques 300 employés travaillent d'arrache-pied à Dublin mais également dans des succursales établies à travers le monde à promouvoir les atouts de l'île verte. Un travail de marketing en profondeur qui incontestablement porte ses fruits.

Sans vouloir préconiser l'instauration d'une structure similaire au Luxembourg, j'estime que nous pouvons apprendre de cette expérience. Aujourd'hui l'image de marque et les avantages d'un pays se vendent comme ceux d'une entreprise commerciale. Je n'ai aucun problème - et mon engagement de ces 5 dernières années l'a démontré - à prendre mon bâton de pèlerin et à aller personnellement démarcher des patrons étrangers.

L'effort de promotion du Luxembourg à l'étranger mérite donc une attention continue.

La collaboration entre le Ministère des Affaires Etrangères et nos ambassades, le réseau des consuls honoraires, le Board of Economic Development avec ses bureaux aux Etats-Unis, au Japon et en Corée et le Ministère en charge de la place financière, d'un côté, la Chambre de Commerce, la Fedil, l'ABBL, l'Alfi de l'autre côté, gagnera à être renforcée. L'expérience acquise lors de la mission économique à Milan où l'ensemble de l'économie luxembourgeoise s'est présenté de manière concertée en Votre présence, Altesses Royales, est des plus encourageantes.

Cet effort de promotion doit être poursuivi de façon active, systématique et concertée.

Altesses Royales, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Les conditions pour aller de l'avant, nous les détenons entre nos mains. Il importera toutefois de ne pas commettre d'erreur d'aiguillage.

Je me permettrai de résumer comme suit mes convictions:

- 1) investir dans l'enseignement, la formation et la formation continue;
- favoriser la recherche et la recherche-développement;
- 3) stimuler l'esprit d'entreprise;
- diversifier notre secteur industriel;
- 5) renforcer par des mesures structurelles les PME;
- 6) soutenir activement la politique d'innovation;
- maintenir nos infrastructures à la pointe du progrès.

Il n'y a de richesse économique qui ne vienne de l'entreprise. A nous de veiller que cette vérité garde toute sa valeur.

La ministre de la Culture Erna Hennicot-Schoepges lors de l'ouverture du 1^{er} Forum européen de la culture

24 mai 2004

Altesse Royale, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Les plus beaux moments dans la vie d'un ministre (surtout de la culture) sont ceux où se réalisent une belle idée, un projet longtemps choyé, voire un rêve dont on n'osait presque pas imaginer la concrétisation.

Un de ces moments était l'inauguration récente du Centre Pierre Werner en ces lieux même. Et aujour-d'hui, tout logiquement, sa première grande manifestation, le Forum européen de la culture, que j'ai le privilège et la joie d'ouvrir par ces quelques mots de bienvenue.

Bienvenue donc aux personnalités prestigieuses qui nous ont fait l'honneur de venir au Luxembourg et que, faute de temps, je ne pourrai pas tous saluer individuellement comme je le voudrais, et comme ils le mériteraient.

Bienvenue aux participants du Forum qui apporteront leurs expériences personnelles, leur manière souvent originale de vivre la diversité culturelle.

Bienvenue aussi à toutes celles et à tous ceux qui ont œuvré à la réussite de ces Journées de rencontre et à qui je voudrais d'emblée exprimer mes plus vifs remerciements: tout particulièrement à nos partenaires allemand et français de l'Institut Pierre Werner ainsi qu'au président et aux membres de son Conseil scientifique. Merci également au maître de céans, si je puis dire, Monsieur Claude Frisoni, pour son aimable accueil.

Altesse Royale, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Comme vous vous en doutez bien, le moment et le lieu de ce colloque ne sont pas dus au hasard.

Le mois de mai 2004 entrera dans l'histoire comme le printemps d'une nouvelle Europe, élargie à 25 pays par l'adhésion de dix nouveaux membres. Elargissement géographique et politique, certes, mais élargissement aussi, et surtout de son identité culturelle, j'allais dire de son essence historique.

Les dix nouveaux membres font reculer les frontières de l'Union Europenne vers l'Est, avec une nouvelle jonction du Nord au Sud qui s'étend des trois Etats baltiques à la Méditerranée, le Mare nostrum où viennent de nous rejoindre l'île de Malte et - malheureusement une partie seulement de - l'île de Chypre.

Le lieu du Forum, l'ancienne abbaye de Neumünster, magnifiquement restaurée - j'espère que vous en serez d'accord - et adaptée à ses nouvelles destinations, est un lieu chargé d'histoire, d'histoire luxembourgeoise et européenne.

Situés au quartier du Grund, en contrebas de l'ancien château de Sigefroi, berceau de la ville de Luxembourg, nichés au cœur du périmètre inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, les trois bâtiments qui forment le Centre Culturel de Rencontre encadrent un vaste parvis, prédestiné à devenir l'Agora, plus vaste encore et plus ouverte aux quatre vents que la belle verrière qui porte actuellement ce nom.

Construite au XVIIe et XVIIIe siècle, l'abbaye de Neumünster perdit sa destination première pour devenir une prison, en 1795, après la prise de la forteresse de Luxembourg par les soldats de la Révolution française.

Sans entrer dans le détail de ses mutations successives, on peut dire que les bâtiments ont fondamentalement gardé cette fonction jusqu'en 1984 et en 1988 Robert Krieps transformera en salle d'exposition le Tutesall, atelier où les détenus fabriquaient des sachets.

Lieu spirituel à l'origine, lieu de pénitence et d'enfermement pendant longtemps, l'abbaye de Neumünster retrouve ainsi une nouvelle dignité: une vocation culturelle, illustrée par les trois noms emblématiques qui en assument pour ainsi dire le patronage spirituel: le sculpteur Lucien Wercollier, le brillant linguiste Robert Bruch, mort tragiquement à la fleur de l'âge, et Robert Krieps, qui fit partie des 3500 Luxembourgeois qui transitèrent par le Grund avant d'être déportés par les nazis.

Vous comprendrez, Altesse Royale, Excellences, Mesdames et Messieurs, que je ressens une légitime fierté d'avoir su mener à bon terme le réaménagement de ces lieux historiques, dans le plein respect, j'ose le croire, de ce que j'appellerais l'esprit du lieu.

Esprit vivifié par l'implantation déjà mentionnée de l'Institut Pierre Werner, créé en l'honneur et en mémoire de notre regretté ancien Premier Ministre, Européen visionnaire considéré à juste titre comme le père de l'euro.

La vocation de l'Institut culturel franco-germanoluxembourgeois Pierre Werner est de créer une dynamique dans la réflexion, les échanges intellectuels et la recherche entre l'Allemagne, la France et le Luxembourg et, le cas échéant, d'autres pays dans la tradition de l'esprit de Colpach.

Colpach, château idyllique dans l'Est du pays où les époux Emile Mayrisch et Aline de Saint Hubert surent attirer dans l'entre-deux-guerres l'élite intellectuelle et culturelle de l'Europe. Comme l'a noté Marie Delcourt, hôte des Mayrisch et chroniqueur de leur brillant foyer culturel, l' «esprit de Colpach était l'esprit même de la nouvelle Europe». Une Europe qui serait pacifiée par la réconciliation franco-allemande et attachée au respect de sa diversité culturelle.

Une Europe, unie et plurielle, dont Colpach était en quelque sorte le paradigme et le microcosme symbolique. Car à Colpach se côtoyaient des gens comme André Gide, Jean Schlumberger, Jacques Rivière, Paul Claudel, Jules Romains, Jean Paulhan, Henri Michaux, Maria van Rysselberghe, Annette Kolb, Stefan Zweig, Ernst Robert Curtius et j'en passe...

A Colpach, Aline Mayrisch de Saint Hubert «traduisait Maître Eckhart en français et les Caves du Vatican en allemand». Les conversations autour de la grande cheminée se caractérisaient par une liberté d'esprit totale. La tolérance absolue et le respect mutuel constituaient «une des composantes nécessaires de l'esprit de Colpach, où utopisme et tradition faisaient alternativement leur partie, de même que Saint-Simon et Nietzsche fraternisaient sur les rayons de la bibliothèque».

Il n'est pas difficile de retrouver l'esprit de Colpach dans la philosophie de ce premier Forum européen de la culture. La prestigieuse liste des invités fait penser aux hôtes des époux Mayrisch.

Ils sont venus à Luxembourg, non pas avec une idée préconçue de la culture et de son enjeu dans la construction d'une «nouvelle Europe», mais en tant que témoins, porteurs d'une expérience unique et irremplaçable.

L'esprit de Colpach se retrouve dans l'approche et l'orientation générale du Forum, axé davantage sur le vécu personnel que sur des considérations théoriques ou des soucis d'ordre politique. Si son but primordial est de «donner à la diversité culturelle toute sa dimension humaine», celui-ci n'exclut pas d'autres objectifs, comme celui de mettre en valeur la vocation multiculturelle de notre pays.

Situé aux confins du monde germanique et du monde latin, pays plurilingue dont la polyglossie ne cesse de se développer à tous les niveaux, terre d'accueil pour près de 40% de sa population, le Luxembourg vit le dialogue des cultures comme une source d'enrichissement quotidienne. Il est donc bien placé pour témoigner de son expérience concernant les multiples facettes de la diversité culturelle: linguistique, littéraire, éducative, religieuse, économique et médiatique.

L'encadrement culturel est en parfaite symbiose avec le thème central de ce premier Forum. Je n'en veux pour exemple que le vernissage de l'exposition «Idee Europa» du «Deutsches Historisches Museum» de Berlin

L'intermède musical «Liszt: la Hongrie et l'Italie à Luxembourg» par l'interprète Carlo Maria Dominici. Permettez-moi d'ouvrir une brève parenthèse sur Liszt, compositeur et interprète ouvert à tous les courants musicaux et artistiques de son époque. Infatigable voyageur, allergique à toutes sortes de frontières, nationales ou culturelles, il a passé un bref séjour au Luxembourg, plus précisément au...château de Colpach, où il avait été invité par le propriétaire de l'époque, le peintre hongrois Munkacsy et son épouse. Il y arriva le 7 juillet 1886 et malgré un état de santé plus que précaire, il accepta de se rendre à Luxembourg, le 19 juillet, pour donner un concert au cours duquel il interpréta son premier Rêve d'amour, le Chant polonais d'après Chopin et les Soirées de Vienne d'après Schubert. Ce fut son dernier concert. Il contracta une pneumonie dans le train qui devait le ramener à Bayreuth où il s'éteignit auprès de sa fille Cosima Wagner et de quelques disciples.

Enfin je me réjouis tout particulièrement de l'avantpremière mondiale de la nouvelle pièce de Jorge Semprun, mise en scène par Marc Olinger. Ecrivain bilingue, ancien ministre de la culture espagnol, conférencier brillant que nous avons pu admirer récemment au Théâtre des Capucins, Jorge Semprun a vécu la diversité culturelle dans son âme dans sa chaire.

Altesse Royale, Excellences, Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi d'enfreindre pour une fois les règles de la rhétorique et de renoncer au traditionnel mot de la fin. Car ce n'est pas une fin, c'est un début, une Première et même une double Première que je veux "ouvrir" aujourd'hui. Première manifestation de grande envergure au nouveau Centre de rencontres Neumunster, avant même son inauguration officielle, qui aura lieu le 28 mai prochain. Premier forum européen de la Culture à Luxembourg, destiné à devenir un rendez-vous annuel du monde intellectuel, culturel et spirituel européen, dans la belle tradition de Colpach.

Aussi je suis fière de pouvoir céder la parole à notre premier orateur, Monsieur Jorge Semprun, qui a toujours été et qui reste un homme d'avenir. Parce qu'il s'est toujours battu et continue de se battre, à travers sa propre diversité culturelle, dans sa vie et dans son œuvre, pour un monde plus juste, plus pacifique et plus humain.

La ministre de la Culture Erna Hennicot-Schoepges lors de l'inauguration officielle du Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster

28 mai 2004

Altesse Royale, Excellences, Mesdames, Messieurs,

En tant que ministre des Travaux Publics, l'inauguration d'un ensemble de bâtiments historiques restaurés dans le respect du passé tout en les dotant de fonctionnalités modernes, est évidemment une grande satisfaction.

En tant que ministre de la Culture, l'inauguration d'un nouveau Centre Culturel, à la fois beau et utile, plein de charme et fonctionnel est une profonde joie. Depuis la décision de fermer la prison du Grund, jusqu'à l'ouverture du Centre de Rencontre Abbaye de Neumünster que nous fêtons ce soir, il aura fallu près de vingt ans de persévérance, d'obstination, de passion

La beauté de ce site, sa situation exceptionnelle, au cœur historique de la ville suscitèrent bien des convoitises. Les projets ne manquaient pas. Certains purement commerciaux, d'autres à caractère social, d'autres encore carrément fantaisistes.

La loi de 1993, trancha en faveur d'un projet à vocation culturelle. Elle fut proposée par Jacques Santer, alors Premier ministre, ministre des Affaires Culturelles. En tant que Présidente de la Chambre des Députés, je l'ai soutenu avec la profonde conviction que nous avions le devoir de transformer cet endroit de tristesse et de malheur en lieu de rencontre et de création.

Devenue Ministre de la Culture en 1995, j'ai, avec l'équipe en charge de notre année culturelle, dû regretter qu'un tel outil ne soit pas opérationnel pour cet important événement.

Et c'est en tant que ministre des Travaux Publics que, depuis 1999, que j'ai pesé de tout mon poids pour que les travaux soient menés à leur terme sans plus tarder.

Un tel chantier, particulièrement compliqué en raison de deux impératifs apparemment contradictoires - le respect du charme de vieux bâtiments vétustes et leur réhabilitation en structures d'accueil modernes et agréables - , nécessite une attention toute particulière.

Je sais gré au maître d'œuvre, à l'Administration des bâtiments publics et aux architectes, aux ingénieurs et aux experts, aux entreprises et aux artisans, aux restaurateurs et aux ouvriers d'avoir mené à bien un projet d'une telle ampleur et d'une telle complexité.

L'effort considérable consenti par la collectivité nationale pour doter notre pays d'infrastructures culturelles performantes et adaptées aux besoins du monde moderne répond à plusieurs exigences.

D'une part, rattraper un certain retard, de plus en plus pénalisant pour le développement et la professionnalisation des activités culturelles. D'autre part, contribuer à créer un patrimoine architectural contemporain digne d'un pays qui doit tenir son rang et remplir son rôle au cœur de la Grande Région et de l'Europe.

Enfin, et c'est peut-être le plus important, mettre à disposition des créateurs et des acteurs culturels mais aussi du public, les instruments d'un politique culturelle ambitieuse, pilier de notre cohésion sociale.

Durant le siècle dernier, notre pays a dû lutter pour assurer son bien-être et sa souveraineté. Les priorités étaient alors naturellement d'œuvrer au développement économique et à l'édification d'une Europe unie et pacifique, garante de notre indépendance. Ces deux objectifs ne sont certes pas oubliés aujourd'hui et restent au centre de nos préoccupations. Mais, s'ils restent nécessaires, ils ne sont plus suffisants. Selon l'économiste Keynes, les sociétés uniquement soucieuses de satisfactions matérielles sont menacées de neurasthénie. On ne peut être sans avoir, certes, mais à quoi bon avoir sans être ?

Les projets réalisés ou en cours de réalisation ne sont pas pharaoniques. Ils n'ont pas rendu le pays exsangue, n'ont pas ruiné les contribuables. Ils sont un pari confiant sur l'avenir, un héritage pour les futures générations.

Ceux qui empruntent aujourd'hui le Pont Adolphe ou s'émeuvent de sa beauté doivent savoir qu'il y a un siècle, sa construction fut une réelle audace. Architecturale et politique.

Ouvrir l'ancienne forteresse vers le Plateau Bourbon, c'était ouvrir le pays et aller de l'avant. Ceux qui empruntent aujourd'hui le Pont Grande-Duchesse Charlotte ou s'émeuvent de sa beauté doivent savoir qu'il y a quelques décennies, sa construction fut une réelle audace.

Architecturale et politique. Ouvrir la ville vers le Plateau du Kirchberg, c'était ouvrir le pays vers l'Europe et, à nouveau, aller de l'avant. Nous devons beaucoup à ceux qui, avant nous ont pris ces décisions. Nous devons encore plus à ceux qui, après nous utiliserons nos équipements culturels et seront émus par leur beauté.

Le Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, que nous inaugurons ce soir, est peutêtre la plus symbolique de ces réalisations.

Que ces bâtiments, où tant de nos compatriotes ont souffert, ouvrent largement leurs portes à la rencontre et au dialogue des cultures, est un signe fort de notre engagement, une marque tangible de notre projet culturel.

Sur ce site, témoin de tant de conflits, là même où des troupes livraient bataille, les unes faisant le siège de la forteresse, les autres en occupant les ouvrages militaires, désormais des femmes et des hommes vont partager leurs émotions, confronter leurs idées, échanger leurs points de vue, créer ensemble... en un mot: dialoguer.

La prison n'est plus qu'un mauvais souvenir, mais elle doit rester un souvenir.

J'ai l'honneur de saluer ce soir Madame Renée Krieps, dont le mari, Robert Krieps, après avoir lui-même connu, encore adolescent, les horreurs de l'incarcération et de la déportation nazies, fut un de mes prédécesseurs et a donné son nom à cette magnifique salle.

J'ai l'honneur de saluer ce soir, les enfants et petits enfants de Lucien Wercollier, lui aussi interné au Grund et dont nous inaugurerons le cloître le 3 juin prochain.

J'ai aussi l'honneur de saluer Madame Georgette Bruch, dont l'époux, le professeur Robert Bruch fut un des artisans de la vivacité de notre langue et qui a donné son nom à l'ancien Hôpital Militaire, dit Bâtiment «Criminel».

Marcel Jullian y a passé les heures les plus sombres de son existence et il nous fait l'amitié de partager notre joie de voir aujourd'hui les anciennes cellules devenues des studios de résidence pour artistes.

Quelles revanches de l'histoire, quelle revanche de l'esprit, quelle magnifique victoire de la culture.

J'ai l'honneur aussi de saluer parmi nous ce soir, Monsieur Razvan Theodorescu, ministre de la Culture et des Cultes de Roumanie: hier, les 25 ministres de la Culture réunis à Bruxelles ont donné le feu vert au projet présenté par le Luxembourg pour 2007: un projet innovateur et fort de laboratoire de l'Europe, symbolique aussi pour le lieu que nous inaugurons aujourd'hui. Luxembourg et sa Grande Région ainsi que la ville de Sibiu en Roumanie ont été officiellement désignées capitales européennes de la culture pour 2007. J'y vois aussi un signal fort que le Luxembourg donne au moment où la nouvelle Europe est en train de se construire.

J'aimerais aussi rendre hommage ce soir à M. Claude Frisoni, l'ancien coordinateur général de l'année culturelle de 1995 et directeur aujourd'hui du Centre culturel de Rencontre, Abbaye de Neumünster! Nous avons eu raison d'avoir confiance en Claude et je forme des vœux pour que lui, son conseil d'administration et son équipe réussissent ce formidable pari sur l'avenir!

Altesse Royale, Excellences, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

La culture est un des rares domaines où l'offre précède souvent la demande. Ceux qui ne savaient pas qu'ils aimeraient Neumünster ne pourront bientôt plus s'en passer.

Restauré, rénové, réhabilité avec goût, ce complexe est à présent un rouage de plus dans l'engrenage de nos équipements culturels.

Il est au service du dialogue des cultures. Pas seulement d'origines ethniques, géographiques, linguistiques diverses, mais également sociales. Parce qu'il ne servirait à rien de confisquer un tel outil à l'usage exclusif d'une élite ou d'initiés.

C'est pourquoi le Centre Culturel de Rencontre collaborera avec le monde associatif et ne deviendra ni qhetto ni tour d'ivoire.

Et dès ce soir, sous un ciel particulièrement clément, nous allons partager le bonheur de vivre ensemble ces émotions que seule la culture peut offrir. discours

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen lors de la 92^e session de la Conférence internationale du travail à Genève

10 juin 2004

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous présenter les félicitations les plus chaleureuses de mon Gouvernement. Je ne doute nullement que votre expérience et votre savoir faire seront les garants de la réussite des travaux exceptionnellement importants de la CIT 2004.

Ces travaux devront constituer un pas déterminant pour le futur des travaux de notre Organisation. Ils orienteront sans doute aussi les efforts futurs communs tendant vers une globalisation intégrée et équitable.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général Che(è)r(e)s Collègues, Mesdames et Messieurs,

Les débats sur les conclusions de la Commission mondiale pour la dimension sociale de la globalisation montrent qu'il y a désormais une prise de conscience de l'ensemble des parties prenantes et un revirement sensible de l'attitude des uns et des autres.

Je ne peux que dire mon admiration devant la détermination des Présidents HALONEN et MKAPA et devant l'attitude constructive de l'ensemble des membres de la Commission. A nous de relever le défi et d'être à la hauteur.

Je voudrais aujourd'hui réfléchir à un possible - et nécessaire - suivi, à la mise en œuvre concrète donc, des conclusions de la Commission mondiale et du plan d'action propre à l'OIT tel que développé par Monsieur le Directeur général dans son rapport sur le rôle de l'OIT et précisé dans son remarquable discours d'hier. Mes remerciements particuliers donc à Monsieur Somavia.

Je voudrais apporter le soutien de mon Gouvernement à la mise en œuvre des Recommandations de la Commission mondiale, de même qu'aux efforts de Monsieur SOMAVIA en vue de réorienter le travail de notre Organisation.

Quant au rôle futur de l'OIT dans le présent contexte, pour commencer par là, parmi les 3 messages et les 4 défis lancés par le Directeur général, deux en particulier retiennent mon attention:

- faire du travail décent un objectif mondial, et
- faire de l'OIT, avec sa structure tripartite unique, un protagoniste mondial, tout en tendant, plus largement, vers une «communauté mondiale émergente» (citation du Rapport de la Commission).

Mon Gouvernement est prêt à y coopérer.

L'attitude à développer pour donner vie aux Recommandations de la Commission et de notre Directeur général tourne à mon sens autour de cinq mots-clé.

 Il faut d'abord consolider le consensus sur une vision politique précise, celle aspirant à une mondialisation intégrée, sans exclus.

Cette approche se basera d'une part sur les potentialités économiques des marchés, mais, d'autre part, sur un encadrement destiné à garantir l'équité et la durabilité des conséquences positives de la globalisation. Il faudra à cet effet à la communauté mondiale

- premièrement, des règles équitables en matière de commerce, d'investissement, de finance, de migrations,
- deuxièmement, la poursuite de la promotion de normes sociales fondamentales,
- le tout, troisièmement, basé sur des efforts pour débloquer les ressources financières nécessaires pour renforcer les capacités et atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire.
- 2. Cette vision doit se concrétiser à travers une Stratégie qui doit être solidaire et cohérente.

Si je dis «Stratégie», je dis démarche politique volontariste, et j'entends par là que la «Politique « doit prendre ses responsabilités et agir, et ce à tous les niveaux: le marché ne créera pas de lui même, automatiquement, l'équité sociale qui devrait être possible, sinon normale, au vu des potentialités énormes inhérentes à la globalisation.

Cette Stratégie doit refléter les éléments interdépendants mais aussi mutuellement renforçants que sont:

- la croissance économique due à un bon fonctionnement du marché et à des investissements efficaces,
- la création d'emplois procurant un travail décent à ceux qui veulent en trouver,
- la cohésion sociale à tous les niveaux, du local au global, commençant par l'éradication de la pauvreté,
- le développement durable dans tous ses aspects et à tous les niveaux,
- et le respect des identités culturelles dans un monde néanmoins étroitement interdépendant.

L'Union européenne a fait de bonnes expériences en mettant en place des stratégies cohérentes en la matière, et ce depuis le Sommet spécial en faveur de l'emploi de Luxembourg de 1997, puis par la Stratégie plus globale de Lisbonne.

La Stratégie doit être cohérente, et elle doit l'être à tous les niveaux.

Il faut donc d'abord la cohérence au niveau de chaque Gouvernement.

La cohérence des organisations internationales est en fait d'abord le résultat de celle, interne, des Gouvernements qui les constituent.

Il en résulte que la cohérence, au deuxième niveau, celui de système multilatéral, est d'abord fonction des attitudes des Gouvernements membres. Les organisations du système multilatéral n'articulent en fait que la somme des points de vue de leurs mandants.

La Stratégie doit être solidaire en prenant en compte le but final de toute activité économique, à savoir le bien-être du plus grand nombre. Les Objectifs de Développement pour le Millénaire doivent être réalisés. Mon pays entend approcher prochainement 1% du PIB consacrés à la politique du développement. Nous en sommes fiers et heureux.

 L'implémentation de la Stratégie demande une responsabilisation de tous les acteurs, qui doivent être obligés à rendre publiquement compte de leurs actions au niveau national comme dans les enceintes internationales. Le cas échéant des

- fora ad hoc devraient être institués en plus des mécanismes de contrôle institutionnels traditionnels, notamment parlementaires.
- 4. La mise en œuvre de la Stratégie ne réussira que si elle s'inscrit dans un cadre garantissant une meilleure gouvernance de la globalisation. Une gouvernance institutionnalisée comportant un suivi, public, dans les différents domaines politiques touchés par la globalisation n'est en fait que la conséquence logique tant de la responsabilisation des parties prenantes que de la nécessaire coordination des politiques.

La gouvernance n'est nullement une sorte de «dirigisme» mal compris. C'est la possibilité que nous nous donnons de contrôler si nous atteignons, tous ensemble, les objectifs communs que nous nous fixerons. Personne ne peut plus se confiner dans son petit coin et faire «sa part de politique». Nous nous inscrirons dans un tout cohérent. L'institutionnalisation de ce suivi nous semble la meilleure façon d'en venir à des résultats concrets et vérifiables. Les organisations internationales notamment doivent se défaire de leur repli traditionnel sur elles-mêmes: les institutions de Bretton Woods, l'OCDE et l'UE notamment ont montré une attitude très constructive lors des travaux de la Commission mondiale. Reste à d'autres organisations d'emboîter le pas.

5. Pour terminer, les conclusions de la Commission mondiale et le plan d'action de Monsieur

Somavia pour ce qui concerne le rôle spécifique de l'OIT, doivent être suivis, maintenant, de réalisations concrètes rapidement à mettre en place. Mon Gouvernement soutiendra dès lors très fortement l'institution d'un Forum régulier sur les politiques de mondialisation sous l'égide de l'ONU, Forum proposé à juste titre par la Commission mondiale.

Mesdames et Messieurs,

L'évolution future dépendra largement des commentaires et suggestions qui seront adressées par notre conférence au Directeur général de notre organisation, qui sera un relais indispensable en vue de leur concrétisation à un niveau multilatéral au-delà des limites de l'OIT. Tous les acteurs de la globalisation s'attendent à un signal fort à l'heure actuelle. En tant qu'OIT, ne les décevons pas.

Merci de votre attention.

Discours prononcé par le Premier ministre à l'occasion de la Fête nationale 2004

22 juin 2004

Dir Dammen an Dir Hären.

Den 23. Juni verfléien eis Differenze fir ee ganzen Dag, fir Nationalfeierdag. Mir vergiessen dat wat eis trenne kann a kucken op dat wat eis zesummeschweesst. D'Wahlen an hiren Ausgang verloossen d'Aktualitéit a maache méi breede Gedanke Plaz.

Am September an an de Méint duerno feiere mer de 60. Joresdag vun eiser Befreiung. Mir maachen dat an Dankbarkeet fir déi déi vun däer anerer Säit vum Mier an Europa komm si fir Nazi-Däitschland zum Opginn ze zwéngen an déi hiert jonkt Liewe fir eis Fräiheet geaffert hunn. Mir maachen dat an Dankbarkeet fir déi déi heiheem de Kapp duergehal an dat gréissten Affer bruecht hunn. Mir maachen dat am feste Wëllen an Europa Onfräiheet a Krich fir ëmmer ze verdreiwen.

Dee feste Wëllen huet d'lescht Woch d'Staats- an d'Regierungscheffe vun der Europäescher Unioun ugedriwwe wéi se eisem Kontinent seng éischt Verfassung ginn hunn: een historesche Schrëtt, 60 Joer nom Krich an e puer Wochen no der Re-Conciliatioun vun der europäescher Geschicht a Geographie. Dës Verfassung däerf keen doudege Buschtaf bleiwen: mir musse se liewen dinn - eng grouss Aufgab fir eis a fir déi déi no eis kommen.

Lëtzebuerg geet an deem neien Europa net ënner. Mir bleiwe wat mer sinn - een eegestännegt Land an engem ëmmer méi staarken Europa. Op eisem Wee wësse mer eis eens mat eisen Elteren a Grousselteren déi op hier Fassong an zu hirer Zäit schwéierst Verantwortung ze droe wossten. Ech war houfreg, de 6. Juni op de Plage vun der Normandie niewt dem Grand-Duc Jean ze stoe wéi Staatsmänner aus der ganzer Welt Him hire Respekt fir Säin Asaz viru 60 Joer zum Ausdrock bruecht hunn.

De Grand-Duc Henri steet an der Traditioun vu Sengem Papp a Virgänger. Ronderëm Hie forméiere mer haut op Nationalfeierdag ee feste Krees dee sech aus zolidder Solidaritéit a gewolltenem Mateneen zesummesetzt. Zesumme mat der Grande-Duchesse Maria Teresa, billt Hien dee Mëttelpunkt deen eis alleguer déi Rou gëtt déi ee brauch fir an enger ëmmer méi komplizéierter Welt eens ze ginn.

A tous ceux qui vivent chez nous et qui viennent de loin pour partager nos réalités et nos rêves, à tous ceux qui me regardent au-delà de nos frontières je renouvelle le message de solidarité et de fraternité de mon pays.

Ech wënschen lech ee schéinen Nationalfeierdag.

Vive de Grand-Duc! Vive d'Grande-Duchesse! Vive eis groussherzoglech Famill! Vive eist Land! La

CHRONOLOGIE

Avril

humanitaire Charles Goerens au Niger	1
1 ^{er} -2 avril 2004	89
Lydie Polfer à la cérémonie d'adhésion à l'OTAN de sept nouveaux membres 2 avril 2004	81
Visite du secrétaire d'État à l'Environnement Eugène Berger au Népal 4-8 avril 2004	47
Jean-Claude Juncker en visite officielle en République portugaise 5-8 avril 2004	8
Visite officielle de Abdou Diouf, secrétaire généra de l'Organisation internationale de la Francophor 14 avril 2004	
Anne Brasseur commente et détaille les conclusions du rapport intermédiaire «Éducation formation 2010»	
	104
Lydie Polfer à la réunion des ministres des Affaire étrangères de l'UE avec l'ASEM: coopération efficace entre l'Asie et l'Europe 17 avril 2004	82 82
	02
Jean-Claude Juncker à la réunion annuelle de la BERD: «Sans le rôle novateur de la BERD, je dou que le processus de transition en Europe centrale	
et orientale eût été aussi simple et rapide» 18 avril 2004	16
et orientale eût été aussi simple et rapide» 18 avril 2004 Discours d'ouverture tenu par Jean-Claude Juncker, président du conseil des gouverneurs, lors de l'assemblée annuelle de la BERD	16
et orientale eût été aussi simple et rapide» 18 avril 2004 Discours d'ouverture tenu par Jean-Claude Juncker, président du conseil des gouverneurs, lors de l'assemblée annuelle de la BERD 18 avril 2004	
et orientale eût été aussi simple et rapide» 18 avril 2004 Discours d'ouverture tenu par Jean-Claude Juncker, président du conseil des gouverneurs, lors de l'assemblée annuelle de la BERD 18 avril 2004 Jean-Claude Juncker rencontre Tony Blair	16 137
et orientale eût été aussi simple et rapide» 18 avril 2004 Discours d'ouverture tenu par Jean-Claude Juncker, président du conseil des gouverneurs, lors de l'assemblée annuelle de la BERD 18 avril 2004 Jean-Claude Juncker rencontre Tony Blair 19 avril 2004	16
et orientale eût été aussi simple et rapide» 18 avril 2004 Discours d'ouverture tenu par Jean-Claude Juncker, président du conseil des gouverneurs, lors de l'assemblée annuelle de la BERD 18 avril 2004 Jean-Claude Juncker rencontre Tony Blair 19 avril 2004 Visite de travail au Luxembourg du ministre de l'Economie et des Finances	16 137
et orientale eût été aussi simple et rapide» 18 avril 2004 Discours d'ouverture tenu par Jean-Claude Juncker, président du conseil des gouverneurs, lors de l'assemblée annuelle de la BERD 18 avril 2004 Jean-Claude Juncker rencontre Tony Blair 19 avril 2004 Visite de travail au Luxembourg	16 137

La chronologie

Étude sur les interrelations entre immigration et marché de l'emploi: «Quel que soit le niveau de la	Mai	
croissance économique, nous avons besoin d'immigration» 22 avril 2004 51	L'Union européenne accueille 10 nouveaux membres 1 ^{er} mai 2004 28	
Bilan du commerce extérieur luxembourgeois en 2003: Lydie Polfer souligne l'importance d'une économie ouverte	Visite d'Anne Brasseur au Liechtenstein 3 mai 2004	
22 avril 2004 101 Jean-Claude Juncker reçoit son homologue sudédois Göran Persson: «Nous sommes frères»	Remise du «Gottlieb Duttweiler Preis» à Joschka Fischer: Jean-Claude Juncker rend hommage à un «Européen convaincu» 4 mai 2004	
23 avril 2004 77 Visite de Victor Borges, ministre des Affaires étrangères du Cap-Vert 23-24 avril 2004 93	Lancement du 1 ^{er} Prix luxembourgeois de la Qualité et présentation du «Guide luxembourgeois pour la Qualité 2004» 4 mai 2004	
Lydie Polfer au Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne 26-27 avril 2004	Anne Brasseur et Henri Grethen présentent le site Internet «Mobilité et Sécurité sur la Route» 5 mai 2004	
Présentation de l'avancement du projet «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007» 27 avril 2004	La ministre Erna Hennicot-Schoepges signe l'accord d'adhésion du Luxembourg à l'Agence spatiale européenne 6 mai 2004	
Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2004 27 avril 2004 53	Signature d'une série d'accords relatifs au projet Esch/Belval entre le gouvernement luxembourgeois et le gouvernement français	
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker présente	6 mai 2004 103	
à la Chambre des députés la «Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2004» 27 avril 2004	Le ministre de l'Économie à l'ouverture officielle de la 83° Foire du printemps 8 mai 2004 60	
27 avril 2004 Première réunion commune des gouvernements du Luxembourg et de la Belgique: «Poursuivre et intensifier davantage nos relations à tous les niveaux pour le bien-être de nos concitoyens»	Discours d'ouverture prononcé par Henri Grethen, ministre de l'Economie, lors de l'ouverture officielle de la 83 ^e Foire de printemps 8 mai 2004	
28 avril 2004 22 Luc Frieden rencontre le ministre de la Justice néerlandais Piet Hein Donner: «Il faut plus d'Europe pour être efficace»	Jean-Claude Juncker à la table-ronde «L'élargissement: espoirs et craintes, chances et risques» 12 mai 2004	
30 avril 2004 112	Visite de la ministre de l'Intégration européenne croate, Kolinda Grabar-Kitarovic: le Luxembourg soutient la candidature de la Croatie à l'UE 12 mai 2004	

Stroke Units, un nouveau concept de prise en charge structurée de l'accident vasculaire cérébral au Luxembourg	lors de l'ouverture du 1 ^{er} Forum européen de la culture 24 mai 2004
12 mai 2004 117 Compromis sur la fiscalité de l'épargne: les demandes du Luxembourg entièrement respectées 13 mai 2004 110	Marie-Josée Jacobs présente les actions visant à la mise en place d'une culture d'accessibilité au Luxembourg 25 mai 2004 65
Anne Brasseur présente la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue 13 mai 2004 106	Inauguration du terminal B de l'aéroport de Luxembourg 26 mai 2004 121 Fernand Boden et Charles Goerens présentent les
Visite de travail de Radmila Sekerinska, Vice-Premier ministre de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine	résultats du Programme forestier national 27 mai 2004 109
13 mai 2004 85 Conférence sur le logement étudiant à l'Université du Luxembourg	Lydie Polfer représente le Luxembourg au 3e sommet de l'UE avec les États de l'Amérique latine et des Caraïbes à Guadalajara 27-28 mai 2004
17 mai 2004 Lydie Polfer et Charles Goerens participent au Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» de l'Union européenne	Luc Frieden signe l'initiative de cinq États membres de l'Union européenne en matière de coopération renforcée contre le terrorisme 28 mai 2004 66
17-18 mai 2004 86 Visite de S.A.R. le Grand-Duc et des ministres Lydie Polfer et Charles Goerens au Kosovo 19 mai 2004 61	Inauguration officielle du Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster: «dialogue des cultures et culture du dialogue» 28 mai 2004
Vote de la loi portant organisation du Service de renseignement de l'Etat à la Chambre des députés 19 mai 2004	Discours de la ministre de la Culture Erna Hennicot-Schoepges lors de l'inauguration officielle du Centre culturel de rencontre Abbaye de
Le FNR présente les résultats intermédiaires de projets de recherche en cours 19 mai 2004	Neumünster 28 mai 2004 163
Présentation de la nouvelle équipe d'intervention «HIT» 23 mai 2004 94	Juin
Rapport annuel sur l'économie luxembourgeoise: reprise en 2003, perspectives améliorées pour 2004 et 2005 24 mai 2004 64	92 ^e session de la Conférence internationale du travail à Genève: François Biltgen plaide pour une meilleure gouvernance globale de la mondialisation
Le premier «Forum européen de la culture» placé sous le thème «Vivre la diversité culturelle» 24-25 mai 2004 97	1er - 17 juin 2004 François Biltgen présente le projet de loi portant introduction d'un Code de travail: améliorer l'accessibilité de la législation existante
La ministre de la Culture Erna Hennicot-Schoepges	1 accessionite de la registation existante

2 juin 2004

122

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen lors de la 92 ^e session de la Conférence internationale du travail à Genève 10 juin 2004	166
Visite de travail de Peter Struck, ministre de la Défense allemand 3 juin 2004	100
Les États du Benelux renforcent leur coopératio policière 8 juin 2004	n 114
Lydie Polfer se félicite de l'adoption de la nouve résolution sur l'Irak par les Nations unies 9 juin 2004	elle 88
Les élections législatives et européennes au Luxembourg 13 juin 2004	67
Conseil européen à Bruxelles: l'Europe se dote sa première Constitution 17-18 juin 2004	de 32
Fête nationale le 23 juin 2004 22 et 23 juin 2004	68
Discours prononcé par le Premier ministre à l'occasion de la Fête nationale 2004 22 juin 2004	168
Sommet de l'OTAN à Istanbul 27-29 juin 2004	38
Jean-Claude Juncker salue la désignation de Jo Manuel Durão Barroso comme futur Président o Commission européenne 29 juin 2004	
Les réunions de la tripartite sidérurgique Avril - juin	71
Réunions du Conseil Affaires économiques et financières Avril - juin	110
Comité de conjoncture Avril - juin	123
Les travaux du Conseil de gouvernement Avril - juin	129

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt L-2450 Luxembourg Tél.: (+352) 478 21 81 Fax : (+352) 47 02 85 info@sip.etat.lu www.gouvernement.lu



